



**HAL**  
open science

# La nature en ville, entre protection, communication et patrimonialisation : approches géographiques dans les territoires du Grand Lyon.

Inès Méliani

► **To cite this version:**

Inès Méliani. La nature en ville, entre protection, communication et patrimonialisation : approches géographiques dans les territoires du Grand Lyon.. Géographie. Ecole normale supérieure de lyon - ENS LYON, 2013. Français. NNT: . tel-01516181

**HAL Id: tel-01516181**

**<https://hal.science/tel-01516181>**

Submitted on 9 May 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THÈSE

en vue de l'obtention du grade de  
**Docteur de l'Université de Lyon, délivré par l'École  
Normale Supérieure de Lyon**  
**Discipline : Géographie**

présentée et soutenue publiquement par

**Inès MÉLIANI**

le 03 septembre 2013

**La nature en ville,  
entre protection, communication et patrimonialisation :  
approches géographiques dans les territoires du Grand Lyon.**



**Directeur de thèse : Paul ARNOULD**

## **Jury :**

M. Pierre DÉRIOZ, Maître de Conférences-HDR, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse (Rapporteur)

MME. Élisabeth DORIER, Professeure des Universités, Université d'Aix Marseille (Rapporteuse)

M. Olivier FRÉROT, Vice-recteur chargé du Développement, Université Catholique de Lyon (Examinateur)

M. Yves-François LE LAY, Maître de Conférences, École Normale Supérieure de Lyon (Examinateur)

M. Laurent SIMON, Professeur des Universités, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Examinateur)

M. Paul ARNOULD, Professeur des Universités, École Normale Supérieure de Lyon (Directeur)

**Laboratoire :** UMR 5600- Environnement Ville Société CNRS / ENS de Lyon  
15, Parvis René Descartes- BP 7000, 69342 Lyon Cedex 07- FRANCE

### **Légende de la page de couverture**

- 1- Nuage de mots correspondant aux lieux, milieux, thématiques et concepts abordés dans la thèse.
- 2- Le jardin de l'ENS de Lyon, une néo-nature en ville créé ex-nihilo dans les années 1999-2000. Le bowling (de l'anglais bowling green), la pelouse orientée nord/sud symbolise l'axe du Rhône et de la Saône et du mistral. En moins de dix ans, une friche industrielle est devenue un havre de biodiversité en ville avec plus de 600 espèces végétales et animales.

**Source pour la conception** du nuage de mot : [www.wordle.net](http://www.wordle.net)

**Auteur de la photographie** : Michel Salmeron.





*« Ne vivant plus qu'à l'intérieur, plongés exclusivement dans le premier temps, nos contemporains, tassés dans les villes, ne se servent ni de pelles ni de rames, pis, jamais n'en virent. Indifférents au climat, sauf pendant leurs vacances, où ils retrouvent, de façon arcadienne et pataude, le monde, ils polluent, naïfs, ce qu'ils ne connaissent pas, qui rarement les blesse et jamais ne les concerne ».*

[M. Serres, 1992, Le contrat nature]

*« Au lieu de traiter la nature comme un objet dont il est possible de disposer techniquement, on peut aller à sa rencontre comme à celle d'un partenaire dans une interaction possible. On peut rechercher la nature fraternelle au lieu de la nature exploitée ».*

[J. Habermas, 1968, La technique et la science comme « idéologie »]



## SOMMAIRE

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>13</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE. DE LA NATURE DANS LA VILLE. CONTEXTE SCIENTIFIQUE ET OBJET D'ÉTUDE .....</b>	<b>19</b>
<b>CHAPITRE 1. NATURE, QUI ES-TU ? DU CONCEPT AU TERRAIN.....</b>	<b>21</b>
<i>I/ Les limites du jeu sur les binômes : le brouillement des frontières.....</i>	<i>22</i>
<i>II/ Une problématique au centre du rapport nature-société.....</i>	<i>36</i>
<i>III/ Le rapport ville-nature, vers un changement de paradigme ?.....</i>	<i>46</i>
<i>IV/ La fin d'une variable d'ajustement ?.....</i>	<i>60</i>
<i>V/ Vers une ville durable ?.....</i>	<i>61</i>
<b>CHAPITRE 2. NATURE, OÙ ES-TU? .....</b>	<b>67</b>
<i>I/ Lyon en avance dans sa relation à la nature?.....</i>	<i>68</i>
<i>II/ Une matérialité concrète : le ponctuel, le linéaire et le zonal.....</i>	<i>84</i>
<i>III/ Le centre et la périphérie.....</i>	<i>104</i>
<b>CHAPITRE 3. MATÉRIELS ET MÉTHODES.....</b>	<b>111</b>
<i>I/ Une démarche quantitative pour analyser l'évolution de la prise en compte de la nature en milieu urbain.....</i>	<i>112</i>
<i>II/ L'exploitation qualitative de l'entretien .....</i>	<i>126</i>
<b>DEUXIÈME PARTIE. DE LA MANIPULATION .....</b>	<b>135</b>
<b>CHAPITRE 4. DU CONCRET ET DE L'INGÉNIERIE .....</b>	<b>137</b>
<i>I/ Des actions pour favoriser la nature en ville : devoir de nature ou vernis vert ?....</i>	<i>137</i>
<i>II/ La Direction des espaces verts de Lyon : en pointe ou à la traîne?.....</i>	<i>157</i>
<i>III/ Des actions d'un genre nouveau .....</i>	<i>163</i>
<b>CHAPITRE 5. DU POLITIQUE ET DU MARKETING.....</b>	<b>171</b>
<i>I/ Une nature institutionnalisée .....</i>	<i>173</i>
<i>II/ La nature, outil de marketing récupéré pour la promotion territoriale ? .....</i>	<i>183</i>
<i>III/ Étude de la communication politique de l'agglomération lyonnaise à travers la presse institutionnelle .....</i>	<i>194</i>
<b>TROISIÈME PARTIE. DE LA PATRIMONIALISATION .....</b>	<b>231</b>
<b>CHAPITRE 6. DU PATRIMOINE ET DE LA PATRIMONIALISATION.....</b>	<b>233</b>
<i>I/ De stratégies de construction identitaire aux dispositifs réglementaires : la valse des outils.....</i>	<i>237</i>
<i>II/ Le discours sur la patrimonialisation de la nature en milieu urbain.....</i>	<i>246</i>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>261</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>265</b>
<b>TABLE DES FIGURES .....</b>	<b>283</b>
<b>TABLE DES CARTES.....</b>	<b>287</b>

<b>TABLE DES TABLEAUX .....</b>	<b>289</b>
<b>TABLE DES PHOTOS .....</b>	<b>291</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>293</b>

## **REMERCIEMENTS**

---

Je voudrais avant tout adresser mes remerciements à Paul Arnould, mon directeur de thèse : sans son appui, je n'aurais pas pu mener à bien mon travail de recherche puis le formaliser à travers l'écriture de cette thèse. Avec une indéfectible constance, Paul Arnould m'a accompagnée, conseillée, orientée ; il m'a formée à la rigueur scientifique. Et au moment où j'écris ces lignes, je réalise que si j'ai quelque peu tardé à finaliser cette thèse, c'est peut-être parce que, inconsciemment, je tentais de différer le moment où cette précieuse collaboration toucherait à sa fin.

Je remercie Pierre Dérioz et Élisabeth Dorier, qui ont accepté de prendre en charge la tâche de rapporteurs, ainsi que Laurent Simon, Yves-François Le Lay et Olivier Frérot qui m'ont fait l'honneur d'être de mon jury et d'évaluer mon travail.

Les travaux présentés dans cette thèse ont été réalisés à l'École Normale Supérieure de Lyon, au sein du laboratoire Environnement, Ville, Société, UMR5600 : mes remerciements vont donc à Olivier Faron, directeur de l'ENS de Lyon ainsi qu'à Jean-Yves Toussaint et Hervé Piégay, directeurs de l'unité de recherche, qui m'ont permis de réaliser ces travaux dans d'aussi bonnes conditions.

Mon travail s'inscrit dans le programme de recherche européen intitulé « *L'arbre et la forêt : Politiques et Communication. XIVE-XXème siècles* ». Il a bénéficié du soutien matériel du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises (GHFF), porteur du programme, mais il a aussi été enrichi par la qualité des réflexions des participants et les débats : qu'Andrée Corvol, présidente du groupe, en soit remerciée.

Je remercie également tout particulièrement Olivier Frérot (Directeur de l'Agence d'Urbanisme de Lyon jusqu'en 2012) ainsi que Joëlle Diani, (Directrice d'études à l'Agence d'urbanisme de Lyon) pour leur investissement dans ce travail et l'accueil qu'ils m'ont réservé durant ces six mois de stage à l'Agence, qui m'auront permis de me confronter à la réalité du terrain.

Je tiens à remercier tout particulièrement Frédéric Ségur, responsable du service « Arbres et paysages » à la Communauté urbaine de Lyon et fondateur de la charte de l'arbre du Grand Lyon. Nombreux et fructueux ont été nos échanges tout au long de ce travail de thèse.

Je remercie tout spécialement Saïda Kermadi pour l'affectueuse bienveillance qu'elle m'a témoignée : Saïda est pour moi une heureuse rencontre faite de valeurs partagées et dont j'ai tiré de très nombreux bénéfices et une belle amitié.

Je pense ici aux cinq années passées dans les « couloirs du labo » (et dans mon bureau aussi, si si...), et avant tout à mes amis de la R2-38. Barbara, quatre années de proximité et mon italien est toujours au point mort. Mélanie, tes capacités à dominer l'outil informatique m'impressionneront toujours : merci de ton aide. Bertrand et Vincent, ça suffit les querelles, on dirait un vieux couple ! Merci à Émeline et Véronique. Merci à toi Clément pour ton aide précieuse dans les débuts balbutiants de ce travail de recherche : aujourd'hui encore dans cette dernière ligne droite tu répondais présent. Merci Élise, Elsa, Pauline, Marylise, Kristell et Jérémie : notre complicité, vos encouragements et votre soutien moral m'ont permis de relativiser et de mettre en perspective bien des difficultés. Hervé Pa., merci pour ton soutien et ta collaboration infailibles ! Marie-Laure, grâce à toi la cartographie n'a plus de secrets pour moi. Les petits moments d'échanges matinaux avant l'heure du rush au labo me manqueront. Je te souhaite beaucoup de plaisir à travailler sous le soleil d'Aix. Charlotte, merci à toi aussi pour m'avoir fait profiter de ton sens du détail et pour ton aide. Merci à vous tous pour ces moments de joie, de partage, de travail aussi...c'est certainement vous et l'école qui me manquerez le plus.

Je remercie mes amis mais tout particulièrement Assia qui a arpenté avec moi les parcs lorsque je menais enquête et entretiens.

J'ai également une pensée pour mes parents, mes deux frères et mes deux sœurs que je souhaite infiniment remercier : sans une famille qui se serre les coudes en toute situation, rien n'aurait été possible. C'est bien évidemment à eux que vont mes plus profonds remerciements pour leur soutien constant dans cette démarche de recherche, leur disponibilité, leur indéfectible présence à toute épreuve. Un merci particulier à mon frère Karim qui sans doute, avec sa prodigieuse connaissance des arbres et son immense savoir en matière d'horticulture et d'ornithologie, a participé à construire une partie de mon identité... Merci à ma tante Jocelyne, qui m'a fait partager son amour pour la géographie : voilà maintenant où cela m'a menée !

Je tiens enfin à remercier mon époux qui, indépendamment de sa volonté, est devenu le collaborateur en première ligne tout au long de ce travail de recherche : je crois qu'après nos deux enfants, Mehdi et Naël, cette thèse a été un peu notre troisième « bébé » (nous

avons pourtant dit qu'on s'arrêterait au bout de deux... !) Merci de ton soutien dans les moments de doute, de fatigue et d'absence.

Je remercie toutes ces personnes qui auront fait le chemin avec moi, je sais que leur dois beaucoup...



## **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

---

À l'heure où la notion de ville durable s'inscrit au cœur des objectifs des politiques d'aménagement urbain, la nature revient sur le devant de la scène. Il en est ainsi pour ce qui concerne l'Agglomération lyonnaise où, dans leurs démarches visant à écrire la ville d'aujourd'hui et de demain, les acteurs confèrent à la « restauration » de la nature en ville une place majeure. En effet, alors que, longtemps, la présence de la nature dans les villes n'était regardée que comme l'un des éléments consubstantiels au tissu urbain, l'émergence des préoccupations écologistes dans le champ politique a, à partir des années 1990, changé la donne : aujourd'hui, les espaces de nature constituent l'une des pièces prépondérantes dans la panoplie des outils et des mesures mobilisés par les aménageurs pour répondre aux problématiques des villes contemporaines et concevoir la ville de demain. Se préoccuper de la présence de la nature en ville suppose alors de repenser la ville d'une façon différente. L'élément « nature », dès lors qu'il est pris en compte en tant que composante de l'aménagement urbain dans sa globalité, interfère sur quantité de domaines de gestion de la vie urbaine : habitat, travail, loisirs, déplacements, dépenses énergétiques...

Certes, cette préoccupation ne date pas d'hier. Déjà en 1933, dans leur réflexion sur la planification et la construction des villes, les théoriciens de la Charte d'Athènes voulaient, en cherchant à créer les conditions du « bien-être accessible à tous », réconcilier la ville avec la nature, notamment en aérant l'espace urbain et en sauvegardant les conditions d'ensoleillement. Mais le phénomène de densification des villes, qui s'est accéléré au cours de la seconde moitié du XXe siècle, a contribué à rendre cette vision relativement utopiste. Sous la pression d'une forte croissance démographique principalement liée à l'exode rural, l'urgence alors a en effet été de répondre à des besoins de plus en plus importants en logements, et à la nécessité de penser la ville en termes de fonctionnalités spécifiques de la modernité urbaine. Dans le conflit entre les différents usages de l'espace public, les questions relatives aux services, aux déplacements, au stationnement des voitures, à l'emploi ou encore aux équipements commerciaux ont pris le pas sur celles concernant la qualité de vie, la détente, l'esthétique... Dans ce contexte, « nature » et « ville » s'opposent assez

clairement. Conceptuellement, la première connote plutôt l'idée de campagne, reléguée en périphérie et au-delà, quand la seconde renvoie aux contraintes de la vie quotidienne : la ville éloigne l'homme de la nature, et le citoyen aspire alors à s'évader vers la campagne pour « se ressourcer ».

Un nouveau paradigme émerge cependant dans les années 1990, qui va réconcilier ces deux notions : « nature » et « ville ». L'idée de « nature en ville » s'affirme à la faveur des nouveaux enjeux relatifs à la nécessité de plus en plus pressante de préserver notre planète des atteintes que subit l'environnement du fait des modes de vie dans nos sociétés de consommation. S'agissant de mettre en œuvre des mesures fondées sur le principe du développement durable, la nature en ville constitue alors pour les aménageurs un outil contribuant à préserver la biodiversité, à améliorer la qualité du cadre de vie et à créer du lien social.

La question des relations entre ville et nature recouvre un champ sémantique complexe, qui s'articule autour de trois pôles : celui de la nature en tant qu'élément du paysage ; celui de la nature comme signature des lieux et comme valorisation du territoire en quête de visibilité ; celui de la nature comme ressource dans différents domaines : social, économique et identitaire.

Cette complexité conduit à soulever nombre d'interrogations, auxquelles la présente recherche tente de répondre. Comment et quand les politiques prennent-ils en compte la place de la nature dans la ville ? Au service de qui ? Au service de quoi ? Et à quelles fins ? Nous nous sommes donc fixé deux objectifs principaux : sur le plan conceptuel, approfondir les connaissances disponibles en matière de géographie urbaine dans le domaine des préoccupations liées à l'environnement ; sur le plan scientifique, apporter, à travers le recours à des outils méthodologiques originaux ou conventionnels, des éléments de connaissance quant aux pratiques des instances opérationnelles et des instances de décision en tant que leviers susceptibles de favoriser la place la nature dans la ville.

Pour effectuer cette recherche, des hypothèses précises ont été définies. La nature, envisagée jusqu'alors comme un élément consubstantiel à la ville, *revient sur le devant de la*

*scène comme élément de redéfinition* de la ville durable. La place qu'elle occupe ou qu'on lui confère dans la ville constitue la clé d'entrée de l'analyse. Nous avons choisi de conduire notre réflexion en nous appuyant sur l'exemple de ce qui se passe concernant la prise en compte de la nature en ville au sein d'un territoire géographique spécifique : celui de l'Agglomération lyonnaise, dont le dynamisme affiché et les outils de communication mis en œuvre en matière de développement durable sont particulièrement significatifs à cet égard.

Ce travail s'appuie sur deux études de cas, complémentaires l'une de l'autre. La première s'applique à analyser la façon dont les instances politiques lyonnaises communiquent sur la nature auprès de leurs administrés depuis vingt ans. Les magazines de presse institutionnelle, reflet de l'action politique, sont conçus pour être des outils de communication efficaces. L'analyse, pour être la plus exhaustive possible, porte alors sur les magazines diffusés tant par la ville de Lyon que par « le Grand Lyon » (ou « Communauté urbaine de Lyon »). Effectuée dans le contexte favorable d'un stage à l'Agence d'Urbanisme de Lyon, la réalisation de cette analyse a été facilitée grâce au minutieux travail de recensement de ces supports opéré par le service des Archives communautaires de Lyon.

La seconde étude de cas s'est appliquée à analyser les représentations, propres à différents groupes d'acteurs, de la nature en milieu urbain : la patrimonialisation de la nature est apparue, simultanément aux préoccupations environnementales, comme un outil efficace pour prendre en compte la nature en ville.

Un important travail de collecte a été réalisé, à travers plusieurs types de démarches dont : deux enquêtes, le dépouillement de magazines, une veille informationnelle, des observations de terrain, la participation à des journées techniques ou à des réunions. Les résultats présentés ici tiennent donc compte d'un important jeu de données, certaines d'entre elles faisant directement l'objet d'analyses quantitatives et qualitatives, d'autres permettant la conceptualisation.

Ce travail de recherche est alors structuré en trois parties, et comporte six chapitres au total.

Nous nous proposons dans le premier chapitre, de mettre en évidence la complexité du rapport ville-nature liée à la diversité des aspects culturels et sémiotiques qui ont conduit à brouiller les discours sur la nature [Arnould & al. 2011]. Nous montrerons ensuite qu'aujourd'hui, et au-delà de ces jeux d'opposition, la nature correspond pour les unités urbaines à des problématiques très concrètes. Nous tenterons ensuite d'élaborer une possible définition de la notion de « nature en ville ».

Nous nous attacherons ensuite, dans un second chapitre, à présenter notre territoire d'étude : l'agglomération lyonnaise. Il convient en effet, pour bien appréhender et comprendre la démarche qui sous-tend la politique écologique mise en œuvre dans cette unité urbaine, d'en comprendre le sens et l'identité propre. Nous exposerons les jeux d'échelles qui président aux recompositions territoriales lyonnaises et qui ont un sens important lorsque l'on analyse le thème de la nature dans la ville. Notre propos rendra compte également, au sein de ce deuxième chapitre, et à travers un bilan historiographique, de la manière dont la prise en compte institutionnelle de la nature en milieu urbain depuis le début des années 1950 évolue. À cet égard, les schémas d'aménagement et de planification du territoire, portés par les documents d'urbanisme constituent des supports d'analyse privilégiés. Ces documents d'urbanisme relèvent de la compétence technique des agences d'urbanisme, nées au milieu des années 1960 [Prévot & al, 2008]. Dans un contexte où les règles du développement durable sont données comme instruments de gestion des espaces urbanisés, comment les politiques publiques ont-elles pensé hier et pensent aujourd'hui la place de la nature dans les territoires urbains, dans une dynamique d'aménagement prenant en compte sa spécificité et son rapport à la ville ? Nous montrerons les tâtonnements et balbutiements de cette construction politique de la nature. Enfin, puisque la nature ne se lit pas seulement à travers les documents de planification, ce second chapitre tentera d'appréhender la manière dont la nature s'exprime aujourd'hui dans la ville.

Dans un troisième chapitre, les choix méthodologiques opérés dans le cadre de cette recherche seront argumentés. La posture épistémologique adoptée dans ce travail, qui entend analyser les actions et les discours sur la nature produits par la métropole lyonnaise, en appelle à une méthodologie d'enquête et de traitement de données spécifiques. Le recours à la littérature grise, aux documents d'archives communautaires, aux supports de

communication élaborés par Lyon et par le Grand Lyon, à l'observation de terrain et aux travaux de l'Agence d'Urbanisme de Lyon, permettant de croiser des approches géographiques, urbanistiques, historiques et sociales, viennent compléter notre démarche d'analyse.

Le quatrième chapitre sera consacré à l'analyse des actions concrètes mises en œuvre dans l'agglomération lyonnaise en ce qui concerne la nature en ville. Nous nous attacherons donc à voir comment sa prise en compte se traduit à différents niveaux : projets d'aménagements, documents d'urbanisme, réglementation, réalisations concrètes, gestion des espaces existants...

Dans le chapitre cinq seront évoqués les jeux politiques autour de la nature, au sens où ceux-ci sont parfois liés à des enjeux de légitimité et de pouvoir [Calenge, 1997; Lascoumes 1994 ; Latour, 2004] de la part des structures territoriales pour garder la main sur un thème aussi fédérateur et consensuel que celui de la nature. Ces jeux de pouvoir sont lisibles à travers la notion d'institutionnalisation de la nature. Lorsque l'on s'intéresse à la nature en ville, les actions concrètes basées sur les sciences de l'ingénieur côtoient également les outils du marketing territorial : city-branding (marque, logo d'une ville), grandes signatures internationales (paysagistes, photographes, architectes, décorateurs), palmarès des villes vertes sont ainsi appréhendés. Ils viennent compléter l'analyse des journaux de presse institutionnelle placée au cœur de cette recherche.

Notre sixième chapitre vise à mettre en perspective nos résultats issus de l'analyse du corpus de presse institutionnelle avec le discours des acteurs. Nous montrerons que, à travers une analyse de contenu thématique, la nature est considérée dans le discours politique comme une vaste opération de construction identitaire pour, d'une part, ancrer au sein de la métropole lyonnaise un paysage urbain porteur d'une identité partagée et, d'autre part, servir des objectifs locaux d'ordre sociaux qui n'ont pas toujours à voir avec les fonctions naturelles de notre objet de recherche. Le concept de patrimonialisation de la nature est avancé. Le discours issu de nos entretiens vient concrétiser notre hypothèse d'une vision tantôt protectrice et tantôt utilitariste de la nature en ville.



# **PREMIÈRE PARTIE**

## **DE LA NATURE DANS LA VILLE**

### **CONTEXTE SCIENTIFIQUE ET OBJET D'ÉTUDE**

---

Pionnière en matière de développement durable, la métropole lyonnaise a pris une sensible avance sur les mesures déclinées par la loi de Grenelle 2 (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010). Dès le début des années 1990 en effet, la Communauté urbaine de Lyon a mobilisé de nombreux leviers, mis en œuvre maints outils et produit des documents d'urbanisme qui, tous, témoignent de sa volonté de développer les objectifs visés par cette loi, laquelle porte « engagement national pour l'environnement » et répond à la problématique du développement durable. Concernant les villes, cette problématique implique la mise en œuvre de solutions techniques et organisationnelles visant notamment à réintroduire la nature dans le tissu urbain. L'approche organisationnelle relève de l'action institutionnelle, alors que la démarche technique relève en principe de l'action urbanistique et paysagère. Il convient ici de noter que les théories urbanistiques varient quant aux fonctions attribuées à la nature en milieu urbain. Dans le passé, elles étaient principalement de deux ordres : fonction sociale en tant qu'espaces de détente, de loisirs, de rencontres etc., et fonction urbanistique en tant qu'espaces interstitiels, espaces d'accompagnement d'équipements publics, etc. Puis avec les courants esthétiste et hygiéniste qui ont émergé à la fin du XIXe siècle, des fonctions complémentaires ont été dévolues à l'intégration de la nature dans le paysage urbain.

Aujourd'hui, face à l'amplification des crises environnementales – réchauffement planétaire, urbanisation galopante, érosion de la biodiversité, pollution, etc.–, la trame verte urbaine (structure verte) se voit investie de nouveaux rôles, allant de la lutte contre la pollution de l'air par la fixation des particules chimiques à l'introduction de la biodiversité dans les zones urbaines. La notion de « trame verte urbaine » est de plus en plus convoquée par les professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme [Clergeau, 2007], au point qu'elle a récemment été déclarée stratégie d'intérêt national (Grenelle de l'environnement, 2007 : trame verte et bleue). Désormais en France, l'élaboration des documents d'urbanisme pour l'aménagement des sols – Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Plan Local d'Urbanisme (PLU), etc. – et les politiques urbaines sont subordonnées à l'obligation de prendre en considération la trame verte à toutes les échelles de prise de décision (locale, régionale, nationale, voire supranationale). Cette disposition légale résulte du fait que nombre de services et vertus attribuées à la trame verte sont désormais reconnus, dont plusieurs font partie intégrante des recommandations du développement durable, sur les plans sociaux, économiques et écologiques.

# **CHAPITRE 1**

## **NATURE, QUI ES-TU ?**

### **DU CONCEPT AU TERRAIN**

---

## **I/ Les limites du jeu sur les binômes : le brouillement des frontières**

À l'heure où les travaux portant sur les rapports entre la ville et la nature sont reconnus comme objet d'étude, l'analyse systématique de la biodiversité en ville en est au stade des balbutiements. Dans les discours, deux formes de nature s'opposent. Selon Paul Arnould & al. [2011], « *le caractère fondamentalement hybride et composite des questions de biodiversité en ville, qui combine constamment le sauvage et le domestique, le public et le privé, l'esthétique et le nourricier, le local et le mondial, l'indigène l'exotique, l'ordonné et le fouillis, le contrôlé et le rebelle, le trop connu et le mal connu, etc., contribue à brouiller les discours* ». Tout comme dans l'opposition nature et culture, l'homme serait, pour Philippe Descola, [2002] au centre des raisons de vouloir opposer deux formes de nature :

« [...] pour désigner les rapports entre la nature et la culture, nombreux sont les termes qui, empruntant au vocabulaire des techniques ou à celui de l'anatomie, mettent l'accent tantôt sur la continuité – articulation, jointure, suture ou couplage –, tantôt sur la discontinuité – coupure, fracture, césure ou rupture –, comme si les limites de ces deux domaines étaient nettement démarquées et que l'on pouvait en conséquence les séparer en suivant un pli préformé ou les rabouter l'un à l'autre comme deux morceaux d'un assemblage ».

### **1/ Quand le domestique se ré-ensauvage**

La vision occidentale selon laquelle le monde du vivant serait dominé par l'opposition domestique/sauvage est une hypothèse qui, selon Philippe Descola [1986], ne serait pertinente que dans un certain nombre de sociétés – la nôtre en particulier –, et ne vaudrait peut-être que dans le contexte d'une époque circonscrite.

Nous nous attacherons ici à discuter de l'opposition sauvage-domestique en montrant, à travers divers exemples empruntés à la littérature grise, que l'animal en ville se trouve parfois à la frontière du domestiqué et du sauvage. La présence de la nature sur un territoire est en effet une juxtaposition des deux éléments, le sauvage et le domestique. En outre, même si les jeux de domination et de concurrence sont bien réels, ces éléments créent un écosystème particulier où chacun peut trouver sa place, dès lors et d'autant plus que l'homme se positionnera en gestionnaire de ce tout.

Ainsi par exemple, le chat errant illustre bien ce statut ambigu. Le chat errant vit dans les rues mais son existence et sa survie sont largement favorisés par l'intervention de l'homme qui, volontairement ou indirectement, lui fournit de quoi se nourrir quotidiennement. Sa présence dans l'écosystème d'un territoire urbain dépend du degré d'acceptation ou de rejet de l'espèce sur l'espace concerné. Une espèce animale peut ainsi être considérée indésirable du fait de caractéristiques qui la rendent potentiellement invasive [Cooper, 1987 ; Clergeau, & al, 1996]. Dans les pays du Maghreb, les chats errants ne sont pas nourris par les populations. Le potentiel invasif est par conséquent absent. La régulation s'opère de manière naturelle et l'espèce demeure confinée dans une portion congrue de l'espace. La question du désir ou du rejet s'inscrit fortement dans l'échange humain. Les travaux de Nathalie Blanc [1995] sur l'animal en milieu urbain montrent combien cette présence animale cristallise les points de vue, qu'elle soit objet de désirs (animaux de compagnie) ou de rejets (pigeons ou blattes). Selon Philippe Clergeau [2007], le citoyen veut une nature de « *proximité, riche en espèces animales et végétales, et pas n'importe quelles espèces...* ». Dans son étude sur la présence et la diversité des oiseaux à Rennes, il décrit les disparités de comportements des habitants des lotissements situés en banlieue, entre ceux qui accueillent et ceux qui rejettent les volatiles. Lorsqu'on s'approche de la campagne, le rapport à la nature évolue. L'attention portée à l'existence et à la diversité des oiseaux augmente. Nourrit, attiré ou rejeté, l'oiseau sauvage dans la ville reflète les ambivalences du citoyen vis-à-vis de la nature.

Source de conflits (bruits, déchets, odeurs, chiens dangereux) ou de consensus (cygnes et canards), l'animal en ville fait l'objet d'un regain d'attention sociale et politique aujourd'hui. A travers la notion de « communauté hybride » définie comme « *une association d'hommes et d'animaux, dans une culture donnée, qui constitue un espace de vie pour les uns et pour les autres, dans lequel sont partagés des intérêts, des affects et du sens* », Dominique Lestel [2004] affirme que « *comprendre l'animalité urbaine doit s'appuyer sur une vision à la fois plus subtile et plus réaliste de l'animal dans la cité. Il convient en conséquence d'élaborer une conception de l'animalité qui ne se base plus a priori sur le paradigme de la séparation de l'homme et de l'animal, mais sur celui de leur complémentarité, sur celui de la recherche de convergences entre les uns et les autres, et sur celui de la vie partagée* ».

	Grand Lyon*	France
Chiens :	<b>170 000</b>	8,8 millions
Chats :	<b>191 000</b>	9,7 millions
Rongeurs :	<b>45 000</b>	2,32 millions
Oiseaux :	<b>157 000</b>	7,99 millions
Poissons :	<b>550 000</b>	27,74 millions
Reptiles et batraciens :	<b>150 000</b>	7,5 millions

\*Mode de calcul : estimation nationale (FACCO/Sofres) minorée du taux que représente la population du Grand Lyon par rapport à la Population Française (Insee) et corrigée par le fait qu'il y a 8 % de moins d'animaux domestiques en ville qu'en milieu rural.

Source : *Étude Siloé pour Millénaire 3, Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon. Note réalisée à l'occasion de la journée prospective du 16 mars 2004, sur le thème de «L'Homme et l'animal en milieu urbain»*

**Tableau 1: Population d'animaux domestiques dans le Grand Lyon et en France en 2003.**

Les espèces emblématiques en ville sont les pigeons, les abeilles, les arbres – généralement platanes ou peupliers –, les chiens et les chats. La ville constitue néanmoins un refuge ou un milieu propice au développement de la faune sauvage. À Londres, les quelque 10 000 renards installés en ville en constituent un bon exemple. Pour introduire cette partie, il semble alors intéressant de revenir sur une question générale mais fondamentale : « *Y a-t-il place pour du sauvage dans la ville ou n'y trouve-t-on qu'une biodiversité domestique ?* » [Arnould, 2006]. Au-delà du questionnement autour de la place d'une biodiversité sauvage dans la ville, c'est bien le couple sauvage/domestique qui retient notre attention. La ville n'est-elle pas à même d'accueillir une biodiversité sauvage, naturelle, à l'image de ce que les friches ou autres délaissés urbains laissent entrevoir ? La main de l'homme, en créant, en artificialisant, en jouant de l'esthétique, ne domestique-t-elle pas quelque peu la biodiversité en ville ? Par ailleurs, la nature domestiquée, gérée, peut-elle côtoyer voire même retrouver un caractère sauvage ? Est-ce envisageable ? Est-ce souhaitable ? Quelle frontière poser entre ces deux termes ? Faut-il d'ailleurs formellement les opposer ? Une conciliation, une juxtaposition peut-elle être envisagée ?

Selon Augustin Berque [2010], « *nous associons généralement le sauvage (silvaticus) à la forêt (silva) et à ses hôtes, les bêtes sauvages et les ermites* ». Pourtant, la place du sauvage dans la ville semble indiscutable [Lizet & al., 1997]. L'ouvrage cité plus haut regroupe un ensemble de textes de naturalistes qui s'attachent notamment à inventorier la place de la nature « sauvage » dans la ville. Les villes constituent en effet de véritables milieux de substitution et/ou de refuges pour de nombreuses espèces. A New-York – ou même à Lyon mais de manière plus modeste –, les faucons pèlerins nichent en haut des

buildings et des tours, éléments architecturaux qui leur rappellent leur environnement naturel. Les agglomérations constituent en effet un refuge pour de nombreuses espèces sauvages.



Source : Réseaux écologiques de Rhône-Alpes  
En ligne sur <http://biodiversite.rhonealpes.fr/spip.php?rubrique60>

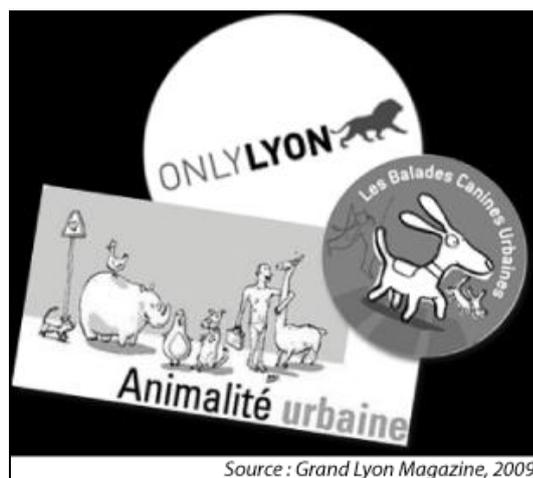
Figure 1. Bienvenue à l'animal sauvage en ville.

Les contrats de territoire et les corridors biologiques viennent à son secours. Il passe d'un état sauvage (image de gauche) à un état domestique (image de droite). En tant qu'animal domestique, il convient d'adopter une posture humaine. Le blaireau (*Meles meles*), au centre de l'image mais également au centre de plusieurs contentieux (dégâts occasionnés aux cultures et aux infrastructures ferrées notamment), se hisse ainsi sur ses deux pattes pour s'informer sur la direction à prendre pour continuer son chemin. Recherchant ainsi sa position dans la ville, le blaireau (qui n'en n'est pas un au sens figuré du terme parce qu'il semble être le plus savant des trois individus) s'attarde sur un plan de ville recentré sur une trame verte et spécifiquement destiné à l'orientation de l'animal de passage. Blaireaux (*Meles Meles*), cerfs (*Cervus elaphus*) et grenouilles (*Rana sp*) ne peuvent que remercier les instigateurs de leur sauvetage qui ont su lire la « notice de montage » (image de gauche).

Ainsi, afin d'organiser la présence et la valorisation de l'animal en ville, le Grand Lyon crée en 2005 la mission « animalité urbaine ». Prônant une « démarche globale de gestion de l'animal en ville »<sup>1</sup>, ce groupe de réflexion décline une gestion en six axes. Ce sont d'abord des actions organisées autour de promenades urbaines offrant « un parcours de santé, de bien-être, d'éducation et de détente des chiens urbains et de leurs maîtres ». L'objectif de ce type d'initiative est avant tout pédagogique. Elle est une invitation à se plier aux bonnes pratiques en ville pour permettre une meilleure cohabitation entre l'homme et l'animal en milieu urbain. À ce titre, le Grand Lyon signe une convention avec la société « Canissimo » dont les deux éducateurs canins de métier ont pour mission de former, conseiller et responsabiliser les maîtres à qui ils délivrent des diplômes de conducteurs de

<sup>1</sup> <http://www.grandlyon.com/Proprete-canine.1038.0.html>

chiens en ville à l'issue de la formation. Une fois diplômés, les maîtres rejoignent les rangs des « ambassadeurs de l'animalité urbaine ».



**Figure 2. L'animalité urbaine, un concept Made in Lyon pour favoriser le rapport entre l'animal et l'homme au mode de vie urbain néanmoins prêt à se changer en naturaliste (ou presque) pour vivre en harmonie avec l'animal.**

Pourquoi le statut de l'animal domestique s'inscrit-il ainsi comme nouvelle question d'urbanisme ? Comment passe-t-on d'une gestion essentiellement répressive autrefois à la prévention et à la valorisation de sa présence aujourd'hui ?

En ville, la nature est omniprésente. Discrète, opportuniste ou conciliante, la vie sauvage revendique son existence chaque fois que la possibilité lui en est laissée. Les mammifères des parcs, jardins et maisons déploient des trésors d'ingéniosité pour ne pas se faire écraser, piéger, empoisonner ou dévorer. Certains fréquentent les endroits de la ville que l'homme délaisse, du grenier au terrain vague en passant par les égouts. Beaucoup sont devenus nocturnes. Pour de nombreux animaux (renard, abeille sauvage), la ville constitue un véritable refuge. C'est aussi le cas pour le gros bec casse noyaux (*coccothraustes coccothraustes*), passereau qui habite normalement dans les forêts de feuillus et de conifères, mais qui est très présent au sein des parcs lyonnais.

Deux espèces domestiques méritent qu'on leur consacre quelques mots : les chiens et les chats. De longue date, chiens et chats s'inscrivent directement dans l'environnement de l'homme. Ils partagent son quotidien. Ils ont un rôle social important, aussi bien dans l'espace privé que dans l'espace public. Pour les sciences du langage, la communication entre l'homme et l'animal suscite de nombreux intérêts. Les travaux du naturaliste Von Frisch [1886-1982] ou du biologiste Konrad Lorenz [1903-1989] sur la communication et le comportement animal le démontrent bien. Si la place des animaux en ville n'est qu'affaire de

tolérance pour les uns et de respect pour les autres, leur présence demeure parfois source de désagréments. Le rejet de cette forme de nature en ville par les habitants peut résulter des nuisances engendrées par certaines espèces animales. À Lyon, les données de la mission « animalité urbaine » (2008) mettent en évidence leur forte présence en ville – on dénombre 40 000 chiens à Lyon intra-muros – et, en corollaire, la production de déjections canines. Celle-ci est évaluée à plus de deux tonnes par jour. Concernant les chats domestiques, il peut arriver que certains retournent à l'état sauvage : on parle alors de chats féraux. En milieu urbain, le chat qui se coupe des attaches de la vie domestique passe alors de sa confortable passivité à une activité de redoutable prédateur, nuisible pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Mais si chiens et chats domestiques sont les espèces animales les plus représentatives de la cohabitation de la nature et de l'homme en ville, ils ne sont de loin pas les seuls « co-occupants » de nos habitations. Le tissu bâti des villes constitue aujourd'hui un refuge pour de nombreuses espèces animales. Ainsi à Lyon peut-on observer toute une faune qui, selon les espèces, trouve abri qui dans les greniers tel le rat noir (*Rattus rattus*), qui dans les caves humides ou les galeries souterraines tel le surmulot (*Rattus norvegicus*) – lequel niche également sur les bords du Rhône et de la Saône. Quoique que fort discret, tout ce petit monde est bien présent. Et s'il arrive que l'on puisse trouver gênante, de par sa multitude, sa prolifération et certaines nuisances, la présence de nombreuses espèces animales en ville, force est de reconnaître l'intelligence et la faculté d'adaptation de ces petits squatters, voire leur utilité : qu'ils soient chasseurs d'insectes et de rongeurs nuisibles ou destructeurs de déchets, ils rendent bien des services dans nos maisons.

Dans les grandes villes comme par exemple Lyon, parcs et jardins, chantiers, berges des fleuves et cours d'eau sont également autant de lieux de vie pour toute une faune sauvage et diversifiée que l'on a plutôt coutume d'associer à la vie à la campagne. La liste est longue de ces hôtes clandestins qui ont trouvé en milieu urbain un contexte propice à leur survie. De la taupe (*Talpa sp.*) qui vit sous terre aux musaraignes (*musaraneus sp.*), mulots (*apodemus sp.*) et campagnols (*microtus sp.*) en surface, en passant par les hérissons (*erinaceus sp.*), les écureuils (*sciurus sp.*), les grenouilles (*rana sp.*), les ragondins (*myocastor coypus*) et les castors (*castor sp.*), les abeilles (*apis sp.*), les renards (*vulpes sp.*), les blaireaux (*meles meles*), les sangliers (*sus scrofa*), certains oiseaux dont des rapaces... et bien d'autres y ont élu domicile. Pourtant, la ville n'est nullement leur milieu naturel. Il

convient alors de chercher à comprendre comment et pourquoi ils y sont arrivés et s'y sont durablement établis, en dépit de la présence des citadins, du bruit et de la pollution.

Karim Lapp [2005] propose à cet égard un certain nombre d'explications. Ainsi, dit-il en ce qui concerne certaines espèces, ce ne sont pas les animaux qui sont entrés dans la ville pour s'y installer, c'est la ville qui, en étendant rapidement son emprise sur les territoires ruraux environnants, les a en quelque sorte absorbés. Une autre explication tient à l'existence de structures paysagères propices au déplacement de la faune, parce qu'elles constituent des couloirs d'accès à la ville : tels par exemple les cours d'eau aux berges verdoyantes ou les voies de chemin de fer. À la recherche de nourriture, les animaux se déplacent en empruntant ces couloirs, ce qui les rapproche progressivement des tissus urbains les plus proches de leur milieu naturel, les conduisant ainsi jusque dans les parcs et jardins des villes. À Lyon on a ainsi pu observer, ces dernières années, des sangliers dans le secteur de Vaise. Mais il y a aussi, explique Karim Lapp [2005], les cas où les animaux arrivent en ville par erreur. Cela se produit lorsque des animaux effrayés entrent dans les agglomérations lors de leur fuite. Dans d'autre cas, c'est l'attrait d'une nourriture facile et abondante qui explique l'émigration d'animaux de la campagne vers la ville : « *Paris offre "le gîte et le couvert"* » à un bon nombre d'espèces » [Lapp, 2005]. Ce phénomène est d'autant plus d'actualité que l'industrialisation des méthodes agricoles conduit à un appauvrissement marqué des campagnes, ce qui amène certaines espèces, dont notamment les oiseaux, à privilégier les zones urbanisées. La recherche de tranquillité constitue par ailleurs l'un des facteurs d'émigration de certains animaux vers les centres urbains : dérangés par l'agitation des campagnes de la périphérie des villes où les citadins se déplacent volontiers pour leurs activités de loisirs, ils se rapprochent du centre pour se réfugier au calme des jardins avoisinants.

Ainsi donc, la ville est occupée par tout un monde animal parallèle qui marque fortement l'intrication spontanée de la nature sauvage dans le tissu urbain, à quoi s'ajoute la présence des animaux domestiques hébergés par les citadins. Mais qu'en est-il des politiques publiques à cet égard ? Quelle conception du rapport entre ville et monde animal est à l'œuvre et comment a-t-elle évolué ? Comment s'équilibre la dualité « proscription/prescription » ?

De nombreux historiens du social défendent l'idée selon laquelle le développement urbain aurait chassé l'animal hors de la ville, par le biais d'une politique hygiéniste visant à

réguler la vie et la mort des bêtes. Cette idée est souvent associée à un mouvement de séparation entre monde humain et monde animal qui se traduit par un rejet de l'animal, en opposition à une attitude considérée comme très « urbaine » où, sensibles au monde animal, les humains s'entourent d'animaux de compagnie. Mais ces deux attitudes sont-elles antagonistes ? Pour notre part, nous pensons qu'elles fonctionnent comme un ensemble. Les récents travaux d'Eric Baratay [2012], qui montrent que l'essor urbain a coïncidé avec un accroissement de la présence animale en ville, viennent à l'appui de cette hypothèse. Peut-être peut-on alors, sur cette base, proposer une sociologie de l'animalité urbaine, à travers une typologie en deux catégories. Celle de la faune domestiquée d'une part, qui comporte les animaux de compagnie tels que chiens et chats mais aussi reptiles, souris, hamsters, furets, oiseaux en tous genres, chevaux pour les loisirs ou comme animal de service... ; celle de la faune sauvage, très diversifiée : rongeurs et petits mammifères de toutes espèces, renards, ragondins et batraciens, oiseaux, animaux sauvages en captivité dans les zoo...

La présence animale en ville décline plusieurs problématiques. Elle peut en effet être considérée comme une contrainte à gérer, parce que générant des problèmes d'hygiène et de nuisances (bruit, pollution) et des risques (morsures, infections). Mais cette présence animale peut à l'inverse être tenue pour bénéfique, au sens où elle favorise la communication et le lien social, où elle est outil d'éducation et d'éveil, où elle fait fonction d'aide à la personne dans le cas des chiens pour handicapés.

## 2/ Quand l'artificiel fait corps avec le naturel

En milieu urbain, la nature est administrée, réglementée, gérée. Le concept américain de *wilderness* ou naturalité [Arnould & Glon, 2006 ; Arnould, 2006 ; Barron-Yellès, 2005 ; Donadieu & Fleury, 1997], entendue comme « *un état naturel ou spontané* » selon la définition du Littré, s'oppose à la nature artificialisée et à la nature cultivée. La nature *wilderness* apparaît alors comme inexistante au regard de son apparence artificielle et des usages qu'elle supporte. Toutefois, si Sergio Dalla Bernardina [2001] estime que « [...] nous faisons encore semblant de croire à la nature incontaminée, à la *wilderness*, comme à une région radicalement autre par rapport au monde social », il ajoute que « [...] nous savons très bien qu'elle demeure sous la dépendance de ce dernier ». La nature sauvage, ajoute-t-il encore, « [...] est devenue un lieu public où échanger, se montrer, se confronter ». Les espaces semi-naturels ou la friche, comme le montrent François Ost & al. [1993], rendent compte de cet état de fait (Chapitre 2→III→2). Si, pour Sergio Dalla Bernardina [2001] ou

François Ost & al. [1993], la nature sauvage est teintée d'usages sociaux, Daniel Vallauri [2007] introduit une dimension supplémentaire. Pour lui, la naturalité permet d'appréhender la nature au regard de trois caractéristiques qui fondent les catégories suivantes : nature organisée, nature complexe et nature spontanée. Mais en milieu densément bâti, le concept de naturalité semble demeurer inadapté. Les capacités de diversification des espaces de nature s'y trouvent réduites du fait que ceux-ci sont enfermés dans des cadres de gestion. De nombreuses études [Blanc, 2004 et 2004a; Calenge, 2003 ; Certu, 2012] soutiennent alors que la nature en milieu urbain est d'abord une nature artificielle. L'artificialité fait de prime abord référence au caractère inventé, fabriqué, fictif, copié, donc au caractère antinaturel de la nature. Roger Brunet [1992], pour qui la nature correspond aussi à « [...] *tout ce qui, dans le monde, n'est pas « artefact »* » ajoute que, de son point de vue, « [...] *le naturel s'oppose au calcul, à la réflexion comme à l'artifice* ». Il n'exclut toutefois pas que des paysages fortement anthropisés puissent « [...] *à force de paraître "naturels" [...] ou familiers, deviennent "seconde nature" et finalement nature, quel que soit leur degré de transformation, d'artificialisation* ». À cet égard, Jean Estebanez [2006] affirme que « [...] *chaque société décide ainsi en permanence de ce qui est naturel et de ce qui ne l'est pas* ». Les « *interrelations avec les urbains* » [Hucy, 2010] permettraient alors de comprendre quand, pourquoi, où et comment ces rapports nouveaux à la nature, artificielle ou naturelle, prennent corps.

Déjà sous le Second Empire, les jardins en milieu urbain correspondent à une nature maîtrisée. Patrice De Moncan [2009] insiste à cet égard sur la conception d'Adolphe Alphand à propos des jardins où la nature « naturelle » n'aurait pas de place : « *Il ne faut donc pas prendre pour modèle la nature simple, mais imaginer un arrangement agréable, artificiel, tout en s'éloignant du vrai qu'autant que les exigences de l'art le commandent* ». Ainsi, si le jardin n'est pas synonyme de naturalité pour Adolphe Alphand, Patrice de Moncan [2009] montre que d'autres points de vue plus radicaux encore existent. Victor Fournel, dit Patrice de Moncan, est l'un de ceux qui estiment que l'« [...] *on se passerait parfaitement de ce qu'on appelle nature pour arriver à tous les résultats qu'elle produit. Ce n'est plus qu'à la campagne qu'on a encore la naïveté de croire à la nécessité de la nature pour avoir des fruits et des fleurs* ». Quitte à être factice, la nature devrait donc, selon Victor Fournel, être conçue pour être agréable à l'œil et attractive parce que propre et luxueuse. En

effet, si le caractère naturel du végétal renvoie aux contextures naturelles du paysage, pour nombre de citoyens c'est d'abord la fonction de l'objet qui prime.

### 3/ Le sauvage et le cultivé, l'impossible maîtrise

Selon Vincent Clément & Antoine Gavaille [1994] ou encore Laurent Piermont [2005], gérer la nature, c'est d'abord l'entretenir et la protéger, en mettant en œuvre un certain nombre de moyens techniques. A contrario, l'absence de gestion laisse porte ouverte à l'apparition d'une nature spontanée. La structure même de la ville impose de gérer les espaces de nature en ville. En effet, dans son fonctionnement des services urbains, chaque commune dédie un service aux espaces de nature, généralement appelés espaces verts [Veyret & Le Goix, 2011]. Agents techniques, agents de maîtrise et ingénieurs territoriaux des services des espaces verts réfléchissent à leur gestion. Toutefois, le caractère « géré » de cette nature est aussi largement lié à la tradition des jardins français. La taille rectiligne, la symétrie et l'homogénéité des volumes sous-tendent encore aujourd'hui les techniques d'aménagement et l'identité visuelle de ces espaces. Certaines métropoles adoptent, à la croisée d'une nature gérée et non gérée, des méthodes de gestion différenciée qui repensent la place du sauvage dans la ville. Mais parfois, l'apparence spontanée voire désordonnée de la nature telle qu'elle résulte du mode de gestion différenciée suscite de multiples réactions négatives de la part des habitants. Si pour Jean-Claude Génot [2008] « [...] *l'homme parachève son œuvre de domination et contraint maintenant la nature spontanée par la gestion vers une biodiversité culturellement programmée, acceptée et aseptisée* », l'aspect sauvage des espaces résultant des modes de gestion différenciée dégage plutôt une impression d'abandon. Ainsi qu'Yves Luginbühl [1999] le théorise, les représentations sociales de la nature sauvage se sont construites en confrontation avec une nature « [...] *rendant compte de la présence humaine et en particulier manifestant les signes de la culture* ». Ainsi, malgré l'intérêt qu'il peut porter à la faune sauvage dans les parcs publics, [Dorier, 2006] l'individu, qui s'est forgé une culture et une histoire sociale, demeure encore parfois perméable à ce qui pourrait signifier pour lui retour à une forme de réensauvagement. Stéphan Carbonnaux [2012] traite de cette question en exposant le fait que la nature sauvage et le réensauvagement des lieux de vie des hommes, qu'il désigne par le terme anglo-saxon « *rewilding* », n'est pas possible dans nos sociétés : il faudrait plutôt parler de tentative de réconciliation entre les communautés humaines et la nature. Nature sauvage et nature cultivée ne mobilisent donc pas les mêmes ressentis. De plus, l'individu veut pouvoir avoir

la maîtrise de la nature qu'il choisit d'avoir au sein du territoire qu'il pratique et dans lequel il évolue. Pour Karim Lapp [2005], « [...] la démonstration rassurante que l'homme maîtrise la "sauvagerie" animale trouve l'une de ses représentations urbaines à travers les zoos. » Cette exigence s'inscrit enfin plus généralement dans une société anthropocentrée, où la nature, résultant de l'action humaine, est considérée comme un nouvel écosystème appartenant à l'homme et dont le management est requis pour guider son développement [Hobbs & al., 2006].

Mais à l'inverse, ainsi qu'Elisabeth Dorier [2006] ou que Bernadette Lizet [2010] le soulignent, l'effacement progressif de l'opposition ville-nature [Salomon-Cavin, 2006 ; Mathieu & Guermond, 2006] conduit à une transformation des représentations vers un intérêt certain pour le sauvage dans la ville. Par exemple dans le Xe arrondissement de Paris, à l'angle des rues Juliette-Dodu et Sambre-et-Meuse, un terrain vague de près de 2000 m<sup>2</sup> – où se côtoient flore sauvage et flore ordonnée mais aussi plantes autochtones et espèces exogènes –, a été transformé en espace vert. Sur cette « friche paysagée » inaugurée en 2005, une étude a été conduite, non sans conflits. La confrontation se lit à travers une autre forme de compétition que celle que se livrent les espèces endémiques et exogènes. Bernadette Lizet<sup>2</sup> précise ainsi : « Dans les débats sur la biodiversité, c'est comme si chacun essayait d'asseoir sa propre légitimité au détriment de celle des autres. »

#### 4/ L'ordinaire et l'emblématique

Concernant les modes de gestion de la nature en ville, il convient de se poser la question des critères sur lesquels opérer, dont celui de la valeur que l'on attribue aux objets de nature. Or selon la perception que l'on en a, tel objet de nature peut être considéré par les uns comme tout à fait ordinaire et d'une banalité telle qu'il n'y a même pas lieu d'en faire cas, et par d'autres comme emblématique, ce qui le place alors en haut d'une échelle de valeur dont l'appréciation est toute subjective.

Ainsi, tel passant va se pencher sur la touffe d'herbe poussée entre deux pavés et s'en émerveillera au point de l'entretenir [Mougenot, 2003] ou la photographeur, quand tel autre y verra seulement l'expression d'un inadmissible laisser-aller de la part des services municipaux. Pour le premier, cette touffe d'herbe est emblématique de la nature – pour son caractère esthétique ? ou parce qu'elle traduit la constance de la nature à persister et à

---

<sup>2</sup> Interview de B. Lizet dans le cahier Spécial N° 442 de *la Recherche*, intitulé « Quelle biodiversité dans les villes ? »

s'adapter en dépit des obstacles que constituent les aménagements urbains ?... – ; pour le second elle n'est qu'une ordinaire mauvaise herbe à éliminer de la vue. Les objets de nature « ordinaires » peuvent donc être « emblématiques », mais sur quel critère s'appuyer pour les considérer comme tels ? Véronique Dassié [2010], dans son ouvrage « *Objets d'affection. Une ethnologie de l'intime* », démontre qu'affecter une valeur « [...] emblématique à un objet n'a de sens que lorsque cet objet rejoint un contexte universel, tels que les monuments, patrimoines matériels et immatériels classés au patrimoine mondial de l'Unesco. » La nature n'est emblématique que pour celui qui la perçoit ainsi. Ainsi l'araucaria, également appelé « le désespoir des singes », est un emblème pour le Chili. Il est ordinaire ailleurs...

Si la nature ordinaire est généralement qualifiée de banale et commune, la Convention Européenne du Paysage reconnaît néanmoins une valeur aux paysages dépourvus de « qualités exceptionnelles ». Considérés comme « *des lieux ordinaires ou « de tous les jours* », ils demeurent « *riches de significations pour ceux qui l'habitent* [Stein, 2003].

Ce jeu d'opposition est clairement à revisiter. Il met en évidence la confrontation entre deux points de vue. Si les animaux sont en effet très souvent distribués de part et d'autre d'une ligne de démarcation entre une approche considérant l'animal comme un élément envahissant, et une approche socio-centrée qui valorise les contributions de l'animal domestique à l'homme, les oppositions résident aussi dans plusieurs types de conflits : concurrence entre les animaux eux-mêmes pour s'approprier l'espace et les ressources ; conflit entre l'homme et les animaux lorsque ces derniers sont perçus comme indésirables ; et enfin conflits des humains entre eux au sujet des animaux [Mougenot & Mormont, 2009].

Ces oppositions fondamentales – naturel/artificiel, spontané/contraint, sauvage/domestique –, socialement et historiquement produites dans des conditions déterminées, peuvent fonctionner de façon pratique dans des contextes et sur des terrains différents et se consolider mutuellement. Elles sont spécifiques du milieu urbain : « *Nulle part sans doute, cette logique du milieu ne se vit de manière plus aigüe et plus problématique que dans les grandes villes* » [Ost & al., 1993].

## 5/ L'ici et l'ailleurs

La spécificité de la ville en tant qu'unité de vie par rapport à la campagne repose sur une diversité de caractéristiques qui tiennent tant à sa(ses) fonctions(s) qu'à son histoire. Sa

fonction d'habitat exige qu'elle réponde à toute une série de besoins d'ordre pratique en termes de vie quotidienne : vie familiale, vie de travail, vie de loisirs... Conscients alors que la nature « sauvage » ne peut être recréée en milieu urbain, les sociétés reconstituent des pseudos milieux tels que les zoos, les parcs, les plates-bandes d'ornement, les jardins botaniques...

Traitant de cette question, Stéphan Carbonnaux [2012] considère que la nature oscille entre une « *biodiversité à visage humain - une pyramide écologique amputée de ses prédateurs* » et une « *biodiversité hyper médiatisée, un fruit stérile de la société de consommation* ». Mais indépendamment de son œuvre de domination, qui conduit à une « *biodiversité culturellement programmée, acceptée et aseptisée* » [Génot, 2008], l'humain impose à la planète de nombreux bouleversements liés au développement de modes de transport intercontinentaux de plus en plus nombreux et rapides. Désormais, les espèces vivantes quelles qu'elles soient se jouent des barrières naturelles et, embarquées dans le sillage des voyageurs dans leurs multiples et diverses migrations, franchissent océans, montagnes ou fleuves et viennent envahir tous les écosystèmes. Qu'il s'agisse de virus, de mousses ou de plantes supérieures, de poissons, de reptiles, de mammifères ou autres, ces voyageurs clandestins, ou volontairement introduits pour diverses raisons, se sont immiscés dans des milieux naturels qui ne sont pas les leurs, menaçant alors la diversité biologique et les espèces autochtones qui vont parfois jusqu'à être frappées d'extinction. Ils sont aujourd'hui considérés par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) comme la seconde plus grande menace sur la biodiversité, après la destruction de l'habitat, et devant la pollution et la surexploitation des milieux par l'homme. Les espèces animales ou végétales invasives peuvent en effet être très nuisibles aux espèces locales qui, ayant évolué en leur absence, n'ont développé aucune défense contre elles, que ce soit pour répondre à une prédation ou à une compétition.

Ainsi peut-on citer l'exemple des ragondins qui, originaires d'Amérique du Sud, figurent aujourd'hui sur la liste des cent espèces exogènes les plus invasives du monde. Introduits en France à la fin des années 1920 aux fins d'élevage pour leur fourrure, ils ont commencé à s'échapper de leurs enclos à partir des années 1960 et se sont établis clandestinement un peu partout dans la nature [Mougenot & Roussel, 2006], causant de nombreux dommages : s'attaquant aux cultures céréalières pour se nourrir, détruisant les nids d'autres vertébrés, s'imposant au détriment d'autres espèces, minant aménagements

hydrauliques et autres en multipliant leurs terriers, ils ont peu à peu contribué à déstabiliser la biodiversité des écosystèmes où ils se sont immiscés, notamment celle des berges des cours d'eau.

Bien d'autres exemples d'espèces invasives peuvent être cités. Ainsi, parmi les espèces végétales, la renouée du Japon (*fallopia japonica*) : originaire de l'est de l'Asie, elle interfère sur le milieu naturel où elle vient se fixer par son action allélopathique, qui la met en compétition avec les ressources environnementales autochtones, telles que l'eau, la lumière et les substances nutritives ; ses rhizomes endommagent chemins, routes, voies de chemin de fer et berges des cours d'eau, ce qui, en termes d'économie, entraîne de coûteux travaux de réparation. La spartine anglaise (*spartina anglica*), quant à elle, originaire de Grande-Bretagne, se répand un peu partout en Europe et sur d'autres continents où elle contribue à exclure certaines espèces de la flore indigène et de l'endofaune, notamment des poissons, mettant à mal oiseaux sauvages et échassiers ; sa présence sur les territoires qu'elle colonise nuit aux activités de loisirs et touristiques, et entraîne accumulation de sédiments et modification de la circulation des eaux, avec des conséquences dommageables pour l'ostréiculture. Parmi les insectes, on peut citer le frelon asiatique (*vespa velutina*) qui, passager clandestin à bord de transports de marchandises, est arrivé de Chine il y a quelques années : rôdant autour de nos ruches, il compromet l'activité de butinage des abeilles qui l'hiver venu, faute de réserves suffisantes de miel, périssent de faim par colonies entières... La liste est longue, dans le monde des vivants, des spécimens qui ainsi, émigrés ou importés de contrées lointaines, se conduisent en squatters, prédateurs et fauteurs de troubles sur des territoires qui ne correspondent pas à leur milieu d'origine.

Alerte donc, les envahisseurs sont là ! Et si l'on définit la biodiversité comme étant la diversité naturelle des organismes vivants exerçant chacun des fonctions spécifiques au sein des écosystèmes dans lequel ils évoluent, dans une dynamique d'interaction entre eux et avec leur environnement, on comprendra que, dès lors qu'une espèce exotique invasive s'immisce dans un écosystème, l'impact de son intrusion sur les milieux qu'elle colonise peut être considérablement négatif : impact sur l'équilibre biologique et la survie des espèces endogènes, impact économique, impact sur la santé...

## II/ Une problématique au centre du rapport nature-société

### 1/ Limiter l'étalement urbain et densifier la ville

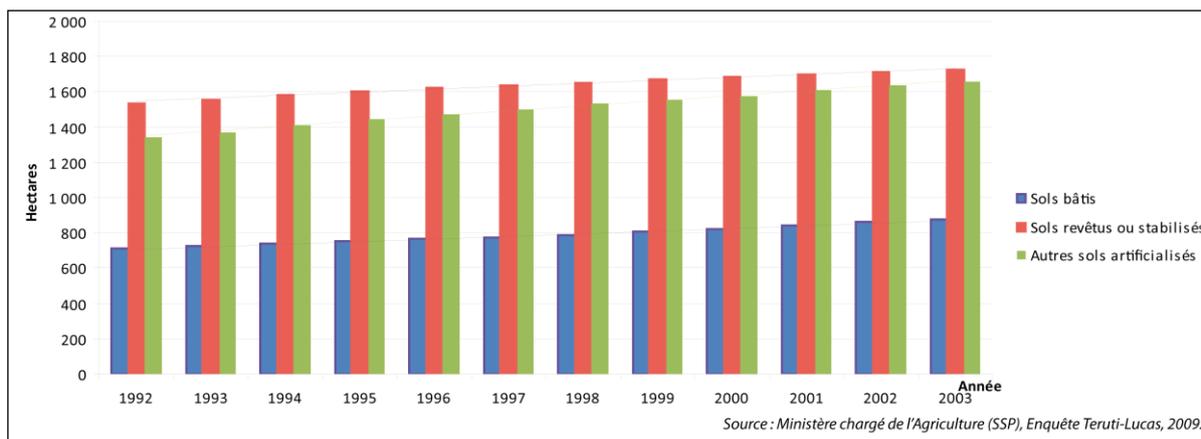
En bien des points, la ville est conçue comme l'antithèse de la nature. Cette représentation négative de la ville apparaît nettement à travers le constat partagé d'une expansion urbaine exponentielle. Si l'on veut aborder utilement la question du développement durable des villes, il convient au préalable de s'interroger sur la place des villes sur l'échiquier des enjeux économiques de notre monde contemporain [Ascher, 1995]. Selon Sylvain Allemand, [2007], la moitié de la population mondiale vit désormais en ville et cette proportion augmente. D'après un rapport de l'ONU de juin 2006 elle devrait, avec la progression de l'urbanisation en Chine, atteindre 60% en 2030. Or cette augmentation se traduit par un étalement urbain dans les pays du Nord comme dans les pays du Sud, où elle se combine à un exode rural massif, réduisant en conséquence les surfaces agricoles. Considérée jusqu'alors comme un moteur de modernisation des sociétés, l'urbanisation devient synonyme, à des degrés divers, de pollution, de congestion, de dégradation des conditions de vie. En outre, bien des problèmes de santé sont liés aux inconvénients spécifiques de la ville : manque d'hygiène publique, défaillance des systèmes d'assainissement, accès limité à l'eau, pollution atmosphérique.

Or qu'en est-il à cet égard de la croissance urbaine ? Quelles sont l'ampleur et la vitesse d'évolution de ce phénomène ? Et celui-ci doit-il être entendu au sens d'augmentation de la population vivant en milieu urbain, ou d'extension spatiale des tissus urbains venant empiéter sur les espaces naturels [Ascher, 1995] ? À cet égard, deux conceptions radicalement opposées de la ville durable s'opposent : doit-on favoriser la densification des villes en les concentrant dans la limite de zones circonscrites, ou au contraire promouvoir leur éclatement dans l'espace ? La durabilité peut se rechercher à travers une maîtrise de la croissance de la population urbaine ou se concevoir à partir d'une réorientation de la forme des villes. Ces deux approches possibles de la ville durable (taille ou forme) feront successivement l'objet des deux paragraphes suivants.

Le projet urbain aujourd'hui conduit à favoriser la densification urbaine et donc à limiter l'étalement urbain. Selon le rapport de l'Atelier « *Formes de villes, échelles de territoire, trame verte bleue* » du plan d'action « *Restaurer et valoriser la nature en ville* », densité urbaine et nature en ville ne sont pas incompatibles. Selon la nouvelle charte d'Athènes [2003] sur le futur des villes européennes, « [...] les forêts et zones vertes seront

*agrandies à l'intérieur et autour des villes, afin qu'elles puissent jouer leur rôle important d'assainissement de l'air et de stabilisation des températures. Accessoirement, ces mesures auront aussi des effets secondaires très positifs, en cas d'urbanisation galopante* ». Les professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme postulent que reconnaître le rôle de la nature et accroître ses surfaces pourraient permettre aux élus de mieux concevoir les modèles de ville de demain.

Mais tout d'abord, à quoi correspond l'étalement urbain ? Comment le mesure-t-on ? L'étalement urbain se mesure à travers les données relatives à l'artificialisation, laquelle résulte de l'expansion de l'urbanisation et de ses infrastructures (habitat, zones industrielles et commerciales, routes, équipements sportifs ou de loisirs, parkings). Deux outils, français (Teruti-Lucas) et européens (Corine Land Cover) d'observation de l'occupation du sol permettent de mesurer l'évolution des surfaces artificialisées. Les données recueillies par Corine Land Cover montrent que la part des surfaces artificialisées représente 5,1% de la surface hexagonale ; elle est passée de 4,6% en 1900 à 5,1% en 2006, soit une perte de près de 300 000 hectares sur cette période. Ces chiffres ne sont cependant qu'indicatifs : s'ils permettent de se faire une idée de l'artificialisation des sols en France, ils demeurent en deçà de la réalité car, pour mesurer le tissu urbain (soit le tissu « artificialisé »), ils reposent sur un calcul qui ne prend pas en compte les zones industrielles et commerciales. Pour sa part, le Commissariat général au développement durable se base sur les données de Teruti-Lucas (Land Use Cover Area frame statistical Survey) qui intègrent les zones industrielles et commerciales dans le calcul de l'artificialisation. Sur cette base, il établit qu'entre 2006 et 2010, 78 000 hectares par an ont été urbanisés (Figure 3) et que cette urbanisation s'est développée en grande partie aux dépens des terres agricoles et des milieux semi-naturels. Selon la communauté scientifique et les collectivités territoriales en effet, perte d'espaces agricoles et érosion de la biodiversité par destruction-fragmentation des habitats [Banzo & Prost, 2009 ; Ahern 1995 ; Cormier & Carcaud, 2009] sont les principaux phénomènes corollaires de la lutte contre l'étalement des villes. En 2011, l'étude de la fédération nationale des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) sur les surfaces agricoles ou naturelles vendues pour créer des logements, des infrastructures de transport ou des zones d'activités industrielles ou commerciales confirme à son tour cette évaluation.



**Figure 3. L'artificialisation des sols en France, l'un des 10 indicateurs clés pour mesurer l'environnement. Série révisée en 2010, puis avril 2011.**

**Série 3 : Sols bâtis ; série 2 : sols revêtus ou stabilisés ; série 1 : autres espaces artificialisés.**

**Les neuf autres indicateurs proposés par le Service de l'observation et des statistiques du Commissariat général au développement durable sont : la qualité de l'air en milieu urbain, l'état sanitaire des cours d'eau, la biodiversité à travers la mesure de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs, les ressources (consommation intérieure de matière), les déchets, les émissions de gaz à effet de serre, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie, l'emploi environnemental et les préoccupations des Français sur la dégradation de l'environnement).**

Afin de proposer aux élus des collectivités territoriales une aide à la décision, la mesure de l'étalement urbain s'accompagne d'une démarche prospective. Il en découle des scénarios sur la base desquels s'ouvrent des débats sur les choix à opérer quant aux modes de faire la ville et aux objets à mobiliser. Toutefois, les travaux de prospective actuels fournissent des résultats controversés. Selon Vincent Viguié & Stéphane Hallegatte [2012], qui modélisent un urbanisme « vert » de la région parisienne, les trames vertes et bleues constitueraient d'abord un support capable de densifier la ville et de limiter l'étalement urbain qui guette. Estimant qu'en 2030 de nouveaux espaces périurbains dépendront de l'automobile, Vincent Viguié & Stéphane Hallegatte [2012] proposent une solution simple en apparence : interdire les constructions au-delà des limites actuelles de l'agglomération parisienne, afin de permettre la création d'une ceinture verte.

Plus près de nous et à une autre échelle, les travaux de prospective territoriale entrepris dans le cadre du programme AVuPUR pour modéliser l'impact de l'urbanisation sur le régime hydrologique de l'Yzeron (Ouest de l'Agglomération lyonnaise) montrent qu'à l'horizon 2030, la consommation d'espace liée à l'étalement urbain de Lyon empiétera sur le

tracé de la trame verte définie dans le SCOT 2030 de l'Agglomération lyonnaise. Ces études démontrent aussi les limites des outils de la planification urbaine.

L'idée que la nature permettra, par la création de ceintures vertes autour des villes, de limiter l'étalement urbain, commence à être remise en question. Selon Angel & al. [2010], ces ceintures vertes ne sauraient en effet constituer sur le long terme un rempart à l'étalement urbain. Elles auraient pour effet d'engorger les villes en développement. En s'appuyant sur *l'Atlas de l'expansion urbaine* (Atlas of Urban Expansion) – paru en 2012 et dont ils sont les auteurs – et à partir de données empiriques sur la croissance urbaine passée et présente, Angel & al. [2011] proposent une modélisation de l'expansion future des villes dans le monde. S'agissant des villes européennes, ils mettent en évidence la corrélation entre baisse de densité et étalement du tissu urbain, phénomène que William Fulton & al. [2001] ont pour leur part démontré en observant la tendance des villes aux États-Unis.

Ces scénarios, aussi controversés soient-ils, devraient toutefois avoir un effet sur les décisions politiques en matière d'aménagement. Or, deux problèmes sont soulevés par Martin Vanier<sup>3</sup> sur l'utilisation en question des résultats de scénarios prospectifs. Selon lui, les scénarios ont « *effectivement des vertus indéniables dans des domaines plus éloignés de la décision* » [car] « *la prospective sert finalement ceux qui ne l'ont pas commandée* » [et que cette démarche] crée les conditions de sa récupération par d'autres systèmes d'acteurs » ; Martin Vanier ajoute : « *Puisque dans chaque scénario la collectivité concernée est actrice, ses représentants ne comprennent pas l'intérêt de la considérer comme impliquée dans trois ou quatre scénarios possibles alors qu'un seul est le leur !* ». À des degrés divers, lorsque la prospective éclaire un avenir complexe, varié mais non éloigné des choix des politiques, des ajustements peuvent être opérés. À l'inverse, lorsque la prospective éclaire un avenir contradictoire, basculer vers d'autres méthodes que celles prédéfinies par l'élu devient pour celui-ci un exercice difficile. Les scénarios prospectifs sur l'étalement urbain et leur évidente contradiction mettent en apparence les élus dans une posture délicate. En apparence seulement car, selon Gilles Pinson<sup>4</sup>, dans le cas précis de sa participation à la démarche « *Territoire 2040, aménager le changement* » lancé par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) en 2009, « *le*

---

<sup>3</sup> POLERE C., (Coordinateur), Les scénarios prospectifs sont-ils utiles ? In *M3, Quadrimestriel édité par la direction de la Prospective et du Dialogue public du Grand Lyon*, N°4, Hiver 2012-2013, pp.28-31.

<sup>4</sup> Ibid.

*scénario obtenant la faveur des acteurs des collectivités territoriales* » [est celui qui est] « *le plus valorisant pour eux* ». Ici encore, « [...] *les questions relatives à la place de la nature en ville sont étroitement liées à des enjeux politiques (électoraux) ou économiques très forts* » [Arnould, 2008<sup>5</sup>].

Entre limitation et extension urbaine, où placer le curseur ? Faut-il alors proposer des limites métropolitaines « généreuses » [Shlomo & al., 2011] plutôt que de chercher à les restreindre ? Le simple fait de poser cette question en ces termes laisse entendre que la question de l'étalement urbain semble dorénavant abordée comme une « *composante "ordinaire" des agglomérations* » [Lévy, 2010], participant d'une autre vision des relations entre la ville et son environnement naturel. Mais cette évolution est loin de se limiter à ce seul aspect. Elle concerne d'autres problématiques, notamment celles visant à introduire plus d'éléments de nature pour lutter contre les îlots de chaleur.

## 2/ L'adaptation aux variations climatiques

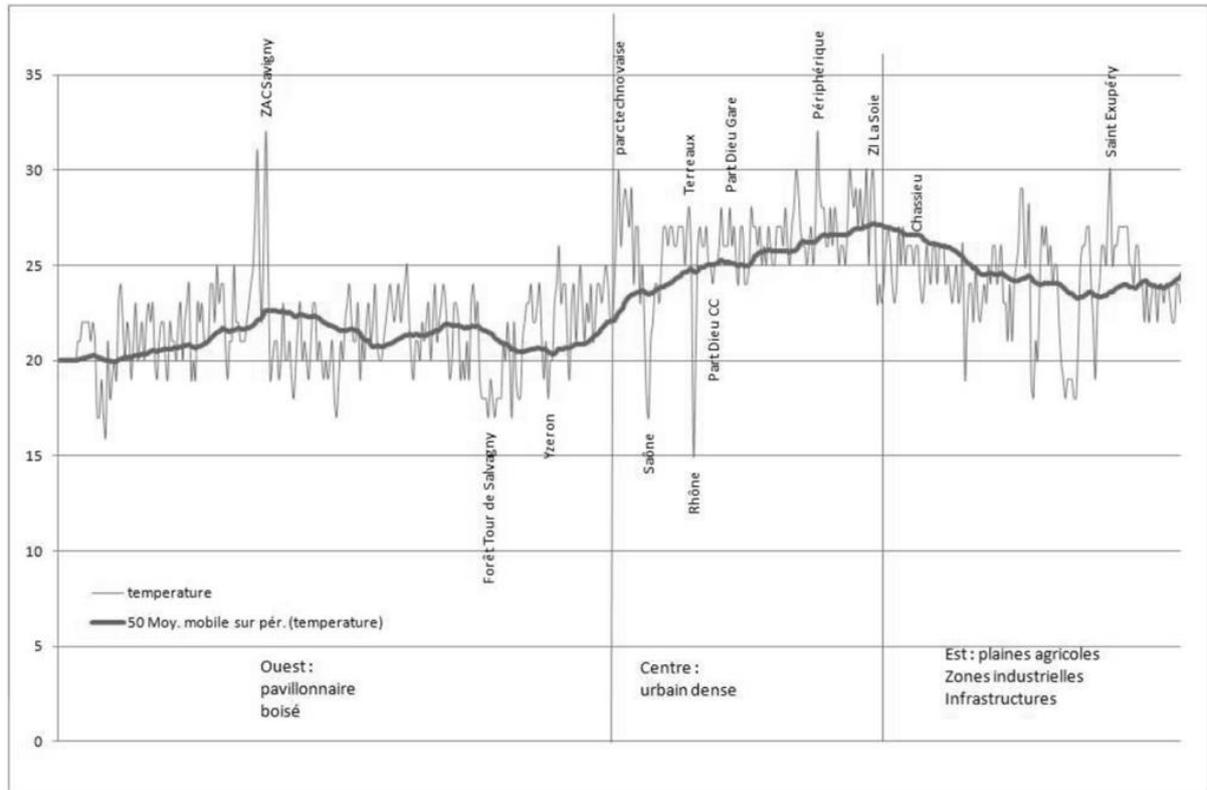
La vague de chaleur de 2003 a eu pour conséquence un surcroît de décès par rapport à la moyenne annuelle habituelle. La ville de Lyon et toute l'agglomération lyonnaise ont particulièrement souffert lors de cet épisode de canicule : il y a été enregistré un taux de 80% de surmortalité, contre 60% sur l'ensemble du territoire français [Besancenot, 2005]. Les médias relayaient des préconisations afin de prémunir sa santé contre les pics de chaleur : boire régulièrement, demeurer à l'ombre, profiter de l'air climatisé des centres commerciaux. En créant des îlots de fraîcheur, le rôle de la nature en ville est indéniable. En augmentant la place qu'elle occupe en ville, l'action du végétal agit tant par absorption du rayonnement que par écran au rayonnement solaire et au vent. Au-delà du fait que l'arbre en ville procure de l'ombre, il a aussi tendance à aligner sa température sur celle de l'air environnant. La végétation constitue donc un écran estival. Et à cet égard, l'estimation des économies d'énergie liées à l'utilisation de la végétation est principalement abordée par le biais de la simulation. En 2004, des chercheurs ont mis en évidence une baisse de température de 4 à 6°C au plus fort de l'été.

L'urbanisation et la densification des villes favorisent la constitution de microclimats. Ceux-ci, appelés aussi îlots de chaleur, présentent une température plus élevée que celle des

---

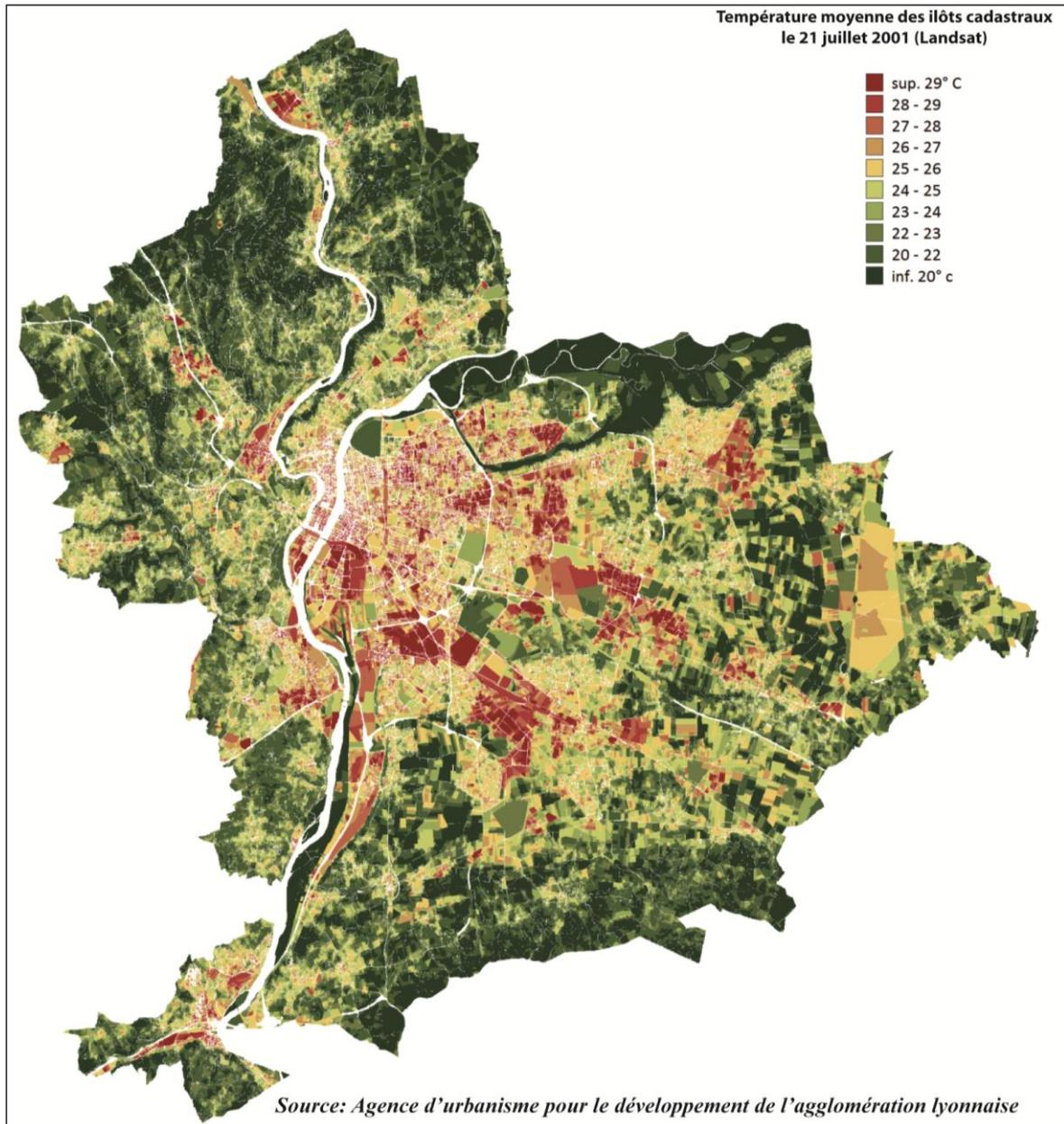
<sup>5</sup> *Quels espaces verts pour la ville de demain ?* Communication orale le 9 avril 2008 au café de la cloche, Lyon: [http://www.cafe-geo.net/article.php3?id\\_article=1316](http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1316)

campagnes environnantes. Ce phénomène résulte du fait que la structuration du bâti et de la couleur des matériaux ont un effet direct sur les températures. Le rayonnement solaire étant absorbé et transformé en chaleur, plus les sites urbains sont denses et sombres, plus les amplitudes thermiques entre jour et nuit sont faibles. Dans la même logique, plus la taille de la ville augmente, plus les différences de températures entre ville et espaces ruraux sont marquées. Par ailleurs, jusqu'ici limité à une fonction ornementale et paysagère, le végétal devient aujourd'hui outil de structuration urbaine en tant que régulateur de température. Selon Charles-Maternelle Gillig & al., [2008], un seul hêtre d'une hauteur de 25 mètres de haut et d'une couronne de 15 mètres est capable de fixer le CO<sub>2</sub> produit par l'équivalent de 650 appartements. De même qu'une surface arborée de 100 mètres de large augmente de 50% l'humidité atmosphérique. Et la quantité de poussières filtrées par les végétaux peut atteindre une tonne par hectare planté et par an... Autant de constats qui impliquent que le végétal fasse l'objet d'une gestion appropriée pour qu'en soit garantie la pérennité.



**Figure 4. Le profil en travers des températures Ouest-Est de l'Agglomération lyonnaise permet de caractériser l'îlot de chaleur urbain (ICU) sur l'Agglomération lyonnaise : l'ICU de l'agglomération atteint des températures en moyenne les plus fortes en centre urbain dense depuis la gare Part-Dieu à Lyon mais est décalé à l'Est on relève des valeurs importantes du fait de l'activité sur le périphérique de Laurent Bonnevey (RD 383) et dans la zone industrielle de la Soie (communes de Vaulx-en-Velin/ Décines-Charpieu).  
Source : Agence d'urbanisme de Lyon.**

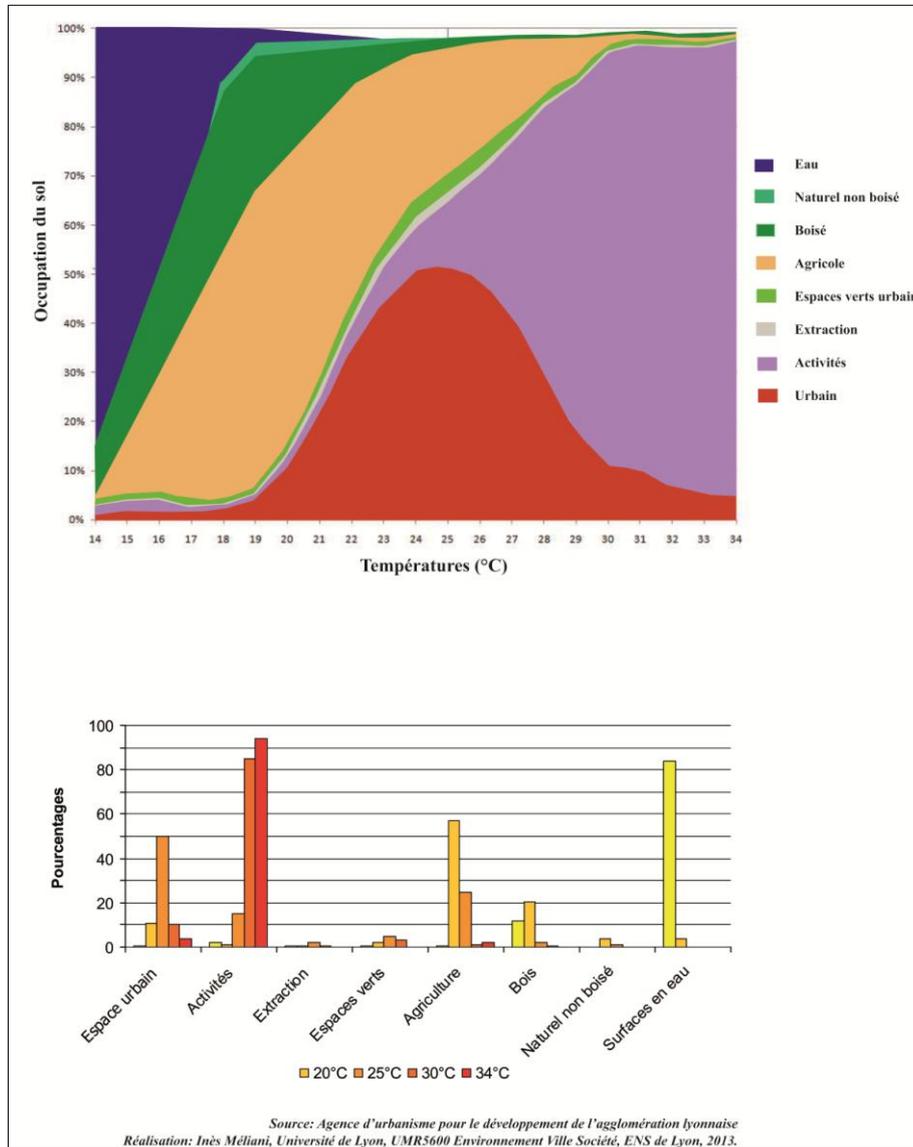
La détermination des îlots de chaleurs urbains est interprétée par les outils de télédétection. L'image thermique (Figure 4) prise au-dessus de l'agglomération lyonnaise par les bandes spectrales du satellite Landsat 5 et 7, c'est-à-dire à une résolution de 30 mètres et dans le moyen et le proche infrarouge, consiste à traduire les radiations émises des matériaux en variations de températures en degré Celsius.



**Carte 1. Les mesures des températures de surface dans l'agglomération lyonnaise à partir des images satellites Landsat permettent délimiter à l'échelle fine de l'îlot cadastral les zones où les températures sont les plus élevées. Les températures supérieures à 27°C sont situées au niveau des zones d'activités de l'Est-Sud Est de l'agglomération lyonnaise et le long du Rhône dans son secteur aval où le « couloir de la chimie » domine.**

Cette image satellite Landsat détaillée ci-dessus montre que les zones industrielles et commerciales sont celles où l'on enregistre les températures les plus élevées. Ce type de zone est particulièrement artificiel et dépourvu de puits de fraîcheur : pas d'espaces verts, pas ou peu d'arbres d'alignement ou plantés sur les zones de parking, pas de surfaces en eau... Ces zones contribuent donc largement au phénomène d'îlot de chaleur urbain de

l'agglomération. Il faut préciser cependant que le satellite mesure les radiations, et donc les températures des toitures. La densité des toitures industrielles fait donc logiquement apparaître plus nettement qu'ailleurs les risques d'îlots de chaleur, que seule une mesure au sol pourrait confirmer.



**Figure 5. Distribution des températures selon le type d'occupation des sols sur l'agglomération lyonnaise à partir d'images Spot Thema 2000/Landsat 2001.**

Le 21 juillet 2001, date d'estimation des températures au sol réalisées à l'aide du satellite Landsat, la majeure partie des zones d'activités (zones industrielles et commerciales) enregistrent des températures entre 30 et 34°C. Les différences de températures les plus hétérogènes se situent dans l'urbain. 50% des surfaces urbanisées se

situent aux alentours de 25°C. Au sein de l'agglomération, les données détaillées rattachées à la figure 5 indiquent qu'environ 580 000 habitants vivent dans des secteurs où les températures de référence sont supérieures à 26°C. 325 000 habitants vivent dans des secteurs où les températures de référence sont supérieures à 27°C. 11 000 personnes sont concernées par des valeurs de référence extrêmes, supérieures à 30°C – essentiellement en urbain dense.

À l'inverse, dans la majeure partie des surfaces en eau, les températures dominantes se situent entre 14 et 18°C. La tendance est la même pour les espaces boisés où, sur la plus grande partie des surfaces, les températures dominantes ne dépassent pas les 20°C. Les résultats montrent par ailleurs que la présence d'espaces verts ne semble pas avoir d'impact sur la diminution des températures. Ces résultats sont toutefois à prendre avec beaucoup de précaution puisqu'ils ne rendent compte que d'une tendance générale : les données relatives aux différents types d'espaces ne sont pas discriminées. Ainsi, un parc urbain situé en centre urbain dense et un autre en périphérie, ou un parc fortement construit et un parc dont la composante végétale est riche entrent dans cette catégorie.

Concernant le rôle du végétal en ville, on constate par ailleurs que les parkings enherbés constituent eux aussi une source de régulation thermique. Les chaussées recouvertes de dalles végétales présentent un albédo assimilable à celui des toitures jardins. Elles constituent une véritable alternative aux autres matériaux conventionnels qui, tels le bitume et la pierre, participent à l'accentuation du phénomène d'îlots de chaleur urbain.

Il est intéressant ici de mentionner une étude menée par l'Institut national de santé publique du Québec sur le phénomène des îlots de chaleur en ville. Afin d'identifier les facteurs de régulation thermique en milieu urbain, l'Institut national de santé publique du Québec a créé une carte des îlots de chaleur au Québec<sup>6</sup>. Cette carte affiche les bords publics et les espaces verts, et révèle que ceux-ci sont de bons générateurs de fraîcheur. S'agissant de lutter contre les îlots de chaleur, il convient, selon cette étude, de réaménager l'espace afin de « créer » de la fraîcheur, par l'intégration de végétal. Cette carte permet d'ajuster, au fur et à mesure que les îlots de chaleur sont identifiés, le processus de végétalisation de la ville par introduction de plantes, d'arbustes et d'arbres.

Ces travaux, dans la mesure où ils intègrent de fait les liens entre le milieu bâti et le milieu naturel, prennent peu à peu des distances vis-à-vis d'une conception de la ville qui

---

<sup>6</sup> Consultable sur le site Internet à l'adresse suivante : [http://geoegl.msp.gouv.qc.ca/inspq\\_icu/](http://geoegl.msp.gouv.qc.ca/inspq_icu/)

serait nuisible à la nature. Peut-on pour autant affirmer qu'un changement de paradigme opère ?

### **III/ Le rapport ville-nature, vers un changement de paradigme ?**

Les différentes conceptions précédemment mises en évidence montrent que l'espace urbain peut constituer un lieu d'accueil et contribuer à la création de faune et de flore. Initialement, « ville » et « nature » sont des éléments qui, dans une représentation simplifiée du monde, constituent deux entités bien différenciées et opposées, de par leurs réalités et leurs fonctions respectives. Cette vision est-elle encore opérante aujourd'hui ? L'évolution des modes d'urbanisation ne conduit-elle pas à repenser ce paradigme, et si oui, dans quel sens ? Va-t-on vers une réconciliation de ces deux entités, vers une instrumentalisation de la nature au profit de l'urbain, vers sa réintégration dans un tout indifférencié – ou les trois à la fois ?

#### **1/ « Ville » et « nature », deux notions paradoxales ?**

Dans le champ de la géographie et plus généralement dans celui des sciences humaines et sociales, la nature en ville suscite aujourd'hui de nombreuses réflexions. Il existe en effet une somme assez exceptionnelle de références bibliographiques relatives au thème de la nature. Une recherche simple dans les catalogues des systèmes universitaires de documentation – depuis celui d'un établissement tel « Gallica » pour la Bibliothèque nationale de France (BnF) à ceux synthétisant les collections de revues, journaux et ouvrages des bibliothèques et centre de documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche tel « Sudoc » – indique que nombreux sont les auteurs qui s'intéressent à la nature. Philosophie, littérature, histoire, géographie, sciences sociales, sciences de l'éducation, biologie ou économie, un grand nombre de disciplines s'en préoccupent. La question de la nature en ville est largement et principalement analysée au prisme de sujets récurrents : la relation ville-nature, les effets positifs ou négatifs de l'homme sur la nature, la gestion de la nature à travers le filtre du développement durable.

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, plus de la moitié de l'humanité vit désormais dans les villes et les agglomérations urbaines plutôt qu'en zones rurales. De fait, face à l'expansion croissante du tissu urbain et dans un contexte où la tendance actuelle met le concept de développement durable au cœur des préoccupations des politiques de la ville, l'opposition ville-nature que Bruno Latour [1991] définit comme une « *constitution moderne* » semble

connaître un nouveau regain. Le rapport ville-nature constitue en effet une dichotomie problématique. Selon Paul Arnould [2006], ville et nature n'auront effectivement pas toujours fait bon ménage car « [...] longtemps le thème dominant sera celui de l'anathème. La ville est le milieu artificiel, l'anti nature, le dénaturé ». Depuis l'Antiquité perdue en effet une certaine idée de la nature et des relations entre homme et nature. Analyser l'évolution de la place de la nature dans les territoires urbains nécessite alors d'interroger le lien historique entre ces deux éléments : la nature et la ville.

L'opposition ville/nature a longuement été analysée dans la littérature scientifique [Hucy, 2010 ; Latour, 1991 ; Moscovici, 1968 ; Paquot, 2004 ; Ost & al., 1993 ; Terrasson, 1991 ; Younès, 2008]. La ville, considérée comme le haut lieu de l'évolution de l'homme, ne laissait guère de place à cette « bienfaitante nature » [Dubost-Lizet, 2003] jusque-là jugée sauvage, envahissante et réservée aux habitants des campagnes. François Ost & al. [1993] montrent en quoi et pourquoi l'édification des villes s'est faite contre la nature, pour s'en protéger : « *Urbaines par essence, les civilisations modernes et leurs institutions majeures-la religion, le droit, la famille et surtout, la cité- furent fondées, selon Robert Harrison, contre les forêts. Au départ, nos villes sont des clairières, arrachées par les hommes à l'obscurité des sous-bois et au soi-disant désordre de la vie sauvage, pour y instaurer l'ordre et la lumière.* » Ce processus n'a pas seulement consisté à s'affranchir de l'état « sauvage », mais s'est accompagné d'une volonté d'instaurer un autre rapport entre la nature et le monde civilisé, qui est un rapport de domination de l'homme sur la nature. Cette idée de domination de la nature est donc à mettre en relation avec le « [...] discours scientifique qui, durant longtemps, participa ainsi de l'idéologie dominante moderniste, qui structura la société occidentale, et dressait en principe primordial l'idée de domination, d'asservissement de la nature » [Lussault, 2003].

L'histoire de l'urbanisme [Berdoulay & Soubeyran, 2002 ; Choay, 1965 ; Lynch, 1976] apporte à cet égard des éléments de réponse. Elle montre que l'insuccès de l'écologie urbaine au début du XXe siècle serait lié à « [...] la compétition entre discipline se terminant par l'élimination des idées porteuses de l'approche écologique en urbanisme » [Berdoulay & Soubeyran, 2002]. L'écologie urbaine, héritée des courants de pensée sociologique et initialement introduite par l'École de Chicago grâce aux travaux de Robert Ezra Park, comme le souligne Claude Raffestin [Encyclopédie de la géographie, 1992], « [...] exprime la demande sociale et politique en faveur d'une ville qui serait plus écologique et qui

*répondrait mieux à l'insatisfaction profonde de la société pour son cadre de vie »<sup>7</sup>. La question de la nature en ville s'inscrit dans le cadre conceptuel de l'écologie urbaine. Cependant, la définition et la place de la nature en milieu urbain demeurent complexes, en raison de nombreux facteurs. Face aux enjeux à venir, il semble important d'en considérer l'intérêt scientifique et sociétal. À cet égard, la première difficulté est d'abord liée à l'héritage historique de l'écologie urbaine qui, – comme le montre l'histoire de l'urbanisme – fut longtemps objet de suspicion, de blocages et de réactions négatives. En effet, ainsi que l'ont rappelé Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran [2010] : « [...] l'une des faiblesses de l'écologie urbaine, comme l'avaient déjà fait remarquer il y a quinze ans C. Garnier et P. Mirénowicz, tient à la fragilité de son assiette historique, aux difficultés qu'elle a à proposer des fondements historiques et théoriques, comme éléments structurants de sa mise en discipline. » La seconde difficulté tient à la question de la capacité à donner à ce concept des contours clairement définis. Ainsi donc, au milieu des années 1980, le manifeste de Christian Garnier et Philippe Mirénowicz [1984] change la donne.*

De nombreux acteurs tentent de mettre en cohérence les actions d'aménagement de la ville et la connaissance du milieu. Mais si l'on veut comprendre les rapports qu'entretiennent les sociétés occidentales [Viard, 1990] avec la nature – jeux d'opposition et de domination hier, de tolérance et de compromis aujourd'hui – il convient préalablement de s'intéresser à la notion de nature. Le Petit Larousse illustré [2006] propose à cet égard trois axes pour cerner cette notion : en premier lieu, la nature est définie comme l'« ensemble des êtres et des choses qui constituent l'univers, le monde physique : réalité » ; en second lieu, il est ajouté que la nature est constituée de l'« ensemble du monde physique, considéré en dehors de l'homme » ; enfin, une précision est apportée quant à l'idée d'être « dans la nature » : c'est être « dans un lieu déterminé, mais éloigné ou difficilement accessible ». Dans son dictionnaire critique intitulé *Les mots de la géographie* [1992], Roger Brunet approche ce concept en sept points et rejoint partiellement la définition du Petit Larousse illustré, en particulier sur les deux premiers points. Rappelant notamment que pour les Grecs, le concept de nature correspond à la « physis » (physique) par opposition à la « tekne » (culture) et renverrait étymologiquement à la notion de « chose naturelle », il définit la nature comme « le monde, pris à l'exception des populations et des œuvres humaines ».

---

<sup>7</sup> Marcel RONCAYOLO, *L'écologie urbaine et l'urbanisme* (Vincent BERDOULAY & Olivier SOUBEYRAN, éd. La Découverte/Collection Recherches, juillet 2010), préface.

« Pour le géographe, la nature c'est d'abord de l'espace, un espace de moins en moins naturel, de plus en plus "territorialisé", c'est-à-dire approprié, exploité, artificialisé, dégradé » [Bertrand, 1991]. De même, Laurent Piermont [2005] estime que « le plus naturel des espaces comporte une part d'artificiel, le plus artificiel une part de naturel ». Il en ressort que la nature correspond à un espace largement anthropisé. Considérées alors comme un paradigme d'interface, « la nature et les sciences de la nature doivent être repensées en termes sociaux, économiques et culturels » [Bertrand, 1991].

Au-delà de cette notion de nature « anthropisée », il convient de considérer le processus qui a consisté à introduire peu à peu la nature dans le tissu urbain, et pour répondre à quelles fonctions.

Historiquement, la place ménagée à la nature en milieu urbain s'inscrit dans la lignée de l'hygiénisme du XIXe siècle, en réaction aux miasmes de la ville de l'Ancien Régime [Barles, 1999 ; Corbin, 1986]. Pour les architectes et urbanistes de la fin du XIXe siècle, qui sont à l'origine des parcs et jardins ouvriers, la nature est source d'équilibre, de santé et d'apaisement social.

C'est cette conception de la nature qui a déterminé le vaste plan de rénovation de Paris sous le Second Empire, décidé par Napoléon III et mis en œuvre sous l'impulsion du baron Haussmann, alors préfet de la Seine. Selon Paul Arnould [2012], à propos de Napoléon III, « [...] celui-ci a été séduit par ce qu'il a observé durant son exil en Angleterre. Les cas de Regent Park, Victoria Park et Paterson Park sont des modèles à reproduire à Paris et qui essaimeront dans toutes les villes d'Europe ».

Dans son ouvrage intitulé *Paris, les jardins d'Haussmann*, Patrice De Moncan [2009] résume de manière assez explicite l'œuvre du baron Haussmann en faveur de l'insertion de la nature en ville. Il écrit :

« Jamais dans une ville, en si peu d'années, on n'organisa autant de parcs, de jardins et de squares, qu'à Paris sous le Second Empire.

En dix-sept ans, Napoléon III et Haussmann, n'offrirent pas moins de 600 000 arbres, 1835 hectares de bois et de jardins aux Parisiens qui se précipitèrent, avec enthousiasme, dans ces nouveaux lieux de promenade.

Cette prolifération d'arbres et de parcs nouveaux n'était pas née de quelque lubie princière. Napoléon III se souvenait de son exil en Angleterre où il avait pu apprécier les bienfaits des parcs de Londres ouverts à tous, riches ou pauvres.

En 1852, la situation de la capitale française était devenue invivable. Paris était asphyxié. Le choléra ravageait toujours les quartiers modestes, tant les conditions d'hygiène y étaient effroyables.

Le centre de la ville n'était qu'une succession de cloaques immondes. Dans ses rues étroites, le soleil ne pénétrait jamais. Paris manquait d'eau, Paris manquait de verdure. Des arbres, rabougris, mal entretenus, poussaient avec peine sur les boulevards, le long des quais. Seuls les jardins du Palais Royal, du Luxembourg et des Tuileries dispensaient de l'ombre les jours de canicule. Hors de ces lieux : rien ! Aussi, un des objectifs prioritaires que Napoléon III imposa à Haussmann, en 1853, fut de transformer Paris en une « ville verte ». Le préfet y réussit avec l'énergie et l'efficacité légendaires dont il fit montre tout au long de son mandat.

Pour la première fois sans doute, depuis son origine, la ville va être perçue dans son ensemble et toute entière transformée : les communications, les routes et les gares, la Seine, les conditions d'hygiène, l'architecture... et les espaces verts.

De même dans les bois et les jardins, Haussmann ne se contenta pas de faire planter des arbres, semer des pelouses et tracer des allées élégantes. Ses services recréèrent la nature, dessinant des lacs, des cours d'eau et des grottes traversées de bruyantes cascades. Ils conçurent aussi les usines hydrauliques et les puits artésiens qui fourniraient à ces parcs, en quantité suffisante, l'eau nécessaire aux lacs et rivières comme à l'arrosage des pelouses et à l'entretien des jeunes pousses.

Napoléon III et Haussmann furent, en fait, des écologistes avant l'heure. Ils menèrent une politique de l'environnement au plein sens du terme, avec l'ambition de transformer les ghettos et les rues, et d'assainir l'eau et l'air viciés de la ville ».

*De Moncan P. (2009), Paris, les jardins d'Haussmann, Editions du Mécène, 144p.*

Sommes-nous aujourd'hui encore, dans le prolongement de ce mouvement hygiéniste, ou le développement durable ouvre-t-il la voie à de nouveaux questionnements, de nouvelles ambitions politiques, sociétales et/ou écologiques?

Analyser l'évolution de la place de la nature dans les territoires urbains, c'est donc s'interroger sur le nouveau contrat qui s'instaure entre ces deux notions. Un nouveau

paradigme se dessine autour de ce concept en perpétuelle évolution, qui met l'accent sur les relations étroites entre nature et culture [Rookwood, 1995 ; Larrère & Larrère, 1997 ; Berque, 2000a ; Descola, 2005].

Dans leurs recherches, Joëlle Salomon-Cavin, Jean Ruegg et Catherine Carron [2010] tendent à souligner l'importance des représentations anti-urbaines dans les sociétés occidentales. Ils posent l'hypothèse que « *[l'] entrée en ville des défenseurs de la nature est révélatrice d'une mutation des représentations de la ville et de son rapport avec la nature* » et démontrent – en s'appuyant sur un corpus de textes issus du « Pro Natura magazine » sur la période 1935-2008 et des entretiens auprès de membres de l'association éponyme – que cette opposition ville-nature s'estompe à partir des années 1960.

Cette hypothèse est étayée par le fait que la nature en ville serait d'abord assimilée à un « *besoin vital pour l'homme* ». Sur ce point, François Ost & al. [1993] vont plus loin. Pour satisfaire son besoin de nature, la société s'emploie même à la « réhabiliter » : condamnée et repoussée hier, mais aujourd'hui disculpée et accueillie dans la ville, la nature et le regard que l'on porte sur elle change. La tendance à appréhender la relation nature-société de manière plus associative se veut plus prégnante aujourd'hui [Berque, 2000b; Descola, 2005 ; Larrère & Larrère, 1997]. « *Cette tentative de recomposition des rapports entre la ville et la campagne participe de cette dialectique nouvelle entre l'homme et la nature où le premier ne se réduit pas davantage à la seconde qu'il ne la réduit pas à un pur objet* ». [Ost & al., 1993]. Pour Michel Maffesoli [1994], la nature n'est plus considérée simplement en tant qu'objet exploitable : elle s'inscrit dans un processus partenarial avec l'homme, et que l'auteur traduit par la notion d'« *écologisation du monde* ». Selon Ulrich Beck [1986], la nature est largement intégrée au fonctionnement économique et social de la société. De même pour Michel Lussault [2003], « *la nature est une construction sociale, et elle se trouve intégrée, sous différents aspects, dans le moindre objet de société et donc dans le moindre espace* ». Aujourd'hui, assiste-t-on véritablement à un rapprochement, une réconciliation, une amitié naissante ?

Cette réflexion sur la relation ville-nature en tant que projet revient aujourd'hui largement sur le devant de la scène. En témoignent les diverses et récentes manifestations culturelles aux intitulés explicites. L'exposition « *Cités Végétales* » de l'architecte belge Luc Schuiten d'avril à juin 2010 à la Sucrière à Lyon dans un espace permettant de mettre en avant ses œuvres, décline sa conception d'une ville du futur en osmose avec la nature.

L'exposition « *La ville fertile* » réalisée en 2011 par la cité de l'Architecture et du patrimoine à Paris « *propose une immersion dans le monde végétal et urbain* ». On peut également mentionner « *Nature Capitale* », une œuvre végétale grandeur nature créée par les artistes Gad Weil et Laurence Medioni, qui investit la place Bellecour à Lyon en juin 2011 pour susciter dans l'imagination l'idée d'une ville débordante de nature. Dans le domaine scientifique, les initiatives dans ce sens connaissent le même essor. Ainsi, le colloque « *Ville et nature 2010 : vers une nouvelle alliance entre ville et nature ?* » à Lausanne (Suisse) ou le colloque international « *Nature urbaine en projets : vers une nouvelle alliance entre ville et nature* » en 2013 à Paris – pour ne citer que ceux-ci – attestent des enjeux à envisager la ville et la nature dans une relation renouvelée.

Malgré l'existence de manifestations autonomes de la nature en milieu urbain, l'influence des sociétés rend fictive l'idée d'une autonomie plus globale de la nature. Bien loin d'être une « *instance extérieure à la société, un système autonome* » [Lussault, 2003], la nature peut-elle évoluer librement dans ces milieux largement anthropisés ? Peut-on « *laisser faire* » la nature ? Ou demeurera-t-elle continûment « *en liberté surveillée* » [Hainard, 1967, cité par Génot, 2008] dans sa « *prison urbaine* ? Michel Lussault [2003] rappelle que « [...] de nombreux savoirs scientifiques et d'ingénierie se consacrent à la connaissance de mécanismes naturels dans la perspective de donner à l'homme les moyens véritables de devenir "maître et possesseur" de la nature, ainsi arraisonnée et mise à distance de l'humain ». Dans ces conditions, s'il est possible d'envisager un rapprochement plus manifeste de la ville et de la nature, le passage d'une « *mise à distance à l'imbrication de la ville et de la nature* » [Remy, 2004] semble s'accomplir que dans une relation sans cesse régentée.

Charles Avocat [1982] considère que « *notre culture, notre éducation, nos expériences (de l'espace notamment), nos schémas intellectuels* » conduisent à certaines formes de représentations de la nature. Ces représentations, liées à la culture personnelle de chaque individu, se traduisent par des points de vue qui mettent la nature à l'articulation de l'objectif et du subjectif. Ainsi pour certains, nature rime avec verdure. Sur ce point, Augustin Berque [2010] pose la question suivante : « *Pourquoi la nature serait-elle, dans la ville, verte comme un brin d'herbe plutôt que noire comme un cafard ? Ou grise comme un rat ?* » À quoi il répond que, pour les Occidentaux, la nature dans la ville est assimilée à la « *force vitale de l'herbe qui pousse* » [Berque, 2010]. Dans les représentations occidentales

alors, et pour reprendre Christian Calenge [2003], la nature en ville a une couleur : le vert. Bernadette Lizet [1989] estime quant à elle que « *dans la multiplicité des représentations et des pratiques sociales* », le choix du vocabulaire pour désigner non pas « la » mais « les » natures en ville est important. Au terme de biodiversité, largement utilisé par les responsables politiques, elle préfère l'expression d'« herbes folles », parce que plus large et parce que les images qu'elle suscite sont multiples.

Il nous est apparu indispensable de souligner en quoi l'intelligibilité du concept de nature ne peut se dispenser d'en appeler à la fois à l'analyse historique et à l'analyse des représentations sociales. L'explication socio-historique présentée ici recoupe finalement les considérations de François Ost [2003], qui distinguent trois types de relations entre nature et société. La nature-objet d'abord, appropriée et gérée ; la nature-sujet ensuite, indissociable de l'écologie ; la nature-projet enfin, qui participe d'une politique publique de l'environnement à travers la responsabilité de l'homme quant à l'avenir des générations futures. Ainsi, le concept de nature est présenté comme étant le produit déterminé de circonstances sociales et historiques contingentes. Celui-ci résulterait en particulier de la conjonction de ces trois types de relations relativement distinctes.

Dans un rapport rédigé par Bernard Reygrobellet [2007], le conseil économique et social met en évidence cette double acception : la nature est « [...] *à la fois une dimension affective et culturelle et une réalité objective prise en charge par l'écologie scientifique* ». Mais au-delà de ces seules caractéristiques physiques, concevoir la nature en milieu urbain c'est, d'une part reconnaître la multiplicité de ses formes qui s'expriment en tous lieux dans la ville, et d'autre part la percevoir en tant qu'objet d'expression de désirs. Elle marque à la fois l'identité d'un territoire et l'identité sociale et culturelle de celui qui la désire et, inversement, de celui qui la rejette.

## 2/ Des postures citoyennes qui bouleversent le rapport de l'homme à la nature

Plusieurs études [Le Bot & Philip, 2011; Bailly & Bourdeau-Lepage, 2011] s'accordent sur l'existence d'un désir de concilier mode de vie urbain et fréquentation des lieux de nature dans et hors la ville. Mais plus que les méthodologies adoptées et les résultats convergents de ces études, il convient préalablement de discuter de deux concepts indistinctement utilisés pour décrire le même phénomène : la demande et l'attente sociale. Qu'entend-on par *demande sociale* ? Et par *attente sociale* ? Les exprime-t-on de la même

manière ? Traduisent-elles les mêmes effets ? Peut-on évaluer ces concepts selon les mêmes critères ?

Si l'on s'arrête sur leurs définitions, celles-ci traduisent d'emblée deux acceptions différentes. Selon Yves Luginbühl [2001], « [...] *la demande [sociale] renvoie à une attitude active des citoyens et à leur volonté de participer aux décisions publiques alors que le terme attentes renvoie plutôt à une attitude passive qui confierait à la seule puissance publique le soin de produire un paysage conforme aux attentes des citoyens* ».

La *demande sociale* correspond à l'expression collective et clairement définie d'un besoin, d'une envie, d'un désir. Elle est spontanément et explicitement formulée, de manière orale ou écrite. La demande sociale est donc susceptible d'être quantifiée et évaluée. L'*attente*, quant à elle, correspond à une volonté non exprimée, virtuelle en somme. Elle ne saurait être quantifiée qu'à condition d'être exprimée et seulement après avoir été soumise à questionnement. A fortiori, les politiques urbaines seront plus à même de mobiliser les leviers nécessaires pour apporter une réponse à une demande sociale alors que l'attente ne dépassera que rarement le stade de l'écoute, de la concertation.

Mais à l'évidence, si demande sociale de nature il y a, il convient de s'intéresser en amont à la façon dont elle se fabrique, qui en discute et en quels termes. De quelle demande parle-t-on ? En somme, est-il simplement question de donner plus de place à la nature en ville, en augmentant les superficies de « vert » en milieu urbain ? Ou s'agit-il de définir des lieux dont l'intérêt social est clairement explicité ? Ces questions montrent bien que la demande sociale est à cet égard bien difficile à cerner car elle relève de la perception subjective d'un individu et qu'elle est « [...] *influencée par les conditions d'observation, par des références à son expérience passée et aux représentations mythiques qu'il puise dans un inconscient collectif, par l'idéologie dominante de l'époque, par sa personnalité et par la valorisation inconsciente qu'il y projette* » [Fischesser & Dupuis, 1994].

Néanmoins, le Centre d'étude sur les réseaux, le transport, l'urbanisme et les constructions publiques (CertuU), par le biais d'une enquête réalisée au sein de l'agglomération lyonnaise en 2002, indiquait que 62,7% des Lyonnais habitants dans la ville dense exprimaient le souhait d'avoir davantage d'espaces verts de proximité. Posée en ces termes (« Souhaitez-vous plus de nature ? »), il paraît évident que la majorité des personnes interrogées auraient tendance à répondre à cette question par l'affirmative. Mais si la question était posée de la manière suivante : « Seriez-vous d'accord pour qu'une partie du

square, du parc ou du jardin que vous fréquentez habituellement soit confinée de manière à laisser une place à la nature ? », la réponse serait sans doute plus mitigée.

D'autres études tentant de caractériser la demande sociale de nature viennent à l'appui de l'étude du CERTU précédemment citée : une enquête avait été menée en 2008 par l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage (UNEP) auprès des Français pour connaître leurs usages et besoins en matière d'espaces verts en milieu urbain et périurbain. Elle montre que la proximité constitue un élément de premier plan, puisque 72% personnes interrogées accordaient une importance particulière à la présence d'espaces verts de proximité dans leurs critères de choix de lieu de résidence. Citadins en maison avec jardin ou citadins en immeuble collectif avec ou sans accès à un jardin privé, tous apprécient pareillement la présence d'espaces verts publics dans leur ville. En revanche, une étude montre que dans les grandes villes, Paris en tête, environ 33% des habitants ne disposent pas d'accès aux parcs et jardins publics, qu'ils soient privatifs ou collectifs, et qu'en conséquence 42% de ceux qui n'y ont ainsi pas accès ne les fréquentent pas. Par ailleurs, 56% des personnes interrogées souhaiteraient la mise en place d'une proportion obligatoire d'espaces verts dans les projets immobiliers et commerciaux. Parmi les réalisations végétales que les Français souhaitent voir se développer dans leur commune figurent en tête les aires de jeux pour enfants (31%), suivies des parcours de santé (28%), des jardins de quartier partagés par les riverains (24%) puis des murs et toitures végétalisés (15%).

La sphère associative peut donc constituer un levier puissant pour faire évoluer le statut de la nature. Pour illustrer l'importance de la mobilisation citoyenne, on peut citer l'intervention de Roland Berndt<sup>8</sup> lors d'un symposium en 2009 sur le vivant en ville à Lyon intitulée « *Stockholm, quand les grenouilles prennent le bus* ». Roland Berndt relate l'histoire d'un chauffeur de bus passionné de biologie et qui, pour sauver les grenouilles qui se faisaient écraser à la saison des amours, imposait à ses voyageurs de longs détours hors de son itinéraire réglementaire pour ramener les batraciens récupérés en cours de route. Ces agissements lui attirèrent quelques ennuis... Mais son entêtement fit grand bruit et sensibilisa la population au sombre sort des grenouilles écrasées sur les routes, au point de susciter une large mobilisation citoyenne, puis institutionnelle. Et désormais, un programme officiel de protection des grenouilles a été mis en place... Ces formes d'actions pour protéger ou valoriser la faune sont en forte augmentation. Ainsi, la région Languedoc-

---

<sup>8</sup> Directeur de Communication de l'Office Municipal des Sports de Stockholm.

Roussillon et le Centre d'Écologie Fonctionnelle et évolutive (UMR 5175) lancent, dans le cadre du projet MEDINA (Conservation de la biodiversité en région MEDiterranéenne : une INterface recherche – gestion pour identifier les enjeux et Alimenter le processus de décision), une enquête participative intitulée « Allo Grenouille ». Elle vise, par le biais de l'identification et la caractérisation des chants des amphibiens préalablement enregistrés grâce à la participation de la société civile, à connaître, protéger et valoriser ces populations.

### 3/ La reconnaissance patrimoniale de la nature

La nature est entrée en concurrence avec le bâti, qui jadis était seul à être mis en valeur. Ce changement de statut de la nature ne s'est néanmoins pas opéré du jour au lendemain : il procède du temps long, comme on peut le constater à travers les repères historiques.

Le patrimoine, dans sa définition première, c'est l'héritage du père. Selon Guy Di Méo [1998], le mot patrimoine désigne étymologiquement « [...] *des biens de famille, l'ensemble des biens privés appartenant au pater familias* ». Le dictionnaire Hachette [1991] donne la définition suivante : « *Biens dont on a hérités de son père et de sa mère; biens de la famille.* » Cette définition fait donc référence à un patrimoine privé et restreint au noyau familial. Elle introduit par ailleurs l'idée d'une « *transmission intergénérationnelle [...] notion de transmission aujourd'hui fondamentale dans les conceptions et politiques de développement durable* » [Di Méo, 2008]. Il s'agit à la fois de la mémoire du passé mais aussi de ce que nous léguons aux générations futures [Lafaye & Thévenot, 1993 ; Jeudy, 2001 ; Choay, 1992 ; Léniaud, 1992].

Concernant le patrimoine naturel, l'INSEE [1986] propose la définition suivante : « *Ensemble des biens communs dont l'existence, la production et la reproduction sont le résultat de l'activité de la nature, même si les objets qui le composent subissent des modifications du fait de l'Homme.* » Le patrimoine naturel serait un bien collectif. Pour Victor Hugo, si les monuments sont la propriété individuelle, leur beauté est, quant à elle, universelle. Cette définition introduit également l'idée d'un partage et d'une transmission globale à la génération suivante.

En France, la motivation à s'intéresser au patrimoine correspond à une prise de conscience de l'intérêt de conserver et protéger les monuments de la nation massivement détruits durant et après la Révolution Française [Poulot, 2005b]. Dans son ouvrage *La*

*France du Patrimoine, les choix de la mémoire*, Anne- Marie Sire [1996] retrace clairement la façon dont l'État a pris cette question à bras le corps. En dépit du fait qu'ils symbolisent l'Ancien Régime, les monuments de la nation appartiennent à la mémoire collective et incarnent l'identité nationale. Leur sauvegarde serait donc d'utilité publique [Rapport de l'Abbé Grégoire, 1794]. En 1790, la Commission des Monuments est alors créée. Elle élabore les premières instructions relatives à l'inventaire et la conservation des œuvres d'art. « Parler de patrimoine revient donc à poser le principe d'une conservation des biens en vue de leur transmission » [Di Méo, 2008]. Plus tard, en 1962, la loi Malraux sur les secteurs sauvegardés va permettre de recenser les biens et les objets considérés comme patrimoine de l'État. En outre, deux objectifs président à la loi Malraux. Il s'agit d'une part d'instituer des mesures juridiques de protection des quartiers historiques pour éviter toute atteinte irréversible, d'autre part de valoriser les secteurs sauvegardés en requalifiant ou en modernisant l'architecture et le cadre bâti.



**Figure 6. Peintures de Pierre Joseph Lafontaine (1758-1835) et d'Hubert Robert (1733-1808) illustrant les actes de destruction des tombeaux royaux auxquels se livrent les révolutionnaires.**

Ériger un objet au rang de patrimoine procède d'un choix. Selon Guy Di Méo [2010], « Parce qu'elle confère une forte allocation de valeur sociale aux choses et aux faits qu'elle transforme, la construction patrimoniale et les formes de sélections des objets qui

*l'accompagnent relèvent de critères variés : économiques, idéologiques et culturels, politiques* ». Ce choix n'est pas nécessairement lié à des qualités esthétiques ni même à l'usage. Choisir, c'est appliquer à un objet un processus de patrimonialisation. Cette démarche conduit à un glissement et à un élargissement tant thématique que spatial du concept à d'autres objets plus ou moins banals [Bercé, 2000 ; Gravari-Barbas & Guichard-Anguis, 2003 ; Nora, 2006]. Pierre Nora [1996], signant la préface de l'ouvrage *La France du Patrimoine, les choix de la mémoire*, rappelle aussi à quel point ce processus d'identification du patrimoine a évolué, s'appliquant à tous les objets, bien au-delà du mobilier urbain. Il résume alors assez bien le glissement opéré dans la définition du patrimoine en écrivant :

« Le patrimoine a explosé dans tous les sens. En vingt ans à peine, il a quitté le bas de laine et le « monument historique », l'église et le château, pour se réfugier au lavoir du village et dans un refrain populaire. Il s'est échappé du notarial et de l'artistique pour envahir tous les domaines dont il était précisément exclu : le vécu traditionnel, le contemporain encore en usage et, même, la nature.

Ne parle-t-on pas d'un patrimoine ethnologique, mais aussi génétique, linguistique et, pourquoi pas, constitutionnel ?

Révolution silencieuse et pourtant décisive. On est passé d'un patrimoine étatique et national à un patrimoine de type social et communautaire où se déchiffre une identité de groupe ; et donc, d'un patrimoine hérité à un patrimoine revendiqué.

De matériel et visible, le patrimoine est devenu invisible et symbolique, traces encore saisissables d'un passé définitivement mort, vestiges chargés d'un sens lourd, mais mystérieux. Bref, en passant, comme la relativité d'Einstein, d'un régime restreint à une définition généralisée, le patrimoine a quitté son âge historique pour entrer dans son âge mémoriel : le nôtre ».

*Pierre Nora, 1996.*

En ce sens, Martine Berlan-Darqué & Bernard Kalaora [1991] ou encore Maria Gravari-Barbas [2005] expriment la même idée que Pierre Nora. Ainsi, selon Maria Gravari-Barbas [2005] « [...] *la notion de patrimoine a tendance à couvrir des espaces de plus en plus vastes, relevant à la fois du monumental et du quotidien, de l'exceptionnel et de l'ordinaire* ».

Dans la première partie de la préface de l'ouvrage d'Anne-Marie Sire [1996], Pierre Nora termine son paragraphe par ces mots « [...] *et même la nature* ». La question de la protection du patrimoine naturel arrive effectivement plus tard, lorsque l'on prend conscience que la nature se dégrade et qu'il faut la protéger [Cormier-Salem & Roussel, 2000]. En 1913, est créé le premier parc national français (Pelvoux), mais il faut attendre que la loi du 22 juillet 1960 officialise la création des parcs nationaux. Longtemps réservée aux monuments historiques, la politique de patrimonialisation touche donc désormais, au-delà du simple bâti, une diversité d'objets, d'espaces et de coutumes.

Dans le but d'assurer une meilleure protection du patrimoine culturel et naturel et de trouver une solution à leur dégradation, les États membres de l'UNESCO adoptent en 1972 la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. La liste du patrimoine mondial de l'UNESCO montre la tendance à la hausse des processus de patrimonialisation de la nature. En 2013, 962 biens sont inscrits : 745 biens culturels, 188 biens naturels et 27 mixtes répartis dans 157 pays ayant ratifié la Convention du patrimoine mondial. Le patrimoine naturel représente 19,5% du total des biens inscrits. Progressivement, cette liste intègre plusieurs sous-catégories au sein des grandes catégories que sont les patrimoines culturels et naturels, ajoutant des éléments ponctuels et zonaux. Le patrimoine culturel regroupe les monuments d' « *œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science* », des ensembles correspondant à des « *groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science* », et enfin des sites « *œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique* »<sup>9</sup>.

Le patrimoine naturel regroupe : les monuments naturels, *constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique* » ; les formations géologiques et des secteurs dont la délimitation principale constitue une zone pour « *l'habitat*

---

<sup>9</sup> Convention de l'UNESCO concernant la protection du Patrimoine mondial culturel et naturel. Cf. <http://www.unesco.org>

*d'espèces animale et végétale menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation » ; les sites et zones naturels enfin, « [zones] strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle ».*

Les processus de conservation concernent cependant les grands espaces naturels ou espèces en voie de disparition plutôt que le vivant en ville. Pourtant, les zones urbaines et en particulier les grandes métropoles s'intéressent aujourd'hui de près à la question. À l'heure où la notion de patrimoine s'est étendue au point de s'appliquer à la plupart des objets jusqu'aux plus intimes [Dassié, 2010], les lieux de nature dans la ville n'échappent pas non plus à ce questionnement – non parce qu'il faudrait poursuivre la « *dilatation infinie* » [Nora, 2006] du patrimoine mais bien parce qu'ils constituent un enjeu majeur pour la ville du XXI<sup>e</sup> siècle. Par conséquent, divers sont les projets de territoire qui associent la notion de patrimoine à une ressource territoriale [Gumuchian, 2007], économique [Greffé, 2003]. Dans sa composante sociale, la nature en ville représente un enjeu important lié à la qualité de vie des habitants (loisirs, cadre de vie) et à la santé, mais aussi à des éléments plus identitaires tels que l'identification et la préservation d'un patrimoine naturel reconnu socialement [Veschambre, 2009].

La réconciliation entre la ville et la nature passe-t-elle nécessairement par cette reconnaissance patrimoniale, conférant un statut singulier à la nature en ville et un cadre légitimant sa présence ? Nous reviendrons sur ce point dans notre chapitre 6, à partir d'entretiens réalisés auprès d'acteurs de la sphère politique, en montrant comment et pourquoi la nature, à travers cette reconnaissance, peut espérer perdurer en ville.

#### **IV/ La fin d'une variable d'ajustement ?**

À l'heure actuelle, le statut de la nature dans la ville semble acquis, et en ce sens elle peut être considérée comme un élément stable, et non plus comme une seule variable d'ajustement. D'une part en effet la demande sociale de nature, bien que complexe à évaluer [Luginbühl, 1999 ; Fischesser & Dupuis, 1994] est en augmentation constante de la part des citoyens. Elle agit en centre urbain dense comme une réponse au besoin des citoyens de vivre en harmonie avec la nature. De ce fait, nul ne songerait plus à contester ni sa place ni sa raison d'être dans le tissu urbain. On a ainsi attribué au cours de l'histoire plus ou moins de fonctions et de valeur à la nature. La présence du végétal embellit la ville, la rend plus respirable, plus agréable à vivre, notamment grâce aux parcs, lieux de détente et de

rencontres. Aujourd'hui, l'action de la nature en ville ne s'arrête pas là. Elle est analysée à travers la notion de services et notamment en ce qui concerne les liens entre végétation urbaine et climat, identifiés comme un enjeu majeur aussi bien par la communauté scientifique que par les collectivités territoriales. En revanche, elle demeure une variable d'ajustement dans le processus de limitation de l'étalement urbain et de densification de la ville.

Deux conceptions coexistent donc : la présence de la nature en ville est d'un certain point de vue un fait acquis, au point qu'une ville sans nature ne serait plus concevable ; mais par ailleurs, des interrogations demeurent quant à la pertinence de son instrumentalisation dans la structuration urbanistique de l'évolution du tissu urbain.

Proposant une réflexion sur la nature, Augustin Berque [1995] estime qu'il serait nécessaire d'envisager celle-ci, non pas dans une relation d'enchevêtrement avec la ville, mais plutôt comme un monde, un écoumène s'individualisant dans la ville : la nature comme un monde reflétant un mode de pensée, une philosophie, s'opposant à la nature-espace vert, comme un territoire-objet matérialisable. L'argument clé de l'auteur repose sur l'idée qu'une imbrication entre ville et nature serait utopique car, en termes de bilans écologiques, on produirait alors des habitats moins viables. « *Méfions-nous donc de la verdure !* » [Berque, 1995]. Les conséquences d'une telle cohésion en seraient désastreuses pour la « nature », qui se retournerait alors contre la nature. Ainsi peut-on opposer deux conceptions de la nature dans la ville. L'une envisagerait la nature comme remède pour sauver la ville de l'insoutenable engorgement qui la guette, l'autre comme un état de fait intangible et indispensable, préexistant à toute entreprise humaine : « *[La nature] n'existe pas seulement dans la ville en termes d'espaces verts ou de faits météorologiques ; elle est là d'abord dans le sens de la ville, parce que les sociétés humaines ne bâtissent de villes qu'en fonction de ce que la nature est pour elles. [La nature] ce n'est pas seulement des plantes ou des bêtes ; c'est tout ce qui n'a pas besoin de l'activité humaine pour exister.* » [Berque, 1997]

## **V/ Vers une ville durable ?**

Au-delà du débat relatif à la légitimité de la présence de la nature en ville se pose aujourd'hui la question de sa place dans une perspective d'aménagement de « ville durable ». À cet égard, il est clair que la nature légitime des politiques environnementales.

Passée d'un état d'objet statique à un état dynamique, elle devient alors une ressource multifonctionnelle pour la ville [Boudes, 2008] et ce, malgré les débats et incertitudes

associées à la notion de services écosystémiques [Costanza, 1997 ; Barnaud & al., 2011]. Comme on l'a vu plus haut, elle agit en périphérie des centres urbains denses comme un rempart à l'étalement urbain, et en centre urbain dense comme une réponse au besoin des citoyens de vivre en harmonie avec la nature.

Elle peut donc ainsi être classée dans la catégorie des concepts frontière qui, préalablement élaborés par des scientifiques, ont été objectivés sur le terrain par la mise en place de dispositifs initiés par les instances politiques de l'environnement. La notion de services écosystémiques et les classifications de services qui fait débat autour de l'idée de « nature en ville » reste dans le registre de l'incertitude. Or la définition officielle des services écosystémiques ignore ce registre de l'incertitude, et tend à faire l'impasse sur les controverses qui agitent les scientifiques à cet égard.

La nature en ville n'est plus envisagée uniquement comme élément d'embellissement. Elle est désormais considérée en tant que ressource qui remplit un certain nombre de fonctions : elle est facteur d'adaptation au changement climatique, d'amélioration énergétique, de réduction des pollutions, de maîtrise du ruissellement, de création du lien social, de développement des jardins solidaires, de maintien de la diversité biologique... Toutes ces fonctions sont autant de « services » que la nature rend à la ville. S'agissant de construire un paradigme d'interface entre la société et la nature, elles peuvent être lues à travers la notion de services écosystémiques. Les rapports entre l'homme et les milieux dans lesquels il vit peuvent être redéfinis à l'aune de cette notion de service écosystémique, aujourd'hui clé de voûte des politiques environnementales. Qu'il s'agisse des décisions politiques ou économiques, la question désormais est de savoir quels sont les multiples bénéfices que l'homme tire des écosystèmes.

Le *Millennium ecosystem assesment* (MEA), qui concrétise l'idée selon laquelle le « bien-être humain » dépend pour une large part du fonctionnement des écosystèmes, a été instauré en 2005. Il institutionnalise la notion de services écosystémiques, fruit des travaux conjugués d'économistes et d'écologues préoccupés du lien fonctionnel entre nature et qualité de vie des humains. Ainsi, la nature est pourvoyeuse de nourriture, d'eau, de matières premières, de médicaments ; elle assure des fonctions de régulation (climat, circulation de l'eau, prévention des inondations...) ; elle est propice à des activités récréatives et contribue à l'enrichissement spirituel... Le rapport Chevassus-au-Louis publié en 2009 et établi pour

fixer la valeur économique de la nature identifie de la même manière quatre principaux services et rejoint ceux définis par le MEA.

Au début des années 1990, les différentes fonctions de la nature sont redécouvertes : ses fonctions environnementales telles que la participation de la nature au cycle de l'eau (rétention, filtration, épuration...), aux économies d'énergie (puits de carbone, îlots de fraîcheur, régulation thermique), à la protection des sols (fertilité, dépollution...), la nature comme support de biodiversité (habitat écologique, corridor, richesse biologique) et source d'alimentation (production agricole...) On reconnaît également à la nature des fonctions sociales : la nature comme créateur de lien social et vecteur d'intégration, terrain de distractions et de sports, marqueur des saisons et du temps, rôle sur la santé. Selon Cyria Emelianoff [2003], « *la nature est importante aussi bien pour l'équilibre de la ville (pour son climat, ses capacités d'auto-épuration) que pour celui des citoyens, qui ont besoin de sentir les saisons, de faire vivre leurs perceptions et leurs sensibilités* ». Décrite comme source de bien-être dans une étude publiée par le géographe américain Ulrich [1984], la nature, bienfaisante et vertueuse [Dubost & Lizet, 2003], compense le stress lié au mode de vie urbain. Un lien de causalité est établi entre la qualité des espaces verts et le bien-être qu'ils induisent, de par la richesse de leurs habitats et la biodiversité qu'ils recèlent [Fuller & al., 2007].

Quant aux fonctions économiques, elles prennent elles aussi de l'importance, du fait de la prise de conscience du rôle de la nature à de multiples égards en tant que facteur de réussite économique. Elle confère de l'attractivité au territoire : elle favorise le tourisme, elle suscite l'implantation d'entreprises, elle attire de nouveaux habitants. Par ailleurs, elle permet de dynamiser certains secteurs, tels celui de la filière bois énergie ou de la phyto-remédiation, (épuration de l'eau par les plantes). Enfin, elle peut engendrer des bénéfices en termes de valeur monétaire.

La liste des bénéfices de la nature est longue et illimitée. Nous pourrions citer, pour appuyer notre propos, l'exemple des services rendus par les insectes nécrophages tels que les mouches bleues (*Calliphora sp*) apportant leur contribution à la police scientifique dans le cadre d'enquêtes criminelles. Ces espèces françaises retrouvées sur les cadavres humains permettent non seulement d'estimer l'intervalle de temps écoulé depuis le décès mais donnent également des indications sur le lieu présumé du décès. Elles ne fréquentent en effet pas les

mêmes milieux : la mouche *Calliphora vicina* est traditionnellement observée en milieu citadin tandis que la mouche *Calliphora vomitoria* est plutôt rurale [Charabidze, 2008].

Si l'approche dynamique de la nature par ses services écosystémiques permet de dépasser l'idée d'une seule protection « statique » [Doussan, 2011], faut-il alors évaluer les services rendus par la nature ? La question divise. Pour certains, puisque la nature en ville est la plupart du temps vue sous l'angle des dépenses engagées, son évaluation est un argument de taille pour favoriser sa progression en milieu urbain. Ainsi, mise en regard avec ses bénéfices et ses retombées économiques [Abramovitz, 1998] – comme le justifiait déjà Adolphe Alphand [1984, réédition], ingénieur du Baron Haussmann chargé d'intégrer les parcs et jardins dans la ville de Paris, en écrivant que « *cette dépense [...] n'a rien d'excessif, mise en regard des services rendus par les plantations. Elles sont indispensables pour renouveler l'air vicié [...]. Elles procurent l'ombre, si nécessaire aux nombreux publics [...]. Enfin, elles contribuent grandement à la décoration de la cité* » –, le statut de la nature pourrait bien être réévalué.

Pour d'autres pourtant, évaluer le retour sur investissement de la nature conduit à une démultiplication d'outils plus marchands que protecteurs pour la nature. Ainsi, Catherine Aubertin [2008] déclare :

« [...] la Convention sur la Diversité Biologique a ouvert la voie [à la marchandisation de la nature] en prônant l'échelle des écosystèmes pour la régulation de la biodiversité. Puis les écosystèmes ont été présentés comme fournisseurs de services pour le bien-être de l'homme. La communauté des scientifiques n'étant pas étrangère à celle des opérateurs du développement, les paiements pour services environnementaux sont devenus outils de conservation. Ceux-ci impliquent la définition de droits de propriété, de méthodes d'évaluation monétaire, d'unités de mesure, la création de marchés de droits, de marchés de compensation ... Le modèle théorique idéal est alors celui d'un échange régulé par le marché. Que ce service ou ce dommage soit évalué par équivalence monétaire (soutenabilité faible) ou par le coût du maintien des fonctionnalités de l'écosystème (soutenabilité forte), une ultime traduction monétaire est calculée. Pour mesurer les bénéfices et dommages portés à l'environnement, il importe de procéder à l'évaluation des "biens et services" de la biodiversité et du capital naturel (autant de métaphores économiques), de réfléchir sur les limites des indicateurs de richesse comme le PIB (un des attendus de Rio + 20), sur des indicateurs pour une comptabilité verte. S'ensuit une multiplication de rapports sur l'économie de la biodiversité et du développement durable [...] qui définissent des politiques de conservation de la nature au prisme des mécanismes de marché ».

Les aspects de notre sujet de recherche abordés dans ce premier chapitre montrent que les jeux d'opposition que connaît la nature en territoire anthropisé s'estompent, qu'un brouillement des frontières s'opère. Le statut de la nature en milieu urbain est en cours de réévaluation mais demeure encore fragile. Ainsi pour Chris Younès, [2010], « *un changement de regard est en cours, mais pas encore en marche.* » Par ailleurs, si la classique opposition nature/société a vécu, est-elle suffisante pour reconsidérer le statut de l'homme en tant que « *maître et possesseur de la nature* » tel que René Descartes l'exprime dans son œuvre philosophique, le *Discours de la méthode* ?



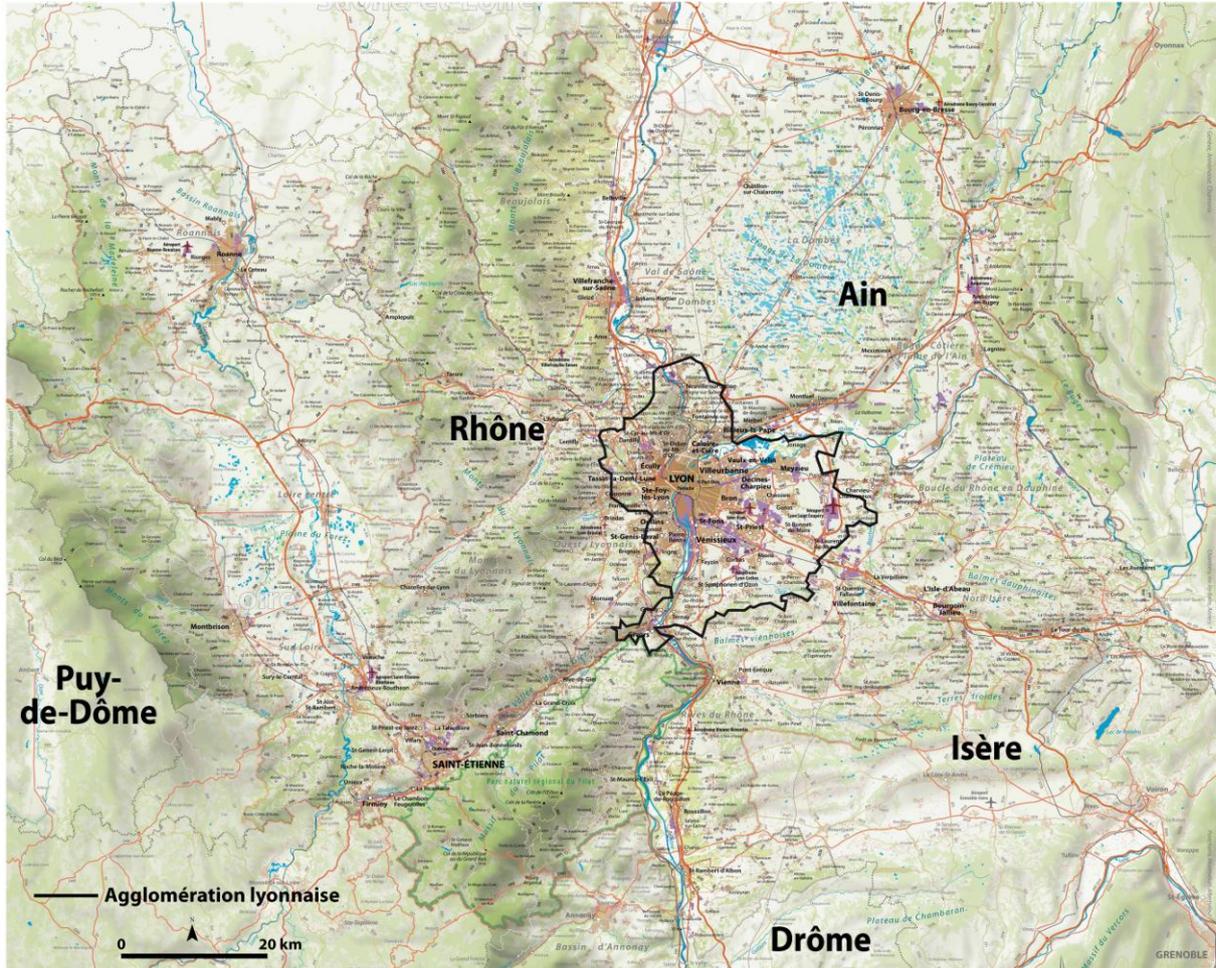
## **CHAPITRE 2**

### **NATURE, OÙ ES-TU?**

---

## I/ Lyon en avance dans sa relation à la nature?

### 1/ Une métropole à géométrie variable



Adaptation : Agence d'urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise  
Réalisation : I. Méliani, UMR 5600-CNRS, ENS Lyon, 2012.

**Figure 7. L'inscription territoriale de l'agglomération lyonnaise. La nature est aux portes de la ville. Au Nord-Ouest, les Monts d'Or et les Monts du Lyonnais surplombent la ville tandis qu'au Nord-est, la RN86 qui mène à Bourg-en-Bresse (département de l'Ain) offre un paysage d'étangs de toute beauté depuis Saint-Marcel-En-Dombes jusqu'à Villars-Les-Dombes, commune notamment reconnue pour son parc ornithologique.**

Située en position de carrefour géographique, Lyon est historiquement une ville industrielle. Si la soierie et les activités pétrochimiques implantées dans le couloir de la chimie en font sa notoriété, sa singularité et son identité résident d'abord dans les bouleversements qui, en moins d'un siècle, ont transformé son organisation territoriale. Si toute ville est incontestablement un objet complexe, la configuration physique de Lyon est aujourd'hui encore très fortement marquée par l'importance de ses héritages naturels tels que les fleuves (confluence Rhône-Saône) ou les collines (Fourvière, Monts du Lyonnais, Monts d'Or). Jusqu'au XIXe siècle, son rapport à la nature est assurément renforcé par la présence de ces éléments naturels.

Population de Lyon par arrondissement municipal 1999-2010				
	Population		Évolution	
	1999*	2010**	absolue	en %
	Lyon 1er arrondissement	26 861	28 755	1894
Lyon 2ème arrondissement	27 970	30 103	2 133	7,62
Lyon 3ème arrondissement	82 504	96 162	13658	16,5
Lyon 4ème arrondissement	33 781	34 988	1 207	3,57
Lyon 5ème arrondissement	46 972	46 738	-234	-0,5
Lyon 6ème arrondissement	48 165	49 088	923	1,91
Lyon 7ème arrondissement	61 716	71 171	9455	15,3
Lyon 8ème arrondissement	70 276	78 793	8517	12,1
Lyon 9ème arrondissement	47 029	48 546	1 517	3,22
<b>Total Lyon</b>	<b>445 274</b>	<b>484 344</b>	<b>39 070</b>	<b>8,7</b>

Source : Insee, Recensement de la population 2010.

\* Population sans doubles comptes.

\*\*Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2013.

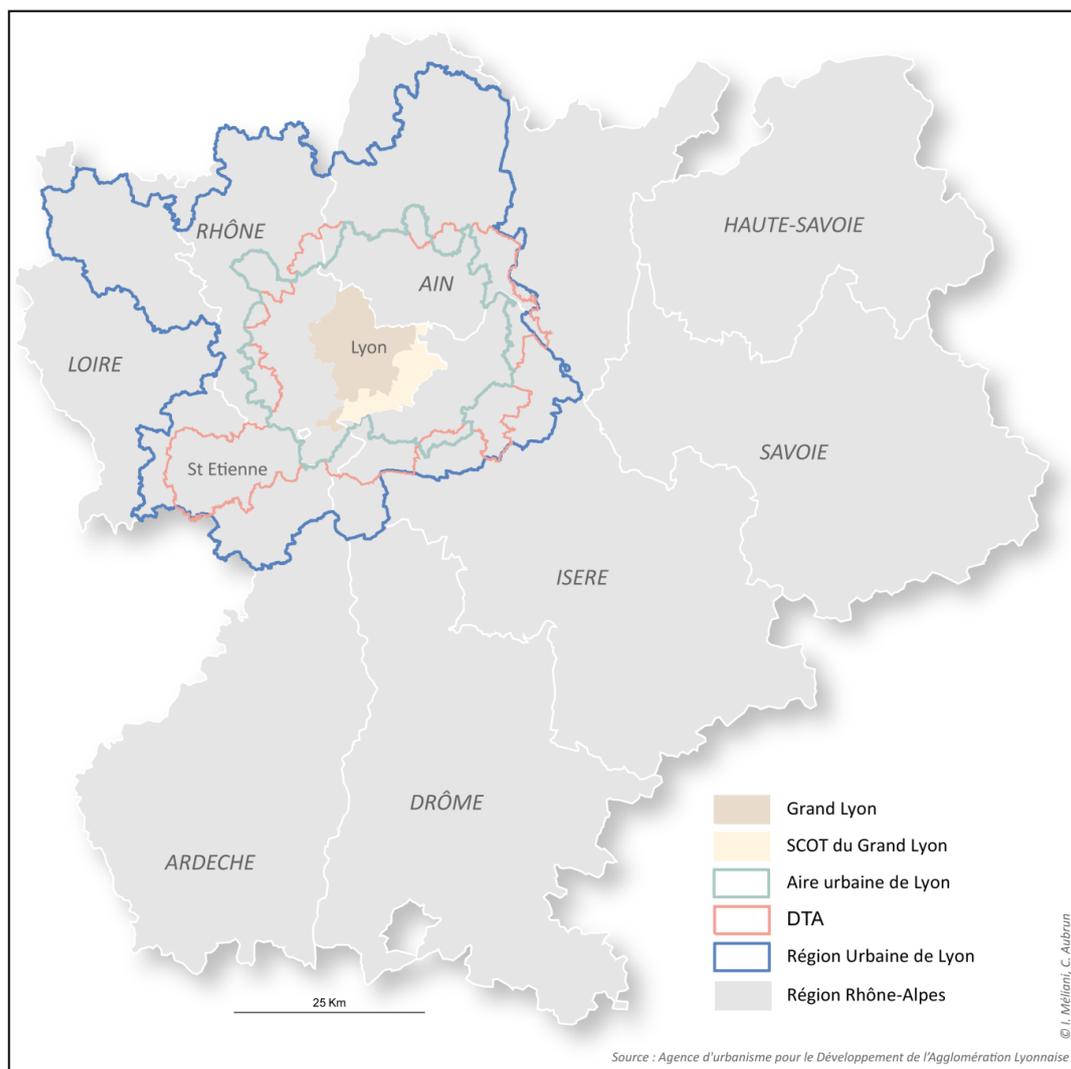
**Tableau 2. Ce tableau permet d'évaluer le dynamisme des arrondissements de Lyon à partir de l'évolution de sa population. En dix ans, alors que les 5<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon sont les plus verts de la ville (206 hectares pour Lyon 5<sup>ème</sup> et 241 hectares pour Lyon 9<sup>ème</sup>, ceux-ci perdent de leurs habitants ou progressent moins vite que les autres. La population des 3<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon progresse respectivement de 16,57% et 15,3%.**

Si la ville stricto-sensu ne compte que 484 344 habitants (INSEE, 2010), la population de la métropole, dont l'assise territoriale est constituée de différents maillages gigognes, dépasse allègrement le million d'habitants : elle compte aujourd'hui 1 748 271 habitants (INSEE, 2010). Construite suivant différentes logiques de territoires [Labasse, 1955 ; Boino & al., 2009], la métropole lyonnaise s'étale en effet depuis la ville centre et, en s'appuyant sur son réseau de routes et de voies ferrées, absorbe les communes et villages alentours, laissant toutefois subsister par endroits les espaces naturels et agricoles de sa périphérie. La distinction ville-campagne s'estompe au profit d'un vaste tissu urbain, dont la dimension appelle réflexion quant à la place de la nature en son sein.

Il est question alors de définir précisément l'échelle de territoire sur laquelle doit porter cette réflexion. (Carte 2). En tant que structure multipolaire, la métropole lyonnaise peut tout à la fois correspondre à différentes définitions : RUL (Région Urbaine Lyonnaise, zone d'influence de la métropole) ; aire métropolitaine de Lyon correspondant au périmètre de la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) ; aire urbaine de Lyon (référence INSEE et bassin de vie de l'agglomération) ; Inter-SCOT, ou SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Au cœur de ce véritable « mille-feuilles » institutionnel [Auroux, 1998 ; Perrin-Gaillard & Duron, 2001] se situent les territoires du Grand Lyon. Ces entités imbriquées ont été créés en fonction d'une philosophie commune : assurer la coordination des politiques publiques et des projets d'aménagement. Son découpage institutionnel

complexe nécessite la coopération des territoires. Toutefois, c'est sans doute l'échelle du SCOT de l'agglomération lyonnaise qui paraît la plus pertinente pour mettre en évidence l'évolution de la prise en compte de la nature et l'intégration des pratiques de gestion du territoire en la matière. Cette structure intercommunale (72 communes, 3 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), 730 km<sup>2</sup>, 1 250 000 habitants<sup>10</sup>), effectivement délimitée par les grands espaces naturels, présente une réelle cohérence territoriale dans un rayon de 60 kilomètres au-delà de l'agglomération lyonnaise, elle-même définie comme la « locomotive de l'aire métropolitaine » dans le SCOT 2030.

## Une métropole aux périmètres et aux cadres administratifs élargis

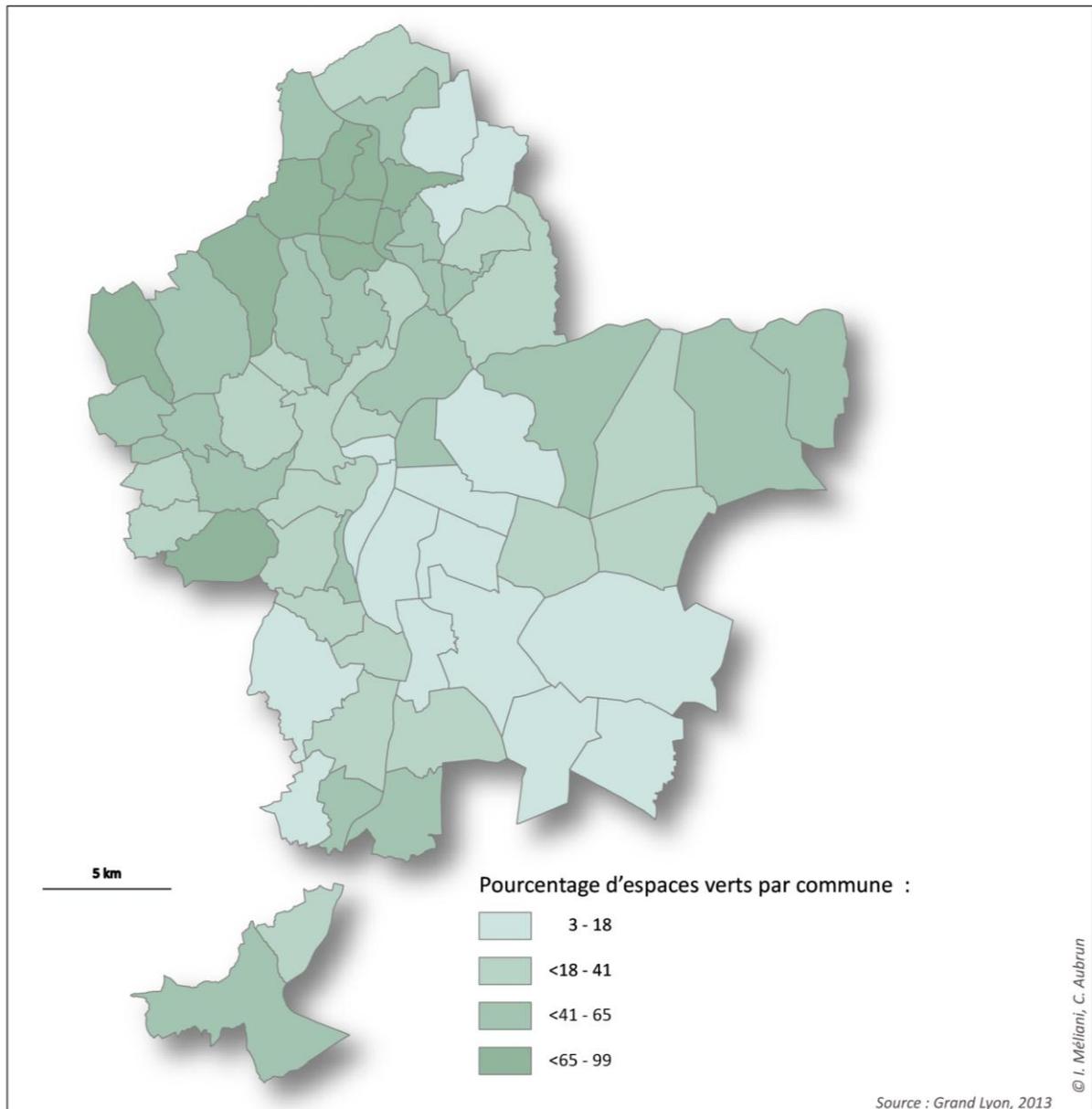


**Carte 2. La métropole lyonnaise, entre maillages administratifs fermés et ensembles naturels ouverts : différentes logiques spatiales qui complexifient la conciliation d'actions en faveur de la nature en ville.**

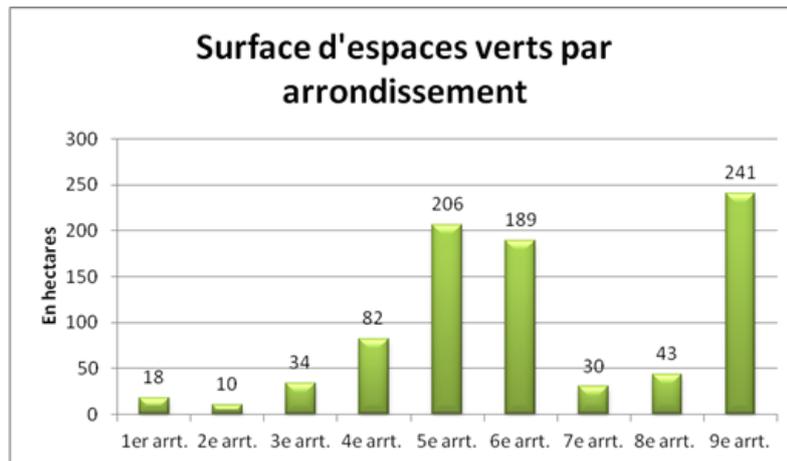
<sup>10</sup>Source : [www.scot-agglolyon.fr](http://www.scot-agglolyon.fr)

Dans la ville, la nature s'affirme partout et en tous lieux, du jardin de poche aux espaces agricoles périurbains, en passant par les trames vertes et corridors écologiques. Au sein de l'agglomération lyonnaise, la nature en ville correspond à une matérialité quantifiable : ainsi, l'emprise au sol des parcs et jardins est chiffré à 385 hectares. Six parcs urbains et périurbains structurent le territoire du nord au sud et d'est en ouest. L'aire urbaine lyonnaise compte quelque 80 000 arbres, 110 hectares de jardins familiaux et partagés en dans le Grand-Lyon, l'une des vingt-six plus belles roseraies du monde avec plus de 1500 variétés de rose au parc de la Tête d'Or... Il ne paraît cependant guère possible de quantifier de façon rigoureuse la présence de la nature en termes de superficie rapportée à la surface totale d'un territoire urbain, tant la nature revêt par essence un caractère protéiforme et des aspects multifonctionnels. Selon Augustin Berque [2010], « *la nature en ville est plus complexe qu'un simple ratio d'espaces verts* » ; elle est donc « *nécessairement qualitative* ». Nous pouvons néanmoins, en nous basant sur les données du plan local d'urbanisme du Grand Lyon, fournir une « photographie » générale de la surface des espaces verts au sein des communes du Grand Lyon et des neuf arrondissements de Lyon.

## La densité d'espaces verts par commune dans le Grand Lyon



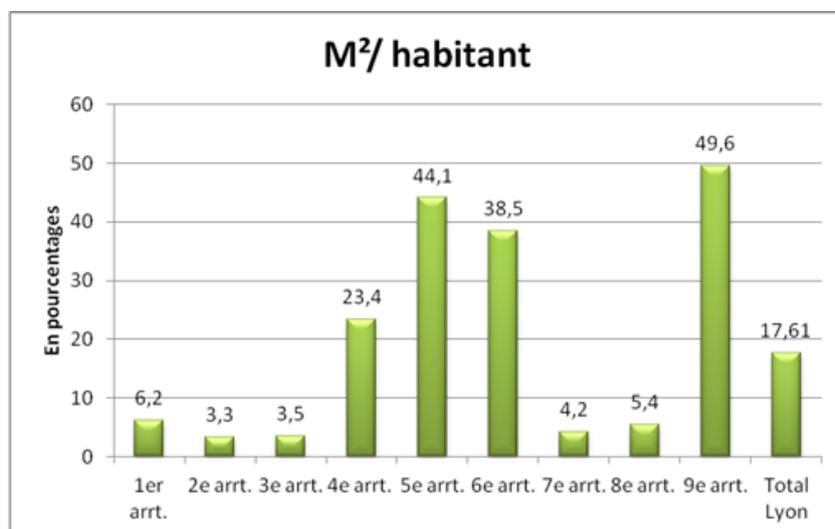
Carte 3. La carte par pourcentage permet de bien visualiser les communes suivant un gradient un peu simpliste de nature. La nature se concentre sur les collines de l'Ouest Lyonnais et dans les villages des Monts d'Or. C'est à Couzon-au-Mont d'Or que la nature est la plus importante : la nature couvre 309 hectares correspondant à 99% de la superficie totale de la commune. L'Est lyonnais possède néanmoins quelques atouts : parc de Miribel-Jonage, canal de Jonage et Grand Large permettent à des villes telles que Vaulx-en-Velin, Meyzieu ou Jonage d'être assez bien dotées en surface d'espaces verts.



Source : Plan local d'urbanisme du Grand Lyon.

**Figure 8.** La surface par arrondissement permet d'affiner la répartition des espaces de nature dans les neuf arrondissements de Lyon. La différenciation s'explique par la proximité des 5<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements avec celle des Monts du lyonnais. Le 6<sup>ème</sup> arrondissement abrite quant à lui le parc de la Tête d'Or couvrant 107 hectares sur les 189 hectares que compte l'arrondissement.

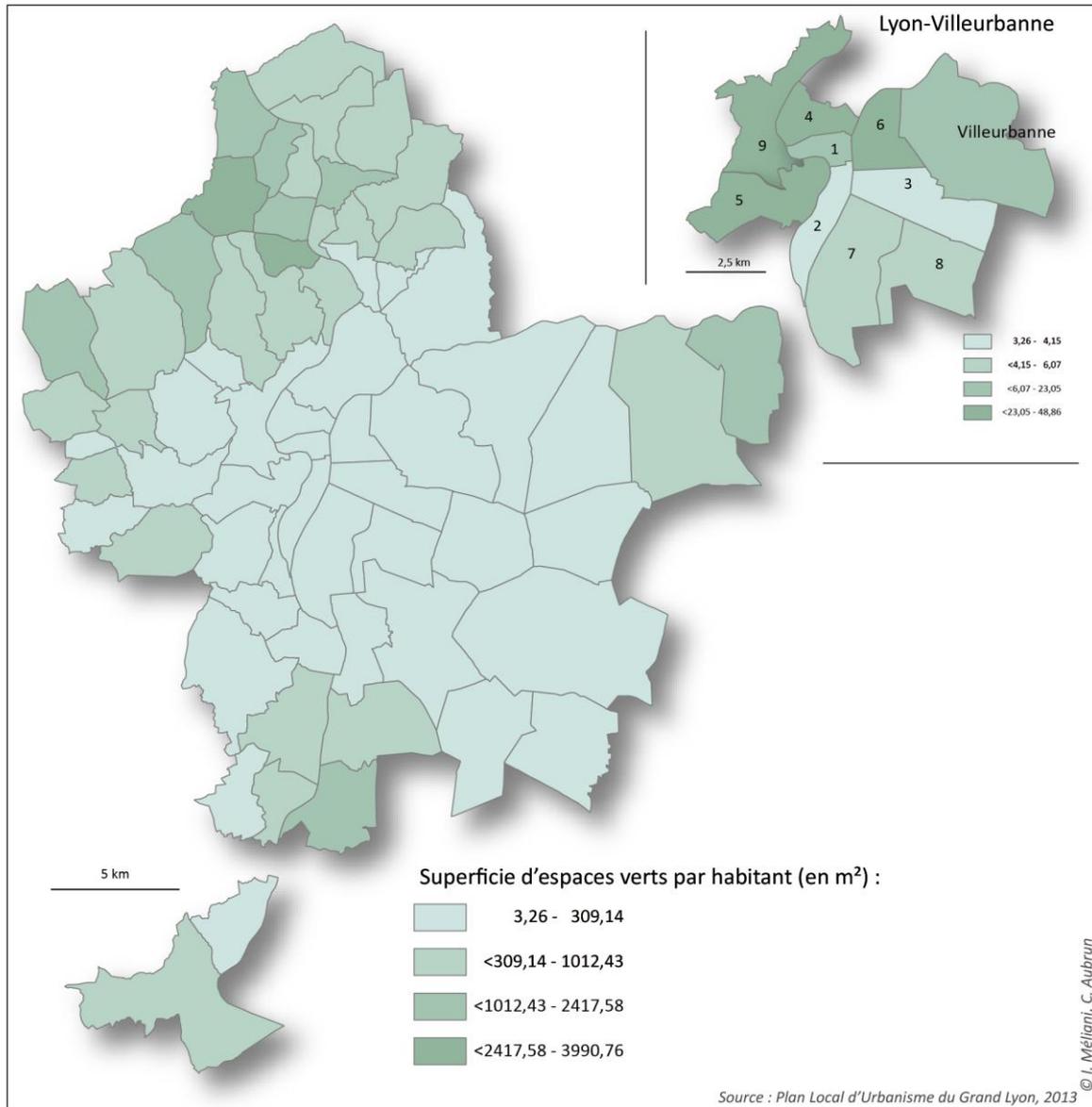
Le graphique de la figure 8 met en évidence les disparités entre les 9<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon et le reste en matière de dotation d'espaces verts. Il montre que ceux-ci détiennent les surfaces d'espaces verts les plus importants de Lyon. Le plus souvent donc, la présence de la nature en ville se manifeste symboliquement et de par sa matérialité visible par une couleur, le vert, et se définit à travers le concept d'espaces verts. En matière d'aménagement, les espaces verts en ville font l'objet d'une recherche de normalisation en tant que facteur de qualité de vie. A cet égard par exemple, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande une moyenne de 10m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant.



Sources : Plan local d'urbanisme du Grand Lyon/ Insee, Recensement de la population 2010

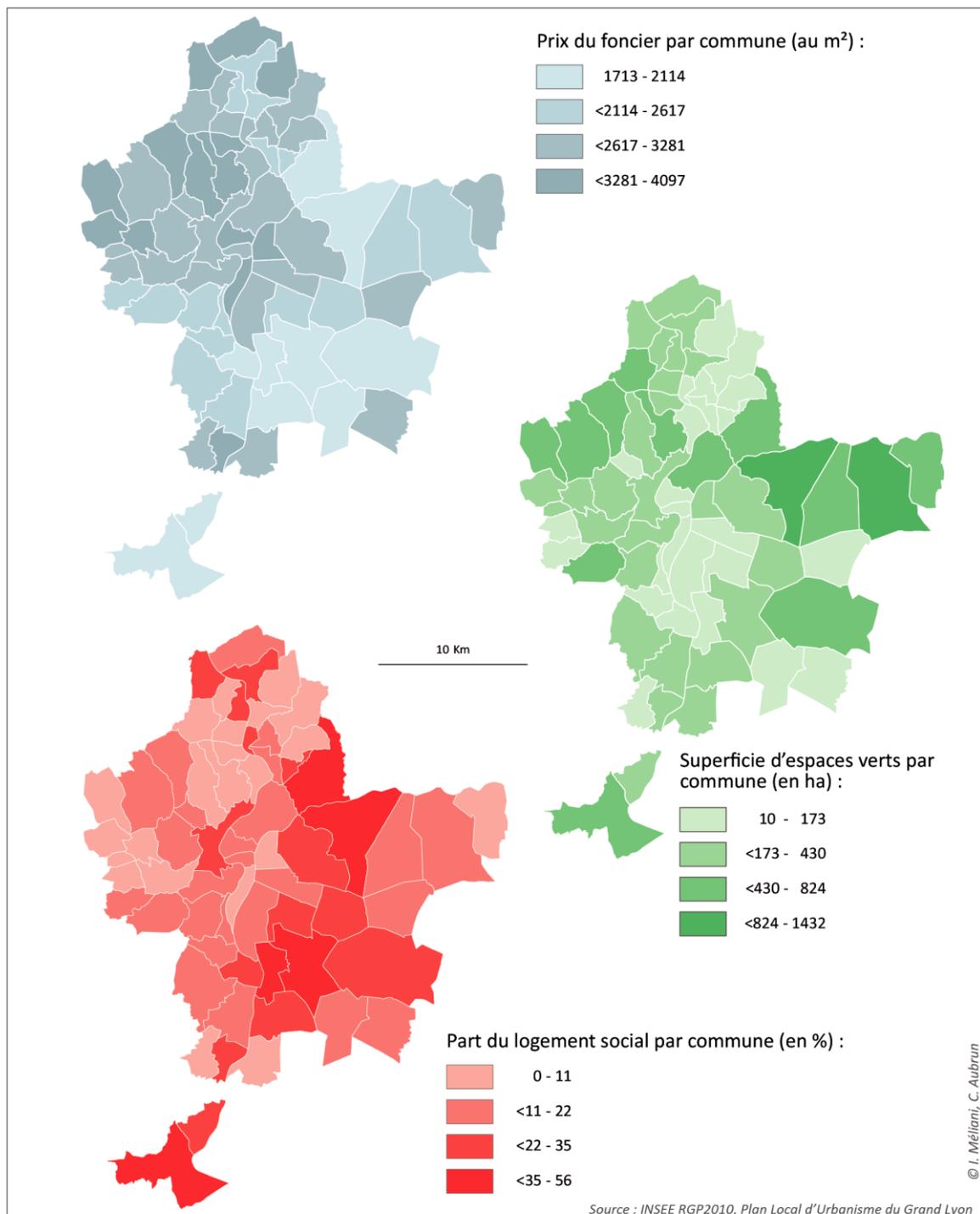
**Figure 9.** Le m<sup>2</sup> par habitant est un des plus vieux indices usité dès le début du XX<sup>e</sup> siècle. Il reste quantitatif et ne tient pas compte des aspects qualitatifs mais permet d'utiles comparaisons entre villes. Il confirme une nette différenciation spatiale entre quatre arrondissements bien dotés au – dessus de la moyenne lyonnaise – et cinq arrondissements où le vert est réduit à une portion plus congrue.

## La superficie d'espaces verts par habitant dans le Grand Lyon



Carte 4. Cinq arrondissements sur les neuf que compte la ville de Lyon n'atteignent pas les orientations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de superficie d'espaces verts par habitant. Les chiffres peuvent très vite être relativisés si l'on traduit ce calcul à l'échelle de la ville de Lyon qui totalise 17,61% de surface d'espaces verts par habitant. « *Le mécanisme infernal de la manipulation des chiffres peut entrer en action* », pour reprendre l'expression de Paul Arnould extraite de l'article « *La confusion des chiffres et des territoires* » publié en 2006 dans les Annales de la Géographie.

## Justice spatiale/justice sociale : La nature influence t-elle la valeur du foncier?...



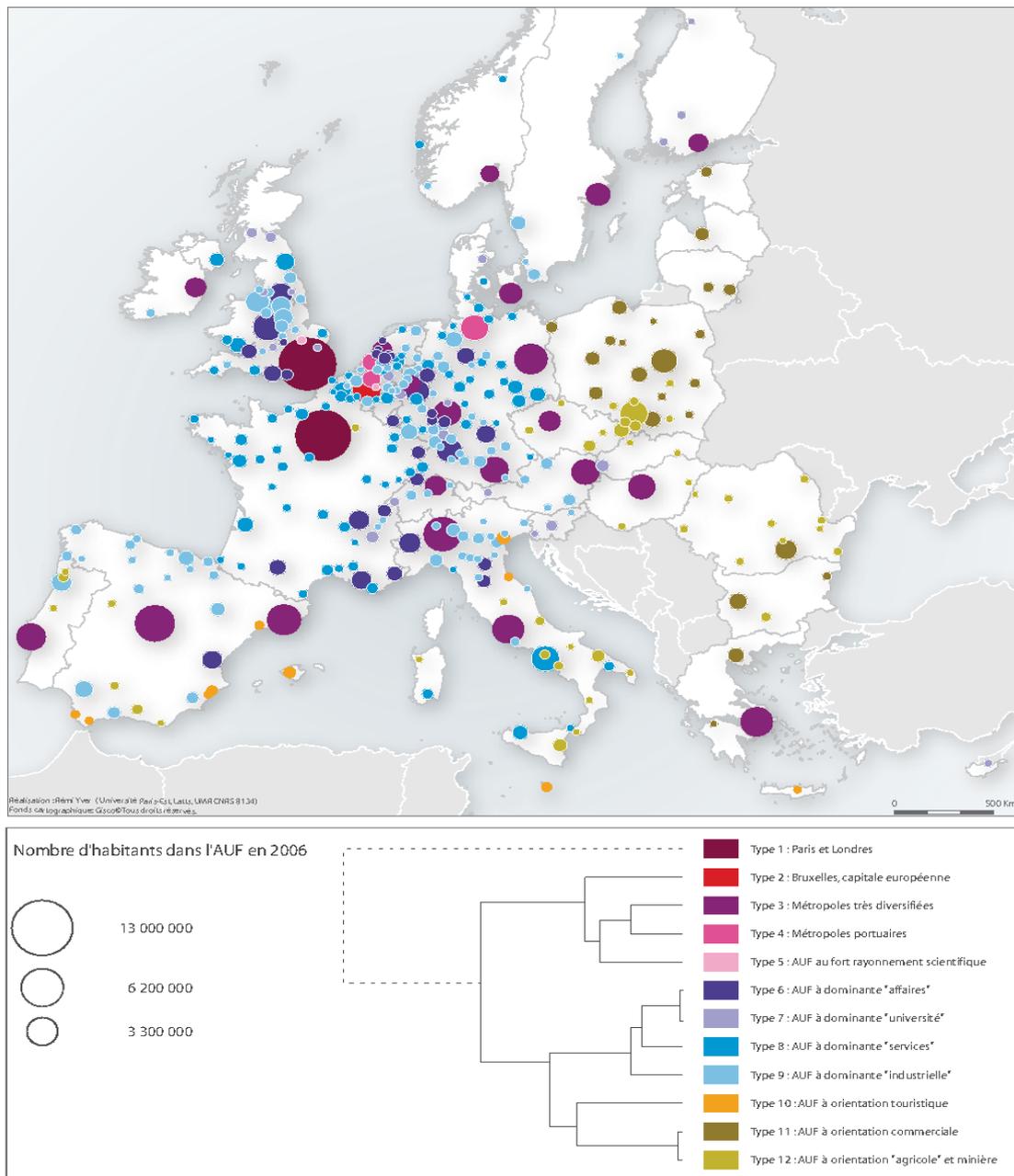
**Carte 5. La comparaison entre les prix du foncier et la superficie d'espaces verts par commune met en avant une possible corrélation. La comparaison entre la part des logements sociaux et la quantité d'espaces verts dans le Grand Lyon ne permet pas de mettre en évidence une possible corrélation.**

L'examen des données portées sur la carte 5 suscite une réflexion sur la possible relation entre la présence de la nature et, d'une part, le prix du foncier, d'autre part la

proportion de logements sociaux. S'il semble que le nombre de logements sociaux soit inversement proportionnel à la valeur du foncier, on pourrait alors supposer que la nature, parce que rare en milieu densément bâti, serait plus présente là où le prix du foncier est plus élevé. Mais – à première vue encore – on peut penser qu'il n'en n'est rien. L'exemple de la commune de Vaulx-en-Velin est d'ailleurs significatif : avec Vénissieux, c'est la commune où la proportion de logements sociaux est la plus forte, soit 60% du parc total de logements. Vaulx-en-Velin semble pourtant être bien dotée en espaces de nature. Sa forte proximité avec le parc de Miribel-Jonage la place en effet parmi les communes les mieux pourvues à cet égard. Mais si l'habitant de Vaulx-en-Velin Village, au nord de la commune, est à trois minutes en voiture de la nature, celui qui habite le secteur sud de la commune met beaucoup plus de temps s'il veut accéder à des espaces verts de plus grande envergure que le petit square en pied d'immeuble. Si les données quantitatives à cette échelle sont, nous l'avons compris, très relatives parce qu'elles ne tiennent pas compte de paramètres qualitatifs, la question de l'inégalité face à l'offre en nature peut s'avérer, du point de vue des trajectoires sociales, tout aussi cruciale que celle de l'inégalité d'accès aux services de première nécessité. Cette question ne peut donc s'analyser qu'à une échelle locale, vraisemblablement même à l'échelle de l'Iris (découpage infra-communal développé par l'Insee) ou à celle du quartier. Elle n'est évoquée ici qu'à titre indicatif, et à travers quelques hypothèses qui, bien sûr, demanderaient à être vérifiées et évaluées.

## 2/ Une métropole en quête de reconnaissance internationale

Être métropole c'est au sens le plus restreint, entrer dans une catégorie de ville ayant un seuil minimal de population. Le million d'habitants est parfois pris comme chiffre plancher. Être métropole c'est aussi avoir des fonctions de haut niveau surtout dans le secteur des services. De ce point de vue, le secteur tertiaire représente 80% des emplois en 2006 à l'échelle de l'agglomération lyonnaise et 88% des emplois de Lyon intra-muros. Être métropole, c'est posséder des fonctions culturelles et scientifiques. Être métropole renvoie également à une évolution de notre société, celle des mobilités. Être métropole c'est encore avoir une histoire situant une ville et son agglomération dans une perspective patrimoniale, faite d'héritages et de rayonnement d'envergure nationale voire internationale [Hautreux & Rochefort, 1964 ; Rochefort, 1992, 1993, 2002 ; Lussault, 1998 ; 2009]. Dans sa quête de reconnaissance internationale, comment Lyon se situe-t-elle par rapport aux autres métropoles européennes ?



**Carte 6. Typologie générale des aires urbaines européennes à partir d'une classification Ascendante Hiérarchique (CAH) réalisée sur 25 indicateurs. Dans cette classification de la DATAR, Lyon figure parmi les aires urbaines de type 6, c'est-à-dire à dominante « affaires » : la stratégie du Grand Lyon et de l'ADERLY, son organisme chargé de « vendre » la ville aux entreprises étrangères est bien reflétée dans ce résultat. Ce dernier peut toutefois paraître assez modeste en regard de l'ambition affichée des élus politiques lyonnais de faire du territoire de la métropole une Métropole d'Intérêt Européen (MIEU).**

Face à une concurrence des grandes métropoles européennes, Lyon et sa région sont aujourd'hui confrontées à des enjeux de cohésion interne. Gérard Collomb, maire actuel de Lyon, complexifie pour certains ou simplifie pour d'autres la tâche en œuvrant depuis novembre 2012 pour l'accès au statut de Métropole Internationale Européenne (MIEU). Mieux avec ou mieux sans, l'Agglomération lyonnaise pourrait bien récupérer les

compétences du département du Rhône. L'ajout de cet échelon dans le mille-feuilles territorial existant semble trouver son origine dans la volonté de dépasser le modèle français centralisateur, qui ne permet à la métropole lyonnaise de ne bénéficier que d'une maigre visibilité territoriale.

Les travaux effectués par la mission de réflexion stratégique sur les métropoles françaises lancée par la DATAR en 2010, et dont la synthèse a été publiée en 2012 sous le titre *Quelles métropoles en Europe*, permettent d'appréhender la dynamique de la métropole lyonnaise par comparaison à d'autres métropoles européennes et de comprendre quels enjeux sous-tendent la volonté d'accroître la visibilité de Lyon au-delà des frontières nationales.

### 3/ Une identité façonnée par son rapport à la nature

La question de la nature dans la métropole lyonnaise est jalonnée de temps forts : création du parc de La Tête d'Or au XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi invention par les Hospices Civils de Lyon des immeubles à cours fermées, occupées par les jardins clos - formes plus intimistes de nature, véritables isolats de biodiversité urbaine. Toutefois, la présence de la nature à Lyon se lit aussi à travers deux éléments « naturels » : les plantations d'arbres d'alignement dont les premières datent du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle d'une part, et l'intérêt historique pour le jardin botanique d'autre part. L'arbre, notamment du fait de sa valeur symbolique, demeure l'élément de nature qui matérialise pleinement la place de la nature en ville.

Dans le cadre de ses recherches actuelles sur l'arbre dans l'espace public aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Olivier Zeller<sup>11</sup> s'intéresse notamment à la place de l'arbre dans la ville de Lyon. Il montre que la période de la Renaissance fait de la nature en ville le décor du pouvoir. Il met également en évidence le fait que dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, les voies et promenades constituent déjà une réalité urbaine. Les plantations d'arbres sont réalisées dans les lieux de sociabilité et près des lieux culturels. Celles-ci confèrent alors aux lieux concernés une image de noblesse. En 1608, la place Bellecour se distingue des autres places lyonnaises par ses trois cent arbres. Mais d'autres lieux dignes d'intérêt comportent des plantations d'arbres : dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon, l'hôtel de ville et ses abords (Place Tolozan, Grande Rue de Feuillants) sont plantés d'arbres durant tout le XVII<sup>e</sup> siècle. Et

---

<sup>11</sup> Recherche en cours restituée lors du séminaire : « prenant place dans un ouvrage à paraître fin 2013 intitulé : *Gestion spatiale et équipement urbain. L'édilité lyonnaise de 1550 à 1789* (en collaboration avec Bernard Gauthiez).

lorsque la physionomie des rues change, la sémantique évolue simultanément : c'est ainsi que la « *rue* des Feuillants » devient « *promenade* des Feuillants ».

Il convient de préciser ici que la tradition de plantations urbaines est une tradition française très ancienne. Celle-ci date du XVI<sup>e</sup> siècle et s'est initialement inscrite dans la politique de reboisement du domaine royal qui, sous Henri IV, répondait alors au souci de parer au déficit de bois d'œuvre et de bois de chauffage. Les « grands chemins » faisant partie du domaine royal, on planta des arbres au bord des routes. S'agissant également de créer de l'ombrage pour les piétons, Henri IV puis François 1<sup>er</sup> encouragèrent la plantation d'arbres le long des allées de promenade et des mails dans toutes les villes de France. Au XVII<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Louis XIV, l'ordonnance de Colbert sur les Eaux et Forêts favorisa l'émergence du modèle de ville classique inventé par Le Nôtre et organisé sur la base de promenades plantées. Ce modèle s'est alors développé dans toutes les grandes villes de France et a inspiré, outre-Atlantique, l'architecte français Pierre-Charles L'Enfant pour la conception du plan de la ville de Washington. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Napoléon III, qui veut faire de la ville de Paris une cité où les habitants soient « heureux de vivre » – notamment en introduisant la nature dans la ville – reprend et adapte ce même modèle aux critères de l'époque. Georges Eugène Haussmann, préfet de la Seine, reçoit alors pour instruction de transformer Paris, et charge son collaborateur Jean-Charles Alphand de concevoir et réaliser les travaux visant à marier la pierre à la verdure.

Entrepris en 1854, les travaux d'Alphand – qui s'achevèrent à la veille de sa mort en 1891 – montrent la très bonne connaissance technique mise en œuvre dans les projets urbains en matière de plantations, et la cohérence technique qui en résulte. Ainsi, dans tout projet de création d'un parc ou d'un jardin en ville, la gestion du vivant, des sols, des techniques de plantations et d'entretien étaient parfaitement maîtrisés par le maître d'œuvre. Aujourd'hui, chaque compétence est cloisonnée dans les services de villes ou de communautés urbaines. Cette double séparation des connaissances et des services (voirie, propreté, espaces verts) entraîne l'abandon de la pluridisciplinarité. La culture du cloisonnement des métiers crée des concurrences au profit d'une culture de projet qui, malgré de plus fortes contraintes, permet de créer des partenariats.

À Lyon, la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est marquée par de grands aménagements qui dessinent la ville moderne, et les choix urbanistiques s'inspirent alors largement du Paris de Napoléon III. Les lieux et objets de nature se multiplient. La recherche d'un équilibre entre la présence du végétal et le développement de la ville se traduit par des plantations massives sur, autour et le long des places et des rues. Alors dénommées

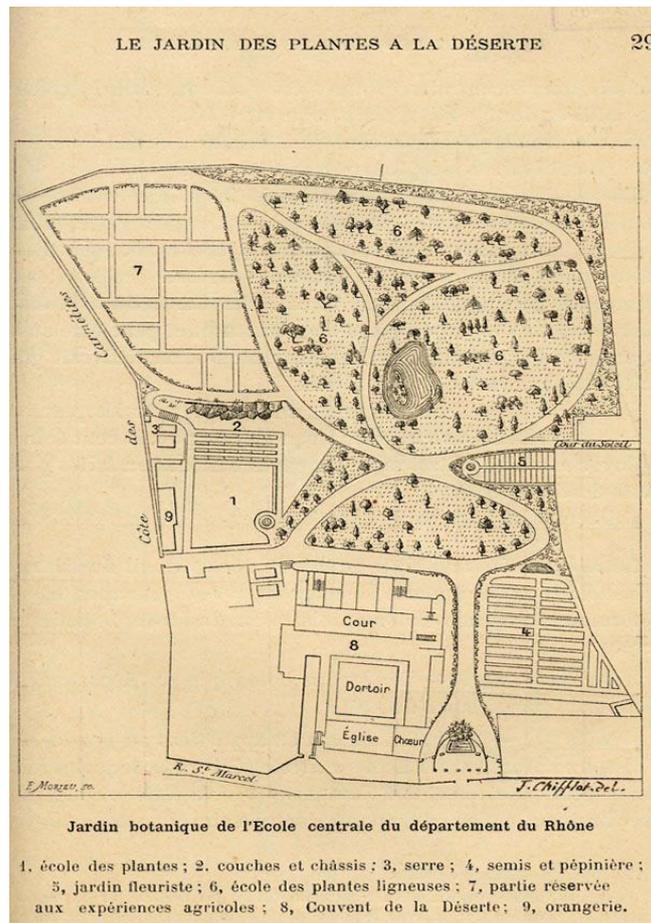
« promenades plantées », celles-ci sont à l'image des quais de Saône et du Rhône, que l'on agrémente de plantations de platanes. Ces plantations et promenades contribuent à l'embellissement de la ville et à son rayonnement au-delà de ses frontières régionales. Le réseau de squares et d'espaces verts se multiplie. En 1857, le parc de la Tête d'Or et l'essentiel des grands axes routiers – y compris le cours Émile Zola à Villeurbanne actuellement en phase de requalification par le Grand Lyon – sont aménagés.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la place de l'arbre dans la ville est de nouveau réaffirmée lorsque les remparts de pierres de la partie haute des pentes de la Croix-Rousse sont détruits, en 1855. Les fortifications font place en 1857 au boulevard de La Croix-Rousse, d'abord dénommé boulevard de l'Empereur. 930 arbres seront ainsi plantés le long de cet axe, figurant aujourd'hui encore parmi le plus grand alignement d'arbres de Lyon.



**Figure 10. Les remparts des pentes de la Croix-Rousse font place au boulevard de la Croix-Rousse (4<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon) et à ses 930 platanes plantés en 1856.**

L'engouement pour la botanique débute au XVII<sup>e</sup> siècle avec l'introduction d'espèces en provenance des cinq continents. La constitution de collections botaniques par une élite lyonnaise constitue une forme d'expression de la richesse et de la culture. Le jardin botanique de Lyon est créé en 1796 sur les pentes de la Croix-Rousse. Initialement intégré à l'École Centrale du département du Rhône en tant que support pour l'enseignement des sciences naturelles, il est transféré en 1857 au parc de la Tête d'Or.



Source : Site Internet Lyon Historique : <http://qse.free.fr/>

**Figure 11. Plan du jardin botanique de l'École centrale du département du Rhône au début des années 1800.**

Au début du XXe siècle, les cités-jardins et l'art nouveau sont une traduction architecturale de la nature dans la ville. En 1919 avec la loi Cornudet, [Gardon, 2007] les plans d'extension et d'embellissement des villes de plus de 10 000 habitants permettent la réalisation d'espaces destinés à la détente. En 1925, le Corbusier, considérant que la ville est capable de vivre au milieu de la verdure, développe le concept de « ville verte ». Dès lors, les objectifs hygiénistes sont couplés aux formes architecturales de l'habitat urbain.

En 1938, le parc de Parilly est créé au sud-est de l'agglomération lyonnaise, à cheval sur les communes de Bron et de Vénissieux. Et aujourd'hui, la présence de l'hippodrome et la large place faite aux terrains de sport (football, basket-ball) en font un lieu privilégié de loisirs et de détente pour les résidents des quartiers de Parilly, notamment des grands ensembles appelés « UC » (Unités de Construction) à Bron. De même, du fait du manque criant d'espaces verts dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement voisin, le Parc de Parilly constitue pour les habitants du quartier Mermoz une belle opportunité de satisfaire leur besoin de nature.

Au XXe siècle, le développement des réseaux et de l'automobile sont les idées fortes du développement urbain. La question de la nature et des savoir-faire en matière de

plantations urbaines disparaissent dans les années 1970-1980. Se développe alors un discours très négatif sur la nature et sur l'arbre en ville, lequel est considéré comme accidentogène et gênant pour les revêtements des voiries. Cette tendance à déconsidérer le végétal et à n'en mettre en évidence que les aspects négatifs s'accompagne d'une vraie facilité à faire disparaître les arbres [Mollie, 2009].

Après la Seconde Guerre mondiale et jusque dans les années 1990, sols, arbres et plantations font l'objet de grandes opérations de destruction au profit de l'élargissement des routes. Pour les citoyens, la modernité se traduit par la présence de l'automobile et des aires de stationnement, tandis que l'arbre et la nature renvoient aux temps révolus du passé. Cette dégradation de la qualité environnementale en ville peut se lire directement sur le territoire : la construction de l'échangeur de Perrache construit sur le cours de Verdun jadis réservé à la promenade familiale du dimanche en constitue un bon exemple. Ainsi à Lyon voit-on, par exemple, l'autoroute remplacer cette promenade publique.

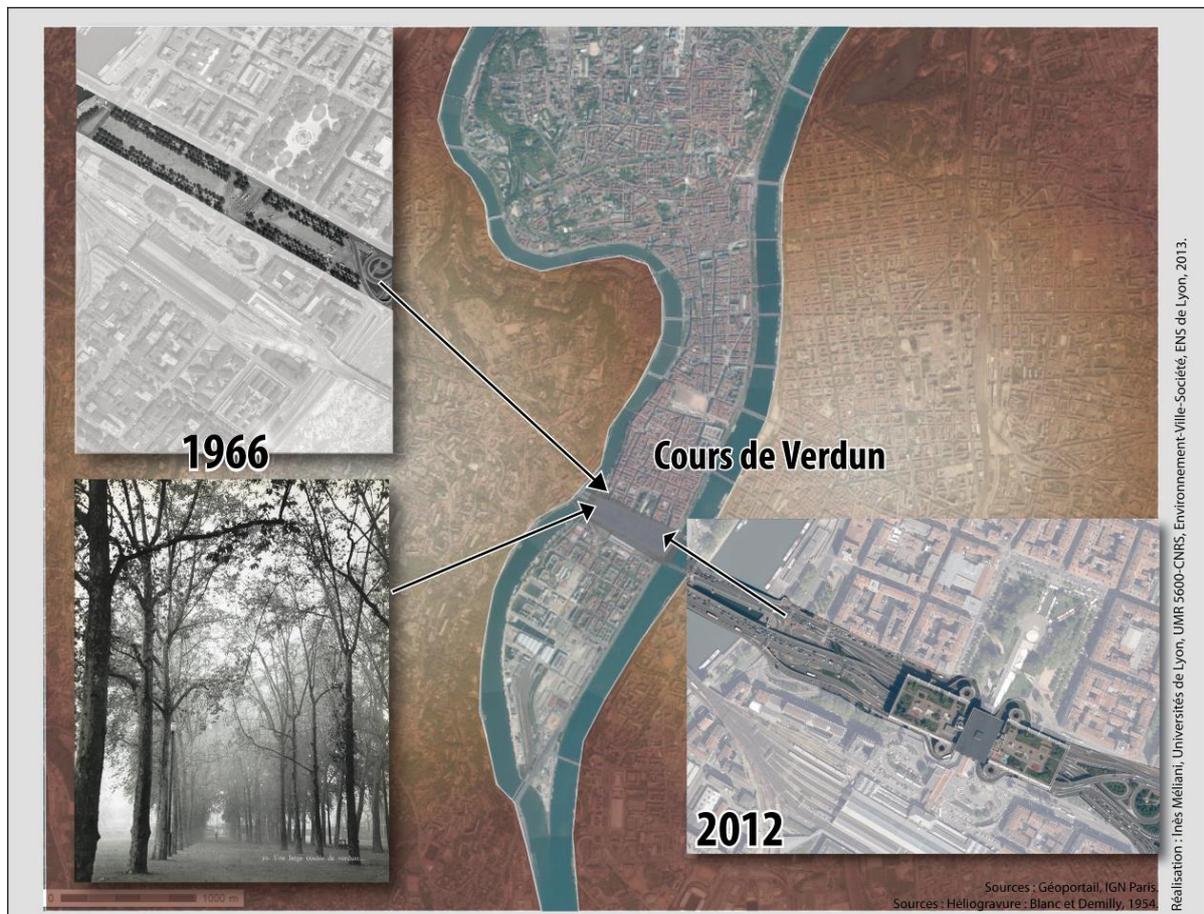


Figure 12. Trois photographies aériennes et une vignette à des échelles et à des dates différentes illustrent l'évolution de la nature en ville. La physionomie du cours de Verdun à Perrache dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon symbolise ces changements. Après l'arrivée du chemin de fer en 1847 créant une césure sur le territoire de la Presqu'île et isolant le

**secteur sud de la Confluence, la promenade plantée du cours de Verdun est transformée, entre 1976 et 1979, en centre d'échanges.**

**Caractéristiques du cliché de 1966 (en haut à gauche). Nom de la mission : C3031-0661\_CDP6303\_4148 ; Cliché n° 4148 ; Échelle : 1 : 7.899 ; Date de prise de vue : 01/07/1966.**



**Figure 13. « La faute à Pradel », est aujourd'hui l'une des phrases assassines pour stigmatiser la logique des politiques urbaines « bétonnant » la ville sous le mandat de Louis Pradel (1957-1976). Le cours de Verdun est l'un des lieux symboliques à Lyon de la prise de conscience de la destruction de la nature.**

**Service d'émission : Service Régional de l'Inventaire de Rhône-Alpes**

**258. Lyon. Cours du Midi. Hôtel Terminus et coteau de Sainte-Foy. - [Lyon] : Ed. E.R., [1er quart XXe siècle]. Carte postale (Lieu de conservation : AC Lyon, Cote de conservation : 0004 FI 00917)**

Dans les années 1950, avec l'arrivée de l'automobile et son lot de nuisances (sonores, olfactives, accidentogènes), les aménagements en milieu urbain sont repensés. Des îlots spécifiquement dédiés à la détente et aux loisirs sont créés. Sur l'ensemble du territoire lyonnais se multiplient alors la création d'espaces verts généralement clos, exempts de circulation, faisant barrage aux nuisances sonores, olfactives et visuelles. Mais pour les citoyens, cette nature apparaît sans grand intérêt au regard de ce qui pour eux est perçu comme attribut majeur de la modernité : l'automobile. L'aspiration à jouir au quotidien d'espaces de nature en ville est d'autant moins vive que se multiplient alors les opportunités d'évasion hors la ville, avec le développement du tourisme de masse et associatif. Favorisés par de nouvelles dispositions relatives à la diminution du temps de travail – notamment la RTT (Récupération du Temps de Travail) –, le développement de formules de vacances en

structures résidentielles « clés en main » et de destinations dépayées, amplifie le désintérêt touchant la nature en ville.

### **II/ Une matérialité concrète : le ponctuel, le linéaire et le zonal**

La diversité des objets et des espaces dédiés à la nature rend difficile le travail de typologie, de différenciation de ces formes. De l'animal sauvage ou domestique au cours d'eau aménagé et aux noues et fossés en eau, en passant par l'arbre isolé remarquable et l'arbre d'alignement le long des rues, le mail et terre-plein planté le long des boulevards, le jardin et ses déclinaisons multiples, le square, le parc ou la forêt généralement périurbaine... : la nature offre une palette végétale et animale particulièrement variée et hétérogène.

Décliner les espaces et les lieux de nature en ville permet de ne pas réduire notre objet de recherche aux seuls parcs urbains et arbres d'alignement mais aussi de mettre en évidence l'intérêt de réfléchir à la façon dont la connexion et l'assemblage de ces espaces favorise l'abondance et la biodiversité en ville. La notion de matérialité fait plutôt référence aux espaces qu'aux valeurs écologiques des objets de nature. Parcs, jardins, squares, arbres d'alignements forment cette matérialité dans la ville si bien que, dès lors qu'il s'agit de qualifier ou de quantifier ces lieux, les bases de données sont la plupart du temps – au moins dans un premier temps – construites en s'appuyant sur cette typologie de forme de nature. De cette diversité, il est possible de dégager trois grands types de lieux de nature dans la ville : les parcs et jardins, les espaces naturels et agricoles périurbains et les sites semi-naturels [Ost & al., 1993]. Nous choisissons ici le parti de nous intéresser au végétal, la question de la faune ayant été abordée dans notre 1<sup>er</sup> chapitre. Nous nous proposons donc d'aborder le présent chapitre par le biais des concepts géographiques de spatialité : le point et la ligne ; le zonal et le centre ; la périphérie. Puis en seconde partie nous nous intéresserons à la progression historique de l'avènement de la nature en ville : depuis les parcs et jardins à la végétalisation des trottoirs.

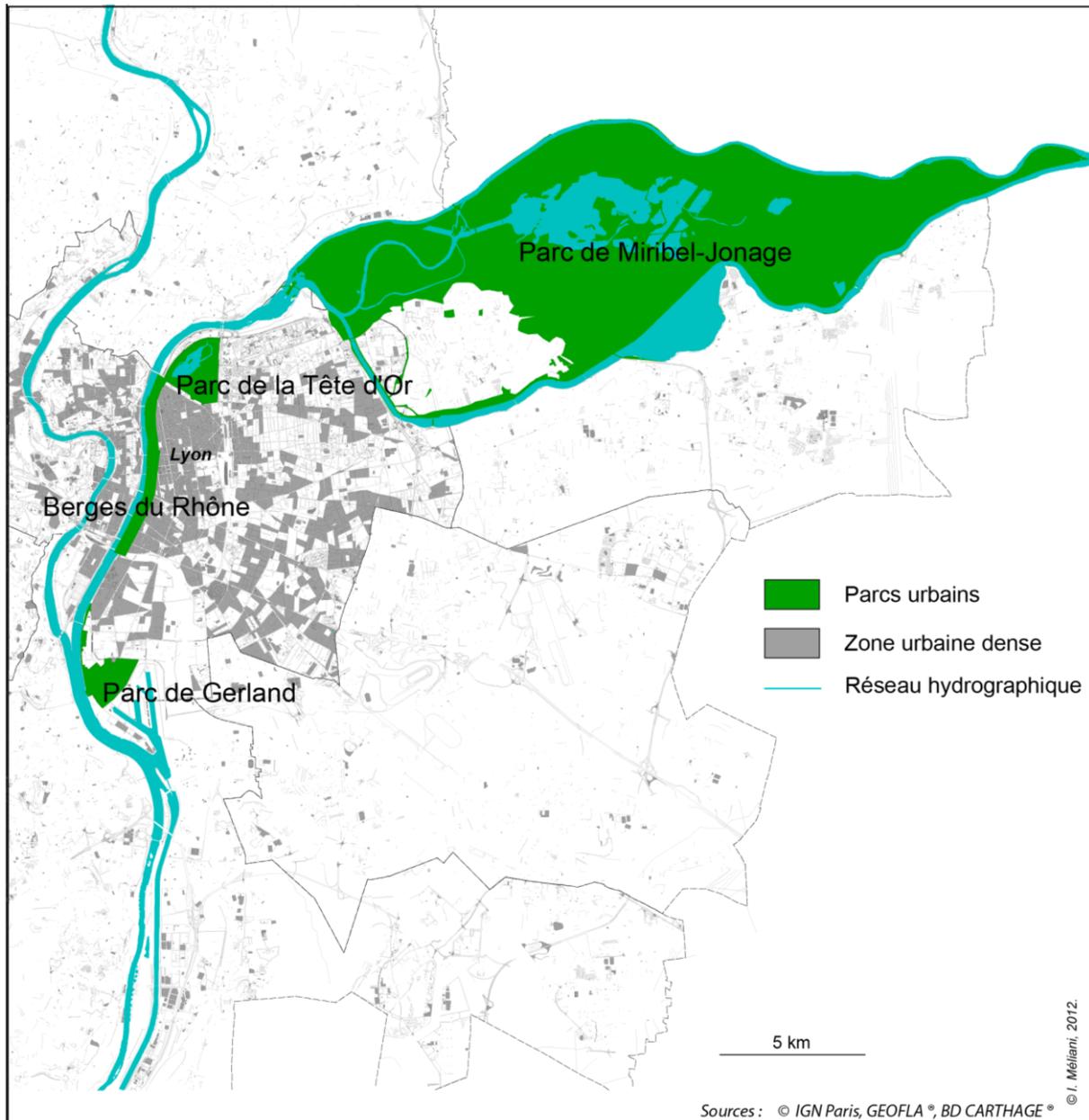
#### **1/ Les parcs, figures centrales du paysage urbain**

En Europe occidentale, les parcs et jardins sont le fruit d'un héritage, celui des espaces attenants aux églises et aux châteaux. Le XVII<sup>e</sup> siècle est celui de l'art des jardins, porté et imposé par l'aristocratie. L'ordonnement des jardins du Château de Versailles par Le Nôtre, qui reprend le modèle de jardin de Vaux-le-Vicomte, constitue par exemple l'une des réalisations les plus emblématiques de cet art des jardins. Les villes étant construites par opposition à la nature pour s'en protéger, les seules traces d'arbres dans la

ville dense sont des vestiges, symboliques parfois, mais pratiques surtout, tels l'arbre de la justice ou de la pendaïson. Au XIXe siècle, les théories hygiénistes pensent la nature dans la ville contemporaine comme un bienfait nécessaire à l'équilibre de vie des habitants. La création des premiers parcs et promenades répond à des objectifs sociaux et économiques, mais repose aussi sur des arguments esthétiques, d'agrément et de santé [Alphand, 1984 : réédition]. Les objectifs environnementaux sont donc clairement explicités à cette période. La construction de la ville s'articule autour d'une trame plantée, bâtie sur un réseau de jardins reliés entre eux [Donadieu, 1999 ; Boutefeu, 2009]. Deux types d'espaces coexistent à cette époque à différentes échelles : d'une part les espaces forestiers semi-naturels (bois de Boulogne, bois de Vincennes), spatialisés selon une logique géographique ; d'autre part les espaces intérieurs ou recréés, comme les petits squares pour la proximité, d'autre part. Au XXe siècle, Jean Nicolas Forestier [Leclerc & Tarrago i Cid, 1997] développe le concept d'ossature verte, qui se traduit par l'élaboration d'un système de parcs et de jardins, hiérarchisé et établi méthodiquement pour apporter une solution à la croissance urbaine tout en constituant des espaces d'aération.

À Lyon comme ailleurs, la mise en réseau des parcs « [...] *par une construction politique pour structurer et irriguer le territoire urbanisé par un réseau végétal continu et équilibré* » [Autran, 2004] afin de renforcer la qualité de vie des habitants [Boutefeu, 2009] et rendre possible les pratiques sociales n'est pas une idée nouvelle. Différentes générations de parcs urbains et périurbains coexistent, à l'instar du Parc de la Tête d'Or (1856), conçu par les frères Bühler, du parc Nature de Miribel-Jonage (1968), du parc de Gerland inauguré en 2000 ou des Berges du Rhône (2007), qualifiés de « parc urbain au fil de l'eau » sur la plaquette de communication distribuée par la sphère institutionnelle.

## Du vert et du bleu pour structurer le territoire lyonnais



**Carte 7. Le système de parc lyonnais structure le territoire. La carte permet de jouer sur le linéaire, le ponctuel et le zonal. Ce zoom sur la confluence des deux artères majeures de l'agglomération lyonnaise et l'articulation de la trame verte et la trame bleue sont particulièrement visibles.**

Si au parc de la Tête d'Or, la nature invite à la contemplation et à la promenade, le parc de Gerland, conçu par l'architecte-paysagiste Michel Corajoud, relève d'une autre conception : il évoque moins la nature que la campagne par la création d'un groupement de hautes herbes ; planté de 300 espèces végétales ligneuses ou graminées, annuelles ou

bisannuelles, potagères ou médicinales, il offre à l'usager une variété de textures, de couleurs et de matières.

D'une superficie de 117 hectares, le parc de la Tête d'Or, créé en 1856 et inauguré en 1857, est le plus ancien des parcs urbains lyonnais. Conçu par les frères Bühler à la demande du préfet Vaïsse pour offrir aux Lyonnais un espace de bien-être et « donner de la nature à ceux qui n'en ont pas », il a été ouvert au public avant son total achèvement. Plus grand parc urbain français et comptant parmi les plus grands d'Europe, il comporte un parc zoologique, ainsi qu'une roseraie qui, avec plus de 1500 variétés de roses [Eberhard, 2007], fait partie des vingt-six plus belles roseraies du monde.



Figure 14. Plan actuel du parc de la Tête d'Or : un espace très construit aux activités diversifiées.

Stéphane Autran [2004] rappelait que le parc de la Tête d'Or avait en premier lieu été créé pour des raisons hygiénistes, puis dans un objectif de paix sociale : « Il faut créer un lieu de promenade publique, agréable, au calme ». Ainsi conçu pour les loisirs et la

contemplation, il reçoit chaque année 2,5 millions de visiteurs<sup>12</sup>, et les jours de grande affluence ce sont jusqu'à 60 000 promeneurs qui parcourent ses allées. Cyclistes et joggeurs en sont les plus grands adeptes. D'un style similaire à celui du Bois de Boulogne, le parc de la Tête d'Or est constitué dans sa majeure partie de grandes allées, de vastes pelouses, de bois et de sous-bois. Son jardin zoologique et sa roseraie, à quoi s'ajoutent un jardin botanique et une ferme, répondent à la vocation sociale du lieu. Par ailleurs, diverses animations payantes pour les loisirs en famille y sont proposées : promenade en barque, en pédalo, petit train touristique, location de vélos, poneys, mini-kart, mini-golf, manèges, etc.

Près d'un siècle sépare la création du parc de la Tête d'Or de celle du parc de Miribel-Jonage (1968). Créé en 1968 et d'une superficie de 2200 hectares – dont 350 hectares de plans d'eau et 700 hectares de milieux protégés dans sa partie nord-est – le parc de Miribel-Jonage est considéré comme le plus grand parc périurbain de France et comme l'un des plus grands parcs d'Europe. Il accueille chaque année près de 3,5 millions de visiteurs.

Historiquement le site de l'actuel parc de Miribel-Jonage était, depuis le Moyen-âge et jusqu'au début du XXe siècle, constitué de terres agricoles. Vaste zone humide, le développement d'autres usages y était peu envisageable. C'est avec la création du réservoir du Grand Large dans le cadre de la canalisation du Rhône qu'ont pu se développer des usages de loisirs. À l'origine perçu comme une « zone sauvage » permettant « l'accès à une forme de liberté à quelques minutes de la ville » [Amzert & al, 2000], le parc de Miribel-Jonage est à la fois périurbain, intercommunal et interdépartemental. Il est la propriété du SYMALIM<sup>13</sup> (Syndicat mixte pour l'Aménagement et la gestion du Grand Parc de Miribel-Jonage) dont la gestion s'exerce selon une logique partenariale associant décisionnaires et usagers. De 1959 à 1985, de nombreux aménagements du site sont réalisés : activités nautiques sur un lac de 1500 hectares et création d'équipements sportifs – dont un rocher d'escalade en 1977, des courts de tennis en 1978, un centre d'accueil enfance en 1980, une piste cyclable en 1982), un parcours de golf en 1985. Un centre sportif payant, « Planète tonique», propose plus de 20 activités sur une quinzaine d'hectares. Classé « zone naturelle inaltérable » en 1992 au Schéma Directeur d'Aménagement de l'agglomération lyonnaise (SDAL), le parc de Miribel-Jonage devient un parc nature en 1993. Une charte d'objectifs

---

<sup>12</sup> Chiffres de la Direction des Espaces Verts de la ville de Lyon

<sup>13</sup> Créé en 1968, le SYMALIM réunit 16 collectivités membres : Communauté Urbaine de Lyon, Conseil Général du Rhône, Conseil Général de l'Ain, Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Meyzieu, Décines, Jonage, Jons, Neyron, Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost, Beynost, Thil, Niévroz.

est signée entre le SYMALIM et les partenaires institutionnels du parc. Ce document répond à quatre objectifs : la préservation de la ressource en eau potable, le respect du champ d'expansion des crues, la valorisation du patrimoine naturel et le développement des loisirs de plein air.

Aujourd'hui, espace récréatif aux dimensions impressionnantes et qui s'inscrit dans les pratiques de loisirs des habitants de l'agglomération lyonnaise, le Grand parc de Miribel-Jonage est agencé en différentes zones à vocations multiples – zones aménagées, zones semi-naturelles, zones naturelles. Sa gestion s'articule autour d'un enjeu essentiel : la cohabitation entre la base de loisirs et les autres usages, avec notamment huit Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). La création de sentiers de découverte vient renforcer sa vocation pédagogique et, faisant écho à la réputation de Lyon comme ville hautement culturelle, l'art et la nature s'y combinent à travers deux disciplines : les arts de la danse et du spectacle et les arts plastiques.

Le caractère prestigieux que lui confèrent ainsi la qualité de ses aménagements et la richesse de ses prestations n'est cependant pas sans contrepartie. En effet, le parc de Miribel-Jonage a longtemps été considéré par les usagers comme un lieu dangereux : rumeurs en tous genres et fortement médiatisées ont colporté des histoires de viols, de meurtres ou de pratiques déviantes qui, ajoutées au fait que dans ces vastes étendues subsistent des « no man's land » partiellement aménagés, ont contribué à générer un réel sentiment d'insécurité et à entacher un temps son image.

## 2/ Le jardin, moteur de sociabilités urbaines

De la même manière que les parcs urbains et ainsi que le stipule Gaëlle Gillot [2006], le jardin public occupe une place prépondérante parmi les lieux de nature en ville. Selon Jean Claude Chamboredon (1980), l'harmonie sociale en milieu urbain est subordonnée à un état d'équilibre entre éléments naturels et activités humaines. Or cet équilibre correspond à l'idée que se fait le citadin du village de campagne : lieu de convivialité que l'on retrouve dans certains quartiers-villages, et qui s'oppose à l'univers inquiétant et en perpétuel mouvement de la ville industrielle où prévaut l'individualisme. Les programmes d'aménagement de jardins en ville se veulent d'apporter une réponse à ce besoin d'harmonie, qui correspond à l'idée utopique selon laquelle la nature serait un lieu de paix.

En France, les jardins familiaux font partie de l'héritage historique. À la fin du XIXe siècle émergent des valeurs liées au nécessaire partage de la nature avec les habitants [Cérézuelle, 2003]. Des établissements privés utilisent les jardins pour améliorer les moyens

de subsistance des ouvriers. À Lyon, la création en 1896 de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer illustre bien ce type d'initiatives. C'est en Belgique qu'est d'abord née la ligue. L'Abbé Gruel, prêtre français établi à Bruxelles, crée la ligue Belge du Coin de Terre et du Foyer avec la complicité d'un conseiller municipal. Cette association intéresse tout particulièrement l'Abbé Jules Lemire, alors député du Nord de la France et foncièrement préoccupé par la condition du prolétariat, notamment suite à la manifestation du 1<sup>er</sup> mai 1891 et à l'intervention de l'infanterie qui a fait une dizaine de morts et de nombreux blessés. Profondément marqué par ces violences, l'Abbé Jules Lemire décide de s'engager politiquement. C'est alors que, s'étant fait expliquer par l'Abbé Gruel le fonctionnement de la Ligue du coin de Terre et du Foyer, il proclame dans sa déclaration de foi de député du 10 avril 1893 : « *Ce que je veux, c'est que pour tout ouvrier, la maison de famille et le jardinet qu'il a acquis par son travail, soient insaisissables, exempts d'impôt et de frais de succession* ». La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer devient une réalité. Elle reçoit une autorisation ministérielle le 27 juin 1897. Subséquemment, le jardin ouvrier obtient un statut légal et une légitimité sociale [Cabedoce, 2007].

Le jardin en milieu urbain naît d'initiatives spontanées de verdissement des villes. La « *guerilla gardening* » ou « guérilla de jardin » est à l'origine du développement du jardinage en ville. Inventée aux États-Unis au début des années 1970, et plus officiellement en 1973 à New-York par Liz Christy qui plantait au pied des arbres et dans les interstices de son quartier, cette pratique consiste, en créant des bombes végétales ou « *seed bomb* », à jeter des graines sur les espaces abandonnés, dans les fissures des murs et des trottoirs ou au pied des arbres. En France, les premières initiatives, bien qu'encore timides, naissent en 1995 avec la création de l'association « Rennes Jardins Guerilleros sans terre ». Ses multiples mobilisations conduisent à la signature d'une convention entre l'association et la ville de Rennes pour permettre aux habitants de végétaliser leur quartier, et en 2004, une opération « embellissons nos murs » est lancée.



Auteur : Muriel & Trap. Source : <http://www.68mai08.org/>

Figure 15. Le vivant casse le minéral : mode d'emploi ludique et actions concrètes.

Ces modes d'actions-agitations venus des États-Unis se sont un peu partout multipliés en France. Communicants à partir de termes – bombes végétales, guérilla, désobéissance urbaine, etc. – et de slogans provocateurs, – « Tôt ou tard nous nous manifesterons dans votre quartier »<sup>14</sup> – le mouvement associatif « *guerilla gardening France* » s'établit dans toutes les villes, pour autant qu'il y ait des membres engagés dans le mouvement. Ainsi, de la même manière qu'à Paris, le Havre, Caen, Blois, Nantes, Tours et Nancy, la « branche » lyonnaise du mouvement est créée en 2011. Avec des actions réalisées de jour comme de nuit et la création de compositions en mousse végétale collées sur les murs tels des tags, les guerilleros gardeners revendiquent aussi une appartenance à un mouvement situé à la croisée du Land Art et du Street Art. Ce type de stratégie citoyenne de valorisation de l'espace urbain revendique la présence d'une agriculture urbaine en ville, notamment à travers celle des jardins partagés.

Les jardins de proximité sont d'abord caractérisés par la multiplicité de leurs dénominations : jardins de poche, jardins partagés, jardins familiaux ou jardins ouvriers, jardins pédagogiques, jardins d'insertion... Mais tous sont de caractère associatif ou collaboratif. Les jardins de proximité se développent à la fin des années 1990. Ils sont inspirés des *pocket garden* newyorkais apparus dans le quartier de Manhattan dix ans auparavant. Ces jardins de proximité correspondent à de petites parcelles de verdure enserrées dans les constructions et dont l'aménagement tente de tirer parti du cadre bâti alentour. D'initiative privée mais bénéficiant de moyens financiers publics, ils sont conçus sur l'espace public et associent artistes et paysagistes autour d'un concept : « un arbre, un banc, une œuvre ».

Aujourd'hui, la réponse à l'envie de nature se manifeste par la création, bien souvent sur des espaces urbains délaissés, de jardins à cultiver par des collectifs d'habitants qui bénéficient d'aides des municipalités dans le cadre de la politique de la ville. Dans les grandes métropoles, cette tendance se traduit par l'instauration des jardins partagés, devenus une composante incontournable de la cité. Selon l'UNEP [2008], un quart des Français se disent en faveur de mesures de création de jardins communautaires. Par ailleurs, le Sénat, par le biais d'une proposition de loi déposée en 2003, va définir ces espaces comme des « *jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités socioculturelles et étant accessibles au public* ». Cette prise en compte institutionnelle encourage la création de différentes formes de jardins

---

<sup>14</sup> Site internet de l'association *Guerilla Gardening France*.

partagés dans les années 2000 au cœur de l'agglomération lyonnaise. Pas moins de 40 jardins d'habitants, d'insertion, pédagogiques, de pied d'immeubles ou nomades sont aménagés dans le Grand Lyon entre 2000 et 2006. 370 personnes en moyenne se trouvent alors directement impliquées dans la gestion et la culture de ces jardins, qui sont de dimensions très variables – allant de 3 à 900 m<sup>2</sup>, avec une moyenne de 360m<sup>2</sup><sup>15</sup>. Quatre années plus tard, soit en 2010, 61 jardins partagés étaient recensés dans l'agglomération lyonnaise. Ils correspondent à 43% de la totalité des jardins partagés dans le Rhône.

Les jardins partagés, s'ils répondent à un besoin croissant de nature que le politique tente de satisfaire par la mise à disposition de parcelles de terrain pérennes ou non, constituent de plus de véritables carrés de verdure qui, dans la ville, correspondent à de multiples fonctions : économique, sociale au sens où il favorise le lien intergénérationnel, éducative et, parfois, écologique. Inspirés des jardins ouvriers et des jardins familiaux, les jardins partagés s'en distinguent par leur gestion participative. À l'origine, on trouve généralement une association qui réunit les citoyens d'un quartier ou les habitants d'un immeuble. Ils se retrouvent et travaillent sur des parcelles mutualisées, décidant ensemble des variétés de plantes et légumes à cultiver. L'exemple de l'initiative « Jardigônes », qui se traduit par l'aménagement de jardins partagés dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon et sur les toits du centre d'échange de la gare Perrache, est significative. Ces parcelles en toiture, essentiellement fréquentées le mercredi, attirent environ 1000 personnes chaque année et deviennent lieux de rencontre entre personnes qui ne se croiseraient pas dans la vie quotidienne. Elles sont confiées à enfants et parents, chantiers de jeunes, adolescents en insertion professionnelle et personnes sans abri, et l'usage qui en est fait met en évidence les bienfaits présumés de cette formule.

Il convient à cet égard de noter qu'aujourd'hui, le jardin partagé est très prisé par les acteurs sociaux dans le cadre de programmes d'insertion, qui visent à redonner goût au travail ou à fournir un tremplin pour des personnes en difficulté. Mais il ne fait pas l'unanimité : plutôt bien perçu par la catégorie de population dite « bobo », il est moins bien accepté par la classe ouvrière. Par ailleurs, du fait de sa fonction sociale, il est considéré par certains comme source de nuisances, notamment sonores. La question se pose alors de savoir si, pour promouvoir l'aménagement de jardins partagés, il convient d'attendre que la

---

<sup>15</sup> Calculs réalisés à partir de données issues de l'annuaire des jardins partagés du volet environnemental de l'agenda 21 du grand Lyon, 2006.

demande vienne des habitants, ou s'il est préférable que les mairies en soient les instigatrices.

À Paris, une charte « main verte » lancée en 2003 et destinée aux associations de jardins a pour objectif de mettre en évidence les manières de jardiner plus écologique tout en encourageant le partage des bonnes pratiques. Cette charte stipule notamment que « *la participation des habitants, à la vie du jardin (plantations, fêtes, événements culturels...) et à la gestion du site, sera encouragée et devra permettre le développement d'une présence végétale dans la ville. Ceci s'inscrivant dans la démarche de développement durable initiée par la municipalité* ». Le succès des jardins partagés dans les quartiers populaires montre leur capacité à renforcer le lien social. Même les bailleurs sociaux tel « Paris Habitat » aménagent de plus en plus de jardins au pied des immeubles d'habitats à loyer modéré (HLM) : c'est le cas par exemple du jardin de Périchaux dans le XV<sup>e</sup> arrondissement ou de celui de la cité Losserand dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement. Plus près de nous, les cinq jardins de pieds d'immeubles de l'agglomération lyonnaise côtoient les jardins collectifs d'habitants, jardins pédagogiques et jardins d'insertion. Ils sont recensés dans un « annuaire des jardins partagés » pour figurer dans le volet environnemental de l'Agenda 21 du Grand Lyon. L'association « Le passe-jardin » et le Grand Lyon, à l'initiative de cet annuaire, espèrent pouvoir développer une politique capable d'accompagner des projets en mettant à disposition des terrains, en apportant une aide financière aux communes désireuses d'aménager une forme de jardins ou en aidant à organiser des formations aux jardins pédagogiques.

Le jardin correspond donc, pour citer l'Article II de la charte de Florence de 1982, à « *[...] l'expression des rapports étroits entre la circulation et la nature, lieu de délectation, propre à la méditation et à la rêverie, le jardin prend ainsi le sens cosmique d'une image idéalisée du monde, un paradis, au sens étymologique du terme, mais qui porte témoignage d'une culture, d'un style, d'une époque, éventuellement de l'originalité d'un créateur* ».

Nous l'avons vu, le jardin ainsi que les actions issues d'associations telles que les *guerilla gardening*, constituent de véritables moteurs de sociabilités urbaines. Dans ces nouveaux mode de faire la ville, la composante sociale domine. Ils correspondent à des symboles d'appropriation territoriale mais également à des marqueurs de la ruralité [Poulot, 2006a].

### 3/ Vous avez dit "forêt urbaine"?

L'arbre est le symbole de la nature par excellence [Stefulesco ; 1993, Arnould & Cieslak, 2004]. Selon Laurent Simon [2007], l'arbre est un « *"marqueur écologique", [...] un "témoin des temps passés", [...] un "support de biodiversité" [...] et un "agent de protection du milieu"* ». Pour Andrée Corvol [2004], « *tous incarnent la force, un sentiment d'éternité et de puissance, alors que l'homme sait qu'il est de passage* ». En ville comme ailleurs, l'arbre répond à tout cela à la fois. En ville encore, l'arbre constitue une ressource sociale et culturelle. Élément de repérage, objet symbolique d'un lieu, objet intime des couples qui gravent leur union, fournisseur d'ombre pour se détendre, le roman de Didier Van Cauwelaert<sup>16</sup> exprime toutes les relations que l'homme est capable d'entretenir avec l'arbre, le plus souvent à l'insu de ce dernier. Les actions et réactions des hommes à l'abattage d'arbres sont également de bons supports d'analyse de cette relation. Ainsi par exemple à Meyzieu, commune de l'Agglomération lyonnaise située dans l'Est lyonnais, lors du chantier visant à créer en 2005 d'une maison d'accueil pour informer, orienter et aider les personnes âgées, les familles et les jeunes, un marronnier situé sur la parcelle prévue pour cet ouvrage est arraché<sup>17</sup>. Face à ce préjudice, les habitants manifestent leur indignation auprès des élus qui décident, pour corriger le tir, d'attribuer le nom de « marronnier » à la structure, en mémoire de l'arbre disparu, et d'en replanter un jeune. Comme le monument au mort érigé à la mémoire des soldats tombés pour leur patrie, la structure majolane<sup>18</sup> matérialise la mort de l'arbre qui ressurgit sous une autre forme. L'arbre en ville constitue un élément d'une riche symbolique, pour deux raisons essentiellement : d'une part, il cristallise par sa valeur intemporelle, d'autre part, il reflète et confère à l'homme la conscience de sa propre vie. Sa relation puissante à l'homme conduit aussi parfois à un « *acharnement thérapeutique* » pour « *[...] maintenir en place les plus vieux et les plus malades d'entre eux, avec des câbles, des béquilles, des cautères en résine...* » [Arnould, 2006], comme l'illustrent les photographies ci-dessous.

---

<sup>16</sup> Le journal intime d'un arbre, Editions Michel Lafon, 2011.

<sup>17</sup> Entretien « en marchant » réalisé avec une conseillère municipale de la commune de Meyzieu.

<sup>18</sup> Les habitants de la commune de Meyzieu sont dénommés les majolans.

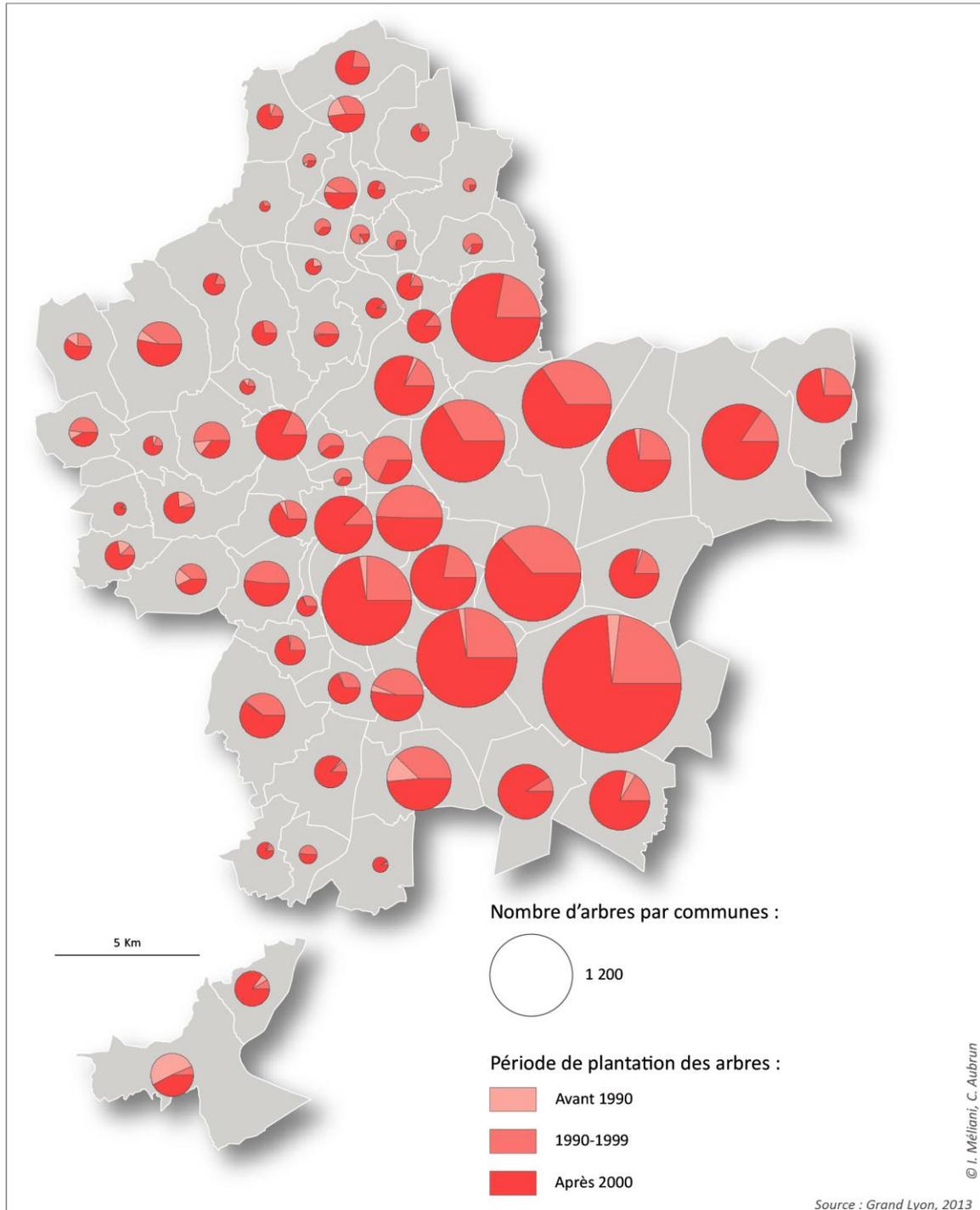


**Photographie 1.** Au parc de la Tête d'Or, un cèdre pleureur planté en 1964 est maintenu en place par une béquille afin que celui-ci ne s'effondre par sous son poids.

En ville toutefois, le statut de l'arbre renvoie à une réalité bien différente de celle qui constitue sa condition dans le milieu naturel. Laurent Simon [2007], faisant la distinction entre l'arbre et la forêt ajoute que « *l'importance de l'arbre dans tous les aspects de notre environnement apparaît inversement proportionnelle à l'intérêt que lui portent (ou plutôt ne lui portent pas !) les grands acteurs de l'environnement planétaire. Sans doute parce que, sorti de la forêt, il n'est plus cet espace de nature vierge que l'on valorise d'autant plus qu'il n'existe pas* ».

L'arbre n'est pas qu'un élément de décor. Il représente un coût. Il offre de nombreux services : utile pour la santé (qualité de l'air, îlot de fraîcheur), il est un support de biodiversité, et participe au développement d'espaces verts qui sont porteurs d'apaisement et de paix sociale. En Amérique du Nord, un collectif de chercheurs a mis en évidence le fait que les bénéfices apportés par la nature en ville, mis bout à bout, compensent largement les coûts. Une stratégie de développement urbain qui intègre le souci de nature ne ville a donc une rentabilité. À cet égard, il convient de noter qu'aujourd'hui encore, il existe une vraie controverse d'ordre économique sur les bénéfices et les coûts de la nature en matière d'aménagement urbain. À Lyon pourtant, on est passé de 40 000 à 80 000 arbres en vingt ans, sans que leur entretien ait fait évoluer les budgets qui leur sont consacrés.

## La répartition des arbres dans le Grand Lyon



**Carte 8. L'intensification et le rééquilibrage du nombre d'arbres dans les communes Est dans le Grand Lyon : une charte et une politique publique en phase. Ce découpage par temporalité décennale des mandats ne tient pas compte des mandats des maires successifs. La politique de l'arbre se caractérise par sa cohérence et sa continuité.**

#### 4/ Les squares et les places

Au début des années 1990, le regain de croissance démographique et de dynamisme commercial que connaît l'agglomération lyonnaise pousse les édiles à reconsidérer les critères de revalorisation urbaine qui, au cours des décennies précédentes, reposaient avant tout sur le souci de construire des objets « fonctionnels » et de ménager dans la ville une place prépondérante à la voiture. C'est ainsi que, sous la mandature de Michel Noir, l'accent est mis sur la reconquête et la requalification des espaces publics. Pour Henry Chabert, alors adjoint à l'urbanisme, il s'agit de contribuer au rayonnement métropolitain de la ville en offrant un environnement urbain de qualité, propre à favoriser le lien social et à renforcer le sentiment d'appartenance au territoire. Aménagement et réaménagement des espaces sont alors conduits dans un souci de prendre en compte – au-delà d'une vision procédant de la seule « culture technique » – des dimensions liées aux contraintes d'usage. Ainsi met-on un soin particulier à réhabiliter certaines places et voiries dans leur fonction d'agora, c'est-à-dire sur le principe d'un fonctionnement social et symbolique favorisant la sociabilité. À cet égard, la qualité des réalisations concernant l'aménagement, par exemple, de la place des Terreaux, de la place des Célestins ou de la rue de la République, fait référence tant en France qu'en Europe.

Cependant ces réalisations, conçues notamment dans une volonté de respect de l'identité de la ville par le choix des matériaux (pierre calcaire, granit, gorrhe...), sont très minéralisées. En matière de contrainte d'usage, elles n'intègrent pas la dimension liée au besoin de nature et d'espaces de plein air de proximité. Cette dimension s'inscrit dans la politique de requalification des espaces publics mise en œuvre à Lyon à cette époque, à travers des aménagements visant à « *favoriser la vie quotidienne et [pour] que chacun puisse bénéficier, à une distance raisonnable de chez lui, d'un endroit de repos agréable [...]* » (Henry Chabert, *C9 à Lyon*, août 1993). Les projets à cet égard se multiplient. Ainsi peut-on citer, entre autres, l'exemple de la place de l'Hippodrome, au croisement du cours Charlemagne et de la rue M.A. Petit, où un espace vert un peu dégradé a été transformé en un grand square avec des fleurs, des arbres et des jeux pour enfants, offrant ainsi un espace de convivialité ; ou encore celui de la place Bir Hakeim aménagée à partir d'un ancien parking : véritable espace à vivre alliant qualité des matériaux et des végétaux, elle comporte un terrain de boules, un square avec des jeux pour les enfants, un grand mail central prolongé par une petite place circulaire.

À terme, cette politique de requalification des espaces publics initiée au début des années 1990 fait de Lyon aujourd'hui une métropole urbaine prestigieuse pour la qualité de ses places en tant que lieux de convivialité, et particulièrement riche en squares et jardins publics, qui constituent des îlots de nature dans la ville.



Source : Deniau J. (1953), Lyon, Coll. Belles pages, belles couleurs, Edition n°581.  
Maquette : d'après Claude Arthaud.

**Figure 16.** La photographie est extraite de Jean Deniau datant du milieu du XXe siècle. La place Bellecour était largement agrémentée d'arbres et de pelouses. Sa physionomie actuelle forme un ensemble plus largement ouvert sur le reste de l'espace qui lui est attenant. Le programme actuel de replantation de jeunes arbres devrait à terme permettre d'offrir de l'ombre et une ambiance plus intimiste aux promeneurs au coeur du 2<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.

## 5/ Trames vertes et bleues, lieux privilégiés de régénération urbaine

Selon Laure Cormier, Arnaud Bernard De Lajartre et Nathalie Carcaud [2010], la notion de trame verte, développée à l'international sous le terme de Greenway, « [...] s'inscrit dans l'histoire de l'urbanisme depuis plus d'un siècle » et porte témoignage de la vision hygiéniste du début du XXe siècle évoluant aujourd'hui vers une volonté de maîtriser l'étalement urbain (Banzo & Prost, 2009). En France, le terme apparaît officiellement dans la loi de Grenelle I du 4 août 2009.

Le décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012 paru le 29 décembre au Journal Officiel relatif à la trame verte et bleue fournit une définition de cette dernière. Selon l'article R. 371-16 du Code de l'environnement, les trames vertes et bleues constituent des outils d'aménagement du territoire regroupant des continuités écologiques terrestres et aquatiques organisées dans un réseau écologique et identifiées par les « *schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) ainsi que par les documents de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements auxquels des dispositions législatives reconnaissent cette compétence et, le cas échéant, celle de délimiter ou de localiser ces continuités* ».

Selon cet article L371-16, la trame verte comprend « [...] *tout ou partie des espaces protégés [...] ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité, les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles* » conçues pour « *diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique* ». La trame verte comprend enfin les espaces définis à l'article L211-14 du Code de l'environnement, à savoir la couverture végétale située « *le long de certains cours d'eau, sections de cours d'eau et plans d'eau de plus de dix hectares* » et dont « *l'exploitant ou, à défaut, l'occupant ou le propriétaire de la parcelle riveraine est tenu de mettre en place et de maintenir* ». Cette couverture végétale doit en outre être composée « *d'espèces adaptées à l'écosystème naturel environnant sur le sol d'une largeur d'au moins cinq mètres à partir de la rive, hors les espaces déjà imperméabilisés ou occupés par des bâtiments, cours, terrains clos de murs, sans préjudice des règles d'urbanisme applicables auxdits espaces* ».

L'objectif de la trame verte et bleue est à la fois de contribuer à la conservation des habitats naturels afin de « [...] *permettre aux espèces animales et végétales dont la préservation ou la remise en bon état constitue un enjeu national ou régional de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation* » et de participer « *au*

*bon état écologique des masses d'eau* ». Le décret du 27 décembre 2012 précise enfin que la trame verte et bleue est à considérer en tant « *qu'outil d'aménagement durable du territoire* ». Au sein du Grand Lyon, une cartographie de la trame verte est réalisée afin d'en suivre l'évolution. Sa prise en compte dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) vise à en garantir sa préservation à l'horizon 2030. Ainsi, 8 700 hectares sont classés en zone N – c'est-à-dire en zone Naturelle – et 11 500 hectares sont en zone A – c'est-à-dire en zone Agricole. Quant au schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération lyonnaise, il intègre, au-delà de la trame verte et bleue, des outils – liaisons, coupures, corridors verts – qui viennent s'entre-tisser au système de trame lui donnant ainsi tout sa cohérence.

Selon Paul Arnould & al. [2011], les trames verte et bleue « [...] *constituent un registre désormais puissant et incontournable des questions de nature dans la ville et d'ingénierie écologique* ». Ainsi à Lyon, les liaisons vertes et bleues sont pensées afin de structurer le territoire du nord de l'Agglomération vers le sud mais également du sud vers le nord : le Rhône et la Saône constituent l'axe territorial du réaménagement de la trame verte et bleue. De sorte que, du parc de Miribel-Jonage au nord au parc de Gerland au sud en passant par la Feyssine, le parc de la Tête d'Or les Berges du Rhône se dessine les pièces essentielles des nouvelles structures spatiales de la ville. Par conséquent, les entrées de ville sont particulièrement soignées, leur façade devant, ainsi que le souligne l'IAURIF dans un rapport sur la réhabilitation de l'entrée de villes, refléter « [...] *tout le fonctionnement d'un territoire* ». Les constructions aux signatures architecturales de notoriété internationales sont édifiés, à l'image de l'entrée sud de Lyon par le quartier de la Confluence où son musée, original dans son acception esthétique, quoique devenu gouffre financier, vient rompre avec les logiques d'aménagement à minima des entrées de ville qui présidaient jusqu'alors.

Si les trames vertes et bleues constituent des outils d'aménagement imposés par l'État suite aux travaux du Grenelle de l'Environnement, leur mise en œuvre peut localement s'avérer compliquée. Outre le choix de son tracé qui constitue en soi une réelle difficulté de par les zonages qu'il convient de mettre au point, la réalisation de la trame verte doit par ailleurs prendre en compte les demandes spécifiques des décideurs qui la convoitent. L'exemple donné par Laure Cormier & al. [2010] sur l'Agglomération angevine met en évidence cette complexité de mise en œuvre : « [...] *l'analyse réalisée sur les trois sites d'études prouve [que] les zonages N et A, des classements des forêts en EBC ou des haies se font, en partie, en fonction de la remontée de l'information et de la volonté des acteurs locaux* ». À Lyon, les berges du Rhône s'inscrivent dans le tracé de la trame verte et bleue. Leur réaménagement visait à requalifier un espace initialement voué au stationnement

automobile pour permettre une réappropriation – sociale et culturelle– du fleuve par les Lyonnais. Au fil des siècles et de la transformation de la ville, les berges du Rhône ont beaucoup évolué en termes d’usages. Si elles sont aujourd’hui animées et aménagées, elles furent jusqu’au XVIIIe siècle conservées à l’état naturel, tenant les habitants à l’écart des rives. La largeur et la dangerosité du Rhône, qui déborde et inonde fréquemment les quais, explique alors ce désintérêt pour le fleuve de la part des Lyonnais. La construction du pont Morand (1773), l’élévation des digues du quai Achille Lignon (1857-1859) et l’assèchement du quartier des Brotteaux réussissent à calmer les ardeurs du fleuve. Les berges deviennent alors des lieux fréquentés et appréciés des usagers. Au milieu du XIXe siècle, les quais de Serbie, Claude Bernard, Victor Augagneur sont à leur tour aménagés pour protéger la ville des crues meurtrières. Mais au cours du XIXe siècle, les quais sont de nouveau désertés : concurrence du chemin de fer et développement de l’automobile annoncent la fin des activités liées à la navigation. Les berges sont transformées en parkings – en contrebas – et en voies rapides – sur les quais hauts – et les Lyonnais perdent à cette période toute relation avec le Rhône.

Aujourd’hui, les berges du Rhône accueillent un parc ouvert sur la ville. D’une surface d’environ dix hectares et d’une configuration linéaire s’étendant sur cinq kilomètres de long, le parc des Berges du Rhône<sup>19</sup> est caractérisé par une alternance d’espaces « sauvages » et d’espaces construits destinés aux loisirs (aires de jeux et de sport) et à la détente. Le Brétillod et la Lône, la « ripisylve amont », l’archipel des îles jardin, la longue prairie, les terrasses de la Guillotière, l’estacade du centre nautique, le port de l’Université, la « ripisylve aval » et les jardins du Rhône forment une riche diversité au sein de la trame verte et bleue lyonnaise.

---

<sup>19</sup> Communauté urbaine de Lyon, Berges du Rhône 2006, 14p. Téléchargeable en ligne sur [http://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/Pdf/territoire/Grands\\_Projets/Berges\\_Rhone/plaquette\\_berges\\_0401.pdf](http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/territoire/Grands_Projets/Berges_Rhone/plaquette_berges_0401.pdf)

Les Berges du Rhône, parc urbain au fil de l'eau

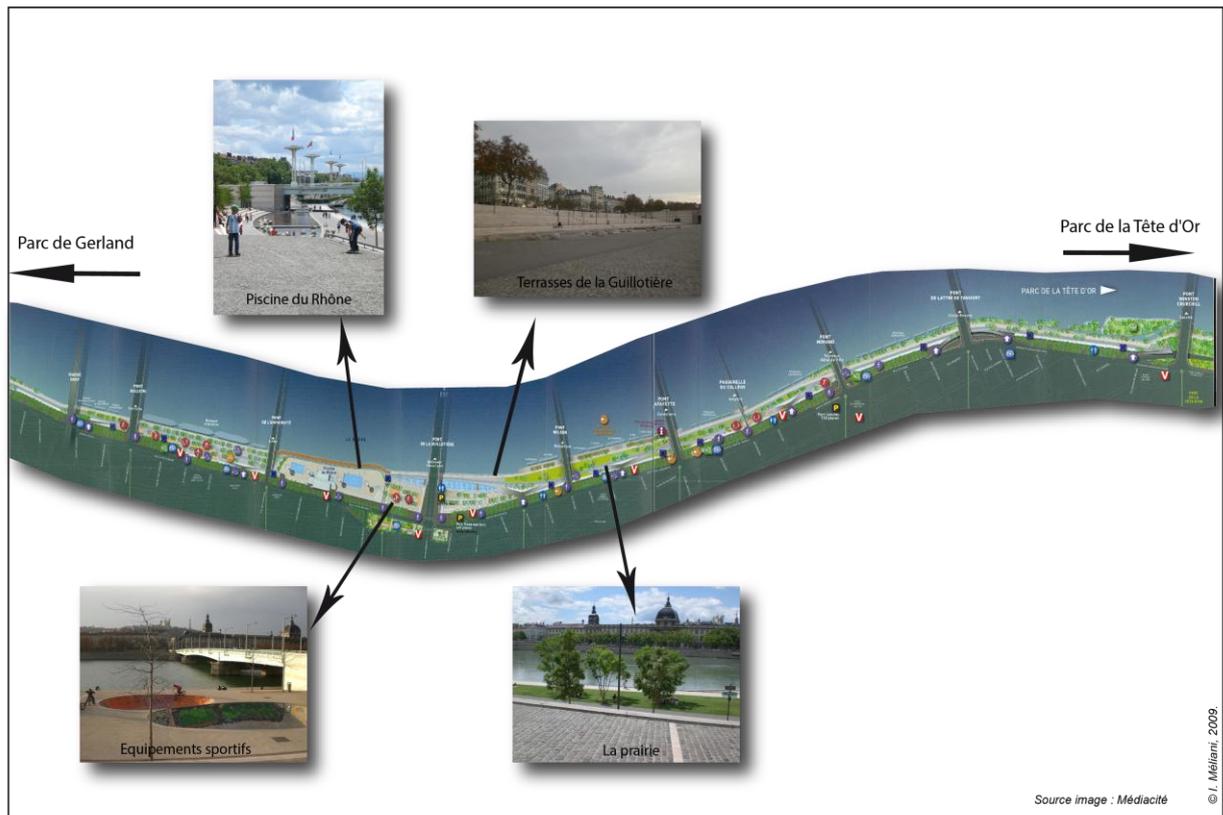


Figure 17. A nouvelle centralité urbaine, nouvelles pratiques pour les berges du Rhône.

Jusqu'en 2002, les berges du Rhône font partie du domaine public fluvial et sont gérées par les VNF (Voies navigables de France). Lorsque les berges furent aménagées en parc urbain, elles firent l'objet d'une convention de gestion entre le VNF et la Communauté urbaine de Lyon. Le risque de crues du Rhône fut l'une des contraintes à intégrer dans le projet d'aménagement. Sur la passerelle du Collège par exemple, des aires de jeux ont été rehaussées pour leur permettre d'échapper aux crues annuelles et décennales. Aux extrémités de ce parc, le végétal prime tandis que le minéral prédomine dans sa partie médiane.

Néanmoins, les *Berges du Rhône* constituent un projet d'envergure dont la réussite est controversée<sup>20</sup>. Le commerce, la résidence sur les péniches à quais et les discothèques sont les principales activités de ce site. L'inscription et la prédominance de ces trois activités sur ce même territoire posent des difficultés de gestion à la Communauté Urbaine de Lyon (raccords des péniches aux réseaux électriques, entretien constant du site). Par ailleurs, les activités nocturnes du site génèrent des conflits entre groupes festifs et résidents des

<sup>20</sup> Les éléments ici apportés sont le résultat d'un travail de recherche effectuée en 2010 sur les questions de sécurité dans les espaces verts à partir d'entretiens réalisés auprès de l'Observatoire de la Délinquance, du chef de la police des « Grands Parcs » et d'entretiens par questionnaire réalisés auprès des usagers du site d'autre part.

péniches à la recherche de calme et de tranquillité. À l'origine, les berges du Rhône étaient investies par les Lyonnais à l'occasion de la fréquentation des Guinguettes, ce qui générait déjà nuisances sonores et visuelles. Celles-ci se sont largement amplifiées<sup>21</sup> depuis le réaménagement des berges en « *parc urbain au fil de l'eau* »<sup>22</sup>. En son centre, le « Théâtre du Rhône », reconnaissable par sa physionomie en forme de théâtre romain, aménagé telles les tribunes d'un stade, est propice aux animations de plein air, attirant de jour comme de nuit la majeure partie des visiteurs. Autrement dénommée « Terrasses de la Guillotière » pour la référence à son environnement immédiat, cette portion d'espace est principalement touchée par les nuisances sonores. De par leur configuration linéaire, les Berges du Rhône sont par ailleurs largement plébiscitées par les cyclistes empruntant cette voie cyclable comme axe de circulation pour ainsi éviter les dangers liés à la vitesse des automobiles et l'attente aux feux tricolores sur les quais hauts. Par ailleurs, étant intégrée au projet interrégional d'envergure européenne de raccordement de la Haute-Savoie à l'Hérault, la trame verte et bleue lyonnaise constitue l'une des portions de la « véloroute du Léman à la mer » proposant ainsi dans son parcours la découverte du Rhône et de ses abords.

Aujourd'hui, après avoir protesté contre leur état d'abandon et leur impraticabilité, la population lyonnaise s'est largement réapproprié les berges du Rhône, grâce aux opérations de réaménagement entreprises pour les réhabiliter.

### **III/ Le centre et la périphérie**

#### **1/ Les espaces naturels et agricoles périurbains**

Une seconde forme de nature, associée aux espaces naturels et agricoles dans le périurbain, caractérise la ville. Jusque-là considérés comme le négatif de l'urbain et comme réservoir de terrains à construire, ces espaces apparaissent désormais comme une composante majeure de l'organisation spatiale de la ville. À l'échelle du Grand Lyon, les espaces naturels et agricoles périurbains représentent environ 20 000 hectares, soit encore 41% de la surface de son territoire : les Monts d'Or, le Franc lyonnais, la plaine de l'Est, les plateaux et vallons de l'Ouest constituent de véritables infrastructures naturelles, des outils de régulation de la forme et de l'expansion urbaine et des éléments essentiels de l'attractivité économique et résidentielle de l'agglomération. À elle seule, l'agriculture conserve encore aujourd'hui une place importante en périphérie de villes avec près de 10 000 hectares exploités. Autrefois, les espaces agricoles en périphérie des villes s'inscrivaient dans le

---

<sup>21</sup> Ibid.

<sup>22</sup> Nom donné aux berges du Rhône dans les plaquettes de communication du Grand Lyon.

circuit économique comme réservoirs de produits frais, dont ils avaient le quasi-monopole en termes d'approvisionnement. De même, ils avaient le quasi-monopole de la gestion de l'environnement en tant que réceptacles des déchets urbains. Au XXe siècle, le développement des transports dans les pays occidentaux a permis de rendre moins impératif le critère de proximité. Dans ce contexte en France, la loi d'orientation foncière de 1999 qui introduit la notion de multifonctionnalité de l'agriculture, les nouveaux enjeux relatifs aux modes de développement urbains et la PAC (Politique Agricole Commune), conduisent à reconsidérer le rôle de l'agriculture périurbaine. À Lyon, les questions relatives aux espaces agricoles périurbains sont prises en compte de façon systémique dès les années 1970. On parlait alors de « grenier de la ville » et de « coupure verte ». Au début des années 1990, sous la mandature de Michel Noir, une « mission Ecologie » est créée, fixant déjà les rôles de la ceinture verte. Mais c'est avec le Grenelle de l'Environnement qu'apparaît la notion de trame verte, et que les espaces agricoles périurbains sont envisagés sous l'angle de la multifonctionnalité : s'ils sont espaces de production, ils sont aussi zones d'accueil pour un public de citadins en mal d'évasion dans la nature.

Pour Pierre Donadieu [1998], les espaces périurbains ne doivent pas seulement être considérés comme lieux de flâneries pour les citadins : il convient plutôt de les intégrer dans une réflexion sur « les relations entre la ville et la campagne, entre la culture urbaine et le monde agricole ». Et à l'heure où aménageurs et urbanistes se préoccupent de la destination des espaces agricoles périurbains en termes de « ceinture verte », il pose la question : « [...] au lieu de chercher en vain à contrôler la croissance de la ville par des réseaux de ceintures, de fronts et d'espaces verts, pourquoi ne pas construire le tissu urbain avec les espaces agricoles et forestiers ? Pourquoi l'agriculture périurbaine ne pourrait-elle pas être considérée par les aménageurs comme un outil d'urbanisme capable d'organiser durablement le territoire des cités ? »

## 2/ Les espaces semi-naturels et la friche urbaine : une nature au statut spécifique

Pour paraphraser François Ost, Jean Rémy et Luc Van Campenhoudt [1993], les espaces semi-naturels ne correspondent ni à des champs, ni à des forêts, ni à des parcs, ni à des espaces verts : ils sont une forme supplémentaire de nature en ville. La première des caractéristiques que mettent en avant ces auteurs pour définir ces espaces semi-naturels a trait à leur statut tout à la fois marginal et éminemment patrimonial. Ils sont décrits comme étant des « [...] espaces-lisières : situés aux confins de la ville, ils font le lien entre le dehors et le dedans ; espaces-frontières, ils séparent et relie tout à la fois, comme des no man's

*land, qui, n'étant à personne, pourraient bien être à tout le monde* ». Selon ces mêmes auteurs, le dehors correspond à la campagne et le dedans à la ville. D'autres termes évocateurs sont utilisés pour nommer ces lieux : « [...] *des espaces résiduels, espaces par défaut, des contre-espaces, des espaces de transition* ». Les espaces semi-naturels regroupent par ailleurs aussi bien des espaces naturels – ceux, bien que rares, dont les formations végétales n'ont jamais connu de transformations par l'homme – que des milieux artificialisés.

Leur diversité, toujours d'après François Ost & al. [1993] est de trois ordres. Elle est d'abord liée à la variété de leurs dénominations. Elle est ensuite liée à leur particularité écologique. Elle est enfin caractérisée par un statut juridique spécifique. Au sud de Lyon par exemple, les collines boisées des balmes viennoises présentent des talus parfois très escarpés. Ils correspondent, dans le territoire urbain, à des reliquats de nature. Ils arborent des terrains non construits car peu accessibles et difficilement constructibles.

À côté de ces espaces semi-naturels situés la plupart du temps en périphérie de ville, d'autres espaces, au statut spécifique où la nature est à la moindre occasion conquérante, méritent que l'on s'attache à en expliciter les particularités. Ces lieux sont qualifiés de friches urbaines. La friche constitue en effet le lieu d'expression par excellence du phénomène spontané de la nature en ville. La multiplicité des formulations utilisées pour évoquer ces milieux en montre la complexité. Ainsi Emma Marris [2009] de même qu'Annick Schnitzler et Jean-Claude Génot [2011] qualifient la friche urbaine de « paysage féral » (*feral landscape*) : ce terme, habituellement employé pour parler du comportement animal, notamment celui du chat passé d'un état domestique à un état sauvage, renvoie au caractère sauvage de la friche. Pour d'autres, la friche est symbole d'anarchie [Roger, 1997 ; Naeem, 2011]. Pour Annick Schnitzler et Jean-Claude Génot [2011], elle correspond aussi à la nature « en déshérence ».

Selon Claude Raffestin [1998], la notion de friche évolue entre le XIII<sup>ème</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle : d'abord « *portion de terrain qu'on laisse en repos* », la friche devient un espace « [...] *qu'on laisse sans soin et inexploité* ». Qualifiée de région sauvage [Marris, 2009], de « nouvelle » région sauvage (au sens de la wilderness) [Höchtl & al., 2005], de future région naturelle [Peterken, 1996], la friche est un espace en attente d'un nouveau départ. Elle passe d'un état à un autre, entre un passé chargé mais révolu à une parenthèse du temps présent et à un avenir hypothétique. En attente de destination, elle est toutefois considérée par d'autres comme lieu potentiellement important pour la biodiversité en milieu urbain, comme chaînon clé d'un nouvel écosystème émergent [Milton 2003 ; Hobbs & al., 2006]. Sur ce point, Paul

Arnould & al., [2011] précisent en effet à propos des friches que « [...] ces milieux dits "dégradés", non aménagés, possèdent une végétation spontanée et capable de s'adapter plus facilement aux conditions du milieu urbain ».

En milieu densément bâti, les friches occupent, sur des surfaces parfois importantes et souvent de manière discontinue, les terrains vacants ou les petits espaces interstitiels. Elle rejoint ces interstices urbains au statut informel. Dans son rapport au social, elle connote l'idée de désordre, et est associée à une image de zone impénétrable et lieu de marginalité. D'après Yves Luginbühl [1999], la friche s'oppose à la culture en tant qu'espace hors contrôle, qui fonctionne sur le mode d'une confrontation avec « son endroit », c'est-à-dire un paysage culturel dans lequel elle est insérée et qui, contrairement à elle, résulte du travail patient des générations. Ces lieux où la nature s'installe de façon opportuniste ont en commun d'être des espaces soumis au jeu des acteurs qui tantôt en font des lieux tolérés, tantôt des lieux interdits en raison notamment du fameux principe de précaution – invoqué en 1999 sous la plume de Geneviève Viney et de Philippe Kourilsky<sup>23</sup> – appliqué par la collectivité territoriale à ces sols présumés pollués du fait de l'activité dont ils étaient précédemment le terrain. Pourtant, la friche urbaine participe à sa manière à la construction identitaire de la ville. Elle peut même devenir un espace de reconnaissance sociale et d'appropriation territoriale. Elle peut être investie par des citoyens qui y voient des invitations à la pratique de l'art, mais parfois aussi au squat. À Lyon par exemple, la friche RVI située dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement est représentative de ce type de lieux : diverses initiatives collectives s'y sont multipliées, offrant aux Lyonnais un espace dédié aux pratiques culturelles. Plus de 500 artistes ont ainsi investi l'usine désaffectée tombée en désuétude en 2010. À travers cet exemple, on voit que ces milieux correspondent, tout comme les espaces semi-naturels [Luginbühl, 1999], à des « no man's lands » où apparaissent, du fait de compétences juridiques non formellement établies, des situations conflictuelles dès lors qu'ils supportent des activités chargées de sens pour les habitants.

Dans un article datant de 2008, Magali Vallat & al. résument bien cette idée selon laquelle la friche, espace urbain tombé à l'état d'abandon du fait de n'avoir plus d'affectation formelle, devient potentiellement lieu d'une dynamique propre, fruit d'une réinterprétation spontanée susceptible de lui conférer de nouvelles fonctions sociales. Il s'agit alors, suggèrent les auteurs, de redonner à la friche ses lettres de noblesse, en l'intégrant à part entière dans les politiques d'aménagement :

---

<sup>23</sup> D'après un rapport rédigé à la demande de Lionel Jospin, Premier ministre du gouvernement Chirac de 1997 à 2002.

« Comme on le voit, les modalités spontanées ou informelles de la production des lieux et des territoires urbains sont loin d'être marginales dans les métropoles contemporaines. Elles ne peuvent être réduites au déterminisme de la pauvreté ou de l'impuissance des autorités d'une part, ou à une faillite des prétentions de l'urbanisme à organiser l'espace d'autre part, pas plus qu'elles n'illustrent le règne du marché et du laisser-faire. Le défi, pour les acteurs économiques et politiques comme pour les urbanistes et aménageurs, est d'accepter que la ville est indomptable, c'est-à-dire que tenter d'y intervenir en fonction d'un nombre limité de déterminants aboutit toujours au constat qu'elle continue de se faire en dehors ou au-delà, voire contre, l'enclos à laquelle on tente de la réduire. L'enjeu n'est évidemment pas d'abandonner la ville aux processus spontanés ou informels, mais de travailler avec eux, en cessant de les mépriser et en tâchant de les connaître, afin de valoriser ce qu'ils révèlent comme dynamismes, adaptations ou innovations ».

Vallat C., Semmoud N., Monnet J., Lefrançois D. (2008), Constructions illégales, activités informelles, interstices urbains. La ville, indomptable territoire, *Historiens & géographes*, n° 403/73.

Les friches urbaines ne sont donc pas des lieux comme les autres. Elles constituent des espaces qui ne répondent pas aux injonctions des documents de planification urbaine et ne fonctionnent pas comme des espaces gérés. Leur développement – et la nature qu'elles recèlent – est favorisé par les conditions mêmes de la construction métropolitaine contemporaine, qui contribue à la démultiplication de ces interstices, tant spatiaux que sociaux, où peut se nicher et s'envisager une nature spontanée. À cet égard, on peut considérer la friche urbaine comme un espace privilégié de développement urbain. Dans tous les cas, le flou sur son devenir et les liens, tendus ou consensuels, qu'entretiennent les acteurs avec ce type d'espaces semblent assurément favorables, voire nécessaires, à la formalisation de son statut dans la ville.

En Europe, dans les pays anglo-saxons, le déclin industriel des années 1980 a conduit à laisser à l'abandon et se dégrader des espaces entiers : terrains vacants, quartiers dévalorisés et marqués par des phénomènes d'exclusion et de ségrégations, propriétés dégradées, sont alors autant de lieux propices à la multiplication de friches urbaines [Schwach, 1998]. Celles-ci constituent alors des opportunités de réécrire de la ville sur la ville, qui devient palimpseste où s'expriment des thématiques nouvelles. Dans ce contexte, les friches urbaines – ou délaissés urbains – suscitent un regain d'intérêt pour les

thématiques du renouvellement urbain qui appellent à refaire la ville sur la ville [Ascher, 2000].

### 3/ Les nouveaux terrains d'expression d'une nature citadine : un statut ambigu

#### 3.1/ Toitures et murs végétaux : nouveaux supports d'accroissement des surfaces « vertes »

Murs et toitures végétalisés constituent une catégorie d'espaces verts émergente. Ils entrent dans le cadre de la conquête de nouvelles surfaces. D'un point de vue technique, toutes les plantes sont susceptibles de pousser sur les toitures. Cependant, il existe différents types de végétalisation (extensive, semi-extensive, intensive) en fonction des contraintes techniques, paysagères et économiques présentant des intérêts différents pour la biodiversité.

Cette végétation urbaine peut constituer pour la faune (oiseaux, insectes, petits mammifères) un refuge, ou bien un habitat, un lieu de reproduction, voire une source de nourriture. Aménagés dans un souci de continuum écologique pouvant traverser la ville, murs et toitures végétalisés ne peuvent s'apparenter aux lieux répondant à la logique de la nature en ville. S'ils apportent des éléments de biodiversité, leur intérêt commence néanmoins à faire débat. En effet, pour la biodiversité locale ou tropicale installée sur des supports aux contraintes fortes, ces aménagements suscitent des amorces de réflexion où le bilan de leurs avantages (esthétiques, thermiques, botanique...) et de leurs inconvénients (grands consommateurs d'eau notamment) font débat. Les recherches actuelles ne permettent pas encore d'évaluer les performances réelles de ce type de végétalisation en termes de réduction de pollution urbaine et d'amélioration de la qualité de l'air. Des études doivent donc être menées, à la fois pour mesurer la capacité de ces outils à dépolluer, mais aussi pour appréhender leur impact sanitaire et environnemental. Le choix des espèces doit ainsi faire l'objet d'une attention particulière : pouvoir allergisant, diffusion de pollens (et de bactéries potentiellement utilisées en complément pour dégrader les polluants), émissions intrinsèques de polluants, notamment précurseurs de l'ozone. Des paramètres comme la hauteur, la densité et la robustesse des espèces aux polluants doivent également être examinés. Ces études pourront utilement s'appuyer sur l'exemple du mur végétal (Photographie 2) installé en octobre 2007 dans le quartier de Perrache à Lyon. Par ailleurs, ces aménagements s'apparentant à des serres verticales et parfois désignés comme stériles commencent à faire débat parce qu'ils sont totalement déconnectés de l'environnement des individus et ne répondent pas aux préoccupations locales du lien social ou de l'autosuffisance alimentaire que le jardin partagé est capable de proposer.



**Photographie 2. Le mur végétalisé biofiltrant situé sur l'un des échangeurs de la gare de Perrache est envisagé comme étant l'une des réponses à des problématiques urbaines que constitue l'air pollué.**

### 3.2/ La végétalisation des trottoirs

Ce désir de nature ne se manifeste pas seulement par l'aménagement de parcs d'agglomération, squares ou jardins. Les villes s'attachent de plus en plus à faire pousser des plantes dans les espaces libres. Cela peut se limiter aux bandes herbeuses en bordure de chaussée ou de carrés de terre accueillant une végétation diversifiée. Du point de vue du plan de végétalisation de Lyon, les micro-implantations florales (MIF) répondent en partie à ces dispositions. Elles correspondent également aux nouveaux supports de sociabilité en ville. Il n'est plus seulement question d'embellir en apposant quelques jardinières de fleurs suspendues sur une barrière de trottoir mais bien de semer des graines à même les trottoirs, là où la nature fait défaut. Cette forme de végétation conduit plus facilement à l'adhésion des habitants puisque ce mode de rapport à la nature mobilise le regard, le toucher, l'odorat. Ils offrent la possibilité d'un rapport plus direct et intime à la nature que ne le permet un mur végétal.

## **CHAPITRE 3**

### **MATÉRIELS ET MÉTHODES**

---

Analyser la manière dont les politiques manipulent le concept de nature dans la ville suppose d'effectuer des choix méthodologiques. L'étude de vingt ans de discours politique procède d'un vaste travail quantitatif et qualitatif d'analyse de contenu sur un corpus de textes : comment les médias écrits des instances institutionnelles traitent-ils la question de la nature urbaine? Comment la nature est-elle représentée ? S'agit-il d'un élément ponctuel ? D'un regroupement d'éléments ? D'un paysage ? D'un linéaire ? D'une nature spatialisée ? La représente-t-on de manière réaliste ou idéalisée ? Privilégie-t-on le végétal ou l'animal ?

Une analyse de contenu en cachant une autre, cette première étape de notre recherche est couplée à un travail d'enquêtes réalisé auprès d'élus et d'agents territoriaux de la ville de Lyon et du Grand Lyon : comment nos interlocuteurs envisagent-ils la place de la nature ? Convoquent-ils des valeurs écologiques, économiques, esthétiques, patrimoniales, sociales de la nature ? Au service de quoi ?

Dans ce présent chapitre nous abordons les aspects méthodologiques de notre recherche, avec pour objectif de mettre en évidence la multiplicité des outils mobilisés, leur intérêt et la manière dont ils sont croisés pour former un système d'analyse robuste. En

particulier, nous nous attacherons à décrire les différentes méthodes utilisées pour produire des données quantitatives et les instruments d'analyse retenus pour les traiter. Retenons que la méthodologie retenue comporte trois instruments d'analyse, conduits dans une perspective systémique.

## I/ Une démarche quantitative pour analyser l'évolution de la prise en compte de la nature en milieu urbain

### 1/ L'analyse de données textuelles : outils et méthodes pour traiter de gros corpus

Pour appréhender les manières dont la nature est prise en compte dans la ville et à quelles fins les acteurs politiques utilisent l'image de la nature, l'analyse des journaux de presse institutionnelle diffusés aux habitants constituent un support riche d'enseignement. Nous reviendrons plus particulièrement sur l'intérêt du choix d'un tel support plus en détail au sein du chapitre 5 (Chapitre 5 → III → 1) mais nous laissons entrevoir, à travers la figure 18, les différentes manières dont la nature est convoquée dans la presse.



Figure 18. Cinq pages de couverture, une plaquette de communication (« Les arbres du grand Lyon ») et une page centrale (en bas à droite) permettent de mettre en évidence l'omniprésence de la communication sur la nature.

### 1.1/ La production d'un corpus de textes

Pour réaliser une analyse de corpus de texte, nous avons préalablement procédé au dépouillement de six magazines diffusés entre 1989 et 2009 auprès des Lyonnais et Grands Lyonnais<sup>24</sup> par les services de la Direction de la communication de la Communauté urbaine de Lyon. En balayant ces six magazines, deux échelles de territoire sont appréhendées : l'échelle du *Grand Lyon* et celle de la *ville de Lyon*. Leur titre est explicite dans la désignation de ces échelles territoriales. La description de chacun d'eux apparaît dans les paragraphes suivants au fil de leur parution.

Le premier de ces magazines s'étale sur la période 1989-1995 et s'intitule *Les dossiers du Grand Lyon*. Mensuel de quinze pages, il aborde une thématique spécifique à chaque numéro. L'encart de présentation du journal précise que « *Les Dossiers du Grand Lyon se sont donné pour mission de présenter, plusieurs fois par an, les grands axes d'action et les priorités de la Communauté urbaine de Lyon* ». L'équipe du journal est composée d'une direction dont l'un des deux directeurs est Michel Noir – qui débute son mandat de Maire de Lyon en 1989 –, d'un rédacteur en chef et d'un photographe – Jacques Léone<sup>25</sup>, employé par la Communauté urbaine de Lyon. Il travaille sur commande. Sa marge de manœuvre est très limitée. Il peut éventuellement proposer certaines photos mais le choix définitif est réservé à l'équipe de direction.

Le second journal, *C'est 9 à Lyon*, est un bulletin municipal de Lyon publié sur la période d'avril 1989 à décembre 1995. Cette formule de magazine se voulait plus aérée et plus imagée que son prédécesseur *Vivre à Lyon* (1975-1989). Le chiffre « 9 » du titre du magazine fait référence aux neuf arrondissements de Lyon. Michel Noir est également l'un des deux directeurs de la publication. Le sommaire du magazine comporte dix rubriques qui ont évolué au fil de la conception du magazine, à savoir : un éditorial et un carnet pratique d'abord, l'actualité des arrondissements au fil des jours et la vie des quartiers ensuite, les spectacles ou expositions, les sports, une rubrique dédiée aux jeunes et une autre à la « libre expression de l'opposition » enfin. Une rubrique « Environnement et urbanisme » est apparue au fil des parutions.

---

<sup>24</sup> Expression employée pour désigner les habitants de la Communauté urbaine de Lyon.

<sup>25</sup> Entretien avec Jacques Léone réalisé le 16 février 2010 à la Communauté urbaine de Lyon.

Lyon Cité, le magazine de la ville de Lyon (1995-1999)	
Rubriques	Blocs-notes du Maire
	Lyon en images / kaléidoscope
	Lyon Rayonnement
	Lyon Eurocités
	Lyon d'ailleurs
	Lyon change
	Lyon Dossier
	Arrondissements
	Vie de Lyon
	Vu à Lyon
	Lyon loisirs
	Lyon Sépia
Clin d'œil	

**Tableau 3. Le martèlement de Lyon dans le titre des rubriques du journal *Lyon Cité* permet d'identifier une volonté de mettre la ville en valeur.**

*Lyon Cité, le magazine de la ville de Lyon (1995-1999)* est le troisième mensuel sur lequel porte notre recherche. D'un format de revue A4, il comporte une soixantaine de pages. L'objectif de ce support de communication est de répondre aux aspirations des lyonnais à « [...] mieux connaître et mieux vivre Lyon, en mettant en exergue ce qui contribue à la valorisation de notre ville, qu'il s'agisse d'événements, d'initiatives individuelles ou associatives ». Il est édité par la Direction de la communication de la ville de Lyon. Douze photographes interviennent dans la réalisation de l'iconographie. Contrairement aux deux précédents journaux qui regroupent l'information du Grand Lyon, celui-ci focalise sur l'actualité des neuf arrondissements de Lyon. Cette inflation du nombre de photographe correspond à des spécialisations par arrondissement. Jacques Léone, en fonction de son ancienneté et de sa légitimité, joue un rôle prépondérant dans cette équipe. L'information qui constitue son contenu est classée et hiérarchisée en douze rubriques.

Le « Bloc-notes du Maire » met l'accent sur les moments forts de la vie municipale. « Lyon en images » (ou « kaléidoscope ») revient sur les événements du mois précédent qui ont fait l'actualité lyonnaise. A première vue, le titre de la rubrique « Lyon Eurocités » laisse penser que le contenu de l'information porte sur l'ouverture du territoire lyonnais à l'Europe. Il n'en n'est rien : la rubrique décline tout bonnement la vie des places lyonnaises. La rubrique « Lyon d'ailleurs » est consacrée à l'expression d'un récit de vie recueilli auprès d'un Lyonnais de souche, qui, bien que s'étant fixé dans une autre région a néanmoins conservé de fortes relations avec le territoire. « Vu à Lyon » est une page destinée à la publication d'une photographie choisie parmi celles que les Lyonnais auront bien voulu faire parvenir au journal. Enfin, « Lyon Sépia » parfait l'ancrage territorial du journal en proposant

au lecteur une fiche à découper relatant l'histoire d'un monument lyonnais. *Lyon Cité* est édité en braille « intégral et abrégé » et en cassette audio. Une demande adressée par courrier permettait de recevoir par voie postale la version audio du magazine.

*L'Agglo*, quatrième support analysé, est un bimensuel de huit pages en couleurs et de format tabloïde. Il est édité par la Direction de la communication du Grand Lyon et diffusé à tous les habitants de l'agglomération lyonnaise. Les photos, là aussi, sont réalisées par Jacques Léone. *L'Agglo* est organisé en sept ou huit rubriques.

	<b>L'Agglo, le Grand Lyon au quotidien (1999-2001)</b>
<b>Rubriques</b>	L'image
	La question à Raymond Barre
	L'événement/ Le projet
	L'actu
	Le grand dossier (pages centrales)
	L'enjeu
	Le club des 55
	Les clés

**Tableau 4. Architecture du journal l'Agglo.**

Le bimensuel *Grand Lyon Magazine* succède à *L'Agglo* en 2002. Il est aujourd'hui continûment imprimé et distribué aux habitants des communes du Grand Lyon. Bimensuel de 24 pages, de format A4 et en couleur, son directeur de publication est par Jean-François Lanneluc, également directeur du cabinet du maire Gérard Collomb : passé en 2012 à la Direction de la communication à la Ville et à la Communauté Urbaine de Strasbourg, il est remplacé par le nouveau directeur de cabinet du maire, Bertrand Prade. Tiré à 603 000 exemplaires en 2012 et à 629 650 exemplaires aujourd'hui, sa maquette moderne, ses textes informatifs et ses couleurs vives contribuent à l'attractivité de ce journal.

Trois étapes de préparation précèdent la diffusion de ce magazine. En premier lieu, le rédacteur en chef<sup>26</sup> est chargé de l'élaboration du sommaire de chaque numéro. Pour ce faire, il s'appuie sur des sujets d'actualités diffusés dans la presse locale du matin, sur les délibérations des conseils de communauté et sur l'actualité des différents services du Grand Lyon. Ensuite, l'ensemble des informations recueillies sont délivrées à *NF2*, agence de presse extérieure au service de la communication du Grand Lyon qui se charge de la rédaction des articles. Enfin, avant la finalisation définitive de la maquette, le rédacteur en chef procède à la lecture et à la vérification de la justesse de l'information.

---

<sup>26</sup> Entretien réalisé le 08 octobre 2009.

Grand Lyon Magazine (2002- aujourd'hui)				
Rubriques	2003	2005	2010	2013
	Événement	Événement	Question d'actu*	Buzz
	Actualités	Actualités	C'est d'actu**	Ma ville et moi
	Rayonnement	Déplacements	Economie	Tous formidables
	Développement	Dossier	Déplacements	Grand Format
	Partenaires	Cahier central	Dossier	C'est déjà demain
	Dossier	Art et culture	Environnement	On sort
	Grands Projets	Economie	Territoires	Services Services
	Tribune	Aménagement	Agenda	Tribunes
	Communes	Communes	Histoire	
	Agenda	Tribune	Tribune	
	A votre service			

*Les rubriques constantes au fil des parutions apparaissent sur fond noir.*

*\*La Question d'actu est une rubrique dans laquelle un spécialiste d'un thème de société partage son point de vue.*

*\*\* C'est d'actu revient sur les temps forts de l'actualité du mois précédent la parution du journal.*

**Tableau 5. Changement de rubriques pour le *Grand Lyon Magazine* : le signe d'un dynamisme ?**

*Grand Lyon Magazine* contient treize rubriques dont « Dossier, Grands Projets, Aménagement, Environnement et Territoires » intéressent plus particulièrement notre étude. Certes, notre analyse ne se focalise pas exclusivement sur ces rubriques, mais la grande majorité de notre corpus de textes en est largement issue. La nature est considérée à la fois comme un aménagement, elle est aussi une composante forte de l'environnement. Notre entretien réalisé en 2009 avec la rédactrice en chef du *Grand Lyon Magazine* est explicite à ce sujet. Selon elle :

*«[...] la nature est considérée comme faisant partie d'un tout, on se préoccupe davantage du développement durable. On a beaucoup communiqué sur les productions de la mission Écologie, charte de l'Écologie urbaine, avec une grosse communication depuis la fin du mandat de Michel Noir sur l'arbre en ville. La nature est intégrée à tous les aménagements, et on s'intéresse à ces diverses fonctions. Une ville remplie d'arbres constitue un obstacle au développement de l'îlot de chaleur urbain, mais ils donnent aussi l'image d'une ville attractive ».*

Avec 281 200 exemplaires distribués (chiffres 2012), *Lyon Citoyen* est une revue municipale de 48 pages éditée depuis octobre 2001. Elle remplace la publication de la précédente mandature, *Lyon Cité*. Le site internet de la ville de Lyon fournit le descriptif suivant :

*« Avancement mois par mois des projets pour Lyon, initiatives et services à la disposition des habitants, vie culturelle et associative, grands événements, acteurs de l'actualité, Lyon à l'international, vie des quartiers, information des arrondissements, courrier des lecteurs..., Lyon-Citoyen est à la fois proche des habitants et reflet du développement de Lyon, ville centre d'agglomération, dans son ensemble ».*

1.1.1/ Sélectionner et classer les articles : la nature dans son rapport à l'homme, à la ville et à la politique

Pour satisfaire à une description objective et systématique, nous élaborons des catégories et des définitions qui garantissent la cohérence de la démarche. L'analyse du traitement médiatique de la nature suppose d'abord que soit défini le concept de nature. Si, dans le souci de ne pas circonscrire notre recherche dans un cadre trop étroit, le concept de « nature en ville » n'avait pas d'emblée été défini, la nécessité de s'appuyer sur une définition minimale de la notion de nature s'impose cependant, puisqu'au-delà de son apparence naturelle, son inscription dans un modèle dualiste homme/nature rappelle que « [...] bien loin d'être une instance extérieure à la société, un système autonome, la nature est une construction sociale, et elle se trouve intégrée, sous différents aspects, dans le moindre objet de société et donc dans le moindre espace » [Lévy, Lussault, 2003]. Qu'elle soit faune ou flore, naturelle ou artificielle, ordinaire ou emblématique, inerte ou animée, qu'elle soit arbre, forêt, jardin, parc, espace agricole ou toiture végétale, etc... la nature est intimement liée à l'action humaine. Partant, la réalisation d'une cartographie lexicologique permet une clarification conceptuelle de l'univers thématique dont relève la nature en milieu urbain.

Univers thématique	Lexique employé
Arbre	arbre citadin/ bois forêt/forêt urbaine poumon vert patrimoine naturel essences verdoyant majesté alignement
Formes de nature	eau/rivière jardins toitures vertes parcs mur végétal milieux aquatiques square espaces agricoles campagne flore
Mots pour décrire la nature	vert biodiversité durable verdoyante (richesse) écologique (richesse) énergétique douceur
Systémique de la nature	infrastructures sentiers pédagogiques trame/ liaisons vertes - bleues alignement projets-nature continuités écologiques/corridors promenade plantée
Normalisation/institutionnalisation	certification ISO 14001 mission écologie charte de l'arbre Agenda 21 PLU Développement durable zone inaltérable
Lieux	Monts d'Or Tête D'Or Gerland Berges du Rhône Anneau bleu Miribel-Jonage
Lien homme-nature	Réappropriation du fleuve loisirs détente/bien-être

**Tableau 6. Le lexique de mots ne s'appuie pas sur une méthodologie scientifique mais renvoie à des catégories facilement identifiables avec des termes de premier niveau permettant d'appréhender le thème de la nature selon l'entrée souhaitée. Ce lexique de mot permet et favorise en somme notre capacité à concevoir un schéma mental sur la question.**

Pour satisfaire à l'exigence de cohérence scientifique de notre corpus de texte, celui-ci est construit en retenant les articles plaçant la nature soit en position centrale (évoquer un parc, la problématique de l'arbre en milieu urbain), soit en position satellite – donc intervenant en appui d'un propos dont elle n'est pas a priori l'objet.

Rappelons ici que nous considérons comme objets de nature, d'une part l'ensemble des ressources naturelles – eau, air, sol, faune, flore –, d'autre part les éléments qui peuvent, dans un territoire donné et du fait de leur agencement spatial, avoir une valeur d'usage et/ou écosystémique. À noter que dans le corpus que nous avons dépouillé, le sol et l'air sont quasiment absents en tant qu'éléments de nature : omission étonnante quand l'on sait que les sols sont absolument nécessaires à l'installation des arbres et à la réduction de la pollution de

l'air – à telle enseigne qu'à Paris les sols et l'air constituent l'une des grandes questions environnementales. S'agit-il là d'une volonté de ne pas insister sur des points faibles des politiques environnementales, d'une difficulté à visualiser/ photographier ces éléments, et/ou cela résulte-t-il de la rareté des spécialistes en ce domaine ?

Notre base de données comprend donc les éléments surfaciques communément dénommés espaces verts – parcs, jardins, squares et places –, les forêts périurbaines, les friches et terrains vacants occupant les espaces interstitiels de la ville. Viennent ensuite les éléments linéaires tels que les arbres d'alignement le long des voies de communication ou les trames vertes et bleues [Arrif & al., 2001; Blanc & Clergeau, 2010; Cormier & al., 2010] capables de constituer un corridor écologique pour offrir à la faune sauvage des ressources pour le repos, l'alimentation, la nidification ou la reproduction. Ils constituent en somme la partie la plus visible de notre objet d'étude.

#### *1.1.2/ Dématérialisation, conversion, formatage*

La préparation du corpus à l'analyse de données textuelles est une contrainte forte dans cette recherche. L'outil informatique apporte des solutions intéressantes mais nécessite une transcription des documents en amont [Reinert, 1998, 2001]. Trois étapes sont donc à considérer. Dans un premier temps, nous procédons à une dématérialisation des pages du magazine qui intéressent notre recherche afin d'en extraire l'ensemble dans un format image. Dans un second temps, la conversion de chaque document est réalisée par le biais d'une Reconnaissance Optique de Caractère (OCR<sup>27</sup>), procédé informatique qui permet de traduire le fichier image en fichier texte. Les chercheurs parlent, dans leur langage d'initiés, d'océrisation. Cette conversion permet de stocker l'ensemble des éléments du corpus dans une base de données. Le logiciel OmniPage® Professional 18, commercialisé par la société Nuance©, est utilisé au cours de cette étape. Dans un troisième temps, un vaste travail de mise en forme de chaque article permet d'obtenir un document texte unique, format requis pour notre logiciel d'analyse quantitative.

---

<sup>27</sup> Abréviation anglaise d'Optical character recognition.



Source : Magazine C9 à Lyon, 1990.

Figure 19. Mise en forme d'un article issu du magazine (à gauche) après traitement par reconnaissance optique de caractères, toilettage, et codage de la ligne étoilée (à droite, en-tête en bleu).

## 2 / Le choix des variables

Le choix des journaux analysés est opéré à partir de notre problématique et de nos hypothèses de départ. Ainsi, parmi les variables identifiées pour analyser notre corpus, dix catégories méritent d'être retenus. En effet, il est important de considérer, à la lumière de ce que l'histoire des médias nous enseigne, les modalités formelles des magazines et les cadres spatiaux, temporels, sociaux, économiques et politiques dans lesquels s'inscrivent la rédaction des articles. Il serait en effet hasardeux de ne pas considérer l'ensemble de ces variables tant la nature en ville est un objet complexe à analyser et tant les approches – écologiques, économiques, politiques, sociales etc... – peuvent être multiples. Ces variables apportent, à des degrés différents, des réponses à notre problématique : comment la nature est mise en scène dans la presse institutionnelle et à quelles fins les acteurs politiques utilisent-ils l'image de la nature ? La figure 20 présente ces catégories et ces variables.

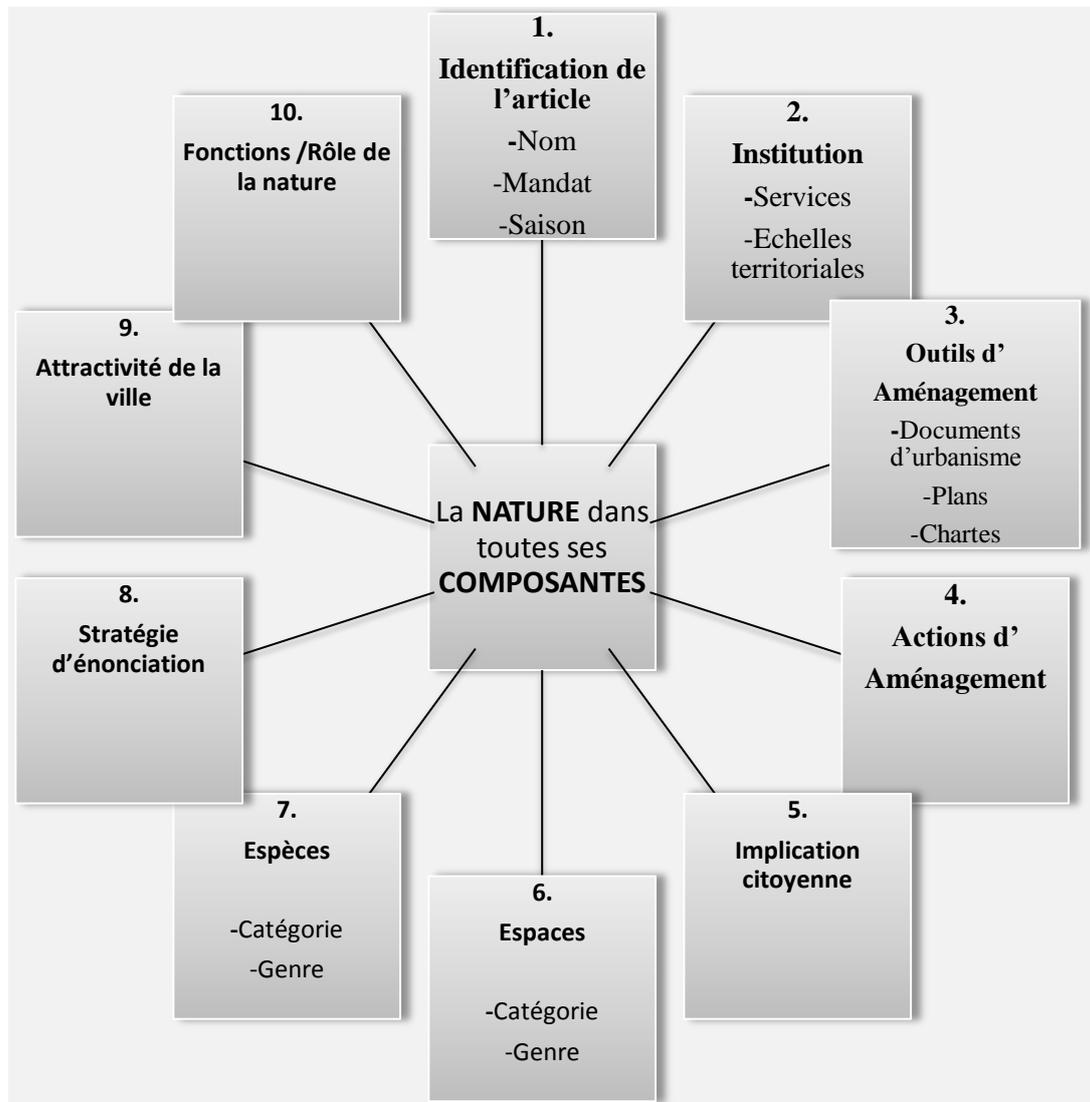


Figure 20. La nature dans toutes ses composantes : le choix des dix variables présentées ici ne reflète pas d'ordre hiérarchique.

Notre grille d'analyse comporte dix catégories thématiques non hiérarchiques. La première de ces catégories - « identification de l'article » (1) - permet d'abord de saisir, à partir du volume d'articles retenus, les temporalités saisonnières de la nature et d'appréhender les logiques politiques des différents mandats sur le sujet. Posant l'hypothèse que les saisons jouent un rôle dans la fréquence d'apparition des articles sur la nature, la variable « saison » est examinée. Pour asseoir la pertinence de notre démarche scientifique, nous précisons ici que le volume d'articles publiés sous les deux mandats consécutifs de Gérard Collomb est établi en proportion de la durée des mandatures de Michel Noir et de Raymond Barre. Ainsi, le nom du magazine duquel l'article est issu, la saison de parution et le mandat politique sous lequel l'article a été écrit sont les variables retenues pour cet axe.

Partant du fait que le contenu des magazines est élaboré à partir de l'actualité des services administratifs dans instances institutionnelles, la catégorie « institution » (2) permet de répondre à un certain nombre de questions : qui communique sur la nature et par le biais de quels services administratifs ? A quelles échelles de territoire s'intéresse-t-on lorsque l'on traite de cette thématique ? Le nom des services administratifs, des arrondissements ou communes mentionnés dans les articles sur la nature est recensé.

La catégorie « outils d'aménagements » (3) explicite la relation entre la nature et les documents de planification urbaine. La nature fait-elle l'objet d'une prise en compte spécifique ? Dans quelle proportion ? Quel type de document évoque la nature ? Dans quel cadre ? Pour en dire quoi ? Documents d'urbanisme, plans et chartes sont ainsi considérés.

La catégorie « actions d'aménagements » (4) repère la place de la nature dans les opérations de requalification, de renouvellement ou de réaménagement de l'espace public.

À travers la notion d'« implication citoyenne » (5), la question de la « démocratie participative » est appréhendée pour mesurer la participation de la population et des associations en ce qui concerne la nature.

À travers la catégorie « espaces » (6), il est question de repérer les lieux de nature sur lesquelles la communication municipale revient le plus souvent. D'autre part, il permet d'interroger la place de l'espace privé par rapport à celle de l'espace public : la coordination entre les propriétaires des espaces tant privés que publics constitue en effet un enjeu important pour espérer faire de la nature un élément structurant du milieu urbain.

La catégorie « espèces » (7) s'intéresse à l'animal dans la ville. Il vise à répondre au questionnement suivant : quelles espèces valorise-t-on et dans quel but ?

La « stratégie d'énonciation » (8) permet de repérer les processus d'énonciation du journal face à son lecteur : neutre, détaché, scientifique, pédagogique.

La catégorie « attractivité de la ville » (9) permet d'apprécier la relation entre la nature et les activités touristiques.

La catégorie « fonctions de la nature » (10) permet d'appréhender la manière dont la nature trouve sa légitimité dans la ville. Quelles valeurs sous-tendent sa prise en compte ? Dans le contexte actuel où les ambitions de Gérard Collomb pour la métropole lyonnaise sont d'abord économiques, il nous paraissait indispensable d'associer à notre grille d'analyse cette spécificité. De même, la valeur patrimoniale de la nature en milieu urbain est interrogée. Elle permet de nourrir notre réflexion sur la patrimonialisation de la nature en milieu urbain dans la perspective du chapitre 6.

### 3/ De l'exhaustivité du corpus à l'échantillonnage

Dans le cadre de notre recherche, la taille de notre corpus et les multiples contraintes liées à la préparation du corpus énoncées ci-dessus imposaient de recourir à une méthode d'échantillonnage. Dans le cas présent, la stratification à probabilité égale constitue la méthode la plus adéquate. Elle tient compte des deux caractéristiques les plus importantes de notre corpus, à savoir les temporalités et les spatialités dans lesquelles les articles du corpus s'inscrivent.

Pour tenir compte de la proportion d'articles publiés dans chaque magazine et de respecter les proportions sous chaque strate, nous avons eu recours au logiciel R©. Nos individus sont divisés en trois strates au sein des unités N1, N2, N3, une strate correspondant à une mandature de maire.

Au sein du package « Stratified Sampling » du logiciel R©, la fonction mathématique « Strata » est utilisée pour réduire notre échantillon à 100 individus en respectant les conditions d'échantillonnage énoncées ci-dessus.

L'ensemble des articles de presse relatifs à notre objet d'étude a fait l'objet d'un recensement précis, et chaque article a été examiné. À ce stade, nous avons compilé 441 textes, issus des six magazines de presse institutionnelle couvrant la période 1989-2009. Une contrainte opérationnelle, la contrainte-temps, nous astreignait à procéder à la réduction de la population<sup>28</sup> mère à des dimensions conformes, et donc à un échantillonnage. En effet, l'utilisation d'Alceste©, logiciel d'analyse de contenu, impose d'effectuer en amont un codage pour chaque article sous forme de lignes étoilées contenant les variables choisies pour l'analyse. L'analyse de contenu n'est donc formellement possible qu'au prix d'une réduction substantielle du volume de notre corpus. Pour cela, certaines règles doivent être respectées. Elles garantissent que les textes effectivement analysés soient représentatifs de l'ensemble des messages que nous souhaitons étudier.

A partir de cet ensemble, nous avons donc procédé à un échantillonnage. Bien que deux approches soient possibles pour construire un échantillon, la méthode aléatoire (probabiliste) est celle que nous choisissons de retenir. Diverses raisons à cela. La première est liée au fait que chaque unité possède une chance d'être sélectionnée, la seconde relève quant à elle de la validité scientifique reconnue à cette procédure : « [...] aussi souvent qu'il

---

<sup>28</sup> De Bonville J. (2000) : « *En science, le mot population répond à une acception particulière et désigne un ensemble limité d'"individus"* ». Dans le cas de notre étude, le mot « population » correspond à l'ensemble des textes recensés portant sur le thème de la nature

*le peut, l'analyste doit procéder par échantillonnage probabiliste. Dans ce type d'échantillonnage, tous les individus constitutifs de la population ont une chance égale de faire partie de l'échantillon. La technique permet de soustraire la constitution de l'échantillon à la subjectivité, voire à l'arbitraire du chercheur » [De Bonville, 2006].*

Toutefois, les étapes de sélection de l'échantillon sont conditionnées par notre objet d'étude : c'est lui qui permet de définir au mieux la procédure la plus appropriée. Avant d'entreprendre notre analyse de contenu, nous avons défini les caractéristiques générales des textes à étudier : types de médias – écrits –, supports spécifiques – presse institutionnelle –, pas de temps concerné – 1989-2009 –, détermination du territoire et des échelles précises sur lesquelles porte notre recherche – Grand Lyon ; ville de Lyon.

Précisément, s'agissant de mettre en évidence la prise en compte de la thématique de la nature d'un point de vue diachronique, la principale caractéristique (ou unité) retenue concerne les trois sous-périodes de notre pas de temps :

- 1989-1995 ;
- 1995-2001 ;
- 2001-2009.

Chacune de ces périodes correspondant respectivement aux mandatures des maires de Lyon – Michel Noir, Raymond Barre et Gérard Collomb, deux procédures d'échantillonnage sont appliquées : un échantillonnage stratifié puis un échantillonnage avec une probabilité proportionnelle à la taille (PPT).

La procédure d'échantillonnage stratifié (stratified sample) garantit la proportionnalité au sein de nos trois sous-groupes qui composent la « population mère ». La démarche repose sur deux étapes :

1. répartition de la population en groupes (ou strates) non homogènes, proportionnellement au nombre de parutions d'articles sous chaque mandature ;
2. sélection de l'échantillon au sein de chaque strate.

L'échantillonnage avec une probabilité proportionnelle à la taille (PPT) intervient pour répondre à deux exigences supplémentaires : dans une approche diachronique telle que la nôtre, l'analyse temporelle étant en effet le principe clé, la probabilité qu'un article fasse partie de l'échantillon doit être proportionnelle au volume d'articles recensés chaque année. Par ailleurs, la taille de nos articles et leur contenu informatif peuvent considérablement varier

(de quelques lignes à 7-8 pages de textes). L'échantillonnage conduisant inévitablement à une perte d'information, la prise en compte de la taille des articles dans la sélection de notre échantillon s'avère alors utile pour limiter au mieux la perte d'informations. Afin de répondre à ces deux exigences, la méthode d'échantillonnage avec une probabilité proportionnelle à la taille est utile et nécessaire, puisqu'elle conduit à intégrer dans l'échantillon les articles dont la taille est importante.

#### 4/ Alceste©, logiciel d'analyse de données textuelles

Le logiciel Alceste© vient en appui de notre analyse : il permet de classifier et de mettre à plat la structure d'un corpus de grande taille comme le nôtre. Approcher la communication sur la nature par « le bas » repose sur l'étude des occurrences des termes significatifs qui apparaissent dans la presse de 1989 à nos jours. L'analyse de données textuelles (ADT) constitue une méthode adaptée à l'analyse des supports de presse. Selon Max Reinert [1997], la méthodologie Alceste© (**A**nalyse des **L**exèmes **C**o-occurents dans les **É**noncés **S**imples d'un **T**exte) « [...] consiste principalement en l'étude des lois de distribution du vocabulaire dans un corpus ». La méthodologie Alceste© s'inscrit dans le cadre des travaux sur l'analyse de données linguistiques [Benzécri, 1980 ; Lebart & Salem, 1994], qui consiste principalement à rendre compte de l'organisation interne d'un discours. Alceste© effectue de la statistique textuelle et exploratoire, en procédant par regroupement de données selon leurs ressemblances ou leurs dissemblances.

Chaque article nécessite le codage d'une ligne dite « étoilée ». La ligne étoilée comporte les variables signalétiques décrites précédemment et servant à l'analyse. Si par exemple, nous choisissons comme variable le nom de journal et le type d'espace auquel le texte se rapporte, chaque texte devra être introduit par une ligne du type :

0001 \*n\_lcitoyen \*cat\_arbre

**La ligne se lit :**

0001 → numéro de l'article.

\*n\_lcitoyen → nom de l'article : Lyon Citoyen.

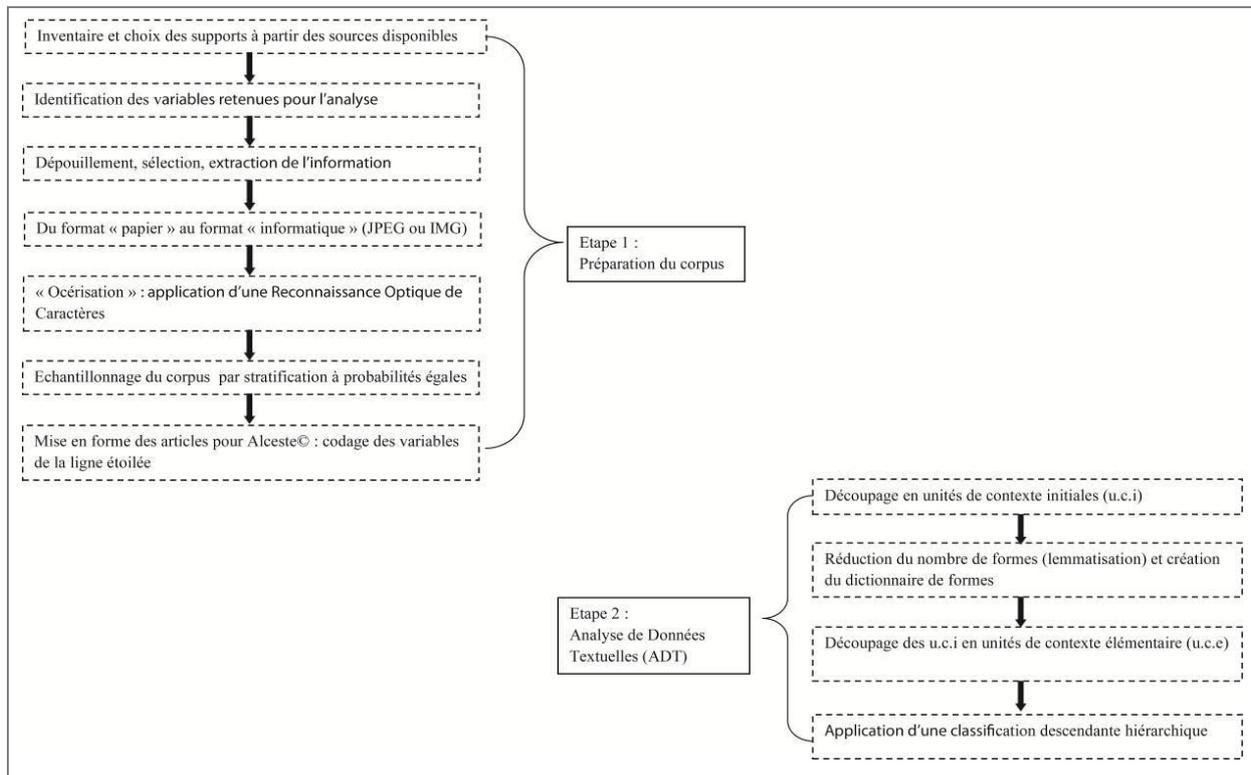
\* cat\_arbre → catégorie / thématique : l'arbre en ville.

**Ou encore :**

0002 \*n\_glm \*cat\_jardin.

Deuxième article du corpus, issu du Grand Lyon Magazine (glm) abordant la thématique du jardin.

La figure 19 présentée en amont de ce paragraphe propose un exemple de codage de la ligne étoilée réalisée pour un article.



**Figure 21. De la préparation du corpus à l'analyse de données textuelles : deux étapes pour comprendre.**

La figure 21 propose une synthèse schématique de la méthodologie utilisée. Dans sa partie gauche, les axes liés au travail de recherche sont identifiés : outre la formulation des objectifs, de la problématique et des hypothèses de recherche, les premières étapes consistent à définir les supports, sélectionner le contenu des communications et en extraire l'information. Ces étapes sont mises en lien avec la démarche analytique propre à l'analyse de données textuelles (partie droite du document).

## III/ L'exploitation qualitative de l'entretien

### 1/ L'entretien semi-directif et l'analyse de contenu

#### 1.1/ L'analyse de contenu

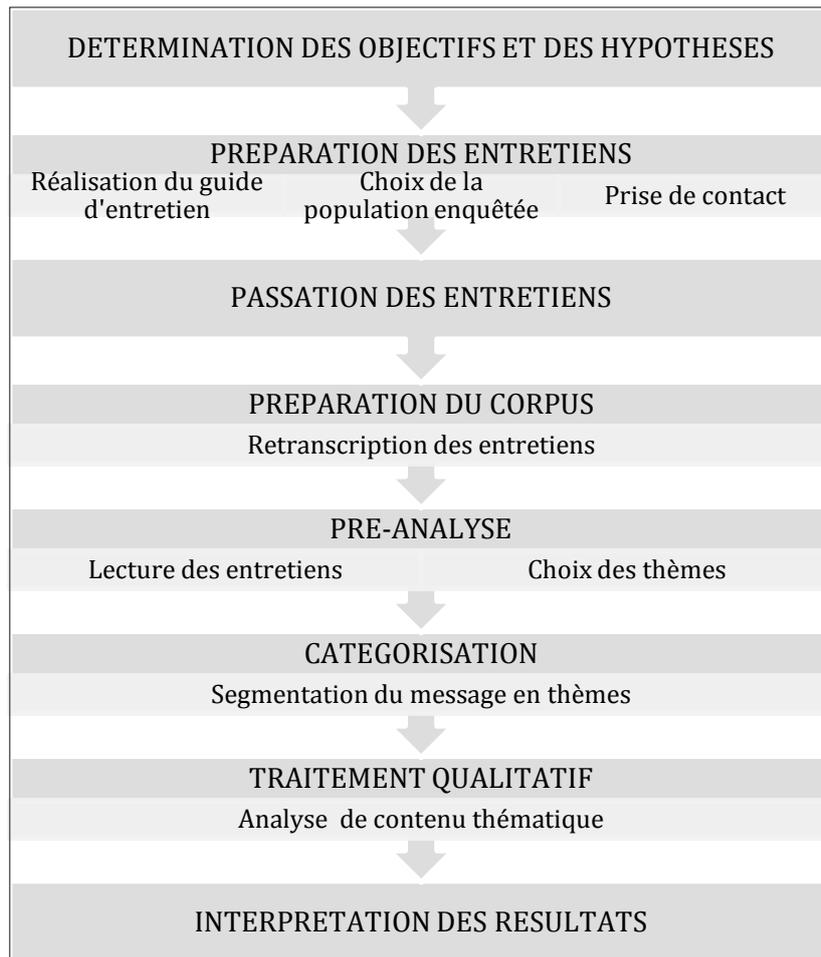
Branche des sciences du langage, la sociolinguistique distingue l'analyse de contenu de l'analyse de discours. Lorsqu'on parle d'analyse de contenu, « *le discours est envisagé comme un reflet de la réalité ; alors que lorsqu'il s'agit d'analyse de discours, le discours constitue la réalité en soi* » [De Bonville, 2006]. Chacune de ces deux approches comporte

ses outils propres, ses méthodes et ses concepts. Nous avons choisi ici – compte tenu de l’angle d’approche adopté – d’aborder ce corpus médiatique par l’analyse de contenu, et notamment par une approche statistique et quantitative des données textuelles.

Selon Jean De Bonville [2006] et pour certains chercheurs, le principal avantage méthodologique de l'analyse de contenu est l'abondance et la disponibilité des données auxquelles elle est applicable. L'analyse de contenu deuxièmement, se prête à l'étude de données non structurées. Troisièmement, l'analyse du contenu se prête à l'étude de données non structurées. Selon Jean De Bonville [2006], « [...] *parce que la technique est objective, plusieurs personnes peuvent faire simultanément l'analyse d'une partie des messages* ». Elle convient bien, selon cet auteur, aux recherches de nature diachronique. Elle est, en outre, relativement sûre, puisqu'elle autorise les retours sur le texte pour revoir la catégorisation.

En quoi les techniques d’analyse de contenu peuvent-elles apporter un éclairage différent sur la prise en compte de la nature depuis vingt ans dans l’Agglomération lyonnaise? Selon nous, l’analyse de contenu est d’abord utile pour confirmer les hypothèses formulées avant la lecture et la relecture systématique de l’ensemble du corpus ; elle a ensuite l’intérêt de produire des données quantitatives dont nous connaissons les enjeux décisionnels.

L'analyse de contenu est, selon Prénom Berelson [1954], une technique quantitative « [...] *servant à la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de communication* ». Pour Jean De Bonville [2006], [...] *en temps que technique de recherche, elle aide à produire un savoir original, de connaissances nouvelles ; elle contribue à établir des faits, à élargir des perspectives, ou à corriger des perceptions* ». Succinctement, nous pouvons avancer que cette méthode sert à la découverte de réalités qui, autrement, demeureraient abstraites.



**Figure 22. De l’entretien à l’analyse de contenu : une démarche pas à pas pour garantir la cohérence de l’opération.**

### 1.2/ Le guide d’entretien

Notre enquête par entretien repose sur l’utilisation d’un guide d’entretien et d’une série de photographies utilisées comme moyen d’expression associé à l’entretien. Ainsi, au cours du printemps 2011, des entretiens semi-directifs ont été conduits.

L’entretien semi-directif offre l’avantage de ne pas circonscrire le propos dans des cadres trop étroits. Il vise à amener les acteurs à s’exprimer sur leurs conceptions de la nature en milieu urbain, afin d’identifier et de hiérarchiser des discours et des représentations sur la patrimonialisation de la nature en milieu urbain. L’intérêt premier du guide d’entretien est de structurer l’échange en conservant un « fil rouge ». En effet, notre guide d’entretien est construit autour de thèmes contenant chacun une série de questions dont l’ordre d’énonciation peut varier pour s’adapter au mieux à la situation de l’entretien.

### 1.3/ Les supports photographiques

La présentation de documents photographiques lors de la conduite d'un entretien offre des perspectives intéressantes par rapport à un entretien classique fondé sur l'unique échange verbal [Collier & Collier, 1967 : réédition 1986]. En tant que support de discussion, la photographie facilite aussi bien l'échange que la conduite de l'entretien [Bigando, 2006]. La photographie favorise la communication en se faisant l'intermédiaire entre la personne enquêtée et l'enquêteur. Bâtitrice d'une relation de confiance, la photographie peut permettre de libérer l'échange. Par ailleurs, l'enquêteur ayant énoncé les modalités de l'entretien (temps escompté, nombre moyen de questions, supports utilisés, etc.) à son interlocuteur en amont de l'échange qui inclut l'étape de discussion autour des photographies – dans notre cas particulièrement, les photographies ont été proposées à mi-parcours de l'entretien –, elle constitue un point de repère pour l'enquêté [Schwartz, 1989] : il comprend que les modalités énoncées sont respectées et s'en trouve rassuré.

### 2/ Des outils complémentaires

#### 2.1/ L'observation de terrain

L'observation de terrain est une démarche incontournable. Bien qu'elle ne puisse produire une donnée à elle-seule, l'observation de terrain fut largement mobilisée au cours de cette recherche. Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des rencontres auxquelles nous avons participé :

Type	Nom	Date et lieu	Organisation
Conférence	Conférence de lancement Nature en Ville	Juin 2009/ Paris	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.
Inauguration	Exposition Nature Lyonnaise, richesse insoupçonnée	Octobre 2011/ Jardin botanique- Parc de la Tête d'Or	Grand Lyon/ Ville de Lyon
Inauguration	Premier mur peint sur le thème de la Rose	Lyon 8 <sup>ème</sup>	Association des Roses anciennes de France/ Ville de Lyon
Visites de terrain	Balades urbaines Nature en ville	Parc de Gerland	Service Science-Société du PRES**
Visites de terrain	Balades urbaines Berges du Rhône	Berges du Rhône	Grand Lyon

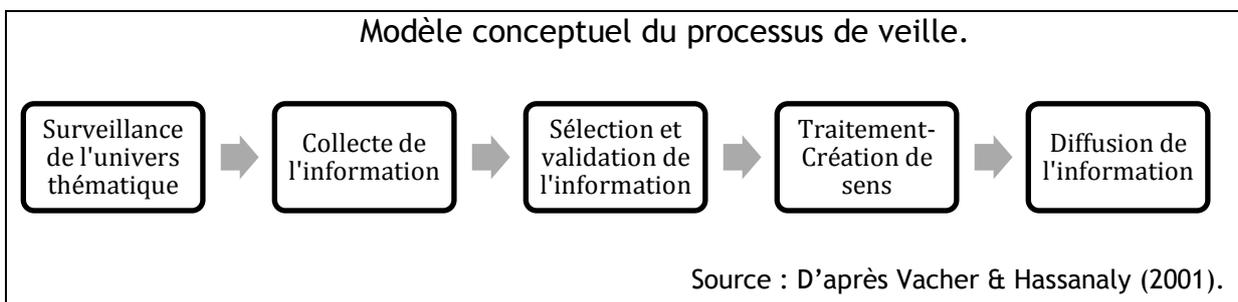
\*\* PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur regroupant vingt établissements d'enseignement supérieur sur les sites de Lyon et Saint-Etienne.

## 2.2/ Une veille pour repérer la portée des ambitions politiques lyonnaises

Notre analyse de la place de la nature dans le discours institutionnel est basée sur un arsenal informatif plus large que la seule analyse de presse institutionnelle. Nous mobilisons ainsi la presse locale et nationale, des articles scientifiques, des éléments de communication de la Communauté urbaine de Lyon, des magazines issus du service des espaces verts de la ville de Lyon... Le média met en effet à la disposition du chercheur une masse considérable de documents qui permet de percevoir des attitudes et des discours politiques spécifiques. Néanmoins, pour appréhender la question de la nature à travers la presse, il convient d'abord d'en fixer le cadre interprétatif [Charles & Kalaora, 2008], d'en définir les contours, sa dimension constitutive, ses multiples registres et ses supports. Afin de dégager de cet abondant flux d'informations les renseignements les plus pertinents au regard de notre recherche, nous avons mis en place une veille sur la base de la revue de presse quotidienne de l'Agence d'urbanisme de Lyon.

### 2.2.1/ L'analyse quotidienne de la revue de presse *Électro* de l'Agence d'Urbanisme de Lyon (2009-2013)

L'équipe du centre de documentation de l'Agence d'urbanisme de Lyon assure un processus de veille sophistiqué pour la collecte et la diffusion d'une masse importante de documents issus de la presse écrite payante. La revue de presse permet de porter à la connaissance les articles de journaux en lien avec les thématiques urbaines. Le but de l'exploitation complémentaire de ce type de support repose sur l'objectivité des informations portées à la connaissance du lecteur. Ainsi par exemple, l'examen des palmarès sur la qualité de vie à Lyon telle qu'elle apparaît dans la presse institutionnelle ne reflète pas forcément celle des journaux payants. Pour les premiers, Lyon est présentée comme une ville où il y fait bon vivre, pour les seconds, le constat est plus nuancé. La pollution de l'air et les nombreux pics de pollution sont mis en balance. Le second intérêt que nous percevons dans l'analyse de la revue de presse de l'Agence d'Urbanisme de Lyon repose sur l'information locale qu'elle recueille.



**Figure 23. La veille informationnelle : surveiller, collecter, sélectionner, traiter, diffuser.**

Titres	Fréquence de parution
Les Échos	Quotidien d'actualité économique.
Le Monde	Quotidien d'actualité générale.
La Tribune de Lyon	Hebdomadaire généraliste lyonnais.
Le Progrès	Quotidien régional d'actualité générale.
Le Dauphiné Libéré	Quotidien d'actualité générale.
Lyon Capitale	Mensuel local, d'actualité générale.
Lyon Mag	Mensuel local, d'actualité générale.
Mag2 Lyon	Mensuel local, d'actualité générale.
Le Figaro.	Quotidien d'actualité générale.
Le Figaro Eco.	Quotidien d'actualité générale.
Libération	Quotidien d'actualité générale.
Localtis	Quotidien d'information en ligne des collectivités territoriales et de leurs partenaires.
Le Pays roannais	Hebdomadaire généraliste d'information locale et régionale.
Le Moniteur	Hebdomadaire des professionnels de la construction et des collectivités locales.
L'Essor de l'Isère	Hebdomadaire d'actualités locales et régionales.
Le Tout Lyon	Hebdomadaire régional généraliste à dominante économique.
La Voix de l'Ain	Hebdomadaire d'actualité générale des pays de l'Ain, de la Bresse et du Bugey.
Zoomdici	Quotidien d'information locale

**Tableau 7. Titres de la presse locale et nationale épluchés quotidiennement par l'équipe du centre de documentation de l'Agence d'Urbanisme de Lyon**

Le processus de veille repose sur un fonctionnement simple en apparence. En effet, journaux locaux et nationaux sont épluchés page après page par trois documentalistes. Cette revue de presse intitulée « la revue de presse Électro de l'Agence d'Urbanisme de Lyon » est ainsi diffusée par mail du lundi au vendredi et en fin de matinée aux 104 membres que compte l'Agence d'urbanisme<sup>29</sup>. Les articles sélectionnés dans la presse peuvent ensuite être consultés au tableau d'affichage installé à cet effet dans l'allée centrale de l'Agence. Ces articles peuvent également être réclamés à l'équipe de documentaliste puisqu'ils font également l'objet d'un classement dans des dossiers thématiques.

<sup>29</sup> Données Agence au 1<sup>er</sup> juin 2013.

Les articles ayant un intérêt particulier pour notre argumentaire sont recherchés et exploités. Trois possibilités sont offertes par le centre de documentation à la consultation des articles. La première possibilité résulte d'un lien internet vers la page hébergeant l'article, nécessitant parfois de s'acquitter d'une somme sur le site du journal (sauf pour les salariés de l'Agence d'urbanisme qui accèdent aux articles grâce à un abonnement annuel). La seconde possibilité de consultation n'implique pas obligatoirement l'emploi des technologies de l'information : les classeurs ordonnés par thème sont disponibles au public au centre de documentation de l'Agence d'urbanisme. En effet, le centre de documentation, ayant pour mission « [...] *d'organiser et de valoriser la mémoire urbaine de l'agglomération lyonnaise* » offre ainsi au public la possibilité d'accéder à un fonds documentaire relatif à l'urbanisme et à la planification urbaine, ainsi qu'aux études réalisées par l'Agence d'urbanisme. Ce fonds documentaire couvre un large territoire : Lyon, agglomération lyonnaise, département du Rhône, région Rhône-Alpes, autres villes françaises situées en dehors de la région Rhône-Alpes et villes étrangères sont concernés. Mais en plus de proposer au public un fonds documentaire, les documentalistes proposent leurs savoir-faire au public en aidant, en conseillant, en orientant les recherches, de même que l'emprunt de documents est autorisé. Autant de missions de capitalisation et de mutualisation de données, ensuite rendues accessibles et visibles qui montrent que le processus de veille « [...] *répond à bien d'autres fonctions [...] comme faire valoir ou rassurer* », [Vacher & Hassanaly, 2001], présente de multiples intérêts.

#### *2.2.2/ L'examen du journal Le Monde*

D'autres informations issues des archives du journal *Le Monde* viennent compléter notre analyse de presse institutionnelle. Elle permet d'appréhender de manière qualitative la portée nationale des ambitions locales en lien avec les notions de développement durable et d'internationalisation de la métropole. Elle permet d'étendre notre recherche sur un temps plus long, soit du début des années 1990 à aujourd'hui, correspondant au pas de temps sur lequel repose notre analyse.

Date de parution	Titres de la sélection d'articles
1990	Un plan antipollution à Lyon.
1992	A mi-parcours de son premier mandat, le maire de Lyon est critiqué pour sa gestion de grands projets d'aménagement urbain.
	Une <b>charte d'écologie urbaine</b> à Lyon.
2000	Le Grand Lyon prend les moyens <b>de ses ambitions</b> .
2001	Gérard Collomb, futur maire de Lyon, s'inspire de ses deux prédécesseurs.
	Les <b>ambitions</b> mesurées du nouveau maire de Lyon.
2002	Lyon prétend devenir un <b>modèle « international »</b> .
2006	Lyon joue la carte de l'architecture.
2008	L'environnement, nouvelle coqueluche des maires.
2010	A Lyon, un <b>écoquartier coaché par le WWF</b> .
2011	Entretien avec Jacques Herzog, chargé de la deuxième phase de Lyon Confluence, « L'eau est pour moi une obsession ».
2012	Lyon à la confluence du <b>futurisme</b> et de l' <b>écologie</b> .
	<b>Les berges</b> ramènent la nature au cœur des villes.
	Lyon invente le tunnel pour vélos et piétons.
	Les villes se rêvent <b>uniques</b> .

Source : Archives en ligne du journal « Le Monde ». <http://abonnes.lemonde.fr/les-articles-du-monde/>

**Tableau 8. Sélection d'articles issus du quotidien *Le Monde*.**

Les ambitions affichées de la métropole lyonnaise pour se hisser au rang des villes pionnières en matière d'écologie urbaine sont explicites au sein du résumé de chacun de ces articles.



## **DEUXIÈME PARTIE**

## **DE LA MANIPULATION**

Les enjeux environnementaux, économiques et sociaux font de la nature un élément incontournable de la ville. Elle participe de l'image d'une ville agréable, esthétique et accueillante. Elle participe aussi de la rencontre, de la détente, du farniente d'hommes et de femmes qui habitent le territoire. Parce qu'elle fait consensus, la nature constitue un excellent vecteur de communication pour de nombreux acteurs. Ainsi, à toute action menée pour servir les idéaux écologiques de leur fondateur sont adjoints un ou plusieurs outils de communication pensés pour diffuser, informer et faire la promotion des réalisations. Les outils de communication sont toutefois innombrables et disparates.

Projeter aujourd'hui l'avenir d'une métropole, c'est non seulement entreprendre une politique environnementale innovante mais c'est aussi être capable de mettre en scène ses atouts naturels. Dans ce contexte, nous formulons l'hypothèse que la nature en ville est tout autant conditionnée par des préoccupations écologiques que par des considérations marchandes. En d'autres termes, le concret et l'ingénierie (chapitre 4) côtoient le politique et le marketing (chapitre 5).

Plusieurs phénomènes majeurs connaissent en effet une véritable montée en puissance : le concept de services écosystémiques, le recours aux mécanismes économiques pour compenser les atteintes à l'environnement (chapitre 4), la mise en scène de la nature par le biais du marketing territorial (chapitre 5) et l'attribution de valeurs (chapitre 6). La nature devient par conséquent un objet politique autour duquel se dessinent des enjeux de pouvoir. Ceux-ci conduisent à une institutionnalisation multi-échelle de la nature.

## **CHAPITRE 4**

# **DU CONCRET ET DE L'INGÉNIERIE**

---

### **I/ Des actions pour favoriser la nature en ville : devoir de nature ou vernis vert ?**

1/ Les documents d'urbanisme, supports concrets pour lire la place de la nature : constant souci d'amélioration ou aveu de faiblesse ?

1.1/ Les schémas directeurs d'aménagement, entre rejet de la nature en périphérie de ville et insertion urbaine

Les préoccupations environnementales s'inscrivent de manière plus ou moins consciente à travers plusieurs grandes étapes de la planification lyonnaise. Déjà en 1962, le Plan directeur du groupement d'urbanisme proposé par l'architecte Joseph Maillet tentait d'appliquer les concepts de la charte d'Athènes. En 1971, à travers le schéma de l'Organisation d'Étude d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine Lyon-Saint-Etienne-Grenoble (OREAM) puis à travers le schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de 1978, la métropole lyonnaise « s'équipe » de nature tout en tentant de contraindre l'urbanisation dans une portion d'espace par une structure verte forte. L'objectif premier du SDAU de 1978 consiste en effet à contrôler l'expansion urbaine de l'agglomération lyonnaise.

Il fixe la limite du nombre d'habitants dans l'agglomération lyonnaise à 1 700 000 à l'horizon 2010. Afin d'atteindre cet objectif, deux axes sont privilégiés. Le premier vise à réorganiser le foncier sur la base du critère de proximité pour les usagers, en renforçant les fonctions de centralité dans les centres urbains. Le second axe vise à préserver une structure verte, dénommée également ceinture ou coupure verte, et qui correspond aux territoires ruraux et espaces non urbanisés, soit environ 40% de la surface de l'agglomération lyonnaise. Considérée dans ces schémas comme un rempart à l'extension urbaine de l'agglomération, la nature fait toutefois l'objet de considérations nouvelles. Malgré la vision très réglementaire, fonctionnaliste et hygiéniste de ces documents en ce qui concerne la nature, la question de la protection des Monts d'Or et du classement du parc de Miribel-Jonage en « zone inaltérable » apparaît [Amzert & al., 2000]. Il s'agit d'identifier ces parcs en tant qu'espaces de loisirs pour les habitants de la métropole. Dans son essai d'évaluation pour la période 1968 à 1982 de la planification et du développement urbain de l'agglomération lyonnaise, Marc Bonneville [1982] montre toutefois que les objectifs du SDAU en la matière ne seront jamais réellement atteints.

En 1978, dans le contexte de développement qui prévalait à l'époque et compte tenu du rôle majeur de l'État en matière d'urbanisme, l'élaboration du SDAU était marquée par un souci de contrôle de l'expansion et de régulation de la croissance. Il s'agissait alors, dans le cadre d'une planification programmatrice des investissements publics et de la stratégie de l'État, de produire un espace urbain répondant à la vision d'une ville très organisée, très ordonnée, par le biais d'une démarche d'organisation et de ré/affectation du foncier. A Lyon, cette politique a conduit à intégrer la demande sociale dans les programmes d'aménagement urbain.

A partir des années 1990, l'écologie urbaine s'institutionnalise, dans les discours et dans les actes. Michel Noir, diplômé d'une école de communication [De Virieu, 1990] est élu à la tête de la mairie de Lyon en 1989. A cette époque, la montée en puissance des associations écologistes suite au « désastre arboricole » [Mollie, 2009] des années 1980 et à la raréfaction du végétal et de l'animal en ville l'ont contraint à intégrer cette thématique dans son projet de mandat. Dès les premières semaines qui suivent son élection, il affirme sa volonté de faire de l'environnement l'une des clés de voûte de sa politique urbaine et de la requalification des espaces. En 1990, lors des *Rencontres du Grand Lyon* réservées aux professionnels de l'urbanisme, de la construction et de l'environnement, témoignant de son intérêt pour l'écologie urbaine, il aborde la question sous l'angle éthique : « *Nous prenons*

conscience à travers toute une série d'événements, d'accidents, que l'homme peut être dangereux pour l'homme quand il cède trop à l'idéologie de ce que peut autoriser une technique. L'usage des techniques par l'homme doit être intégré dans l'action et dans la décision de l'homme, car il a une implication sur notre environnement, c'est-à-dire sur notre futur », déclare-t-il. Et il ajoute, soulignant la nécessité de mettre en place une véritable synergie décisionnelle en matière de politique environnementale : « Il y a de la part des élus la volonté d'engager un processus, de travailler en commun, d'autant qu'il s'agit de sujets mal connus, mal ou insuffisamment intégrés dans les processus décisionnels publics ». Michel Noir ira même alors jusqu'à affirmer sa conviction que, de par sa spécificité par rapport à la nature sauvage, le milieu urbain favorise la protection de certaines espèces d'arbres : « La ville n'est pas une menace, elle peut permettre de protéger toute une série d'essences d'arbres que le milieu naturel a du mal à entretenir. »

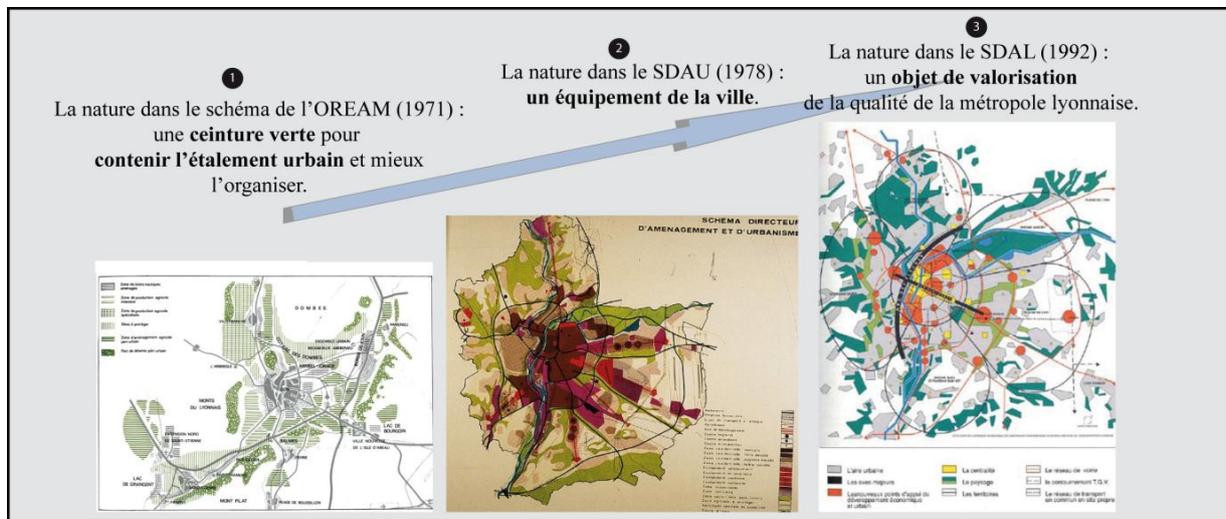


Figure 24. La place de la nature dans les documents de planification urbaine : un changement de direction progressif depuis la ceinture verte (-1- autour de la ville), l'équipement (-2- autour et dans la ville) et le développement (-3- depuis la ville centre vers l'Est lyonnais), fondé sur une ambition de rayonnement international et symbolisé pour les professionnels, décideurs et élus par « l'arc et la flèche » : l'arc des fleuves et la flèche Est-Ouest.

Dans les années 1990, le contexte dans lequel était pensée la planification urbaine à l'époque du SDAU de 1978 a radicalement changé. Un certain nombre de phénomènes sont apparus, tant en matière d'évolution démographique qu'en matière de création de nouvelles centralités, rendant caduques les prévisions d'alors. Le ralentissement de la croissance urbaine auquel s'ajoutent la crise économique et la pénurie financière imposent de renoncer à une stratégie de contrôle au profit d'une stratégie de développement.

Par ailleurs, alors qu'en 1978 la planification urbaine était tributaire du rôle majeur de l'État, la politique de décentralisation mise en place en 1983 confère désormais aux élus locaux de larges responsabilités en matière de gestion de leurs territoires. Face à ces nouveaux défis, l'élaboration du SDAU nouveau implique de fédérer des acteurs aux intérêts parfois divergents autour d'un projet de développement visant à produire l'image d'une « Eurocité rayonnante et attractive ».

Avec l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement de l'Agglomération Lyonnaise (SDAL) en 1992, le regard sur les espaces verts et les questions environnementales s'inverse. Le SDAL de 1992 associe les espaces verts à un élément de qualité de vie. La proximité de la nature est perçue comme une chance et non plus comme une contrainte. Durant ces années de planification, il est acquis que la logique de projet prime sur les logiques d'expansion urbaine. Le massif des Monts d'Or, les îles de Miribel-Jonage, les Balmes viennoises et une partie des vallons de l'Ouest sont classés en sites « inaltérables », alors que ces sites étaient initialement destinés à accueillir des activités tertiaires. Le SDAL de 1992 ouvre alors la voie à la coopération et à l'animation partenariale avec les différentes communes de l'agglomération. Mais aujourd'hui, la révision du SDAL s'impose du fait de son incompatibilité avec la redéfinition des nouvelles échelles territoriales, déclinées en termes de bassin de vie pour les habitants.

#### 1.2/ L'inscription de la nature dans le plan d'occupation des sols (1995) du Grand Lyon

Parallèlement au SDAL, le plan d'occupation des sols (POS) du Grand Lyon est élaboré. En 1985 et 1988, deux révisions du POS s'imposent suite à l'expansion urbaine de Lyon. En 1992 débute une troisième révision du POS, reposant sur deux orientations principales, dont l'une sera fondamentale pour la prise en compte de la nature dans la ville. A l'échelle métropolitaine d'abord, il est question d'améliorer le fonctionnement de la ville pour renforcer son rôle de métropole en valorisant ses sites paysagers et en créant de grands espaces publics et des sites de développement pour l'accueil de fonctions métropolitaines. A l'échelle de quartier ensuite, cette troisième révision du POS visait à améliorer la qualité du territoire tout en préservant une identité et un cadre de vie. Cette révision était réalisée en concertation avec associations et habitants. Si les thèmes de ce troisième POS portent globalement sur la qualité de vie, l'identité, l'unité de chaque quartier et le développement des activités économiques, la recherche d'un équilibre entre la ville et la nature en constitue néanmoins un aspect important.

En 1994, les espaces verts publics lyonnais sont assimilés au parc de la Tête d'Or édifié sur une surface de 110 hectares et à une multitude de petits squares, parcs et jardins dispersés sur l'ensemble du territoire urbain. Pourtant, la ville de Lyon fait de la conception de nouveaux parcs et jardins l'une de ses priorités : l'idée repose sur la notion de proximité, pour que tout Lyonnais puisse accéder à un espace de détente situé à une distance maximale de 500 mètres de son domicile [Certu, 2009]. Les orientations du POS consacrant une place à la nature s'appuient largement sur le « Plan vert », qui se place dans une réflexion générale sur les espaces publics et sur la place de la végétation en tant que composante de ces espaces. Le plan vert met en évidence le contraste entre les espaces de la rive droite de la Saône, caractérisés par l'abondance d'espaces verts, et l'absence d'environnement végétal sur la Presqu'île et la rive gauche, qu'il convient de rééquilibrer en réalisant un réseau hiérarchisé d'espaces publics favorisant le végétal dans la ville. Les objectifs du POS sont alors de quatre ordres.

Il est d'abord question de préserver le caractère naturel des grands sites paysagers, tels les balmes (pentes des collines), les collines de la Croix-Rousse (4<sup>e</sup> arrondissement), la colline de Fourvière (5<sup>e</sup> arrondissement), celles de la Duchère et de Saint Rambert (9<sup>ème</sup> arrondissement) ainsi que le plateau du 5<sup>e</sup> arrondissement. C'est dans cette optique que ces espaces, publics ou privés, sont classés dans des zones protégées, et que les extensions des bâtiments existants sont strictement délimitées. Pour préserver les points de vue depuis la ville vers les collines ou des collines vers la ville, les hauteurs des constructions sur les quais sont réduites et la constructibilité sur les crêtes réglementée.

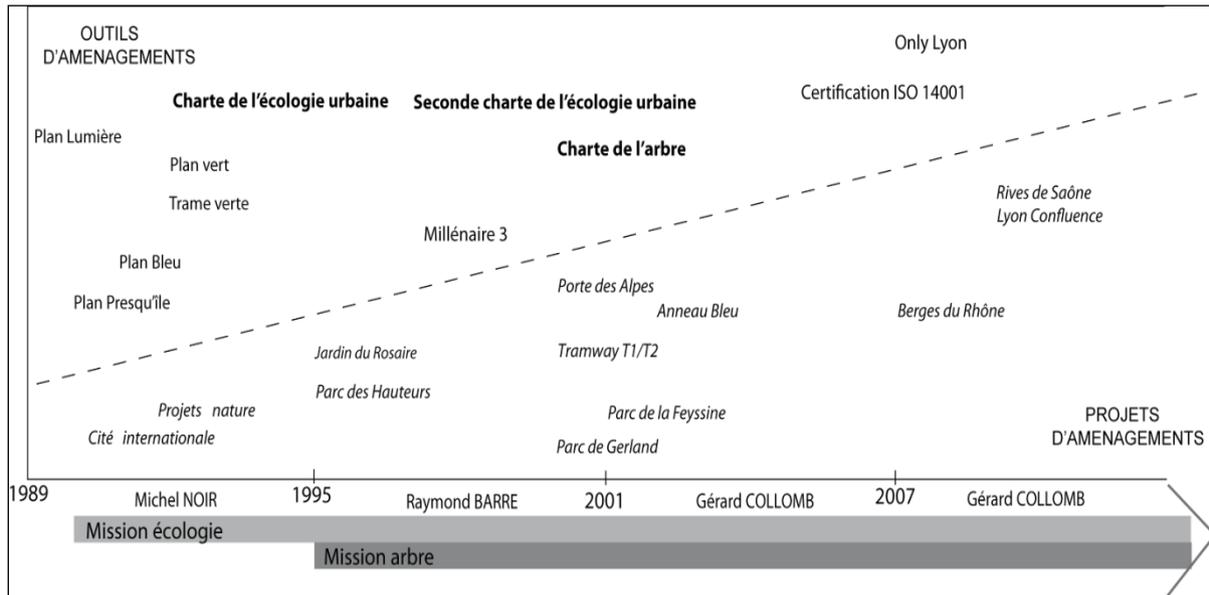
Il est ensuite question de protéger et de développer les espaces boisés dans la ville : lors de l'enquête publique réalisée en septembre 2000 pour la révision générale du POS du Grand Lyon de 1997-2001, plus de 75% des habitants interrogés avaient en effet fait part de leur souhait de voir ces espaces boisés protégés. Le POS de 1997 prévoit également de réserver des emplacements sur l'espace public pour la plantation d'arbres, de même qu'un certain nombre d'espaces publics considérés comme enjeu majeur pour la vie des quartiers deviennent des réserves foncières en vue d'aménagements verts futurs : c'est le cas des Esplanades du Dauphiné (3<sup>e</sup> arrondissement), du secteur de Saint-Jean-de-Dieu (8<sup>e</sup> arrondissement) ou de la caserne Sergent Blandan (7<sup>e</sup> arrondissement), aujourd'hui en phase de requalification en tant que parc urbain. La protection du parc de Chambovet (3<sup>e</sup> arrondissement) était également affirmée lors de cette troisième révision, bien que son rachat

par la ville de Lyon aux Hospices civils de Lyon n'ait été confirmé par le maire du 3<sup>e</sup> arrondissement qu'en septembre 2012, à l'occasion de la fête annuelle du parc de Chambovet.

La mise en valeur de l'espace public constitue le troisième objectif du POS. Elle se traduit par un certain nombre d'opérations : aménagements minéraux – rues, places, boulevards, passages couverts – repensés en cohésion avec les éléments de nature – parcs, jardins publics, squares, plantations d'alignements –, augmentation des plantations d'arbres et protection des arbres d'alignement, réaménagement ou agrandissements de parcs existants – parc Bazin, (3<sup>e</sup> arrondissement), création ou revalorisation de places majeures – place des Terreaux, place de la Bourse (2<sup>e</sup> arrondissement) et place Sathonay située au bas des pentes de la Croix-Rousse, opérations de quartiers enfin – square René et Madeleine Caille (8<sup>e</sup> arrondissement)...

Enfin, le POS de 1997 envisage également la création de grands parcs à dominante arborée et de parcs dits intermédiaires. De manière sous-jacente, le concept de trame verte émerge : le prolongement paysager depuis le parc de la Tête d'Or vers le Rhône et l'aménagement du parc de Gerland sont mis à l'étude, de même qu'un itinéraire piétonnier qui, prolongeant le parc des Hauteurs de Fourvière surplombant les Rives de Saône relie différents sites d'intérêt végétal, culturel ou visuel en coupant à travers espaces verts publics et parcelles privés. Les années 1990 sont donc marquées par une requalification de l'espace public. Par ailleurs, la « mission Arbre » créée à cette époque et le plan de végétalisation de Gilles Clément introduisent des pratiques écologiques nouvelles dans la gestion des espaces verts.

Afin de repérer l'ensemble de ces processus déployés sur le Grand Lyon, un premier cadrage sur les outils et sur les choix politiques en matière d'écologie s'imposait ici. Le schéma ci-dessous synthétise la démonstration réalisée dans ce présent chapitre.



**Figure 25. Vingt ans de politique de la nature à Lyon (1989-2009). Quelles continuités ? Quelles cohérences ?**

### 1.3/ Schémas de Cohérence Territoriale et Plans Locaux d'Urbanisme, outils de planification miracles à la rescousse de la nature ?

L'État prévoit que chaque territoire se dote d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le SCOT se trouve au croisement de l'échelle régionale et de l'échelle locale. Il fournit de grandes orientations et vise à coordonner les politiques menées en matière de développement économique, d'urbanisme, d'habitat, d'implantations commerciales et de déplacement. Toutefois, il ne fournit pas de carte de destination des sols. Il vient alors renforcer les lois Grenelle 1 et 2 mais demeure moins contraignant, moins rigide pour les territoires métropolitains. En effet, quelques-uns des SCOT ne fixent pas de manière satisfaisante les grands équilibres entre les sols aménagés et les sols non construits (agriculture, forêts), tandis que d'autres comme celui de Métropole Savoie peuvent aller jusqu'à délimiter des périmètres de protection de la biodiversité, et ceci jusqu'à l'échelle de la parcelle. Par conséquent, les métropoles voient dans cette relative souplesse un intérêt tout particulier à se munir d'un SCOT. Celui-ci suscite par ailleurs un débat plus ouvert que pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et permet de mettre en lumière les conflits d'intérêts locaux et les consensus trouvés. Les conséquences de l'annulation du SCOT Sud Loire par le Tribunal administratif le montrent bien. En avril 2012, ce SCOT est jugé incompatible puisqu'il ne respecte pas les orientations de la Directive Territoriale à l'Aménagement (DTA) de l'aire métropolitaine lyonnaise en ce qui concerne les liaisons vertes. On lui reproche non seulement la discontinuité des « liaisons vertes à préserver » devant relier les cœurs verts mais

également le fait que ces liaisons vertes débouchent sur des espaces périurbains à dominante rurale. L'annulation du SCOT Sud Loire induit deux effets contraignants. Premièrement, en l'absence de SCOT opposable, le PLU prend le relais et se doit d'être compatible avec les normes étatiques (loi Grenelle et DTA), régionales (Schéma Régional de Cohérence Écologique-SRCE) et intercommunales (Plan Local de l'Habitat – PLH ; Plan de Déplacement Urbain – PDU ; Plan Climat Énergie). À défaut de pouvoir s'appuyer sur une réglementation locale – celle-ci ayant été invalidée – les contrôles des services de l'État deviennent plus étroits et appliquent les dispositions de l'article L123.12<sup>30</sup> du Code de l'urbanisme.

Parmi ses cinq principaux thèmes de réflexion, le SCOT de l'Agglomération lyonnaise inscrit la prise en compte de l'environnement et de la préservation des espaces naturels et agricoles comme deux questions majeures. Son territoire d'application correspond au territoire vécu des habitants et se place directement au niveau des élus et des techniciens. Partant, il influence les décideurs locaux, tout en constituant un outil réglementaire et stratégique qui pose les bases d'une prise en compte juridique de la nature par les communes à l'échelle du bassin de vie, généralement au sein des communautés de communes, notamment par le biais du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Par ailleurs, le SCOT permet de faire la relation entre les documents de plus haute hiérarchie (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Natura 2000, DTA...) et les PLU par exemple. Rappelons toutefois que chaque commune établit son PLU en tenant compte des orientations préconisées dans le SCOT, mais aussi de l'identité de son territoire et des réalités qui s'imposent à elle. Enfin, en articulant compositions urbaines et continuités écologiques, le SCOT de l'Agglomération lyonnaise érige les trames vertes et bleues, parcs, jardins et squares en éléments structurants du projet urbain, afin de mieux ordonnancer la ville [Ascher, 1995]. Le SCOT de l'Agglomération lyonnaise constitue donc une échelle de travail pertinente pour la mise en œuvre des réseaux écologiques. De ce fait, l'échelle communautaire se prête bien à l'analyse de la place de la nature en ville.

A Lyon, le Syndicat Mixte d'Études et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise (SEPAL) élabore le SCOT de l'Agglomération lyonnaise autour d'un dialogue concerté et en cohérence avec les communes concernées. Il fonctionne grâce à un appel de

---

<sup>30</sup> Article L123.12, modifié par Ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012- art.3. En ligne sur <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075&idArticle=LEGIART1000025125814&dateTexte=20130113>

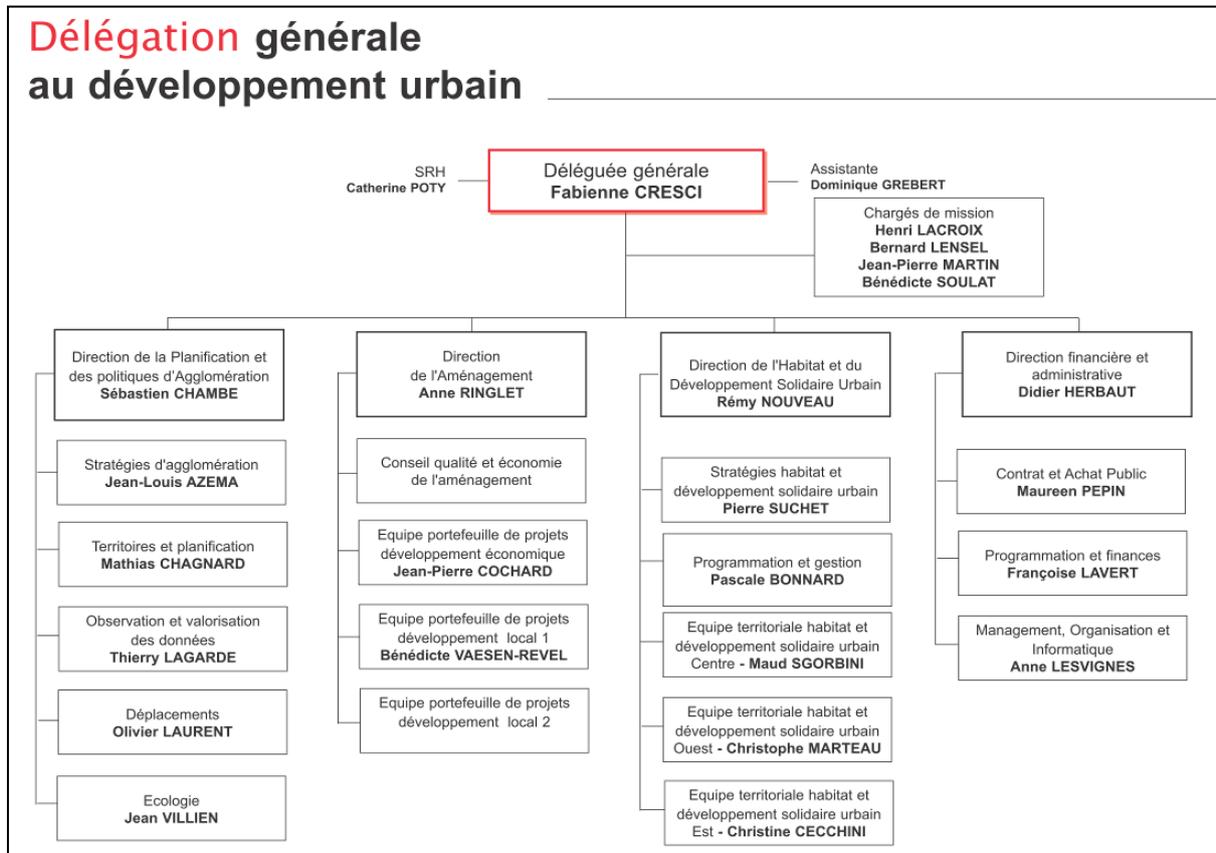
fonds auprès de ses adhérents, qui s'acquittent d'une somme fixée au prorata de leur population. Le document de présentation du SCOT de l'Agglomération lyonnaise prône « l'inversion du regard ». Selon cette logique, les espaces naturels, agricoles et forestiers y sont considérés comme des espaces « pleins » et non plus comme des espaces « vides », car, selon le SCOT de l'Agglomération lyonnaise « *la traditionnelle opposition entre la ville et la nature n'a plus lieu d'être. Les espaces naturels, agricoles et forestiers forment désormais un tout avec les espaces urbanisés* ». Ainsi, les espaces naturels, agricoles et forestiers sont désormais reconnus comme une infrastructure structurante du territoire. Tout comme celui de Montpellier, le SCOT de l'Agglomération lyonnaise semble vouloir considérer les espaces naturels ou cultivés comme des valeurs positives du territoire. C'est aussi le cas du SCOT de Montbéliard mais qui, à vouloir à tout prix rendre les éléments de nature et d'agriculture prépondérants par rapport au reste du territoire urbain, en devient suspect.

Pour contrebalancer l'artificialisation des sols, Berlin initiait en 1998 un coefficient de biotope dit biotopfläschenfaktor. Faisant l'objet de l'article 13 de la révision du PLU de Paris, cette démarche biotope s'appuie sur la mise en place d'un indice dit « de mesure de la qualité environnementale du paysage » : « *[Cette démarche] écologique que traduit le coefficient de biotope fait transition entre une conception où la nature en ville s'exprime surtout en termes de couverture végétale horizontale qui se résume à des parcs ou des alignements d'arbres le long des trottoirs, à une conception plus large qui prend en compte tout type de milieu susceptible d'accueillir de la nature "naturelle", un jardin privé, un toit terrasse planté, un mur recouvert de verdure, un corridor écologique...* » [Apur, 2005]. Concrètement, il est question de renforcer la présence du végétal dans les secteurs les plus déficitaires en espaces verts. La réflexion porte alors sur les notions d'accessibilité et de justice environnementale. Ainsi, la démarche biotope, qualifiée de nouveau concept et de démarche innovante pour la nature en ville [Apur, 2005] est appréhendée comme une nouvelle manière d'envisager les formes de végétalisation susceptibles d'accueillir la nature, d'engendrer de nouvelles pratiques et de requalifier certains espaces publics. En somme, le coefficient de biotope pourrait devenir l'indicateur de référence, et prendre le pas sur celui de surface d'espaces verts par habitant souvent critiqué pour ses méthodes de calcul.

## 2/ Penser le vert et le bleu dans la ville : de l'évaluation à la compensation de la nature

A partir de 1990, les premières actions concrètes au sein des services de la Communauté urbaine de Lyon sont engagées. La première concerne la création d'une mission

« Écologie urbaine ». Rattachée au département du Développement Urbain (DDU) (Figure 26) au moment de sa création, et aujourd'hui à la Délégation Générale au Développement Urbain (DGDU), la mission Écologie urbaine officialise la volonté d'octroyer une place à la nature dans les territoires urbains.



**Figure 26. La mission Écologie au sein de l'organigramme la Délégation Générale au Développement Urbain du Grand Lyon.**

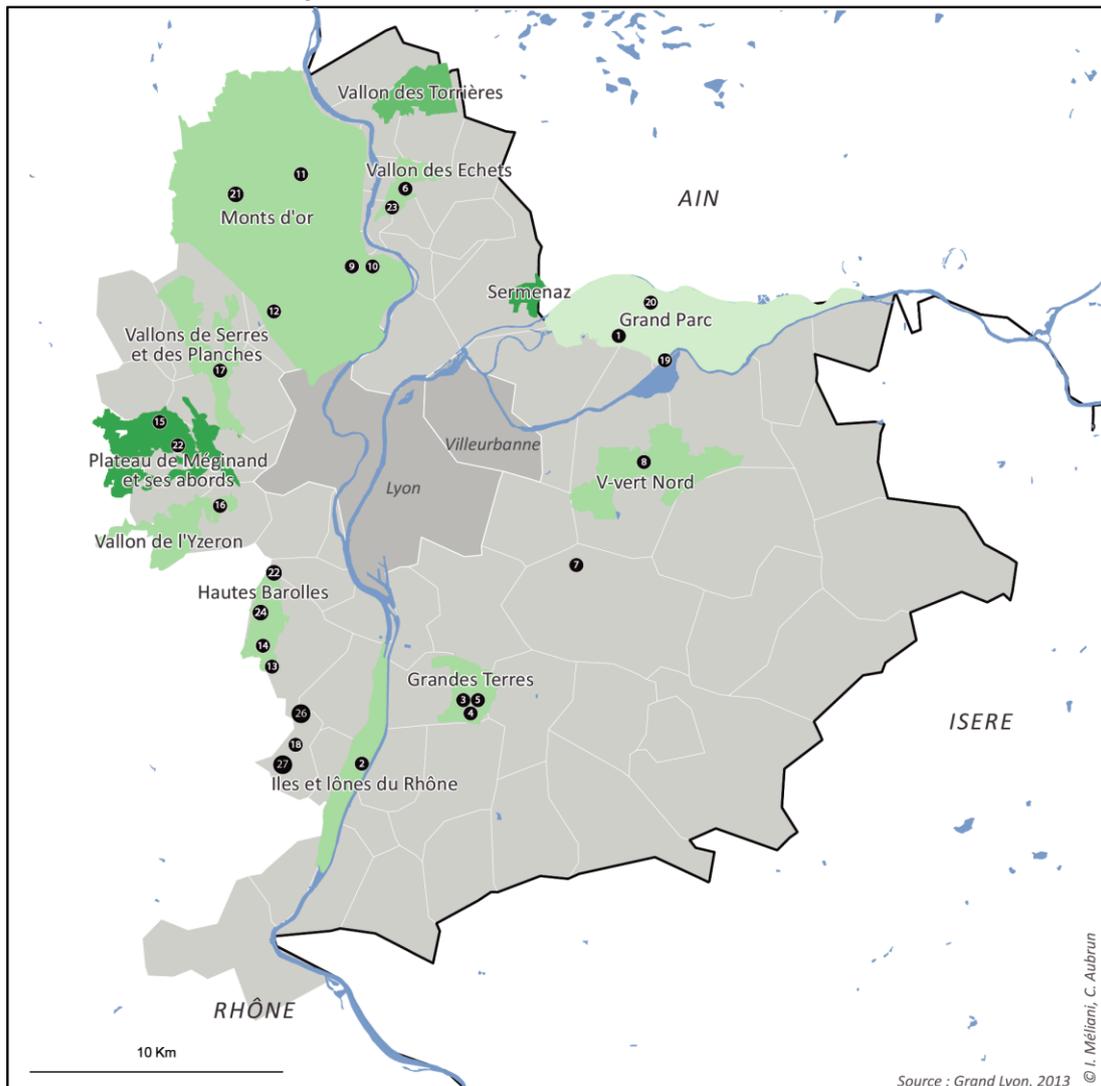
### 2.1/ Les projets-nature : la confrontation du temps de la nature au temps politique

Les discours politiques de la fin des années 1980 et du début des années 1990 concernant une vision urbanistique laissant la nature à l'écart perdent de leur légitimité aux yeux d'une grande partie des citoyens lyonnais. Les élus lyonnais n'ont d'autres choix que d'appréhender et intégrer cette problématique dans les projets urbains et dans la planification du territoire. La mission « Écologie urbaine » constitue à cette époque le projet de loin le plus important à la politique de la ville. La première charte de l'écologie urbaine parue en 1992 devient le document de référence concrétisant la politique menée par le Grand Lyon en matière d'environnement. Son plan d'action 1992-1995 s'organise autour de trois grands domaines : la gestion des ressources – maîtriser et économiser de l'énergie, garantir la ressource et la qualité de l'eau –, la question de la pollution – réduire la quantité de déchets et

optimiser les filières d'élimination, connaître et résorber la pollution atmosphérique, maîtriser les risques naturels et industriels, lutter contre le bruit –, le patrimoine naturel enfin – protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles périurbains, développer et diversifier la présence du végétal et des espèces animales dans la ville. En 1997, une seconde charte de l'écologie urbaine est rédigée.

Douze « projets nature » (Carte 9) découlent de cette charte et sont créés dans les Monts d'Or – les vallons de Serres et des Planches, le vallon des Échets et les Monts d'Or – ; dans les coteaux de l'Ouest lyonnais – le vallon de l'Yzeron, le plateau de Méginand et ses abords (c'est-à-dire vallons du Ribes) le plateau des Hautes Barolles – ; dans les grandes plaines de l'Est Lyonnais – Grandes Terres et la partie nord du « V-vert » – ; et enfin le long des axes fluviaux – Miribel-Jonage, îles et Lônes du Rhône (secteur aval de Lyon).

## Quels projets pour la nature dans le Grand Lyon ?



### Sentiers nature :

- 1 Espaces nature des Grandes Vernes
- 2 Sentier de l'Homme et du fleuve
- 3 Sentier des Alouettes
- 4 Sentier des Moissons
- 5 Sentier VTT des Grandes Terres
- 6 Sentier de la Marinade
- 7 Sentier de la forêt de Feuilly
- 8 Sentier du Tournesol
- 9 Sentier des Rapaces
- 10 Sentier de l'Eau
- 11 Sentier des Carbones
- 12 Sentier de Rochecardon
- 13 Sentier de Sacuny
- 14 Sentier de la clé des champs
- 15 Sentier des Paysages des vallons St Genois
- 16 Sentier de l'Yzeron
- 17 Sentier du Bois de serres
- 18 Sentier du Plateau
- 19 Sentier des Allivoz
- 20 Espace nature de la Droite
- 21 Sentier géologique du Mont d'Or
- 22 Sentier du Pressin
- 23 Sentier d'interprétation « Et au début était un lac »
- 24 Sentier de l'Observatoire
- 25 Sentier du Ribes et du Ratier
- 26 Sentier de l'Etang de Virieux
- 27 Sentier des Hauts de Charly

### Projets nature :

- Avant 1990
- 1990-1999
- 2000-2009
- A partir de 2010

### Découpage territorial:

- Lyon-Villeurbanne
- SCOT du Grand Lyon
- Limite de département

**Carte 9. Des « projets nature » et des sentiers de promenade pour les loisirs verts dans le Grand Lyon. Le nom de ces « sentiers nature » présente de l'intérêt pour une lecture territoriale et paysagère de la métropole lyonnaise. La diversité des objets végétaux (Vernes), animaux (alouettes, rapaces), minéraux (sentier géologiques, sentier du Plateau) fluviaux (Yzeron, de l'eau, de l'Homme et du fleuve) ou correspondant à des localisations (rues, Moissons, Droite) traduisent la richesse des préoccupations et des représentations des différentes catégories et le lien avec le territoire amorçant les préoccupations de patrimonialisation.**

La difficulté majeure pour élaborer ces « projets nature » au sein de l'agglomération lyonnaise fut liée à la problématique temporelle de la nature interconnectée à celle de l'immédiateté, que Michel Serres résume en ces termes :

*« Mais dans quel temps, derechef, vivons-nous, même quand il se réduit à celui qui passe et qui coule ? Réponse universelle : dans le très court terme. Pour sauvegarder la Terre ou respecter le temps, au sens de la pluie et du vent, il faudrait penser vers le long terme, et, pour n'y vivre pas, nous avons désappris à penser selon les rythmes et sa portée. »*

Pour beaucoup d'acteurs politiques en effet, non seulement le retour sur investissement des projets nature n'est pas limpide mais il n'est pas non plus immédiat. Les temporalités de la nature ne sont pas celles de la politique : le temps politique se situe dans une courte temporalité, celle d'une mandature généralement tandis que le temps de la nature se place sur le long terme. Dans ces conditions, les obstacles quant à la réalisation de projets relatifs à « la sauvegarde de la Terre », qui s'inscrivent dans le long terme, sont nombreux. En effet, l'institution a tendance à privilégier les actions immédiatement visibles sur la physionomie de la ville ou qui répondent à l'intérêt immédiat du contribuable. Or pour un élu politique, penser le long terme à travers les projets nature revient à accepter, non seulement de ne pas voir valorisée l'action initiée durant son mandat, mais en outre d'en faire bénéficier son successeur, qui pourrait alors en revendiquer la paternité, ou du moins l'utiliser pour optimiser ses propres réalisations. Ce concept d'immédiateté rejoint l'idée d'un « [...] temps instantané plutôt que durable, simultané plutôt qu'historique, accéléré plutôt que maîtrisé, fragmenté plutôt que synchronique » (Cartuyvels & Ost, 2001). L'aménagement du sentier de la forêt de Feuilly (Carte 9) à Saint-Priest illustre cette problématique : le projet est initié par la mission Écologie urbaine en 1992 dans le cadre de la charte de l'Écologie urbaine. Si la forêt de Feuilly est aujourd'hui fièrement érigée comme exemple d'action pionnière du Grand Lyon pour penser le développement durable, les politiques en place n'y étaient pourtant pas favorables, en partie pour les raisons précédemment évoquées et que nos entretiens expriment bien :

*« Quand on plante un arbre, on sait qu'il va pousser tout doucement. Alors du côté des gens, ils nous disent : c'est ça votre forêt ? Elle ne ressemble à rien et ça donne franchement pas envie de s'y promener car elle nous fait même pas un peu d'ombre ; et du côté des instances politiques, ça ne fonctionne pas car non seulement ça engage des budgets et, et surtout c'est que comme les habitants n'en voient pas la réalisation immédiate, ils peuvent penser qu'on n'est pas crédible alors que pourtant, on fait des choses mais c'est sûr, c'est pas pour en profiter tout de suite ».*

Les arbustes de petite taille alors plantés n'avaient évidemment pas la prestance du chêne centenaire pour s'en faire la publicité. Présentée aujourd'hui non plus comme un sentier mais comme une forêt et comme un « [...] *corridor biologique devant permettre à la faune et à la flore de s'installer et de librement migrer entre le Parc de Parilly et la forêt de Feuilly* » pour les uns<sup>31</sup> et comme un « [...] *couloir protégé reliant Saint-Priest à Lyon* » pour les autres<sup>32</sup>, sa légitimité lui est maintenant concédée. Cet exemple montre par ailleurs, notamment à travers la campagne de plantation annuelle organisée en partenariat avec l'ONF, comment un espace aujourd'hui digne d'intérêt fédère une multitude de partenariats (communes, départements, syndicat mixte et intercommunal).

Les projets natures sont présentés par le Grand Lyon comme « [...] *un outil de gestion durable et de mise en valeur des espaces de la trame verte, un instrument financier, un espace de concertation* » et sont remarquables par la « *diversité importante dans le contenu de leurs actions, leur dynamisme, leur ancienneté, la taille et la nature des territoires concernés, les partenaires engagés* ». Par sa portée politique, économique et sociale d'abord, par ses rôles spatiaux (reliant les territoires, dépassant le carcan des échelles conceptuelles de territoires) et historiques ensuite, le « projet nature » ressemblerait alors, à y regarder de près, à un modèle de développement durable pour les métropoles européennes.

## 2.2/ La charte de l'arbre du Grand Lyon

À Lyon, la relation sensible entre l'arbre et l'homme est favorisée par la valorisation de cet objet de nature grâce aux efforts de communication réalisés par le Grand Lyon, compétent en matière de gestion des arbres d'alignement. En effet, comme nous le savons, la

---

<sup>31</sup> Site internet du Grand Lyon

<sup>32</sup> Site internet de la ville de Saint-Priest. La nuance montre le désir de la commune d'être considéré moins comme une banlieue que comme une extension de Lyon. Le « corridor biologique » participerait aussi de cette image.

gestion des arbres d'alignement relève des services de la voirie, donc du Grand Lyon, alors que la gestion des espaces verts ressort de la compétence des communes.

Exalter les vertus de l'arbre dans la ville constitue pour l'Agglomération lyonnaise un véritable enjeu de communication. Sa valorisation est portée par la charte de l'arbre, publiée pour la première fois en 2000. Cette charte fait de l'arbre un acteur indispensable à la vie en ville, par ses fonctions sociales, pédagogiques et biologiques. Dix ans après l'instauration d'une première charte de l'arbre, une seconde est élaborée avec des objectifs élargis, puis publiée en novembre 2011. La nouvelle charte de l'arbre vend la nature à ses élus, c'est-à-dire qu'elle met en évidence les bénéfices de l'introduction d'arbres dans la ville pour convaincre qu'il faut des arbres dans la ville. Les raisons environnementales passent nécessairement par ce ressort pédagogique supplémentaire. Précisément, la nouvelle charte de l'arbre communique sur l'arbre en adoptant un vocabulaire économique et marchand, même si dans l'esprit de ceux qui ont rédigé la charte<sup>33</sup>, il s'agirait plutôt d'avancer des arguments pour convaincre qu'il faut des arbres en ville : « l'arbre, prestataire de services urbains » (notion de sous-traitance) parce qu'il est au « service de l'environnement urbain », « au service du bien-être et du vivre ensemble » et parce que les « arbres nous payent en retour ! »<sup>34</sup>. Selon ses concepteurs, la charte doit être perçue non pas comme une fin en soi mais plutôt comme le commencement d'une série de réflexions, de recherches et d'actions à mener sur le long terme et par un processus d'acculturation de l'ensemble des acteurs du territoire<sup>35</sup>. Nous insistons ici sur cette notion d'acculturation qui signifie, au sens anthropologique du terme, la mise en contact « [...] directe et continue de deux groupes d'individus de cultures différentes » dans le but de permettre « [...] des changements dans les modèles culturels initiaux de l'un ou des deux groupes ». [Herskovits & al., 1936].

Il est donc question, à travers la charte de l'arbre notamment, de transformer le point de vue des élus de l'agglomération lyonnaise sur l'arbre et les nécessités de son existence en milieu urbain pour aller vers l'appropriation d'une culture qui n'est initialement pas la leur, et vers une évolution des attitudes (plus grand attachement à la nature pour elle-même). Cette démarche se retrouve également dans le Schéma de cohérence territoriale du Grand Lyon, avec une proposition « d'inversion du regard » sur les espaces naturels. La charte de l'arbre constitue un outil au service d'une démarche d'acculturation organisée et entérinée par les

---

<sup>33</sup> Responsable de l'unité « Arbres et paysages » des services de la voirie du Grand Lyon (communication orale, 2011).

<sup>34</sup> Désignations issues de la charte de la nouvelle charte de l'arbre du Grand Lyon.

<sup>35</sup> Ibid.

acteurs du territoire qui la signent. En ce sens, les services techniques des collectivités locales qui se placent dans des formes d'actions concrètes doivent se soumettre à une forme d'accompagnement des élus vers la prise en compte de la nature. L'intérêt de ce type de démarche est double : comme nous venons de l'expliquer, elle permet d'une part l'adhésion du plus grand nombre, et d'autre part d'assurer la continuité des actions sur le moyen et le long terme. En ce sens, la charte de l'arbre, comme la plupart des documents de planification, prend place en trame de fond d'une politique de moyen ou de long terme sur l'environnement, dépassant la temporalité du mandat politique. Au niveau de l' élu local, le risque d'une démarche d'acculturation peut parfois générer des résistances individuelles, liées à une forme de rejet de ce qu'il peut interpréter comme une domination, rejet également lié à des enjeux d'image ou électoralistes. Toutefois, si prendre acte de la charte est une chose en soi, l'appliquer au quotidien dans les décisions en est une autre.

### 2.3/ Plan bleu, plan vert, plan lumière : structurer le territoire et verdir la ville

Les plans verts, plan bleu et plan lumière constituent les supports du renouvellement du rapport à la nature. Renouer des relations entre l'homme et le fleuve, structurer le territoire du nord au sud et du sud au nord à partir du linéaire fluvial et d'un verdissement de la ville en partance de ce linéaire, forger une identité visuelle à l'agglomération lyonnaise facilement reconnaissable par tous à partir de n'importe quelle photographie : tels sont les trois points d'orgue d'un nouveau rapport à la nature.

#### **Le plan vert.**

Si, depuis le début des années 1990, les documents d'urbanisme servent à planifier la présence ou le retour du vivant à Lyon, certains, tel le plan de végétalisation, ont été pensés pour conférer aux espaces verts une identité liée à l'histoire de la ville. Il convient à cet égard de souligner que la cité lyonnaise recèle depuis toujours d'exceptionnels coins de verdure qui, d'un quartier à l'autre, émaillent le paysage comme autant de témoins de ses richesses patrimoniales historiques : ici subsiste un jardin ancestral autour de tel ou tel édifice du Moyen-âge ou de la Renaissance, là un parc rend compte des ambitions hygiénistes de la fin du XIXe siècle, là encore des bouquets d'arbres ponctuent les vastes étendues d'habitations serrées sur les pentes de la Croix-Rousse... A quoi s'ajoute la majesté d'un site où la nature est reine, avec les berges d'un fleuve et de son affluent qui traversent la ville, et les collines qui les surplombent. La nature à Lyon est là depuis toujours, témoin de l'Histoire : à

l'urbaniste d'aujourd'hui d'en décliner les pages suivantes en respect et en harmonie avec cette Histoire...

Le plan de végétalisation – ou plan vert – constitue le document cadre d'une politique globale du traitement de la nature et du végétal en ville. Créé en 1992 à Lyon dans le cadre de la politique d'embellissement et d'aménagement de l'espace public par Henry Chabert, ce plan s'organise autour de trois objectifs : protéger les espaces naturels, limiter l'usage de l'automobile et créer des espaces verts. Il trouve donc une application tout aussi bien dans le fleurissement d'un square ou d'une façade de mairie que dans la création d'un nouveau parc. Les critères retenus s'orientent vers la nouveauté, l'esthétique et l'économie de gestion tout en maintenant la qualité de vie des habitants. Précisément, il est question, par le biais de ce plan de végétalisation de :

- Embellir la ville par la mise en œuvre d'une palette végétale propre à son identité ;
- Développer la diversité et la particularité des lieux en implantant des collections végétales dans la ville (notamment dans les squares, parcs et jardins);
- Simplifier et réorganiser la maintenance autour de principes écologiques et économiques.

L'action se veut alors à la fois quantitative et qualitative. Du point de vue quantitatif, il est question de végétaliser donc de verdir la ville en concevant et/ou en requalifiant squares et jardins. L'approche qualitative, elle, se retrouve dans la définition d'un système global qui permet de « lire la ville » à travers l'identité que lui confère le végétal, par les choix qui auront été fait. Pour mener à bien ce plan de végétalisation, la Direction des espaces verts de Lyon (DEV) repense la gestion des espaces verts. Un projet dit de gestion évolutive durable apparaît. Avec l'obtention en 2005 de la certification ISO14001 d'une part et d'autre part ce projet de gestion durable et respectueux de l'environnement, l'action pour réduire l'impact des activités des espaces verts sur l'environnement est déployée à tous les étages du service et à toutes les échelles de territoire. Le recyclage des déchets, l'utilisation raisonnée de l'eau, la réduction des pollutions et du bruit, l'augmentation de superficies végétalisées sont autant d'actions que la Direction des espaces verts de la ville de Lyon entreprend.



**Photographie 3. Une photographie délicieusement rétro mais qui correspond aux nouvelles modalités de gestion douce de l'espace urbain. Recycler sans polluer, l'utilisation du cheval au parc de la Tête d'Or.**

L'objectif du plan de végétalisation consiste aussi à travailler sur l'émotion du visiteur. A ce titre Henry Chabert déclarait dans le magazine *Lyon Cité* en mai 1999 que « *l'apprentissage de la diversité par l'amour et la culture des plantes, c'est presque une philosophie. La nature nous apprend la tolérance, à être civilisés, polis et urbains* ». Dans cet esprit, le plan vert s'appuie alors sur la diversité des essences florales et leur période de fleurissement sur l'année. Henry Chabert va plus loin sur le lien qu'il fait entre la diversité de la nature et la tolérance lors d'une interview accordée en juillet 1999 au journal *Le Progrès*, quotidien de Lyon et sa région : « *La diversité de la nature, c'est réellement une philosophie : le renouvellement permanent, c'est une magnifique leçon de vie et de mort. C'est précieux dans une ville. Développer des collections de plantes, comme nous le faisons c'est lutter contre la pensée unique, contre le racisme... La culture des plantes se rapporte à la culture tout court. Cela nous apprend à être humbles, à respecter des règles, à se référer à une tradition. Un marronnier par exemple, est porteur d'une longue histoire, que nous entendons perpétuer.* »

Quelques exemples saluant l'héritage historique de Lyon viennent alimenter cette volonté d'animer et de mettre en scène l'espace public : les mûriers de la montée de la Grande Côte situés dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon symbolisent la longue tradition du travail de la soie. De son côté, la sinueuse montée du Cardinal Gerlier, prolongée par la montée de

l'Observance (5<sup>ème</sup> arrondissement) marque l'entrée du site du parc des Hauteurs situé sur la colline de Fourvière et est orné d'un parterre venant prolonger le thème des jardins ouvriers, eux-mêmes situés dans la partie haute de la montée et redonnant ainsi une homogénéité et une identité à cet espace. De même, le jardin du Rosaire (Photographie 4) crée en même temps que le parc des Hauteurs en 1995 est constitué aujourd'hui de trois jardins de collection : hortensias (réalisé en 1995), roses anciennes et iris (1999). Le jardin du Rosaire replace Lyon au cœur de sa relation historique à la rose. La ville avait en effet porté la rose dans trois grands secteurs d'activité : peinture, textile et horticulture.



© Karim Méliani

**Photographie 4. Le jardin du Rosaire situé dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement associe les parfums musqués, doux, poivrés, vanillés, fruités de 415 rosiers, (première collection européenne) à un fouillis de pétales dans un saisissant camaïeu de couleurs.**

#### **Un plan bleu pour renouer avec le fleuve.**

Lyon est sans conteste l'une des agglomérations françaises qui est la plus marquée par la présence de l'eau. Le Rhône et la Saône constituent à cet égard un potentiel exceptionnel pour l'aménageur soucieux de réhabiliter la nature en milieu urbain. C'est ainsi qu'a été conçu un schéma global d'aménagement des espaces en bordure d'eau : le plan bleu qui, initié en 1990 et révisé en 2000, s'inscrit dans le projet de requalification du Rhône en amont de Lyon. Le POS de 1995 rend compte de la même préoccupation : en prévoyant de réhabiliter les berges du Rhône et de la Saône par des aménagements appropriés, il s'agit de permettre aux Lyonnais de se réapproprier leurs fleuves pour les inscrire dans leur pratique quotidienne de la ville. A propos du plan bleu et de l'aménagement des berges du Rhône, le journal *L'Agglo*

(1995) écrivait : « *Le Rhône trouvera ainsi l'accueil majestueux qu'il mérite dans cette grande étape de son cheminement, alors que les Lyonnais, quant à eux, pourront profiter d'un nouveau site exceptionnel où, comme depuis près d'un siècle et demi au parc de la Tête d'Or, l'eau, la faune et la flore seront au rendez-vous.* »

Le projet vise à transformer les berges du fleuve, rendues inhospitalières au long des ans, en sites accueillants. Il a pour ambition de réhabiliter le Rhône dans une fonction à la fois ludique, écologique et touristique. Ainsi inclut-il la reprise totale du tracé des berges et la réalisation de vastes aménagements paysagers, notamment par la plantation de milliers d'arbres de différentes espèces : hêtres, charmes, chênes, noisetiers, tilleuls, aulnes, saules... Quant à la réalisation du plan bleu, celle-ci est conçue en tenant compte d'un certain nombre de préoccupations déclinées dans le projet de mise en œuvre : assainissement du fleuve par la suppression des décharges incontrôlées du site ; recréation d'un paysage végétal grâce à un important programme de plantation respectant les essences naturelles du site (2700 arbres et 100 000 baliveaux ou arbustes plantés) ; respect du règne animal, les poissons notamment trouvant par exemple, des zones d'eau calmes pour leur reproduction ou encore les frayères et les oiseaux migrateurs profitant d'un plan d'eau plus vaste ; rendre sur ce site le fleuve navigable (navigation de plaisance, loisirs nautiques) ; organiser une accessibilité des berges à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite. L'ensemble des opérations est sous le contrôle de deux architectes paysagistes : Alain Provost pour la rive droite et Michel Corajoud pour la rive gauche.

La phase de réaménagement des berges de Saône est aujourd'hui engagée. Elle porte sur une distance reliant Neuville-sur-Saône au Confluent, soit une promenade de cinquante kilomètres et traversant cinq arrondissements et quatorze communes du Grand Lyon. Ce projet s'articule autour de plusieurs objectifs, principalement : préserver la richesse naturelle du Val de Saône, développer les opportunités d'activités ludiques et culturelles, et favoriser la relance économique du secteur. La réalisation de cette opération est prévue en plusieurs phases s'étendant sur plusieurs années, dont certaines doivent aboutir dès 2014.

### **Le Plan lumière.**

En 1989, le plan lumière est lancé, l'objectif étant de magnifier le paysage nocturne de Lyon. Toutefois, dans sa volonté de mettre en valeur le « patrimoine exceptionnel et ordinaire » par l'éclairage, le plan lumière traduit également un problème en lien avec la nature. Le plan lumière 2<sup>ème</sup> génération poursuit l'illumination des grands sites, conçoit des

éclairages adaptés aux quartiers et à leurs monuments, adaptés à leurs identités et intègre des thèmes tels que l'événementiel (Fête des lumières) ou la création.

Le paradoxe de la cohabitation entre l'homme et la nature en ville peut aussi se lire dans cette idée de mise en lumière, notamment au travers de la problématique de l'éclairage. Alors que l'éclairage public progresse régulièrement à l'échelle mondiale, un certain nombre de centres urbains adoptent une démarche visant à réduire leur consommation nocturne d'électricité. Pour le plan lumière lyonnais, qui s'inscrit dans une volonté de mettre en valeur ses rues, ses places et ses parcs la nuit, réévaluer à la fois les méthodes d'éclairage et le choix des lieux opportuns pour une mise en lumière permanente relève néanmoins du défi. Défi face à la question de la sécurisation des lieux d'une part puisque pour lutter contre le sentiment d'insécurité des habitants, l'éclairage des lieux résulte d'une gamme d'outils visant à donner l'impression d'un espace moins crimino-gène. Défi d'autre part pour rendre cohérent l'engagement pris par l'Agglomération lyonnaise vis-à-vis du concept de développement durable, au regard de la préservation de la biodiversité.

## **II/ La Direction des espaces verts de Lyon : en pointe ou à la traîne?**

### **1/ Une certification pour un engagement durable**

La Direction des espaces verts de Lyon est certifiée ISO 14001. Cette certification ISO 14 001 est un outil de gestion définissant l'organisation, les méthodes et moyens nécessaires pour limiter les atteintes à l'environnement. Elle correspond à une norme internationale reposant sur un Système de Management Environnemental (SME). La certification ISO 14 001 est exclusivement attribuée par un organisme de certification reconnu par la Cofrac (Comité Français d'accréditation). Seize organismes de certification en France sont recensés. Plus de 100 000 entreprises sont aujourd'hui certifiées dans le monde. Elles sont principalement implantées en Chine, au Japon et en Europe. En France, l'Afnor Certification diffuse sur son site internet<sup>36</sup> le nom des entreprises pour lesquelles la certification ISO 14 001 a été accordée. La certification n'intéresse toutefois pas seulement les entreprises privées. Nombre de collectivités locales poursuivent la quête du titre validant la qualité de leur politique environnementale. Ainsi par exemple : la ville de Rennes est certifiée ISO 14 001 pour les services de l'assainissement et des bâtiments communaux ; la ville de Cherbourg a été certifiée en 2004 pour les services techniques ; la Communauté de l'agglomération creilloise (Département 60) a été certifiée en 2004 pour le service de

---

<sup>36</sup> <http://www.afnor.org/metiers/certification/panorama-certification>

l'assainissement ; la ville de Bordeaux et la Communauté d'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz sont certifiées en 2004. Au travers des ces exemples, on peut défendre l'idée que la démarche de certification environnementale est donc d'abord un choix politique s'appliquant à une organisation – collectivité territoriale, direction ou service de collectivité – ayant sa propre structure administrative et des budgets de fonctionnement lui conférant une autonomie de gestion.

A Lyon, la Direction des espaces verts met la première le pied à l'étrier en décrochant sa première certification en 2005. « *De plus en plus verte* », tel est l'intitulé d'un article publié en 2011 par *Le Grand Lyon Magazine* ; on lit :

« Pour la 3<sup>e</sup> fois consécutive, la direction des espaces verts de la Ville de Lyon vient d'obtenir la certification ISO 14001, qui atteste de son action en faveur de l'environnement. Désormais, le label qui concerne les 396 agents du service, est élargi aux animations pédagogiques. Celles-ci reflètent (et transmettent) l'évolution des pratiques d'entretien des parcs et jardins, notamment la non-utilisation de pesticides qui valut à la Direction lyonnaise des espaces verts d'être la première certifiée en France ». *Grand Lyon Magazine*, 2011.

Les espaces verts de Lyon décrochent, comme nous pouvons le suggérer à la lecture de cet encart, leur première certification en 2005, renouvelable tous les trois ans. Néanmoins, il semblerait que ce soit la Direction des parcs, jardins et espaces verts la ville de Paris (DPJEV) pour la gestion du Bois de Boulogne et pour les soins apportés aux végétaux et ses méthodes alternatives qui obtient la première cette certification le 5 mai 2001<sup>37</sup>. A travers cet exemple, on voit comment les collectivités locales se livrent elles aussi au jeu de la concurrence.

## 2/ Le traitement différencié des espaces verts

Les espaces verts sont des lieux de vie d'abord conçus pour le public. Nous l'avons vu dans le premier chapitre, la gestion de la nature correspond à elle seule à une problématique conceptuelle, technique et sociale. Dans cette optique, le plan de gestion différenciée est pensé à partir de l'évaluation des usages de chaque espace. Il est ensuite élaboré à partir d'objectifs (paysagers) et d'enjeux (écologiques, sociaux, mesures conservatoires...).

La gestion des espaces verts est une question majeure pour les villes dont les densités urbaines sont importantes. En effet, offrir aux citoyens et aux touristes des espaces récréatifs diversifiés – du jardin sophistiqué à l'espace naturel sauvage – et résistant à la

---

<sup>37</sup> En ligne sur [http://www.paris.fr/pratique/paris-au-vert/bois-de-boulogne/charte-d-amenagement-du-bois-de-boulogne/rub\\_6567\\_stand\\_8694\\_port\\_14916](http://www.paris.fr/pratique/paris-au-vert/bois-de-boulogne/charte-d-amenagement-du-bois-de-boulogne/rub_6567_stand_8694_port_14916)

surfréquentation tout en considérant le rôle de la biodiversité en ville : tels sont les supports de réflexion à partir desquels on envisage une autre gestion des espaces verts. Cette « autre » gestion correspond à la pratique d'une gestion différenciée des objets de nature. A Lyon comme à Paris, la question de la biodiversité et du rôle écologique de la nature s'est d'abord posée dans les processus de gestion des villes, avant de se poser au niveau de la mission écologie urbaine du Grand Lyon ou des projets urbains.

Cette approche technique est appliquée à l'ensemble des espaces verts publics gérés par la ville de Lyon. Elle répond parfois à des enjeux précis. Parfois aussi, elle offre une solution pour conserver les lieux à l'identique de ceux que les concepteurs avaient envisagé, comme c'est le cas au parc de la Tête d'Or, où, accompagnée d'une charte, la gestion différenciée confère au lieu une identité constante.

## Du laisser-faire la nature au tout sous contrôle au parc de la Tête d'Or à Lyon



**Carte 10. La gestion différenciée au parc de la Tête d'Or fractionne l'espace en classes d'entretien.**

Aujourd'hui, la gestion différenciée est associée à la gestion écologique qui implique de prendre en compte à la fois la réalité des milieux et des aspects paysagers présents dans la ville. Le plan de gestion différenciée s'accompagne d'un plan d'entretien phytosanitaire. Celui-ci consiste à utiliser, pour les opérations de désherbage, des méthodes dites alternatives au désherbage chimique. Si le mot est lâché, il ne correspond pas toujours à la réalité des faits : ainsi pour l'entretien des espaces verts la faisabilité d'un entretien sans produits

chimiques avait été testée, pour revenir, dans le cas de certains sites, aux pratiques plus classiques de désherbage. A Lyon par exemple, l'utilisation de produits chimiques se révèle indispensable à la préservation de la physionomie de certains sites. La roseraie du parc de la Tête d'Or- pour sa notoriété- demeure utilisatrice de produits chimiques. Il en est de même, et plus encore, pour l'entretien de la pépinière de la ville de Lyon située à Misérieux à proximité du lycée agricole de Cibeins (Ain) et qui fournit les plantes nécessaires à l'ensemble des jardins publics des neufs arrondissements de Lyon : cette pépinière se révèle être la première utilisatrice d'engrais et de produits chimiques.

Sur l'ensemble des espaces verts de la ville de Lyon, les agents de la direction des espaces verts ont la mission d'intervenir de manière différenciée. Au parc de la Tête d'Or, la gestion différenciée est réalisée en tenant compte de la Charte du parc qui implique de respecter la physionomie initiale du parc telle que pensée par les Frères Bühler. La gestion différenciée porte sur quatre classes d'entretien. Elles sont numérotées de une à quatre, chacune d'entre elles équivalant à un niveau de gestion d'entretien plus ou moins intense.

La classe 1 correspond à la classe dite d'« entretien exceptionnelle ». Elle est réservée aux espaces dits prestigieux tels que la mosaïculture. L'entretien, le fleurissement, le ramassage des feuilles et le suivi y sont quotidiens, méticuleux et de très haute qualité. L'objectif pour cette classe est que la nature soit « visuellement irréprochable », c'est-à-dire polie et entretenue sans que ne subsiste le moindre herbage indésirable.

La classe 2 correspond à la classe d'entretien horticole dit « très intensif ». Ce sont des espaces nécessitant un entretien fréquent, soigné et d'une « propreté irréprochable ». Le terme de propreté renvoie, de la même manière que précédemment, à la nécessité d'éradiquer la « mauvaise » herbe et de veiller à la hauteur des bandes engazonnées. La fréquence de passage des agents pour ramasser les feuilles mortes doit être élevée et leur évacuation est requise. Les plantes annuelles et les vivaces de « valeur Horticole » font partie de cette classe. Ce sont des espaces accompagnant souvent un bâtiment prestigieux (le chalet du restaurant, les grandes serres, l'orangerie, etc.). Ce sont aussi des espaces dits « d'intérêt stratégique ». Ils correspondent aux entrées du parc, au pré fleuri et à la roseraie.

La classe 3 d'« entretien simple » intègre les espaces verts traditionnels régulièrement entretenus, les espaces récréatifs ouverts au public, les pelouses et les aires de jeux. Ce sont également les espaces d'accompagnement, de zones dites éducatives (Plaine africaine). Entrent également dans cette catégorie les espaces rustiques devant résister aux usages intenses tout en préservant l'aspect paysager du parc. La fréquence de ramassage et

d'évacuation des feuilles doit être appréciée par les jardiniers à partir de critères simples : météo, pourcentage de couverture de l'espace en feuilles mortes.

Enfin, la classe 4 d'« entretien naturaliste » regroupe des espaces à caractère dit « naturel ». Ce sont les sous-bois, les bords du lac, les talus du vélodrome. Les masses végétales sont entretenues afin de favoriser au mieux les « principes écologiques » et permettre un entretien extensif pour favoriser une flore et une faune riches et diversifiées. Le fleurissement de « naturalisation » est recommandé. Les feuilles n'ont guère besoin d'y être ramassées sauf lorsqu'elles recouvrent « totalement » les allées (en moyenne trois fois dans l'hiver).

Chacune des quatre classes d'entretien arbore un ou plusieurs objectifs spécifiques. Des éléments de même nature peuvent être situés dans plusieurs classes d'entretien. Par exemple, la prairie se situe à la fois dans la classe d'entretien 1, 3 et 4. Lorsqu'elle est située dans la troisième classe d'entretien, la prairie doit avoir un « visuel biodiversité » tandis qu'en classe 4, elle doit être fauchée selon le nombre de coupes annuelles. Pour ce faire, des indications très précises sont transmises aux agents : les coupes doivent être ramassées, avoir lieu fin juin ou début juillet, leurs nombres (1 ou 2) doivent varier selon l'évolution des espèces et selon les conditions climatiques. La prairie classée en zone 4 (naturaliste) devra également bénéficier d'une « mise à graines des plantes annuelles et bisannuelles "désirables" ».

Le niveau de gestion des arbres du parc de la Tête d'Or varie identiquement en fonction de leur rattachement à une classe d'entretien, leur affectation étant liée à leur implantation au sein du parc. En outre, les arbres situés en classe 2 (horticoles très intensifs) ne bénéficient pas du même traitement que les arbres situés en classe 3 ou en classe 4. Ainsi l'arbre de classe 2 devra subir un « nettoyage total avec enlèvement du lierre » tandis qu'en classe 3, les chances de survie du lierre grimpant sont plus importantes puisque celui-ci ne sera arraché qu'à partir du moment où il sera « accessible ». En classe 4, c'est-à-dire naturaliste, l'objectif sera simplement d'« éviter l'envahissement » par le lierre. Il ne doit même être laissé en l'état sur les arbres déjà envahis. Les degrés d'accessibilité et d'envahissement ne sont toutefois pas précisés. Un dernier exemple peut être présenté.

La description fine de ces classes d'entretien à partir du document de travail destiné aux agents techniques de la Direction des espaces verts permet de mettre en évidence un élément problématique. Il renvoie au choix même des termes utilisés pour gérer la nature. Utiliser les notions d'accessibilité, de naturalisation, de désiré et d'indésirable pour décrire la nature entretient le flou au sein même d'un service destiné à rendre intelligible au public les

choix de gestion décidés. La construction matérielle et symbolique de ce type de nature s'en trouve complexifiée. Par ailleurs, la gestion différenciée soulève la question de la formation et de la coordination des services techniques de la ville (Direction de la propreté notamment) confrontés à l'objet de nature dans la ville. Comment doit agir la Direction de la propreté vis-à-vis des herbes qui poussent au pied des arbres d'alignement, sur les trottoirs ou dans les interstices des pavés de rues ? La laisser pousser partout ou à certains endroits seulement? La nettoyer au karcher partout ou à certains endroits seulement? Comment rendre compatible l'image d'une ville compétitive, rigoureuse avec une nature au visuel « imparfait » qui laisse une impression de banalité, de désinvolture et de frivolité vis-à-vis du travail « bien fait » ?

Reste à s'intéresser au mode de gestion de la nature au statut privé. Ils représentent une part importante de la nature urbaine. Leur gestion rompt avec celle issue des espaces verts publics de l'agglomération lyonnaise. Conjuguer les modes de gestion différenciée et la cohérence écosystémique de la nature par le développement des trames vertes dans la ville passe aussi par une homogénéisation et une assimilation de ces espaces privatifs au fonctionnement global de la ville. L'expression d'une nouvelle alliance ville-nature aura d'autant plus de sens que l'alliance nature publique - nature privée sera renforcée.

### **III/ Des actions d'un genre nouveau**

#### **1/ Du recyclage des lieux : la friche urbaine comme nouvel élément de la composition de la nature urbaine**

Les friches urbaines constituent des sites propices à l'aménagement d'espaces verts. A cet égard, différentes expériences de réhabilitations écologiques des friches urbaines sont disséminées dans les pays occidentaux. L'une des plus remarquables se situe à Staten Island, circonscription proche de New-York. Ce projet d'aménagement du deuxième plus grand parc pour New-York est en cours sur le site de l'ancienne décharge urbaine de Fresh Kills, ouverte en 1948 et fermée en 2001, puis rouverte suite aux attentats du 11 septembre 2001 pour recevoir les débris des tours jumelles. L'ouverture du futur parc est prévue à l'horizon 2040. Sur une surface de 900 hectares, le futur parc est organisé en cinq zones distinctes, dédiées à trois grandes catégories d'activités : pleine nature (marais salants, rivières, prairies et forêts) ; sportives (kayak, trails, parcours équestres, terrains de foot, structures de jeux pour enfants) ; culturelles et éducatives (expositions artistiques).

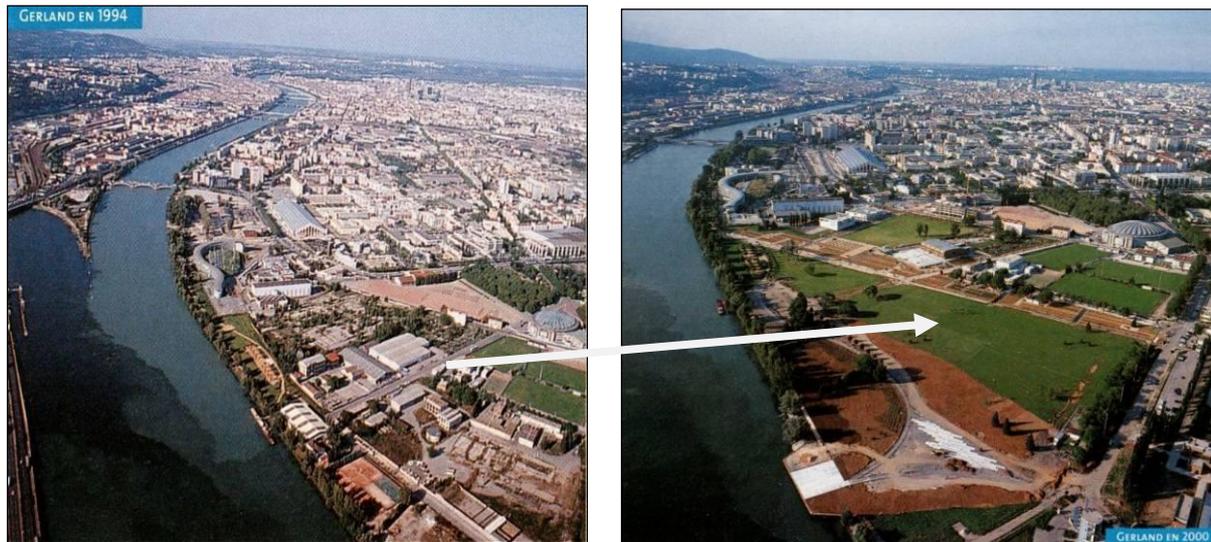
Étant donné la volonté des ingénieurs en charge du projet de faire de Fresh Kills Park un modèle de jardin public « écologique », la récupération des eaux de pluie, le traitement des eaux usées, le compost, l'installation de panneaux photovoltaïques et la récupération du

méthane produit par l'ancienne décharge sont utilisés pour faire vivre et chauffer quelque 30 000 foyers. L'ancienne décharge qui produisait cinq millions de mètres cube de méthane par jour constitue à ce jour une manne financière de près d'un million de dollars par mois pour la ville de New-York.

Mais les opérations de réhabilitation de décharge n'ont pas toujours pour objectif la création d'un parc. Au Mexique par exemple, l'ancienne décharge de Bordo Xochianca, considérée par la World Bank comme l'une des décharges les plus sales du monde, a été réhabilitée sur ses 140 hectares et accueille désormais des services commerciaux, des infrastructures sportives et un hôpital qui manquait aux habitants. Son changement de destination s'accompagne d'un changement de dénomination. Ainsi, la « Ciudad Jardin » – ou « cité-jardin » remplace la décharge de Bordo Xochianca.

En France, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME), évalue à environ 200 000 sites le nombre de friches industrielles et sont majoritairement situés en zone urbaine. Ces traces du passé posent d'importantes contraintes aux collectivités qui peinent à les rentabiliser ou à les entrevoir comme un potentiel de développement. Ces sites vacants et souvent contaminés qui n'ont pas trouvé d'autres destinations ou de possibilités de réaménagement dont une plus value économique serait susceptible de profiter à la collectivité [Avril, 1998] sont réaménagés en zone de loisirs. La création d'un espace de loisir sur une friche urbaine constitue donc très souvent la dernière option pour la collectivité.

A Lyon, c'est sur l'emplacement d'une friche industrielle (Figure 27) qu'a été aménagé le parc de Gerland qui, inauguré en 2000 par Gérard Collomb (maire de Lyon depuis 2001), couvre une surface de 80 hectares. Le parc de Gerland, situé au sud de Lyon dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, au niveau de la confluence Rhône-Saône, s'inscrit dans le plan vert lyonnais et fait partie intégrante d'une action territoriale de réhabilitation urbaine. Dédié aux loisirs et aux sports, c'est aujourd'hui le troisième parc lyonnais, après le parc de la Tête d'Or et celui des Hauteurs. Il s'agit par ailleurs de l'un des projets d'aménagement phare du premier mandat de Gérard Collomb, encore aujourd'hui maire de Lyon.



**Figure 27. Le parc de Gerland en 1994 puis en 2000 : six ans pour transformer une friche industrielle en zone récréative.**

Espace de loisir urbain conçu selon une approche paysagère très contemporaine, le parc de Gerland s'articule autour d'une vaste pelouse centrale longée par une « mégaphorbiaie » plantée de 300 espèces végétales, graminées, vivaces, plantes potagères et médicinales. Il offre une large palette d'usages (buvettes, bar-restaurant, manèges pour enfant) et accueille des activités spontanées (cerf-volant, entraînements de football...). Il comprend également des équipements sportifs et une trentaine de jardins ouvriers, séparés par une entrée et non accessibles au public. Un des deux pavillons de l'ancien site industriel, conservé et réhabilité, abrite un centre pédagogique. Celui-ci a notamment pour vocation l'accueil et l'information du public sur le fonctionnement du parc et la pratique du jardinage. Faiblement planté de bosquets et d'arbres, le parc offre des coins plus calmes. Profitant du plan lumière (1989), le Parc de Gerland « vit » aussi la nuit – il est ouvert au public jusqu'à 22 heures – grâce à un éclairage de la végétation jouant sur la couleur et une installation sonore.

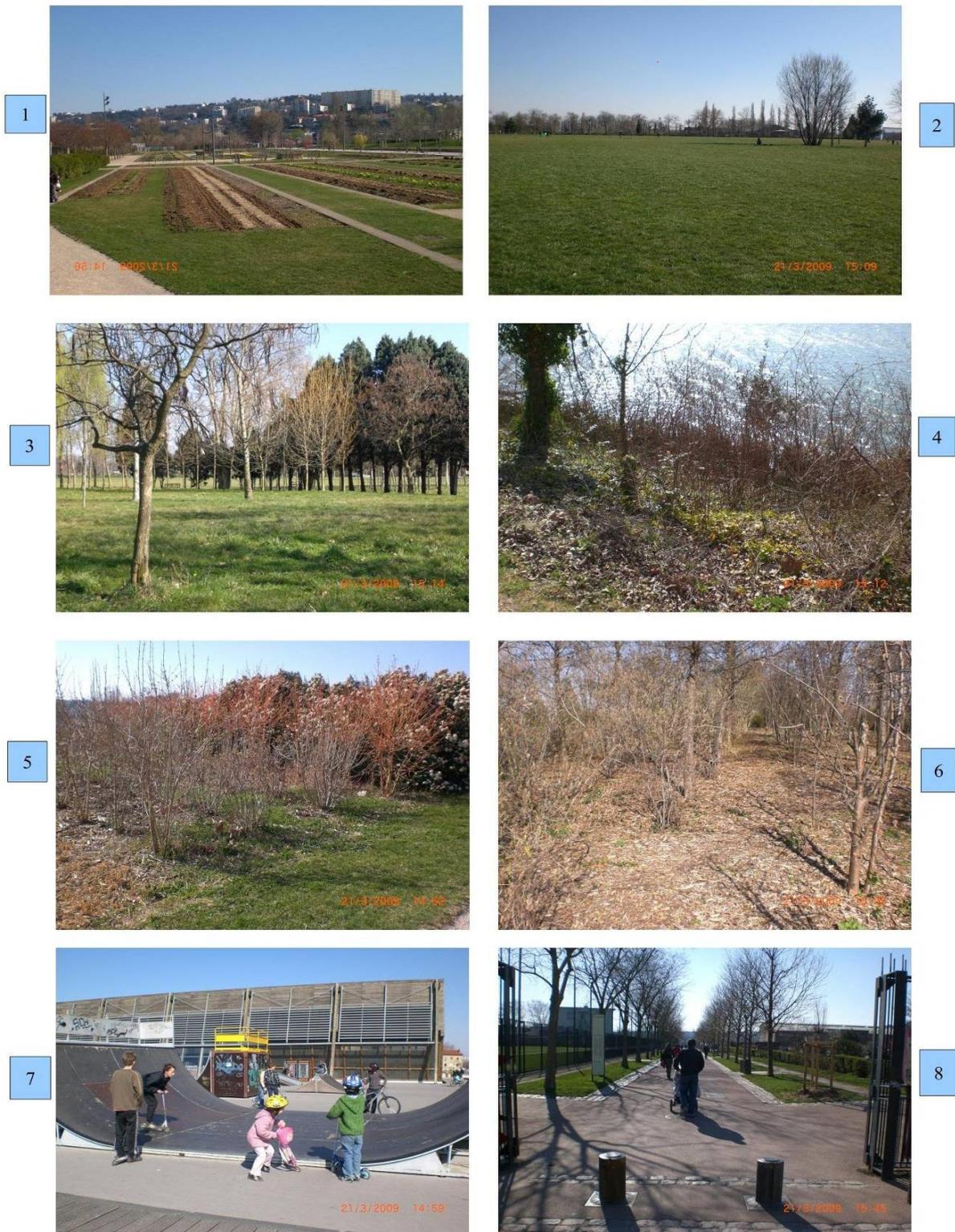


Figure 28. Le parc de Gerland : à la croisée des natures et des loisirs.

2/ La mesure compensatoire pour une gestion décomplexée de la destruction des milieux

La tendance visant à internaliser les préoccupations écologiques au sein de l'argumentaire technique s'est aujourd'hui considérablement développée. Les questions

environnementales sont assimilées à des contraintes (coût, trafic, etc.) et marges de manœuvre à respecter, dont doivent notamment tenir compte les projets d'infrastructures pour répondre aux critères du développement durable. La compensation correspond à une évaluation diagnostique de la biodiversité en amont de tout projet. Dans les études de faisabilité, les techniciens ont recours à ce type d'analyse pour comparer les différentes hypothèses d'un tracé. Selon Claudette Lafaye & Laurent Thévenot [1992], ces hypothèses sont classées selon une série de variables - « *milieu physique, milieu naturel vivants, monuments et sites, etc.* » - puis découpées en indicateurs plus fins. Toutefois, d'après ces auteurs, « *l'internalisation des préoccupations écologiques au sein du mode d'évaluation technique trouve ses limites lorsque doit s'effectuer la comparaison des différentes hypothèses de tracé* », notamment au regard des calculs qui ne tiennent pas compte des spécificités et contraintes des lieux. En outre, la décision dans le choix de procéder à un tracé plutôt qu'à un autre relève généralement des autorités locales concernées. Dans la plupart des cas, les indicateurs du trinôme coût-traffic-environnement ne sont pas jugés de manière équilibrée.

Ainsi, au sud de Tarare (Rhône), la construction de l'autoroute A89 a imposé, pour protéger les chauves-souris, la construction d'une galerie artificielle. Composée de briques plâtrières alvéolées, cette galerie offre sur une vingtaine de mètres un abri et un gîte pour ces animaux expropriés de leur habitat naturel, détruit par la construction de l'autoroute. Des buttes ont également été érigées de part et d'autre de la voie autoroutière pour les obliger à voler plus haut et ainsi passer au-dessus de tous les véhicules empruntant la voie. Pour les plus grands animaux, des dizaines de passages ont été créés. De même, cette autoroute passant également sur une zone humide et un cours d'eau où avaient été trouvées des écrevisses – très rares elles aussi –, le cours d'eau et sa zone humide ont été recréés à proximité pour les protéger. Ces compensations ont permis, d'une part de limiter les dégâts, mais d'autre part et avant tout d'éviter l'arrêt des chantiers, comme ce fut le cas dans la Sarthe en 2003 pour la construction de l'autoroute A28 entre Le Mans et Tours : à l'occasion des travaux, la découverte de scarabées pique-prune (*Osmoderma eremita*), coléoptères protégés par la réglementation européenne et nationale, avait déclenché un bras de fer avec les défenseurs de l'environnement, ce qui avait entraîné des retards de chantier qui s'étaient soldés par de lourdes pertes financières.

Pour faire face à son devoir de nature, l'Agglomération lyonnaise est actuellement confrontée à ce même type de problème. Le projet de construction du pont Raymond Barre qui doit relier la Confluence à Gerland, ainsi que le prolongement du tramway T1, sont de

nature à venir perturber la vie des castors en ville. Pour éviter tout retard de chantier, le système de compensation pourrait alors venir porter secours au Sytral (Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise). Cette solution a également été retenue pour la création du Grand stade sur le site du Grand Montout à Décines, dédié à l'accueil des événements sportifs de l'Olympique lyonnais. Très controversé de par sa démesure et de par son importante consommation d'espaces naturels (56 hectares), ce projet d'aménagement a fait l'objet d'une étude d'impact par le Grand Lyon. Celle-ci révèle une biodiversité composée d'espèces « remarquables » qui risqueraient d'être très impactées par cette lourde opération de construction. Dénombrés à hauteur de 59 individus<sup>38</sup>, coléoptères, amphibiens, reptiles et oiseaux n'ont qu'à bien se tenir. La prise de conscience des dégâts possibles consécutifs à la construction du Grand Stade est réelle. Pour limiter autant que possible les dommages, diverses mesures de compensations sont envisagées. Ainsi sont programmés la création de mares, d'hibernaculum et zone de mise en défense pour les crapauds, un réseau de haies sur 11 hectares et de prairies sur 12 hectares, et des continuités écologiques au travers de la Rocade Est.

Sans aller jusqu'à contester leur efficacité, ces mesures posent toutefois deux questions au moins. Tout d'abord, quelle est leur capacité à garantir la reconstitution intégrale du milieu initial ; et comment, par exemple, remplacer un arbre centenaire détruit par ce type d'aménagement ? Ensuite, si depuis le Grenelle de l'environnement la réflexion autour de la protection des espèces s'est renforcée, ce type de mesure impose une fois encore à la nature de s'adapter aux aménagements, de se déplacer lorsqu'elle dérange. Elle doit savoir être nomade. Elle doit savoir se soumettre à d'autres lois que les siennes, celle du « *dérangement humain qui va limiter l'accès plus ou moins temporaire de la faune à certains sites* » [Clergeau, 2007]. Avec ce type de mesure, la nature dans les territoires urbains, tolérée par certains, revendiquée par d'autres, demeure un élément de second ordre. Elle est également réduite à un langage technique et économique. Quelle en sera la résultante ? Faune et flore devront-elles indéfiniment se mouvoir au gré de la volonté des projets de renouvellement urbain, dans des métropoles censées accueillir la majeure partie de la population mondiale à l'horizon 2020 ? A une autre échelle, la mesure compensatoire n'est-elle pas un moyen détourné pour continuer à grignoter chaque année des milliers d'hectares sur la nature ?

De nombreux projets d'aménagement révèlent en effet que la préservation de la biodiversité en ville est souvent affaire de négociation. L'exemple de la controverse liée au

---

<sup>38</sup> Source : Entretien du 12/05/2011 avec V. Hartmann, chargée de mission au service de l'Écologie Urbaine du Grand Lyon

projet d'extension du port d'Anvers [Boissonade & Hackenberg, 2011] montre comment des associations écologistes, d'abord vigoureusement opposées à l'extension du port, ont finalement accepté en signant en 2002, avec les autorités portuaires de la ville, une charte dont les termes résultent d'un certain nombre de compromis entre les parties concernées, qui se sont ainsi accordées sur le projet d'extension du port. Dans cette approche d'une « nature écosystème », la mesure compensatoire est intervenue comme une solution toute trouvée pour les acteurs économiques en charge du projet d'aménagement. Ainsi, l'association Natuurpunt « reconnaît la primauté de la fonction économique et met en avant sa compétence pour garantir la "sécurité juridique" de la décision qui sera finalement prise [Boissonade & Hackenberg, 2011]. L'économie prend nécessairement le dessus. Cela peut aisément être compris si l'on revient sur les origines du principe de mesure compensatoire.

L'indicateur américain « No net loss » – « aucune perte nette » en français –, qui est à l'origine de ce concept dédié à la sauvegarde des zones humides, découle du discours de Georges Bush Senior en 1989 lors de sa campagne présidentielle. Il disait alors que, dans quarante ans, les générations futures retiendront que c'est à partir de 1989 que les choses ont changé, car c'est alors que l'on a commencé à se préoccuper de la protection des espèces en sauvegardant leurs refuges, amorçant en cela une politique qui se résume en trois mots : « aucune perte nette ! » Il s'agissait bien alors d'un argument de campagne électorale, donc politique. Ce fameux « No net loss » est, en tant qu'indicateur, à l'origine de la majorité des actions de restauration aux États-Unis : celles-ci reposent sur le principe de la mesure compensatoire en vertu duquel tout maître d'ouvrage doit compenser la destruction d'un milieu naturel par la réhabilitation ailleurs d'un milieu équivalent.

Ce principe de la mesure compensatoire s'inscrit également dans la sphère marchande, le « trading », car il permet de concilier les objectifs de développement et de croissance économique avec la lutte en faveur de la protection de l'environnement, et donc de faire consensus. A cet égard, Catherine Aubertin [2012] écrit : « [...] les débats en cours dans la société et dans le monde scientifique sur la tendance à confier aux mécanismes de marché la régulation des "biens et services de la nature" sont "vifs". [...] s'est développée dans le monde de la conservation une vision toujours plus marchande de la nature ».



## **CHAPITRE 5**

### **DU POLITIQUE ET DU MARKETING**

---

L'irruption de la nature dans les politiques nationales et métropolitaines n'est dénuée ni de visées économiques, ni de visées médiatiques [Méliani & Arnould, 2012]. Nous postulons que la nature est devenue une valeur marchande à la fois matérielle et symbolique dans les grandes métropoles. Il existe en effet un véritable enjeu de marketing à valoriser la nature en ville parce que la ville est incontestablement l'avenir de l'Homme. Mais la nature est aussi un enjeu de pouvoir. Parce qu'elle fait consensus dans les discours sur sa protection, la nature légitime des politiques, locales ou nationales [Calenge, 1994 ; Bosc, 2003].

Quelles conceptions révèlent des documents écrits spécifiques tels que les magazines de presse institutionnelle ? La période 1989-2009 sera interrogée, un pas de temps correspondant à trois mandatures successives de maire permettant de mettre en exergue les

pratiques politiques à l'égard de la nature. Durant ces mandats, existe-t-il une continuité dans l'utilisation de l'image de la nature – de type esthétique, pédagogique, symbolique, patrimoniale, etc... – ou perçoit-on des inflexions ? Communique-t-on sur les mêmes objets ? Parmi ceux-ci, quelle place pour l'arbre ? Les motivations et les logiques de communication sur les objets de nature sont-elles les mêmes ? Les représentations de la nature véhiculées dans ces journaux sont-elles le reflet objectif d'un engagement sincère en faveur de l'intégration de la nature dans la ville, où sont-elles au contraire dictées par d'autres considérations ? Peut-on également saisir à travers cette analyse le basculement vers les grands mouvements d'écologisation de toutes les pratiques, tels que les définit Bernard Kalaora [2001] ?

La nature est le décor du pouvoir et l'image de la noblesse, ainsi que nous l'avons appréhendé dans le chapitre premier. L'arbre est aussi le signifiant du pouvoir : l'arbre des rois, les arbres de la République [Simon, 2007]. Mais la nature est aussi un objet politique. Pour Lyon qui ambitionne légitimement de se positionner dans le peloton de tête des métropoles innovantes [Rozenblat & Cicille, 2003 ; Bouinot & Bernils, 1995], la nature un argument dans une stratégie de type marketing. À cet égard, les communes, soucieuses de faire valoir les caractéristiques de leur territoire, notamment en termes de qualité de vie et d'environnement, usent de cet argument en s'appuyant abondamment sur les médias. C'est ainsi que le maire élu associe l'image de l'arbre à ses projets de mandat pour en signifier la vigueur, la robustesse, etc... aux yeux de ses administrés. À l'échelle nationale, le logo du parti politique de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP) arbore la silhouette d'un arbre au tronc épais et au feuillage touffu évocateurs d'une stabilité et d'une durabilité. Le logo de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) située à 25km au sud-ouest de Lyon, représente un arbre dont le vent soufflant à travers les branches disperse les feuilles aux multiples couleurs, évocateurs de la diversité des compétences qui composent la structure administrative.

## **I/ Une nature institutionnalisée**

1/ À l'échelle nationale, l'instauration d'un Grenelle de l'Environnement : un pseudo grand chantier ?

L'environnement est aujourd'hui au cœur du débat démocratique. Dressant un état des lieux sur la question de l'institutionnalisation des thèmes environnementaux de 1934 à aujourd'hui, Yves Luginbühl [1989] montre la manière dont celle-ci s'insère dans les cadres juridiques français et internationaux ainsi que dans les événements médiatiques, et met en parallèle les crises environnementales liées à l'activité humaine.

Tout au long de ces dernières années, le débat démocratique s'est voulu de plus en plus attentif aux préoccupations écologiques : les textes législatifs relatifs à la protection de l'environnement abondent, et sur la scène politique émergent des partis se réclamant de l'écologie. Jusqu'à présent, le discours sur la nature était avant tout d'ordre esthétique. Aujourd'hui, elle devient le terrain de jeu de bon nombre d'acteurs qui en valorisent les bénéfices [Luginbühl & Mortain, 1989]. Si, du côté des acteurs de l'environnement, développer un nouvel argumentaire autour des bienfaits de la nature en ville devient le support pour formuler des propositions à l'intention des décideurs politiques, de l'autre côté, le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie se saisit du sujet. En

organisant le 21 juin 2009, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, la conférence nationale de lancement de « nature en ville », le ministère de l'Écologie semble avoir compris les enjeux d'une valorisation et d'une institutionnalisation de la nature. L'ouverture de la conférence à la Maison de la cité universitaire internationale à Paris par Judith Jiguet, directrice de cabinet de Chantal JOUANNO<sup>39</sup>, introduit le sujet par le propos suivant<sup>40</sup> : « *L'esprit du Grenelle règne ici* », puis « [...] *la nature en ville, ce n'est pas que le fleurissement de nos villes* ». Le désir d'examiner, d'étudier la composante « nature en ville » constitue à ce stade une belle opportunité. Les associations sont conviées au « banquet ».

Les orientations du Grenelle de l'Environnement font écho à la prise en compte antérieure et déjà existante des problématiques environnementales à d'autres échelles. Les différents sommets organisés par la communauté internationale (Rio, 1992 ; Johannesburg, 2002) ont montré quant à eux la nécessité de mobiliser l'ensemble des forces vives autour de ces questions. En France comme dans les autres pays européens, l'environnement entre dans le débat politique dans les années 1960 avec la création des parcs nationaux et d'un ministère de la Protection de la nature et de l'environnement en janvier 1971.

Suite à la signature en 1994 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'État se dote en 2004 d'une stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). L'objectif principal reprend clairement celui l'Union Européenne : stopper la perte de la biodiversité d'ici 2010. Il s'agit donc de réfléchir à une stratégie qui permette d'améliorer l'intégration des enjeux de la biodiversité au sein des activités humaines, puis de mettre en œuvre les actions qui en découlent. Afin d'« *améliorer la biodiversité et la connectivité écologique en ville* », le plan d'action « Patrimoine naturel » de la SNB pour 2009-2010 préconise justement d'élaborer un plan de restauration de la nature en ville. Celui-ci voit le jour suite au lancement le 29 juin 2009 d'une Conférence sur la nature en ville. S'inscrivant dans la continuité du Grenelle de l'Environnement, l'État se fixe comme objectif, notamment, de renforcer le rôle de la SNB. Il s'agit en particulier d'élaborer des stratégies régionales et locales, y compris outre-mer et dans le respect des compétences des collectivités territoriales, et de mettre en œuvre une dynamique concertée impliquant tous les acteurs, tant au niveau institutionnel et politique qu'à celui de la société civile à travers les associations.

La multiplicité des démarches politiques existantes en faveur de l'environnement nous interroge alors sur les motivations à organiser un nouveau chantier de réflexion en France sur la question. S'agit-il d'une prise de conscience inattendue pour « agir contre la dégradation de

---

<sup>39</sup> Nommée secrétaire d'État chargé de l'Écologie le 21 janvier 2009.

<sup>40</sup> Retranscription de l'enregistrement personnel de la conférence.

l'état de notre planète » ? Est-il question de s'atteler à la lutte contre « la crise climatique et écologique de grande ampleur que la France traverse » ? – questions que pose le MEEDDM (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie) sur son site internet. Beaucoup n'en sont pas convaincus, Gilles Clément en tête, paysagiste de renom et auteur du concept de « jardin planétaire ». Il publie sur son blog<sup>41</sup> un communiqué dénonçant un programme gouvernemental qui ne se préoccupe nullement des mesures à prendre en faveur de l'environnement. Il prend alors une décision marquante, celle d'annuler « [...] la totalité des engagements pris auprès des services publics et privés sur le territoire français à l'exception des instances officielles ou non officielles où, de façon avérée, s'établit la résistance ». Il écrit :

#### COMMUNIQUE

Par son vote du 6 mai 2007 la France a choisi le projet qui nous engage tous dans la mécanique de destruction de la planète :

- où la santé des entreprises prime sur la santé des individus.

[...]

- où le CO2, coté en Bourse par le biais des droits à polluer, devient une valeur sûre.

[...]

- où le développement durable sert de caution aux pratiques non écologiques.

[...]

Le Jardin Planétaire, pays sans frontière et sans drapeau, sans nécessité de guerre, armé de la seule volonté des passagers de la Terre, se présente comme un projet général intéressant le jardin dans sa plus modeste comme dans sa plus vaste dimension, couvrant l'espace urbain comme l'espace rural, interpellant le politique dans sa fonction la plus modeste ou la plus étendue. Il sollicite l'ensemble des acteurs de la société sur le rôle de chacun pour :

- exploiter la diversité sans la détruire.

- donner à tous les êtres une chance d'avenir selon un processus non discriminatoire de l'évolution, non déterministe et non arbitrairement sélectif.

- engager une politique de non accumulation de biens surnuméraires et polluants.

- développer les énergies douces et autonomes.

[...]

- créer un réseau de projets locaux éclairés par une vision élargie et tolérante où les constituants naturels et culturels issus du brassage planétaire dictent les règles d'une économie locale.

- instruire une exploitation biologique du sol, favoriser les complexes écologiques industriels de recyclage de l'énergie.

- développer des pratiques visant à maintenir ou renforcer la qualité biologique des substrats : eau, air, sols.

- en toutes circonstances favoriser l'invention de la vie, l'expression de sa diversité.

- envisager le développement imprédictible du Jardin comme une possible source de renouvellement et chaque jour s'en étonner.

Considérant le Jardin Planétaire comme l'essentiel de mes préoccupations, considérant que les actions nécessaires à son émergence ne trouvent aucune chance d'expression dans le projet de société choisi par la France le 6 mai 2007, refusant de porter ma caution aux agissements du gouvernement en place, je décide d'orienter mes interventions, mes efforts et toute mon énergie à la mise à bien du projet

---

<sup>41</sup> <http://www.gillesclement.com/cat-communique-tit-Communiques>

Jardin Planétaire, là où en toutes circonstances il est possible de développer un projet utile à l'humanité et non dirigée contre elle.

En conséquence j'annule la totalité des engagements pris auprès des services publics et privés sur le territoire français à l'exception des instances officielles ou non officielles où, de façon avérée, s'établit la résistance\*.

La Vallée le 7 mai 2007

\*RESISTANCE: espace partagé par un ensemble volontaire où se rejoignent et s'organisent les tenants d'un projet politique et social. La résistance fonde les bases d'une histoire à venir où se joue l'équilibre des sociétés humaines et des milieux dans lesquels elle évolue et dont elle tire constamment parti. Pour les êtres rejetés dans l'ombre elle offre une plage de lumière, une perspective, un territoire mental d'espérance.

Le Rayol, le 9 mai 2007

Gilles Clément, 2007.

Le programme électoral du gouvernement de Nicolas Sarkozy en matière de protection de l'environnement est en effet largement décrié par les grandes associations, ONG, syndicats ou experts, réunis pour certains au sein de l'Alliance pour la planète (Biosphère, CFDT, GoodPlanet.org, Ligue de l'enseignement, Max Havelaar, WWF...). Pour autant, le projet d'organisation d'une conférence de l'environnement est évoqué quelques jours après le communiqué de Gilles Clément, le 27 mai 2007. Cette conférence, baptisée « Grenelle de l'Environnement », fait référence à la période révolue de mai 1968 qui avait abouti aux accords de Grenelle négociés les 25 et 26 mai 1968 entre les syndicats, le patronat et le gouvernement de Pompidou pour mettre fin à l'agitation sociale.

#### 1.1/ 2009, une Conférence nationale pour la nature en ville : colmatage ou solutions durables ?

À l'occasion du Grenelle II de l'Environnement, l'État prend à bras le corps la question plus spécifique de la nature en territoire urbain en organisant, le 29 juin 2009 à la Cité universitaire internationale de Paris, sa conférence nationale de lancement du programme Nature en Ville. Cette conférence vise à répondre aux exigences européennes par l'exploitation des ressources scientifiques et associatives françaises. Le principal objectif de cette démarche réside en l'élaboration d'un plan pour « restaurer et valoriser la nature en ville ». Ce plan, qui constitue l'un des engagements du Grenelle de l'Environnement, est repris à la fois dans la loi de programme du 3 août 2009 et dans le plan « Ville durable » dont il est l'un des quatre volets. De cette conférence découle une série d'ateliers. Les thèmes abordés dénotent des enjeux sous-jacents à la question de la nature en ville : « fonctions écologiques de la nature et qualité de vie », « eau, nature et ville », « formes de villes, échelles de territoires, trame verte et bleue (TVB) », « économie de la nature en ville ». Sur la

base du volontariat, la moitié des participants à la conférence décident de proposer leurs contributions à ces ateliers, l'objectif étant, à partir d'échanges et de débats introduits par les notes de cadrage, d'élaborer des pistes d'action à soumettre au gouvernement pour la rédaction finalisée du plan d'action. À l'issue de ces échanges, une conférence de restitution des travaux en ateliers s'est tenue le 5 février 2010. Un mois plus tard, le gouvernement avait rédigé et présenté le plan de restauration et de valorisation de la nature en ville. Si la forme semble y être, qu'en est-il du fond et des objectifs politiques ? Le projet de loi portant engagement national pour l'environnement, adopté en 1<sup>ère</sup> lecture par le Sénat le 8 octobre 2009, ainsi que l'extranet du site ministériel créé pour les membres participants à l'occasion des ateliers de travail du plan « restaurer et valoriser la nature en ville »<sup>42</sup>, nous renseignent sur ce point. Ces documents arborent les ambitions affichées en matière de préservation écologique et de développement économique. Dans les principales dispositions du texte, le projet de loi prône :

- « le renforcement des objectifs fixés en matière de développement durable dans les documents d'urbanisme, à savoir dans les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les plans locaux d'urbanisme (PLU) et sur les cartes communales » (article 6)
- « renforcement et verdissement de ces SCOT » (article 9) ;
- « constitution d'une trame verte et d'une trame bleue ayant pour objectif de participer à la préservation des milieux naturels tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles » (Article 45) ;
- « instauration d'une possibilité d'intervention sur les ouvrages hydrauliques privés pour assurer la continuité écologique des eaux (Article 50) ;
- mise en place d'une bande enherbée de cinq mètres le long des cours d'eau (Article 52) ;
- « prévention de la pollution lumineuse due aux émissions de lumière artificielle, et présentation des modalités de contrôle » (Article 66).

Mais avant que la LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ne soit publié au Journal Officiel le 13 juillet 2010, son texte est modifié par la Commission mixte paritaire chargée de s'accorder en juin 2010 sur la version finale. Elle présente un texte de « compromis » avec une modification principale : celle d'un

---

<sup>42</sup> Accès personnel à l'extranet du Ministère du fait de ma participation à la conférence nationale de lancement du plan « restaurer et valoriser la nature en ville » en juin 2009 et donnant lieu à une inscription au sein des ateliers de travail.

affaiblissement juridique du statut de la trame verte et bleue (article 22 quater) et la suppression du projet de loi devant entériner l'un des engagements du Grenelle consistant à rendre compatibles les « *infrastructures linéaires de l'État* » (liaisons routières ; lignes hautes tensions...) avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Dans la plupart des cas, des raisons économiques sont invoquées : les moyens de dotation et l'effort d'investissement demandé aux collectivités territoriales et aux communes rendraient inopérants cet engagement, d'où sa suppression pure et simple. De leur côté, les associations de défense de l'environnement condamnent cette reculade, y voyant une victoire « *des trames du bitume* ».

#### 1.2/ La volonté affichée de dialoguer, rassembler, fédérer, communiquer : une mascarade ?

La démarche de concertation – ou démarche participative – constitue un outil efficace pour les politiques. Le but affiché est d'impliquer davantage les individus qui ne sont pas des élus mais qui sont toutefois les premiers concernés par ce qui résultera de la réflexion ou de l'action. Tout comme les instances favorisant la démarche participative, le Grenelle de l'Environnement constitue un « [...] *dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur* » [Lascoumes & Le Galès, 2005]. « *Reconnaître sa dimension sociale, c'est redonner une chance [à un dossier] d'être discuté dans des arènes politiques* ». [Callon & al. 2001]. La concertation apparaît très tôt dans la gouvernance des villes. La Conférence nationale de juin 2009 repose en partie sur l'usage de cette démarche participative. En partie seulement car, selon Pierre Lascoumes [2011], mieux vaut parler dans ce cas de figure de concertation institutionnelle que de démocratie participative. La concertation modifie le rapport de force avec les défenseurs de la nature. La multiplication des acteurs impliqués dans la co-construction d'un projet pour la nature en ville confère à l'institution une nouvelle légitimité. Selon Jean-Pierre Augustin et Claude Sorbets [2000], la réalisation de grands projets d'aménagement « [...] *met face à face des acteurs qui relèvent de trois types différents : un État centralisé prolongé par une administration territorialisée, des élus locaux attachés aux intérêts des administrés (agriculteurs, viticulteurs, commerçants, hôteliers), particulièrement ceux d'une élite de notables, et dépendant des échéances électorales; des associations qui, pour consolider leur base sociale, s'évertuent à critiquer le projet au nom de l'environnement* ». Une belle opportunité aussi pour les entrepreneurs pour plébisciter officiellement un développement écologique, légitimé

par le « partenariat » réalisé avec les associations. Il s'agit-là d'un choix stratégique puisque, ainsi, le travail concerté permet de montrer que la confrontation a laissé place au consensus et au dialogue.

La concertation peut toutefois avoir des effets pervers. Lorsqu'elle est proposée par l'administration de façon découpée, elle ne satisfait pas les associations, qui estiment que cette manière de procéder ne permet pas l'expression sur la globalité du projet. Pierre Lascoumes [1994] montre comment certaines associations mobilisées contre la construction du tunnel du Somport reliant la France à l'Espagne sont allées jusqu'aux tribunaux pour dénoncer les procédures d'enquête publique qui procèdent par « saucissonnage » du projet, kilomètre par kilomètre, sans étude globale du milieu, dans une zone limitrophe d'un parc régional. *« La forme associative représente alors dans son opposition aux partis de "masse" la forme politique partisane la plus à même de correspondre aux dispositions sociales individualistes des petits producteurs intellectuels indépendants que sont les militants écologistes toujours soucieux d'échapper (provisoirement) à toute menace d'institutionnalisation (qu'ils qualifient de "récupération" ou "d'instrumentalisation"). »* [Billemont, 2006]

Le rôle des associations correspond en ce sens à l'engagement citoyen ; en matière d'environnement, elles prônent l'interventionnisme. Ce mode de fonctionnement déstabilise l'institution politique, qui y voit une forme d'ingérence dans leurs dossiers. Dépassant néanmoins le stade de l'opposition, l'institution politique franchit le pas et invite les associations de protection de l'environnement de tous bords à s'impliquer dans la réflexion. Le MEEDDM, proposant alors pour la première fois une conférence qui mette la nature au cœur de ses préoccupations, suscite un engouement particulier et de nombreux espoirs de la part de l'ensemble des associations et experts de l'environnement invités. 435 participants<sup>43</sup> de métiers divers (architectes, chercheurs, paysagistes, techniciens, urbanistes), de structures diverses (Diren, Inra, Naturparif, RATP, Véolia, WWF...) participent à la conférence. Ce succès tient d'abord de la simplicité apparente à traiter d'un sujet plein de promesses et facilement communicable. Par ailleurs, élus et planificateurs, prenant conscience que ce sujet pourrait répondre à la demande sociétale, se l'approprient graduellement. Cependant, certaines associations sont exclues du processus de concertation. Les associations anti-

---

<sup>43</sup> Source : Listing des participants à la conférence téléchargeable en ligne sur : <http://www.evenium.com/uploads/contents/77726/File/30249/listingconferencenationaledelancementnatureenville1.pdf>

nucléaires – « Sortir du nucléaire » – sont alors volontairement oubliées. Peut-être parce que, « [...] comme le montre Alain Touraine et ses coauteurs, le combat antinucléaire s'enracine dans un refus des valeurs industrielles et une remise en cause de l'idée de progrès, dénonce un État autoritaire et répressif et tente, au-delà d'une contestation stérile, de se constituer en force politique alternative porteuse d'une revendication démocratique ». [Lafaye et Thévenot, 1993]. La composante économique avancée dans les travaux du Grenelle est en effet très forte.

Hubert Billemont [2006] estime que les militants écologistes, portés par des idéaux mêlant éthique et utopie, aspirent à la fois à se solidariser collectivement avec les grandes luttes des classes populaires, et à se singulariser chacun individuellement en accédant, par le biais de l'influence de leur groupe de pression, à des postes de pouvoir dans la sphère politique. De ce fait, explique-t-il, force est d'observer un certain manque de cohérence dans leurs actions comme dans leurs prises de position, tant celles-ci dépendent de leurs intérêts du moment. Ainsi, sur l'échiquier politique, chacun oscillerait entre droite modérée et gauche, selon sa trajectoire individuelle et les circonstances politiques ou historiques.

« Il est dès lors aisé de comprendre en quoi la forme d'action collective et individuelle que réalise le groupement associatif est celle qui correspond le mieux aux dispositions des petits intellectuels de la classe moyenne : ceux-ci y trouvent tout d'abord les profits de respectabilité propre à toute entreprise qui se propose de défendre "l'intérêt général" de manière "désintéressée". Ils y trouvent encore un lieu privilégié dans lequel ils se montrent en mesure d'accéder directement au champ de production idéologique et culturel de manière personnelle dans une forme d'autogestion doctrinale qui nécessite de la part des intervenants un fort capital culturel. Ce qui offre en retour une image valorisante de soi et qui fonde cette capacité à parler en son propre nom. De plus, chaque militant écologiste guidé par une humeur anti-institutionnelle et par le souci d'échapper à tout endoctrinement et à toute hiérarchie trouve dans le groupement associatif un lieu propice à l'expression de son refus égalitariste de toute délégation fondée sur le sentiment d'être soi-même son meilleur porte-parole. »

*Hubert Billemont, (2006).*

Il y aurait donc là une instrumentalisation idéologique à travers aussi les formes participatives où il s'agit de donner l'idée d'une mobilisation mais également de toucher l'individu. Constituant une injonction permanente, la démocratie participative, en tant que construit politique, pérennise le pouvoir politique.

En cela, la démocratie participative permet de substituer à la protection de la nature une appropriation par tous. Les populations se sentent concernées par la problématique, on leur demande de faire des propositions. Il s'agit-là d'une instrumentalisation idéologique car, par ce biais, non seulement les habitants se projettent dans des aménagements n'ayant pas encore vu le jour mais ils idéalisent d'emblée le projet. En ce sens, « [...] *la nature intervient comme un opérateur magique et consensuel qui est sensé réunir les intérêts communs de toutes les populations* » [Billemont, 2006].

## 2/ Enjeux de l'institutionnalisation de la nature à Lyon

En 1957, Louis Pradel accède à la fonction de maire de Lyon. Apprécié des Lyonnais, il sera constamment réélu jusqu'à sa mort, en 1976. Ainsi premier édile de la ville pendant près de vingt ans, il n'aura cependant tout au long de sa mandature laissé que très peu de place à l'expression citoyenne.

L'organisation générale des services urbains de Lyon répondent à une logique fonctionnaliste de développement urbain basée sur les sciences de l'ingénieur. La Communauté urbaine de Lyon, instaurée à la fin des années 1960, reprend cette logique en créant des services experts : eau, voirie, propreté. Très cohérents au niveau du discours sur la façon de concevoir la ville, – « des sols étanches en ville pour permettre la technicisation des moyens de propreté »... – ces services mettent totalement de côté la problématique de la nature, qui a pour corollaire la perméabilité des sols. On ne parle plus de promenades mais d'espaces verts, tandis que l'espace gris correspond à l'espace fonctionnel où la nature n'a pas sa place. De ce discours fataliste résulte que la nature n'est plus présente à Lyon que sous forme de poches, de ghettos, dont l'existence est tolérée mais ne s'inscrit nullement dans une projection volontariste de la physionomie de la ville.

Pour ce qui est de la ville de Lyon intra-muros, celle-ci voit émerger une dynamique nouvelle dans les années 1980-1990. Si la logique fonctionnelle de la gestion de la ville présente alors un caractère très rationnel, la déshumanisation du territoire urbain et la prise en compte du point de vue des habitants préoccupe. Des associations se créent alors et se mobilisent en coordination avec les comités d'intérêts locaux (CIL) – lesquels existent depuis la fin du XIXe siècle [Joliveau, cité par Toussaint & Zimmermann, 2001] – et deviennent les premiers collaborateurs du pouvoir politique en place. « *Les CIL sont des dispositifs de veille collective extrêmement efficaces dans tous les arrondissements de Lyon, et dans de nombreuses communes d'agglomération. Appuyés sur leurs réseaux d'information et d'observation, ils ont acquis une connaissance intime de la ville qui en fait des interlocuteurs*

*obligés du pouvoir local* »<sup>44</sup>. Abordant l'ensemble des thèmes relatifs à la qualité de vie et à l'environnement (espaces verts, transports urbains, métro lyonnais, nuisances sonores...), les CIL tracent la voie de la concertation, facilitée par le nouveau président de la Communauté urbaine de Lyon élu en 1977, Francisque Collomb.

En réaction à la politique destructrice des Trente glorieuses, l'arbre et la nature en milieu urbain connaissent un regain d'estime et sont survalorisés. C'est suite à cette période que les courants écologistes de protection de la nature monteront au créneau en surfant sur les classiques arguments liés à la rareté de la nature en ville [Salomon-Cavin & al., 2010] et à sa valeur esthétique, historique et sociale [Cabanel, 2011]. Mais le retour de balancier est vif, car l'institution cherche alors à contrer ces mouvements écologistes, opposant l'argument que la nature est encore suffisamment présente aux portes de la ville. En effet, si à la fin des années 1980 le registre végétal est présent à la fois en ville et dans les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, la nature n'est entendue que comme un rempart à l'étalement urbain, permettant de « tenir » la ville. Ce n'est réellement qu'à partir de la fin des années 1990 que la politique publique lyonnaise commence à prendre en considération les revendications associatives portant sur la dimension environnementale de l'agglomération. La nature s'institutionnalise, dans les faits et dans les actes. L'entrée en politique de personnalités issues du monde associatif pour la protection de la nature au cabinet du maire Michel Noir en 1990 traduit une rupture dans l'idéologie de développement urbain qui prévalait jusqu'alors. Les préoccupations liées à la biodiversité prennent place dans la politique si bien que les mouvements sociaux protectionnistes se voient dépossédés de l'exclusivité qu'ils ont à maîtriser des inventaires, et des classements d'objets naturels dès lors que leurs idées – et leurs membres associatifs – sont intégrés à la politique locale. Ce ne sera toutefois que dans les années 2000 que la notion de biodiversité entrera dans les documents stratégiques du Grand Lyon, Agenda 21 en tête, et qui fixera explicitement des objectifs de protection de la biodiversité locale.

Les préoccupations liées à la protection de la nature opèrent comme une manière de profiler la politique locale tout en gardant le contrôle et en légitimant les décisions et les choix à mener dans les plans locaux d'urbanisme. Ainsi, la notion de « reterritorialisation » qu'Henri Lefebvre [1974] cultive montre bien en quoi le jeu des échelles, le jeu des territoires et les jeux de pouvoirs constituent un enjeu en politique pour garder la main sur ces questions.

---

<sup>44</sup> Source : Le Grand Lyon qui dialogue, 2010, document de communication du Grand Lyon publié à l'occasion des 40 ans du Grand Lyon, 39p.

Christian Calenge [1997] estime que l'intérêt pour la nature est ailleurs. Selon lui, cette volonté de coordonner ces questions serait à relier à des enjeux de pouvoir. Selon lui encore, un discours protecteur de la nature est révélateur d'une stratégie politique. Nature et environnement demeuraient les objets d'une instrumentalisation pour « [...] *repenser le tissu urbain et soigner la ville mal bâtie* ». Il met en évidence à la fois la manière et les raisons qui conduisent les acteurs politiques à s'approprier les concepts de nature et d'environnement dans les discours et dans les documents écrits. Il écrit :

« Nous sommes dans une problématique qui questionne le passage du lisible au visible, par des acteurs qui auraient intérêt, intérêt en grande partie construit et perçu par eux-mêmes, à énoncer une thématique de l'environnement, à bâtir un objet environnemental, afin de légitimer soit des positions acquises, soit des ambitions à caractère socio-spatial, et donc peu ou prou politiques. Il y a là une claire surdétermination du discours environnemental, qui explique en partie son inflation. L'appropriation de la thématique est opérée par un grand nombre d'acteurs, que ce soit pour maintenir une légitimité ressentie comme menacée, pour en construire une là où bien d'autres thèmes du politique sont en panne, ou par conviction plus ou moins intériorisée. C'est un aspect fondamental de la politique territoriale de la ville, aujourd'hui souvent difficile à mettre en œuvre en France : le dispositif écologique urbain se présente comme un récit de l'agir, une mise en intrigue d'éléments plus ou moins disparates, dont la composition à partir d'une sphère idéologique est supposée faire sens et justifier des positions d'acteurs, des postures, voire éventuellement des impostures. Le caractère hétéroclite des objets qualifiés comme environnementaux dans les politiques urbaines est d'ailleurs flagrant et donne vraiment l'impression d'un inventaire à la... Prévert ».

*Christian Calenge (1997).*

### **II/ La nature, outil de marketing récupéré pour la promotion territoriale ?**

Dans une logique concurrentielle de plus en plus acérée, les villes soignent leur image, leur rang dans les palmarès, leurs actions de communication. Pour argumenter cette hypothèse, nous exposons ici la manière dont des outils « verts » sont mobilisés pour valoriser le territoire de la métropole lyonnaise.

#### **1/ Le city-branding : quels dispositifs pour mettre en scène la ville ?**

Si « *les politiques publiques d'aménagement du territoire semblent aujourd'hui presque exclusivement fondées sur le renforcement de leur attractivité* »<sup>45</sup>, la compétition

---

<sup>45</sup> Dossier "L'attractivité des métropoles, nouveau sport?" Revue d'Architectures, n°205, 2011.

s'exerçant entre les métropoles pour être toujours plus innovantes, plus attirantes, plus performantes contraint à se doter d'infrastructures et d'équipements à la hauteur de ces enjeux. Pour s'afficher à l'international, l'agglomération lyonnaise mobilise pour sa part deux outils : le city-branding et le marketing territorial. Tous deux sont des dispositifs de communication à la disposition d'une ville pour promouvoir et valoriser son image via la création d'une marque [Houiller-Guibert, 2009 ; Rosemberg ; 2000]. Il convient toutefois de nuancer ces deux concepts. Le city-branding, né dans les années 1980-1990, « [...] correspond à la constitution d'une image de marque de la ville afin de distinguer un lieu d'un autre, de le spécifier par ses caractéristiques, mais aussi [de] définir le type de ville ou de région auquel nous désirerions appartenir » [Tiano, 2010]. Le marketing territorial quant à lui est constitué de l'ensemble des techniques du marketing permettant à un territoire de définir et mettre en place sa stratégie de positionnement par rapport à ses concurrents [Proulx & Tremblay, 2006 ; Houiller-Guibert, 2009 ; Lauriol & al., 2008]. L'idée de se démarquer ou de changer d'image par rapport aux autres territoires est donc primordiale [Gravari-Barbas & Jacquot, 2007]. En matière de city-branding, Lyon figure parmi les villes pionnières. « Première ville à se doter d'une stratégie de marketing territorial »<sup>46</sup>, la ville lance en 2007 une campagne publicitaire par le biais d'une marque territoriale : « OnlyLyon ». Pour Lyon, la campagne de communication autour de ce concept correspond à cet état de fait. Trois types d'acteurs se regroupent pour promouvoir l'image de la ville : l'institution d'abord et notamment le Grand Lyon, porteur et financeur du projet ; les entreprises ensuite, impliquées de manière quelque peu détournées par le biais de l'Aderly (Agence de Développement Économique de la Région Lyonnaise), l'organisme chargé de « vendre » Lyon à l'étranger pour attirer les talents et les investisseurs ; et enfin le citoyen, ambassadeur de la marque au niveau national et international, sous réserve qu'il s'implique d'en supporter de la marque.

Toutefois, plusieurs remarques peuvent être ici formulées concernant l'espace géographique que la marque tente de promouvoir. La première porte sur le graphisme d'OnlyLyon. Trois couleurs sont consenties : le rouge, le noir et le blanc. Ces couleurs, précisément celles de la charte graphique du Grand Lyon, sont choisies de manière stratégique : elles sont identiques aux couleurs des logos de New-York, de Berlin, de Londres ou encore d'Amsterdam... La seconde remarque est liée à l'emploi du terme anglophone « Only ». Si, comme pour d'autres métropoles, la langue anglaise est privilégiée, les expressions « London London » pour Londres ou « Be Berlin » pour Berlin paraissent moins

---

<sup>46</sup> Dossier de presse réalisé par le Grand Lyon à l'occasion d'une conférence de presse donnée le 2 mars 2012.

excluantes que l'expression « Only ». À vouloir mettre en avant son caractère « unique », la ville de Lyon prend le risque de se placer en position dominante par rapport aux autres communes qui appartiennent elles aussi au pôle métropolitain lyonnais. En conséquence, chacune de ces communes adapte sa stratégie. Certaines adaptent leur charte graphique aux couleurs de celle du Grand Lyon : c'est notamment le cas pour les villes de Saint-Priest et de Vaulx-en-Velin, communes de l'est/sud-est en déficit d'image.



Figure 29. Entre démarcations et ressemblances : la féroce compétition des métropoles européennes se joue dans la cour des « grandes ».

Finalement, quel territoire la marque cherche-t-elle à mettre en lumière ? Lyon ? Le Grand Lyon ? La métropole ? Ce flou stratégique met aussi en évidence l'incertitude qui règne sur les contours que la métropole lyonnaise entend se donner.

Depuis 2012, l'acte 2 de la promotion territoriale est engagé. Le logo unique « OnlyLyon » demeure la référence mais s'enrichit d'un ensemble d'adverbes anglophones. « Entre l'exceptionnelle "exceptionnally", la charmante "lovely", ou l'ingénieuse "ingeniously", l'expression "naturally"(naturelle) est largement utilisée pour servir l'image de la métropole » [Méliani & Arnould, 2012], et la marque territoriale devient un concept aux aspects multiformes et multiaxes.

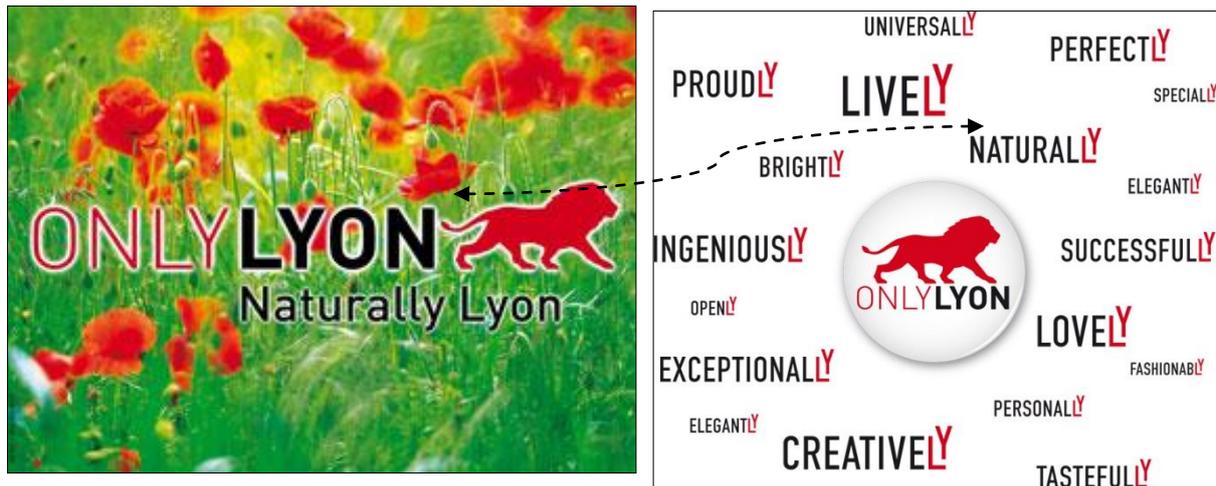


Figure 30. Campagne de communication vendant le caractère naturel de Lyon.

La ville est donc un produit à vendre. En proposant sa marque, l'objectif pour Lyon est de se faire reconnaître dans un univers de sens, sans toutefois en faire abstraction. Patrimoine mondial de l'UNESCO, Fête des Lumières, gastronomie lyonnaise, canuts, etc ... forment ensemble une identité particulière capable d'émanciper la métropole hors de ses frontières.

## 2/ De l'architecte au paysagiste, grandes signatures pour une visibilité territoriale accrue

Selon Claudette Lafaye et Laurent Thévenot [1993], « [...] la cause écologique tend à s'inscrire dans le mode d'évaluation du renom lorsque ses tenants cherchent à attirer l'attention de l'opinion en recourant aux médias, aux campagnes publicitaires ou à la mobilisation de personnalités susceptibles, par leur notoriété, de donner un retentissement aux actions menées ». La demande de projets à fort impact visuel en vogue dans la plupart des grandes métropoles porte alors les architectes et les paysagistes sur le devant de la scène. Ils deviennent les maîtres d'œuvre de grandes opérations d'urbanisme. À Lyon, qu'il s'agisse de Tony Garnier pour la conception de la Halle du même nom, d'Édouard Herriot pour l'hôpital situé à Grange Blanche, ou de Renzo Piano, concepteur de la Cité Internationale situé à proximité du parc de la Tête d'Or dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, tous se sont vus confier la mise en œuvre d'éléments architecturaux d'envergure. Certains architectes déclinent toutefois leur participation à concevoir certaines formes de ville qui selon eux ne sont qu'une mascarade, une couverture servant des enjeux politiques et électoraux. La revue d'Architectures écrivait ainsi en 2011 : « la potentialité iconologique des bâtiments semble désormais compter davantage que leurs qualités spatiales et d'usage : « combien de déguisements végétalo-durables décorent ainsi les projets sous de fallacieux prétextes

*environnementaux pour permettre à Monsieur le maire de faire valoir son "bâtiment vert" »<sup>47</sup>?*

Les paysagistes, dans cette nouvelle conception de ville durable, ne sont pas en reste. À Lyon, l'ensemble du paysagement de la Cité Internationale est confié à Michel Corajoud. Il assure également, avec Alain Provost, la coordination du projet de réaménagement des Berges du Rhône, tandis que Michel Desvigne – qui reçoit le grand prix de l'urbanisme en 2011 –, est choisi pour le paysagement du quartier de la Confluence. De même, le site Descartes de l'École Normale Supérieure de Lyon, dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement, est confié aux mains du paysagiste Gilles Clément qui signe là une « œuvre » exceptionnelle en terme de conception paysagère, et auquel Paul Arnould [2012] a consacré un ouvrage intitulé *Le Juste jardin*. Gilles Clément écrit : « *Le jardin de l'ENS de Lyon n'est pas seulement un espace composé où s'expriment les formes, les couleurs, les textures et les perspectives, c'est un lieu de vie où la diversité protégée et multiple engage l'esprit et le corps de ceux qui s'en occupent et de ceux qui en ont l'usage. Il s'agit à la fois d'équilibre et de futurs.* »

### 3/ Le décernement de palmarès, reflet d'une réalité pour des villes vertes et durables ?

Les nombreux classements constituent une forme d'indicateurs pour observer le positionnement de la métropole lyonnaise dans le concert des villes européennes ou mondiales du point de vue de ses capacités à être un modèle de ville écologique. Les palmarès agissent comme un baromètre de l'image. Leur surenchère conforte leur existence. Mais pour demeurer parmi les plus enclins à se préoccuper de la nature en ville (et de la renommée de Lyon en dehors des limites nationales), ils sont attentivement observés par les politiques.

Une multitude de sociétés ou supports médiatiques sont à l'origine des palmarès. Ils sont fonction des actualités du moment ou plus simplement visent à répondre à une commande. Toutes les échelles de territoire sont concernées par ces palmarès et peuvent concerner tous types d'objets matériels ou immatériels.

Ainsi, le magazine *Le Point* a publié en 2005 un palmarès concernant 100 villes de France, établi sur la base d'un certain nombre de critères. Il en ressort que si Lyon est classée première pour son activité économique et pour l'emploi, deuxième pour la richesse et pour la diversité d'offre culturelle et de loisirs, quatrième pour la croissance démographique, elle obtient une simple « place honorable » pour la qualité des espaces verts. *Le Point* souligne cependant que si Lyon a séduit 20 000 nouveaux habitants en cinq ans, c'est en particulier

---

<sup>47</sup> Dossier "L'attractivité des métropoles, nouveau sport?" Revue d'Architectures, n°205, 2011.

parce que la ville offre à ses habitants la possibilité de conjuguer la jouissance d'un cadre agréable et l'exercice d'une carrière professionnelle de niveau international.

En octobre 2009, le magazine *L'Expansion* place Lyon en 14<sup>ème</sup> position de son palmarès des villes vertes françaises, avec ses 385 hectares de parcs et jardins et ses 8,6 mètres carrés par habitant [Boutefeu, 2009], loin derrière Strasbourg (68m<sup>2</sup>/hab). Les huit indicateurs suivants avaient été retenus pour juger de la qualité environnementale des vingt plus grandes villes de France : espaces verts en m<sup>2</sup>/hab., gestion des déchets, taux d'émission en CO<sub>2</sub> par habitant, liés aux transports, contenu en CO<sub>2</sub> du réseau de chauffage urbain, qualité de l'air, linéaire de pistes cyclables, voies de circulation limitées à 30km/h, voies réservées aux transports en commun.

Villes françaises	Rang*	M <sup>2</sup> d'EV/hab.
<b>Strasbourg</b>	1	68
<b>Angers</b>	2	40,1
<b>Nantes</b>	3	35,4
<b>Grenoble</b>	4	15,6
<b>Paris</b>	5	10
<b>Toulon</b>	6	10
<b>Rennes</b>	7	38,2
<b>Montpellier</b>	8	29,1
<b>Dijon</b>	9	45,7
<b>Le Mans</b>	10	60,7
<b>Reims</b>	11	11,7
<b>Lille</b>	12	15,8
<b>Bordeaux</b>	13	16,4
<b>Lyon</b>	14	8,6
<b>Saint-Etienne</b>	15	38,7
<b>Brest</b>	16	20,2
<b>Toulouse</b>	17	16,9
<b>Le Havre</b>	18	39,2
<b>Marseille</b>	19	7,6
<b>Nice</b>	20	8,6
<b>Nice</b>	20	8,6

\* Rang de classement en tant que ville verte  
Source : Magazine *L'Expansion* (10/2009)

**Tableau 9. Classement des villes vertes par le magazine l'Expansion en 2009.**

En 2007, Lyon remporte le premier prix international LivComAwards, qui vient récompenser ses efforts en matière d'amélioration du paysage avec le projet d'aménagement des Berges du Rhône.

En janvier 2013, un article du quotidien local *le Progrès* apporte un nouveau lot de palmarès. Lyon figure au 39<sup>ème</sup> rang mondial des villes à forte qualité de vie. Intitulé « *Innovante, agréable à vivre, polluée aussi...Lyon est de tous les palmarès* », l'article donne

le ton et donne à voir la partie cachée de l'iceberg dont la presse institutionnelle ne fait quasiment jamais mention.

Car Lyon est effectivement la troisième ville la plus polluée de France avec Nice, derrière Paris et Antibes. Selon l'Observatoire Air Rhône-Alpes, cinquante-deux épisodes de pollution ont été enregistrés en 2012. Ces résultats rejoignent sensiblement ceux des années précédentes. Le dispositif préfectoral en place dans l'Agglomération lyonnaise consiste à abaisser la vitesse des automobilistes de vingt kilomètres en dessous des vitesses autorisées. Toutefois, cette réglementation ne concerne que les grands axes et ne concerne pas le centre-ville, qui donc n'en profite pas. De manière plus fine, le fabricant de systèmes de navigation GPS *Tom Tom* dévoile le palmarès des villes embouteillées en 2013. Lyon est au 5<sup>ème</sup> rang des villes les plus embouteillées de France. En heure de pointe du matin et du soir, le niveau de congestion avoisine les 60%.

En mars 2010, la région Rhône-Alpes arrive en tête des régions les plus vertes de France, selon le magazine *Terra Eco*, qui fait le bilan des régions françaises métropolitaines en matière de développement durable. Sept critères avaient été retenus dans trois grandes thématiques : l'écologie, l'économie et le social. Parmi ceux-ci, la part des espaces protégés, les premières créations de parc naturel régional, l'engagement dans un plan de développement durable et le budget appliqué à l'environnement étaient comptabilisés.

La concurrence des villes se situe à différentes échelles. En 2010, une instance décernant le titre de « Capitale Verte européenne » est créée. Elle récompense chaque année la ville la plus verte en décernant le Green Capital Award. Cette distinction repose sur l'évaluation d'un ensemble d'indicateurs dénommés les « Green City Index ». Présentée dans la ville de Mexico à l'occasion du Sommet Mondial des Maires sur le Climat, le « Green Capital Award » met en évidence la façon dont les politiques urbaines intègrent la notion de durabilité dans leurs politiques de développement et d'aménagement de leur territoire.

La méthodologie employée pour cette évaluation s'appuie sur huit critères déclinés en trente indicateurs. Seize d'entre eux portent sur les performances actuelles des villes et quatorze autres évaluent les objectifs poursuivis par les villes pour diminuer l'impact environnemental de leur activité. La Commission européenne a décerné pour la première fois ce trophée à Stockholm en 2010, première parmi quarante villes candidates. Hambourg et Vitoria prennent respectivement la tête du classement en 2011 et 2012. En 2013 Nantes remporte à son tour l'Award de la capitale verte. Étrangement, Copenhague est d'ores et déjà désignée ville lauréate pour 2014 alors que le choix des villes potentiellement primées en

2015 se joue en ce moment même. Quatre villes sont déjà désignées finalistes : Bristol, Bruxelles, Glasgow et Ljubljana.

Cette compétition pour figurer au rang de capitale verte de l'Europe naît d'une initiative lancée en 2008 à Tallinn (Estonie) par Jüri Ratas, ancien maire de la ville et second vice-président actuel du Parlement estonien. Cette idée devient rapidement populaire et plus de quarante villes européennes dont vingt-et-une capitales de l'Union Européenne, signent le Mémoire rédigé pour l'occasion par la Commission européenne. Examiner la situation de chaque ville et favoriser l'échange de stratégies pour améliorer, favoriser ou créer de nouvelles initiatives en faveur du bien-être des citoyens constitue l'objectif principal de cette mise en concurrence des villes européennes. Toutefois, pour la plupart des villes engagées, ce palmarès, de la même manière que celles qui font le jeu de la concurrence, sert avant tout à servir l'image de la ville.

Classement (2009)	Score	Principales catégories de performance (rang 1 ou 2)
1. Copenhague	87.31	Gouvernance environnementale/ Energie
2. Stockholm	86.65	Emissions de CO2/ Constructions/ Transports/ Qualité de l'air/ Gouvernance environnementale
3. Oslo	83.98	Emissions de CO2/ Energie
4. Vienne	83.34	Eau
5. Amsterdam	83.03	Qualité de l'air/ Transports/ Déchets et usages des sols
6. Zurich	82.31	Déchets et usages des sols
7. Helsinki	79.29	Gouvernance environnementale
8. Berlin	79.01	Constructions
9. Bruxelles	78.01	Gouvernance environnementale
10. Paris	73.21	--

Source: « European Green City Index », 2011.  
Réalisation: Inès Méliani, 2013.

**Tableau 10. Classement des dix premières villes selon les huit catégories servant à l'évaluation des villes vertes européennes. Les deux premières colonnes du tableau précisent le classement des dix premières villes et les scores obtenus, tous critères confondus. Chaque score correspond à une note allant de 0 à 100 attribuée aux 30 indicateurs totaux servant à l'évaluation. Le total correspond à la somme des notes rapportée au nombre de critères. La troisième colonne précise les points forts de chacune des dix villes lorsqu'ils ont été obtenus en plaçant la ville en première ou seconde position. Les neuf premières villes ont au moins été placées une fois à la première ou seconde place tandis que Paris, en dixième position, n'atteint au mieux que la 7<sup>ème</sup> place pour sa gestion des émissions de gaz à effet de serre.**

De l'autre côté de l'Atlantique, dix-sept villes d'Amérique Latine se sont prêtées au jeu de l'évaluation environnementale. Curitiba (Brésil) arrive en tête du classement grâce à sa politique de gestion des flux migratoires et une planification rigoureuse du trafic automobile

depuis le début des années 1960. Derrière elle, Bogota (Colombie) et quatre autres villes brésiliennes (Brasilia, Belo Horizonte, Rio de Janeiro et Sao Paulo) se prévalent des effets de la politique d'urbanisation et de préservation environnementale menée depuis plusieurs années par le Brésil.

Lyon s'auto-félicite lorsqu'elle atteint les bons rangs, et remet en cause les critères de calcul lorsqu'elle ne se satisfait pas de son classement. En effet, les 2200 hectares du parc de Miribel-Jonage sont la plupart du temps exclus des limites territoriales entrant dans le calcul de la superficie d'espaces verts par habitant, des surfaces dédiées aux loisirs ou encore au regard des « espaces naturels » disponibles. La vigilance doit être de mise avec ces palmarès et notamment en ce qui concerne les périmètres d'études retenus. Nantes compte, par exemple, 35,4 m<sup>2</sup> d'espaces verts/ hab. [source : *L'Expansion*, 2009], alors que son site internet affiche le nombre de 57 m<sup>2</sup>/hab. sur son site internet. Selon les cas, différents critères plus ou moins pertinents viennent s'agglomérer pour former et proposer un classement de villes nationales, européennes ou internationales, dans le champ du vert, du durable, de l'écologique ou du bien vivre en ville. « *La confusion des chiffres et des territoires* » [Arnould, 2006] a un sens très concret dans les critères d'évaluation de la nature en ville.

Lyon figure dans trois autres classements :

- selon le classement « Eco-City 2010 » réalisé par le groupe de conseil Mercer, Lyon est 1<sup>ère</sup> éco-city française et 34<sup>ème</sup> du top 50 mondial des éco-cities ;
- dans le classement LivCom Awards, Lyon est 1<sup>er</sup> prix 2007 dans la catégorie « Ville attractive » pour l'amélioration de son paysage (projet des Berges du Rhône), et 2<sup>ème</sup> prix 2007 pour sa qualité de vie ;
- Le Grand-Lyon a obtenu le Prix Énergie Citoyenne 2010 décerné par Cofely et *Le Figaro*, pour son action complète et dynamique en faveur du développement durable : plan de déplacements doux, soutien aux énergies locales et renouvelables, démarche d'efficacité énergétique (chaufferies bois, remplacement des chaudières de l'administration, panneaux photovoltaïques), conseils aux particuliers, promotion des Cleantech... [source : Lyon, ville durable, dossier de presse 2010]

Les classements sont donc utilisés pour promouvoir les territoires et leurs ressources. Cette mise en image, ou marketing territorial, a pour principal objectif de mettre en avant la qualité de vie. Aujourd'hui, trouver des moyens de bénéficier d'un rayonnement international est devenu indispensable pour l'agglomération lyonnaise, qui doit en effet répondre aux

besoins de nature exprimés par les habitants lors des réunions de quartier ou des moments concertation proposés par la ville. Tous les logos et palmarès sont bons, surtout ceux relatifs à la qualité de vie et à l'habitabilité en milieu urbain. L'agglomération lyonnaise fait face à de nouvelles ambitions politiques, qui se traduisent par une volonté clairement exprimée de figurer au rang des villes compétitives. Selon Gérard Collomb<sup>48</sup>, sénateur-maire de Lyon et président du Grand Lyon, la ville compétitive est « [...] une ville capable de se mesurer aux autres métropoles dans la compétition internationale ? Certainement ». Il poursuit : « Mais il est, je crois, un élément qui les dépasse tous et qui concerne au premier chef les habitants. C'est la qualité de vie en ville. Sans elle, on n'attire ni les plus grands chercheurs ni cette "classe créative" aujourd'hui essentielle. Sans elle, tous les habitants désertent et la dynamique de développement se grève ». Son propos rejoint d'ailleurs le point essentiel de notre argumentaire lorsqu'il dit : « [...] une ville compétitive est donc avant tout une ville où il fait bon vivre. Une ville agréable, où la circulation est apaisée, où la nature, du petit square au grand parc, se situe à chaque coin de rue, où l'on peut se promener le long d'un fleuve ». La ville compétitive ne peut donc être dispensée d'un cadre naturel. La nature en ville est garante de la compétitivité et de l'image de la ville. Elle le demeurera aussi longtemps que les villes tenteront de rendre leur territoire compact. À cet égard, Gérard Collomb conclut : « Fabriquer une ville compétitive, c'est autant se mesurer aux autres, parfois de manière rude, que créer un espace agréable, chaleureux et facile, que susciter, au fond, le désir de vivre en ville ».

#### 4/ Les lieux "écologiques" de sacralisation du pouvoir politique

Les objectifs de développement durable en réaction à l'étalement urbain et à l'exploitation des ressources conduit, sur le plan urbanistique, à la réalisation d'écoquartiers. En Angleterre, l'écoquartier BedZED (ou Beddington Zero Energy Development), construit à la fin des années 1990 au sud de Londres est un écoquartier expérimental composé de cent logements sociaux et écologiques.

Opter pour le développement durable comme enjeu stratégique en réponse à l'étalement urbain et à l'exploitation des ressources conduit, à la fin des années 1990, à la réalisation d'écoquartiers. C'est ainsi que, dans le sillage des initiatives amorcées en Europe du Nord, le concept d'écoquartier devient alors le maître-mot des projets urbains dans toutes les villes européennes. Emblématique à cet égard, l'îlot résidentiel BedZED construit à

---

<sup>48</sup> Source: M3, Société urbaine et action publique, magazine quadrimestriel édité par la direction de la Prospective et du Dialogue public (DPDP) du Grand Lyon, N°4, hiver 2012-2013.

Beddington, au sud de Londres, répond au principe du « construction zéro émission ». La conception de BedZED (comme « Beddington Zero Energy Development ») s'appuie sur l'indicateur d'analyse du cycle de vie (ACV) et prône l'habitat écologique en tenant compte des impacts sur l'environnement des matériaux utilisés et des besoins énergétiques liés aux activités de la vie citadine et à la gestion des pollutions de tous ordres. Construit à titre expérimental, BedZED comporte cent logements sociaux et écologiques.

L'écoquartier correspond à une unité d'aménagement répondant à la volonté de maîtriser les ressources nécessaires à la population et aux activités de production économiques, ainsi que les déchets qui en résultent, en s'appuyant sur les principes de fourniture locale de l'énergie et d'absorption des déchets sur les lieux mêmes où ils sont produits. Accessoirement l'écoquartier constitue une unité culturelle, au sens où ce principe de maîtrise suppose l'implication des habitants.

L'écoquartier est aujourd'hui symbole du « développement durable » en ville, concentrant en un espace délimité des solutions durables en matière de transports, de densité et de formes urbaines dans un souci de performances énergétique et environnementale en matière de conception des bâtiments, de gestion des eaux et des déchets, et de biodiversité.

Il s'agit au départ de répondre à un défi : limiter la dépense énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique, notamment en s'opposant au « tout-voiture », ce qui remet en question le modèle traditionnel et fonctionnel de la ville et du logement classique. En effet, pensé pour que la voiture ne soit plus indispensable, l'écoquartier concentre en son sein l'ensemble des activités économiques, sociales et résidentielles et vise à une réelle économie d'énergie par une conception géothermique des bâtiments.

À cet égard, le projet Lyon Confluence, réalisé en partenariat avec le WWF, est pensé pour répondre aux enjeux actuels du principe de développement durable : mixité des fonctions avec 23 % de logement sociaux ; prescription de HQE (Haute Qualité Environnementale pour les bâtiments) ; développement des modes de transports doux et circulation limitée des voitures ; maîtrise de l'énergie et recours aux énergies renouvelables ; création d'espaces publics et d'espaces verts... Unique en Europe par son ampleur, il constitue un élément majeur de la politique de renouvellement urbain de la métropole lyonnaise. À terme, réalisé sur les 150 ha d'une zone autrefois industrielle, il conduira à doubler la superficie actuelle du centre-ville. D'une audacieuse conception architecturale, le projet Lyon Confluence est pensé pour être, à terme, emblématique d'une nouvelle relation ville-nature qui, bien qu'il ne

s'agisse pas là d'une intention explicite, répondra aux principes qui président à la conception des écoquartiers.

Pour autant, les formes de ville que constituent les écoquartiers n'ont rien produit de nouveau. Elles reposent sur de l'existant. Selon Françoise Fromonot [2012] en effet, « [...] chaque culture urbanistique continue de rouler sur des modèles dominants ». En Allemagne, l'écoquartier Vauban à Fribourg-en-Brisgau notamment s'inspire des Siedlung, cités jardins du début du XXe siècle. En France, les Zones d'Aménagement Concertées (ZAC) font parfois place aux éco-ZAC - ZAC écologiques - dès lors qu'un "saupoudrage" de normes écologiques - Haute Qualité Environnementale - vient agrémenter le projet.

Dans certains cas, « [...] la mondialisation exacerbe certains facteurs dont dépend directement l'urbanisme, les quantités à construire, l'exigence de rentabilité commerciale, le rôle du secteur privé, la compétition d'image entre les villes, la concurrence à une échelle très large, autant de contraintes qui viennent s'imposer aux acteurs locaux et aux projets urbains » [Fromonot, 2012]. Dans c'autres cas, lorsque le projet urbain est porté par le monde associatif comme dans le cas de l'éco-ZAC de Rungis, les objectifs écologiques, malgré une vision politique frileuse en la matière au sein de ce dossier, tiennent une place substantielle.

Aussi originaux soient-ils, et en supposant que les économies d'énergies et les réductions de gaz à effet de serre qu'ils permettent soient aussi élevées que le prétendent leurs promoteurs, les écoquartiers ou "éco-villes" – concept expérimenté en Chine – ne peuvent résoudre à eux seuls les problèmes existants en milieu urbain. Bien souvent, on ne retient que le nom de l'écoquartier ou de la ville à l'origine de sa création, ce qui a pour effet de valoriser la politique territoriale des lieux.

Pour la sphère politique lyonnaise, communiquer sur la nature dans les magazines de presse institutionnelle est donc directement à relier avec ces modèles de ville compétitive. A ce titre, il est intéressant d'en rechercher les finalités de production d'image de nature au cours du temps, selon les acteurs institutionnels, les ambitions politiques et le contexte local. Préalablement, nous exposerons le fonctionnement de la communication institutionnelle.

### **III/ Étude de la communication politique de l'agglomération lyonnaise à travers la presse institutionnelle**

L'étude des médias nécessite, selon Laurent Gerverau [1994] qui s'inspire des travaux d'Erwin Panofsky<sup>49</sup>, de tenir compte de l'ensemble des éléments qui « [...] portent

---

<sup>49</sup> PANOFSKY E. (1939), *Studies in Iconology*, Oxford University Press

*témoignage sur les tendances politiques, poétiques, religieuses, philosophiques et sociales de la personnalité, l'époque ou le pays à l'étude* ». En d'autres termes, le contexte de production du média importe tout autant que le média lui-même. C'est pourquoi les repères concernant l'évolution de la prise en compte de la nature dans la planification urbaine exposés dans notre quatrième chapitre ainsi que les modalités de l'avènement de la communication municipale que nous proposons d'explicitier ici sont à mettre en perspective avec l'analyse de données textuelles qui suivra.

#### 1/ Pourquoi choisir d'analyser la communication institutionnelle ?

L'importance de la communication municipale n'est plus à démontrer aujourd'hui. Elle est loin d'être négligeable, en termes de quantité, de qualité et d'impact sur le lecteur. D'une manière générale, la communication est définie comme un ensemble de pratiques informatives disséminées. Elle occupe une place croissante dans l'espace public. La multiplicité des supports de communication (journal, affiche, dépliant, prospectus, tract, internet, réseau social...), ses caractéristiques (format numérisé, format papier, qualité de papier...), ses fonctions (informer, inciter, promouvoir, divertir, etc...) font d'elle un support de choix pour les politiques. Les journaux institutionnels en constituent l'un des principaux outils. Les journaux des collectivités locales ont effectivement une importance clé aujourd'hui dans la communication. Ils permettent de valoriser les actions et les ambitions politiques, économiques et sociales de la collectivité ou de la commune.

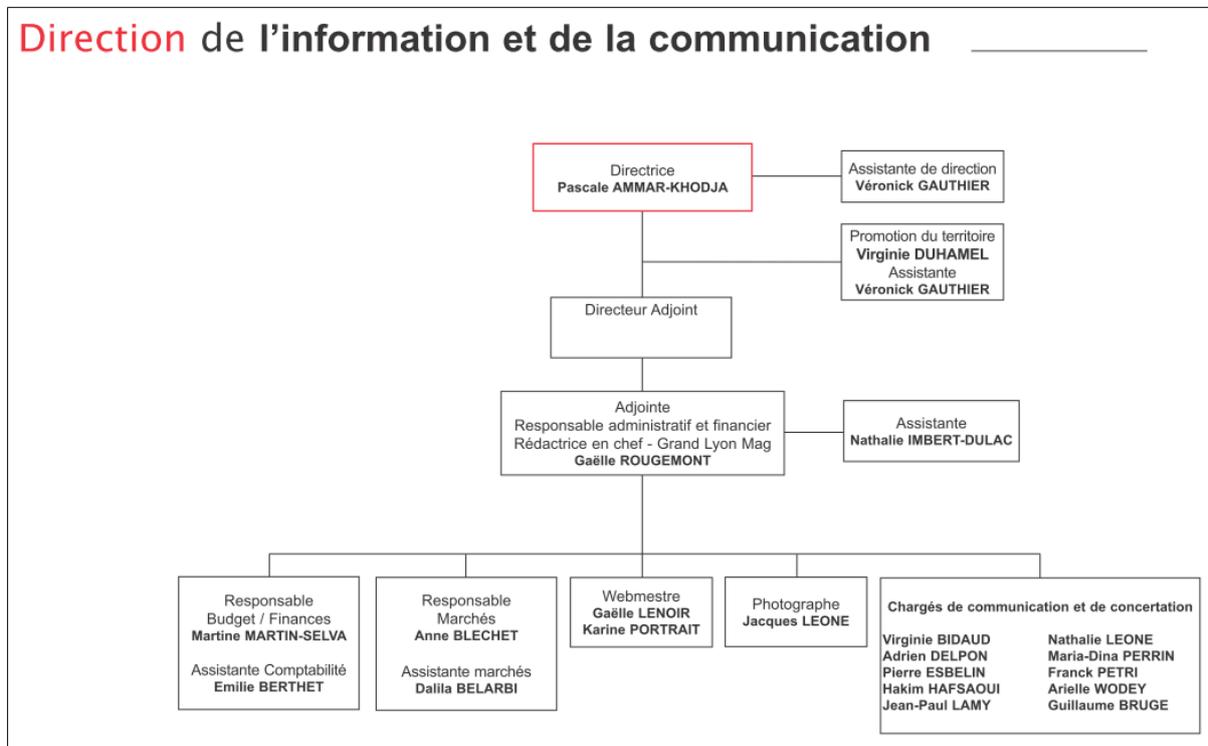


**Figure 31. Page de couverture du Grand Lyon Magazine paru en janvier 2009 : l'image du chêne millénaire, vigoureux, robuste et majestueux est associée à la seconde mandature Gérard Collomb en tant que maire de Lyon et sénateur-maire de la Communauté Urbaine de Lyon (Grand Lyon).**

Stratégiquement, la communication à l'échelle du mandat électoral est privilégiée. Chaque mandat électoral sonne en effet comme une rupture avec le précédent. Chaque nouvelle mandature nécessite de reconstruire un nouveau canevas à partir d'outils de communication nouveaux ou préexistants.

À l'échelle du Grand Lyon, la communication municipale a un service dédié : la Direction de l'information et de la communication. Celle-ci est directement rattachée au directeur de cabinet du président du Grand Lyon. Une vingtaine de personnes, du rédacteur en chef au promoteur territorial, en passant par le photographe et les chargés de communication et de concertation, s'attachent à concocter l'information institutionnelle. Au cours de notre

stage à l'Agence d'Urbanisme de Lyon, un certain nombre d'entretiens avec le personnel rattaché à ce service ont été réalisés. La proximité à la fois physique des locaux et les échanges de travail nombreux avec le Grand Lyon nous ont une fois de plus facilité ces rencontres. Le simple fait d'avoir à portée de main la liste de l'ensemble du personnel du Grand Lyon et les coordonnées téléphoniques avec un accès direct aux services internes rendait la tâche considérablement plus aisée.



**Figure 32. Organigramme de la Direction de l'information et à la communication du Grand Lyon. Dans le titre de ce service administratif, on peut souligner la distinction opérée entre information et communication. Selon David Gauthier [1993], la communication est « amie-ennemie » de l'information. Pour Régis Debray [1999], « l'information, qui apporte une connaissance » s'oppose à « la communication, qui entretient une connivence ».**

Aux débuts de la communication institutionnelle lyonnaise, les collectivités n'avaient pas de stratégie bien arrêtée pour parler de la nature. C'est la survenue d'un événement en lien avec le thème qui créait l'opportunité d'une communication sur le sujet. Ainsi, la cérémonie organisée pour l'arrivée de jeunes tigres du Bengale au parc de la Tête d'Or en 1994 est relatée dans le journal de la ville tout comme le projet de réaménagement du quai Achille Lignon longeant le parc de la Tête d'Or par l'architecte Renzo PIANO, qui en 1992 signe de sa main l'article publié à ce sujet dans le magazine *C 9 à Lyon*. Le thème de la nature est envisagé de manière tout à fait occasionnelle et irrégulière dans les supports diffusés au public.

C'est avec la création de la « mission Écologie » du Grand Lyon que s'amorcent les premières formes de communication et d'information du public, parce que faire comprendre et faire accepter cette nouvelle vision de la nature en ville, où l'indigène côtoie l'exotique, s'imposait. La charte de l'écologie urbaine adoptée en 1992 devient le document de référence des politiques menées en matière d'environnement et jette les bases de l'entreprise de revalorisation des jardins publics, places, squares, berges et fleurissements par le biais de la communication municipale.

S'instaure ensuite une communication en marronnier, c'est-à-dire cyclique – tous les cinq ans – période durant laquelle les services institutionnels réalisent et diffusent une série de documents sur la nature, arbre en chef de file des objets mis en scène. Nous reviendrons sur ce point dans les pages suivantes. La stratégie de communication de la communauté urbaine s'élabore à deux échelles. À l'échelle infra, c'est-à-dire celle du quartier ou de l'arrondissement, la communication de proximité sur les bonnes pratiques, sur l'intérêt d'une participation citoyenne de la part des résidents de proximité et des usagers des lieux de nature est privilégiée. À l'échelle supra, c'est-à-dire de l'agglomération ensuite, la communication est démultipliée et de grande envergure : des plaquettes de communication, des prospectus, des panneaux publicitaires, une collection très variée de guides pratiques. Nombre d'entre eux traitent de l'arbre en ville, des méthodes de désherbage, des castors ou des hirondelles présents en milieu urbain. Par ailleurs, plusieurs sites internet participent de la diffusion du discours politique sur l'action en faveur de la nature : le site institutionnel du Grand Lyon regorge de données de quantification sur les parcs, les jardins, les arbres. Le « combien », le « où », le « pourquoi », le « quand », le « comment » est consigné. Point de place au doute n'est laissée sur les ambitions affichées du Grand Lyon à l'égard de la nature. « Millénaire 3 », le site de la prospective territoriale du Grand Lyon, vient compléter et actualiser ces données de base à l'occasion d'événements en lien avec les thèmes liées aux questions environnementales, de biodiversité, de développement durable, etc...en relatant les discours de techniciens et d'élus tournés plus généralement vers l'action, la protection et/ou la valorisation de la nature.

D'importants moyens budgétaires sont alloués à la communication institutionnelle. La promotion des projets de renouvellements urbains (Berges du Rhône ; Confluence ; Rives de Saône) y occupe une place prépondérante. Ils constituent la vitrine de la métropole. Ils fonctionnent comme des marqueurs des ambitions politiques passées, présentes et à venir.

Selon Yves-François Le Lay et Anne Honegger [2009], la presse constitue un recueil de « [...] connaissances communes et d'acquis scientifiques, et diffusant les décisions politiques et les événements marquants de la vie sociale ». La communication municipale permet de porter à la connaissance du public les décisions prises dans la sphère politique relatives à l'aménagement de l'espace public. Elle joue un rôle important puisque, allant généralement dans le sens d'une création ou d'un renforcement (positif ou négatif) de points de vue, son impact sur le public est immédiat. Le degré d'intérêt porté à l'information par le lecteur sera d'autant plus important que les caractéristiques du public seront sociologiquement ancrées sur le territoire lyonnais. Une sorte de « contrat de lecture » implicite unit alors le lecteur au magazine.

Mais le contenu du message importe tout autant que l'attachement des deux parties – lecteur et émetteur – à la métropole lyonnaise. L'esprit critique du lecteur procède de manière plus instinctive au contrôle de l'information donnée. Le style du message donne également toute la dimension de la relation entre le lecteur et l'émetteur du message. Il oscille entre le complice, le pédagogique ou le scientifique. Il ne touche pas le même public. Le déploiement de ces styles dans les magazines est susceptible de concerner une population de lecteurs plus large.

## MA VILLE ET MOI



### Auprès de mon arbre

Deux ans de travail, 58 communes impliquées, une centaine de représentants des entreprises, fédérations professionnelles et associations du territoire consultée... et le Grand Lyon adopte la Charte de l'arbre.

**P**lus ambitieuse que la première mouture élaborée en 2000, cette nouvelle Charte prend fortement en compte les enjeux du développement durable pour construire une ville attractive et agréable à vivre. Ainsi, elle ne se restreint pas aux arbres du domaine public communautaire, mais considère chaque arbre enraciné sur le territoire comme un élément d'une forêt. Une « forêt urbaine » qui climatise et dépollue la ville et pour laquelle chacun doit se mobiliser. Pour Frédéric Ségur, responsable de l'unité Arbres et Paysages du Grand Lyon, « Cette Charte est un outil de dialogue entre les différents acteurs du territoire, un moyen de partager une philosophie et des engagements communs. Le Grand Lyon a impulsé et animé la démarche mais il n'est qu'un des 200 signataires attendus. Le 2<sup>e</sup> acte est maintenant la mise en œuvre du plan d'action et un volet opérationnel où la pédagogie auprès des habitants sera un élément clé. »

### Vous avez dit forêt urbaine ?

→ Concept anglo-saxon, la notion de forêt urbaine part de l'idée que le paysage fait fi des frontières, ce qui amène à considérer comme un tout les arbres de la ville. Dans cette forêt, le Grand Lyon gère les arbres enracinés sur le domaine public communautaire (voirie, places, promenades...). Et pour ceux-ci, il a fait le choix d'un développement en port libre. Une gestion plus économique - les arbres ne sont taillés que tous les 5 ou 6 ans - qui profite à leur santé. Les plaies des coupes mobilisent en effet beaucoup d'énergie, au détriment de leur croissance. Mais pour rendre cette gestion possible, il faut que les arbres soient adaptés à leur milieu, d'où la nécessité de varier les essences. On choisit ainsi l'arbre en fonction de l'espace, du sol, de l'exposition au soleil. Une diversité qui empêche aussi les maladies de détruire tous les arbres de la ville si un parasite attaque une essence ; les autres jouant le rôle de tampon.



---

### Le saviez-vous ?

## UNE GRANDE FAMILLE

Plus de 250 espèces et variétés d'arbres sont présentes dans le Grand Lyon.

### En chiffres

**81 000** arbres d'alignement (+100% par rapport à 1990)

**3 520 000 m<sup>2</sup>** d'espaces publics ombragés (13% de la superficie totale des voiries du Grand Lyon)

**629 km** de voies plantées (23% du linéaire total des voiries du Grand Lyon)

**3 000 000** arbres au total sur le territoire de l'agglomération

**600 000 t** de CO<sub>2</sub> stockées dans les arbres de l'agglomération.

---

### Top 5 des genres les plus représentés dans le Grand Lyon



Genre	Pourcentage
platanes	25 %
érables	10 %
tilleuls	8 %
micocouliers	6,4 %
frênes	5,8 %

### Le roi de la forêt urbaine

Enraciné au milieu d'un carrefour à Marcy-L'Étoile, un orme bicentenaire se dresse sur plus de 25 mètres de haut. S'il est un arbre remarquable sur le territoire du Grand Lyon, c'est bien celui-ci ! Par son âge et sa taille, certes, mais aussi parce que l'orme, une essence très plantée le long des routes françaises aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, a été décimée par une maladie dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> et a quasiment disparu de nos villes et forêts.

→ POUR EN SAVOIR ⇨ [www.grandlyon.com/Les-arbres](http://www.grandlyon.com/Les-arbres) → SUGGESTIONS [arbres@grandlyon.org](mailto:arbres@grandlyon.org)

Figure 33. Grand Lyon Magazine n°36, février 2012. Des chiffres, des faits et des actes à propos de la forêt de la métropole. Un marronnier<sup>50</sup> de l'information sur la nature.

L'extrait du *Grand Lyon Magazine* de février 2012 (Figure 33) met encore en évidence cette omniprésence des informations sur la nature.

<sup>50</sup> Sujet récurrent abordé de façon cyclique, tous les ans en général.

## 2/ Résultats et discussion

### 2.1/ L'année 1990, point culminant de l'intérêt donné à la nature.

L'étude iconographique et lexicométrique d'articles de presse institutionnelle constitue, ainsi que nous l'avons explicité en introduction de ce chapitre et dans le chapitre méthodologique, le matériau privilégié de cette étude.

Le choix de la période d'étude –1989 à 2009 – n'est pas anodin. La fin des années 1980 correspond à la montée, à Lyon comme en France, des préoccupations environnementales. 1989 correspond aussi à l'année de l'élection de Michel Noir en tant que maire de Lyon grâce en partie aux voix des écologistes. Depuis 1989, trois maires (Michel Noir, Raymond Barre et Gérard Collomb), trois mandats et six supports de communication se sont succédé. Quelle place les acteurs politiques, à travers l'instrumentalisation consciente ou spontanée de ce média, ont-ils donné à la nature en ville dans la planification et les grands projets d'aménagements tels que les Berges du Rhône ou la Confluence ? En quoi la mise en scène de la nature peut-elle constituer un cadre stratégique pour le pouvoir politique ?



**Figure 34. La presse écrite institutionnelle lyonnaise : deux échelles de territoire, trois maires, six magazines.**

Le dépouillement de l'intégralité des journaux exposés dans la figure 34 couvrent la dernière décennie du XXe siècle et la première décennie du XXIe siècle. 234 numéros équivalents à 6921 pages ont été dépouillés.

Titre de magazines	Format/ Nombre de pages	Nombre total de titre consacrés à la nature	% d'articles sur 20 ans	Nombre de signes consacrés à la nature	% de signes consacrés à la nature
LDGL	Mensuel/ 15 p.	35	7,93	120942	13,18
C9L	Tabloid/Bimensuel/ 8p.	50	11,34	114538	12,48
LCITE	A4/ Bimensuel/ 24p.	25	5,67	65583	7,15
L'AGGLO	A4 / 48 p.	11	2,5	45363	4,94
GLM	A4/ 60 p.	89	20,18	230982	25,17
LCITOYEN	A4/ 48 p.	231	52,38	340259	37,08
<b>TOTAL</b>		<b>441</b>	<b>100</b>	<b>917667</b>	<b>100</b>

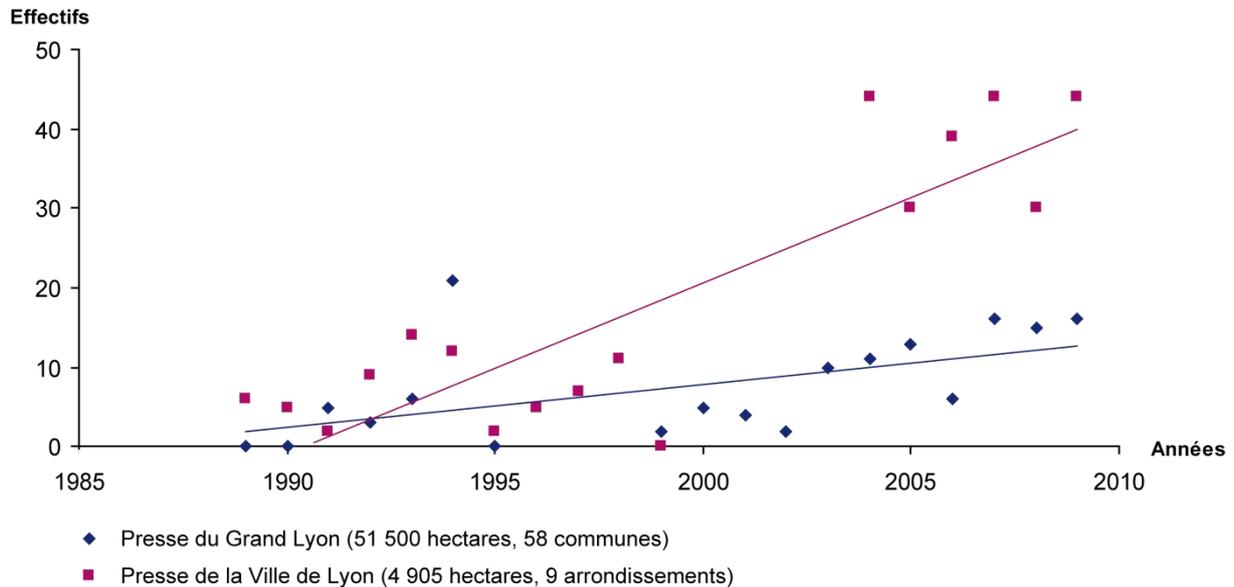
Source : Inès **Méliani**, Paul Arnould (2012), *Marchands de nature : 20 ans de communication institutionnelle dans la métropole lyonnaise de 1989 à 2009* », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Vol.12 N°2.

**Tableau 11. Caractéristiques des journaux institutionnels analysés en nombre de titres et de signes consacrés à la nature de 1989 à 2009.**

Les titres des magazines apparaissent, par commodité, sous une forme abrégée. Nous en donnons ici la dénomination officielle complète, sachant que nous pourrions utiliser au fil de notre recherche l'une ou l'autre des dénominations : LDGL (Les Dossiers du Grand Lyon) ; C9L (C'est 9 à Lyon) ; LCITE (Lyon Cité) ; L'AGGLO (L'agglomération) ; GLM (Grand Lyon Magazine) ; LCITOYEN (Lyon Citoyen).

Ainsi, 441 articles (Tableau 11) traitant de la nature en milieu urbain ont été compilés, représentant l'équivalent de 275 pages et 917667 signes d'un document Word. Un recours aux techniques de traitement de données quantitatives et qualitatives contextualise et donne du sens aux contenus de ces articles [Berelson, 1952 ; De Bonville, 2006 ; Kronberger & Wagner, 2000].

Les différentes courbes du graphique présenté ci-dessous montrent la croissance irrésistible des références à la nature au sein de notre corpus (Figure 35). Ruptures et disparités caractérisent également ce document graphique. En première analyse, nous nous attachons à décrire puis à interpréter ces résultats.



**Figure 35. L'inexorable montée du thème « nature » dans les publications de communication de la métropole lyonnaise.**

À l'échelle du Grand Lyon, la communication sur la nature suit une progression constante. Jusqu'en 2003, seulement cinq articles sur la nature sont proposés à la lecture annuellement, exception faite de l'année 1994 où vingt-deux articles sont proposés. Cette année « exceptionnelle » est liée à la parution du quinzième numéro intitulé « L'arbre citoyen ».

Au sein des six magazines supports de notre étude, la publication d'articles en lien avec la nature n'atteint guère la vingtaine annuellement. La presse du Grand Lyon se montre moins généreuse que la ville de Lyon en termes de quantité d'articles produits sur la nature et différentes ruptures interviennent dans la communication sur la nature :

- Une rupture « structurelle » d'abord, liée à l'élection du nouveau maire. Ainsi, la superposition des dates d'élection à ce graphique permettent de mettre en évidence ces ruptures, expliquées par deux raisons imbriquées relevant de logiques politiques : la première raison est liée à l'image que le nouveau maire cherche faire valoir auprès de ses électeurs. Elle consiste à vouloir créer une rupture idéologique et d'image avec le maire précédemment en place. Offrir une nouvelle version de magazine aux administrés, c'est donner l'image d'une nouveauté et d'une volonté de changement. C'est aussi tenter d'effacer ou au moins limiter l'empreinte de l'équipe politique précédente. La deuxième raison est liée au fait que la plupart du temps, le maire élu est à son tour, comme le précédent, directeur de la publication : conserver celle-ci dans sa formule antérieure reviendrait à n'être pas identifié dans sa différence d'avec son prédécesseur – ce qui, en politique, constitue une erreur stratégique.

- Une rupture liée aux événements annuels ensuite : les « rendez-vous aux jardins », les « Dialogues en humanité sous les arbres », la « Fête des Lumières », les « journées du Patrimoine » ainsi que l'arrivée du premier jour du printemps sont autant de temps forts relayés dans la presse institutionnelle qui créent des discontinuités dans les publications.

- Une discontinuité au niveau des magazines enfin est à rechercher : la presse du Grand Lyon, à une exception près, diffuse moins d'articles en lien avec la nature que les journaux de la ville de Lyon. Deux raisons peuvent être avancées, toutes deux à mettre en lien avec les responsabilités propres à chacune des instances. Ainsi l'une a intérêt à relater ses actions en matière de développement durable, de plan Climat, d'Agenda 21, etc., tandis que l'autre décline ses actions en matière de gestion des espaces verts, d'entretien. L'exception de l'année 1994 pour *Grand Lyon Magazine* est rappelons-le, liée à la diffusion en avril et novembre 1994 d'articles traitant des arbres dans la ville et des projets-nature. Les uns comme les autres sont à la charge du Grand Lyon. La gestion des arbres du Grand Lyon incombe au service de la voirie et les projets-nature à la mission écologie. La seconde raison tient au fait que le *Grand Lyon Magazine* s'attarde beaucoup plus sur les grands projets d'agglomération tandis que *Lyon Citoyen* intéresse le périmètre des huit arrondissements de Lyon. Chaque arrondissement de Lyon bénéficie de l'espace d'une page dans laquelle chaque mairie tente d'intégrer toute l'actualité condensée de l'arrondissement. De fait, les articles sur la nature, aussi peu développés soient-ils, sont proportionnellement plus présents dans ces pages. L'analyse qualitative montre en effet la tendance pour certains élus à aborder de manière quasi-systématique la question de la nature, soit que celle-ci soit très présente sur l'arrondissement (Lyon 6<sup>ème</sup> avec le Parc de la Tête d'Or), soit qu'elle soit ancrée dans les positions politiques de l'élu concerné (Lyon 9<sup>ème</sup>), soit qu'elle renvoie à la mise en valeur d'un aménagement en cours au sein d'un territoire en déficit de nature.

## 2.2/ Un style discursif pour la nature...pour une prise de conscience collective

Cette sous-partie interroge le contenu sémantique de notre corpus de textes. Elle nous semble particulièrement indispensable pour montrer les jeux de langage déployés pour énoncer la nature en ville dans la communication politique. À côté de la réflexion sur la nature et la constitution des données traitées, à côté de l'analyse de données textuelles « automatisée » d'un corpus transcrit dans un certain « métalangage », elle apporte un complément d'analyse en apportant d'autres éléments de réponse sur la manière dont notre objet de recherche est appréhendé.

La mise en scène de la nature au début des années 1990 passe par la volonté de faire prendre conscience aux lyonnais de l'intérêt pour la métropole de posséder un patrimoine naturel en bonne santé. Deux procédés de communication sont alors utilisés. Le premier procédé consiste à puiser dans différents systèmes énonciatifs. Le second procédé s'appuie sur un appel à la participation des lecteurs pour orienter les prises de décisions institutionnelles à propos du renouvellement et de la protection de la nature.

Selon André Semprini [1996], trois styles énonciatifs composent le discours : le style « pédagogique », le style « objectif-référentiel » et le « style complice ». Dans le style pédagogique, l'énonciation se présente comme objective et impersonnelle. Son objectif principal consiste à transmettre un ensemble de connaissances à visée éducative. En ce sens, le style pédagogique est reconnu comme un discours vrai, crédible et légitime. Le discours pédagogique valorise la nature au titre de seul acteur, d'objet-valeur, d'objet de connaissance. La nature est avancée comme un thème dont l'énonciateur a préalablement décidé de l'importance qu'il souhaitait lui donner. Ce style est particulièrement employé pour l'arbre :

*« L'arbre est un patrimoine vivant. L'arbre vit et meurt comme une personne. Il ne peut tolérer les mutilations. (C 9 à Lyon, 1990). »*

Les documents iconographiques (Figure 36, 37, 38) accompagnant ces textes expriment avec la même force la volonté de porter des éléments d'information à la connaissance du publique.



Figure 36. De la pédagogie dans le magazine C9 à Lyon, 1994 : le mariage des genres pour une éducation à l'environnement.

La seconde forme discursive dans notre corpus de textes renvoie au style « objectif-référentiel » mis en évidence dans les canons de la communication politique par Andréa Semprini [1996]. Les textes s'emploient à susciter l'imaginaire. Ainsi, à propos du parc des Hauteurs situé en contrebas de la colline de Fourvière, on peut lire :

*« Aujourd'hui, empruntons, derrière la basilique, le chemin du Viaduc et imaginons le parc des Hauteurs achevé [...] les teintes mordorées des feuilles d'érables, acacias et platanes jouent avec le vert sombre du lierre qui s'enroule autour des troncs et tapisse les murets. L'arrivée sur la passerelle des Quatre-Vents offre un spectacle saisissant. Regardez à droite, ces grosses maisons bourgeoises et leurs arbres centenaires qui s'ouvrent sur de grandes prairies en pente douce [...] on se croirait dans une riche sous-préfecture de province... »*

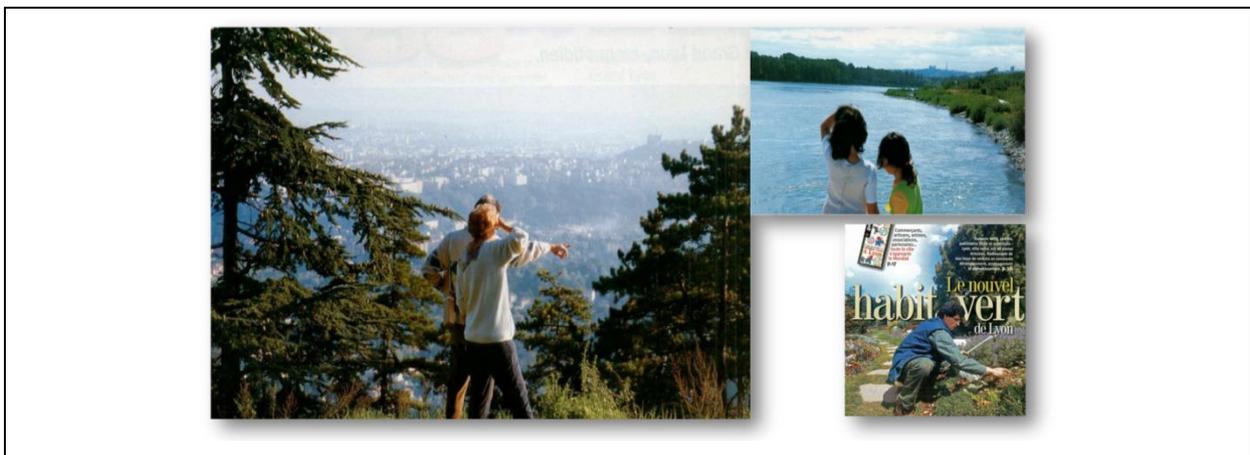
*(Lyon Cité, 1996).*

Ou encore, à propos du jardin du Rosaire situé dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon (Photographie 4) :

*« On se croirait à Florence, sur la colline qui domine l'Arno »*

*(Lyon Cité, 1995).*

De la même manière, l'iconographie associée à ce style propose à la vision du lecteur une entité paysagère permettant de laisser libre cours à son imagination. La nature est considérée comme un fragment de réel que le lecteur est amené à observer. Ce procédé est très courant dans le magazine *L'Agglo* par l'adoption de figures stylistiques du « montrer », du « montré en train de montrer » ou du « montré en train de regarder ». La posture et la gestuelle des personnes mises en scènes importent plus que le paysage, pour sa part peu visible et laissé à la fantaisie du spectateur.



**Figure 37. Le style objectif-référentiel dans la presse institutionnelle : inciter le lecteur à observer la nature.**

Le style complice, très utilisé dans le corpus entre 1990 et 2000, est reconnaissable à l'utilisation de pronoms personnels inclusifs : « on sait que », « nous tous savons que » :

« *Pouvoir garer sa voiture à l'ombre dans un site verdoyant, c'est déjà un petit sourire que la nature nous adresse* ».

(C 9 à Lyon, mai 1991).

« *C'est en encourageant ce processus de diversification des espèces que nous parviendrons à valoriser notre paysage urbain* ».

(C 9 à Lyon, 1992).

« *Nous devons respecter les contraintes que nous impose la nature ; elles ne sont rien face aux satisfactions qu'elle nous apporte* ».

(L'Agglo, 1994).



Figure 38. L'homme, la nature et la ville dans la presse institutionnelle : une complicité recherchée.

Le style « complice » disparaît dans le courant des années au profit d'un style que nous qualifions de « neutre ». Le glissement opéré d'une moralisation du discours « Protégeons la nature », « sauvagardons les espèces en voir de disparition » vers une information plus neutre semble lié à l'évolution socioculturelle de la société qui s'adapte mal à la configuration énonciative de la complicité.

Au-delà d'une façon spécifique d'interpeller le lecteur au travers d'un style discursif adapté à une finalité précise, les articles exprimant la nature s'accompagnent de manière assez systématique d'un appel à la participation des lecteurs pour choisir par exemple les essences d'arbres à replanter, parce que « *c'est l'affaire de tous* » : cette expression est amplement employée dans les titres d'articles ou pour accompagner une photographie. Ce procédé contribue incontestablement à la prise de conscience collective et correspond à une autre manière de susciter l'adhésion du plus grand nombre aux questions de protections de la nature.

### 3/ Quelles natures dans les médias institutionnels lyonnais ?

Alceste© effectue de la statistique exploratoire à partir de données textuelles. Il analyse puis résume des données issues du corpus de textes selon deux types de procédés : soit en regroupant les données selon leurs ressemblances et leurs dissemblances en réalisant une classification ascendante hiérarchique (CAH) ou une classification descendante hiérarchique (CDH), soit en les représentant spatialement dans un plan à deux dimensions par le biais d'une analyse factorielle.

Outre l'intérêt de traiter un grand nombre d'information en même temps, Alceste© répond aussi à l'impératif méthodologique d'associer, dans l'analyse de textes, l'étude du sens et l'étude de l'intentionnalité du magazine, ce dernier étant à la fois le vecteur de messages et d'informations sur lesquels l'émetteur s'engage.

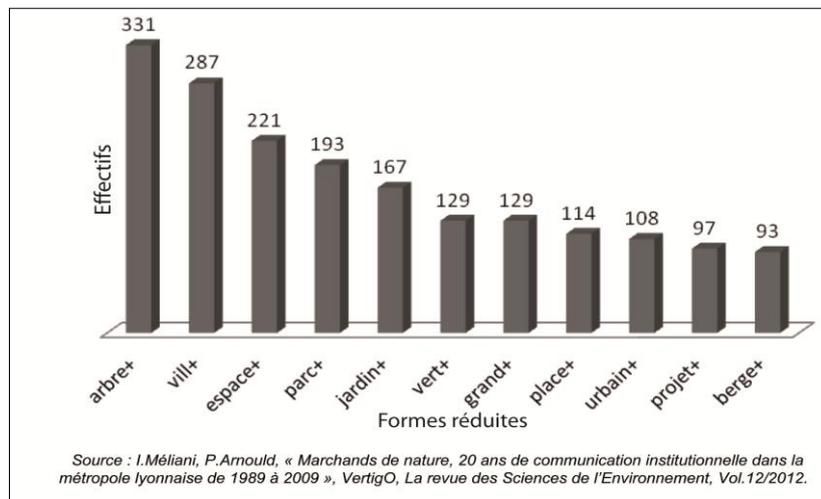
#### 3.1/ Présentation du corpus

Le traitement du corpus avec Alceste© fonctionne par étape. Dans une première étape, celle de l'analyse du corpus dans sa globalité (tri à plat), Alceste© effectue une double classification et analyse le vocabulaire qu'il dénombre en unité de classes initiales et en nombre de formes. Ensuite, le logiciel effectue une lexicométrie. Nous avons 45460 formes au total et 7137 formes distinctes.

Il procède ensuite à une réduction du nombre de formes, c'est-à-dire qu'il conserve seulement les mots qui ne sont que des formes reconnues (noms, verbes, adjectifs...), et la plupart du temps suivies d'un « + ». Il signifie que des mots de la même famille peuvent lui être associés. 1285 formes réduites sont dénombrées par Alceste© ainsi que 266 formes supplémentaires.

Exemple : « arbre+ » peut englober d'autres termes tels que « arbuste », « arboré », « arbustif »...

Sur ces formes réduites, Alceste© crée un dictionnaire, dont les formes sont hiérarchisées selon leur occurrence dans le corpus. Le dictionnaire constitue une base de lecture pour l'analyse. En outre, le logiciel possède un dictionnaire de formes standard.



**Figure 39. Effectifs des formes réduites dans le dictionnaire (11 premières entrées) : une nature spatialisée (arbre, berge, jardin, parc), conceptualisée (vert, espace) et institutionnalisée (ville, projet, urbain). Les formes réduites parfois tronquées signifient que d'autres mots peuvent être englobés dans l'effectif, exemple : « arbre+ » peut contenir « arbuste », « arboré », « arbustif »...**

La figure 39 met d'emblée en évidence la manière dont la nature est approchée. A la fois spatialisée (arbre+, berge+, jardin+, parc+), elle est conceptualisée (vert+, espace+) mais également institutionnalisée (ville+, projet+, urbain+). Les trois formes suivantes (non figurées sur l'histogramme du dictionnaire et leurs effectifs confirment bien cette triple acception (publi+=93, vie+=92, plante+=86).

Dans une seconde étape, Alceste© calcule le nombre d'u.c.e (1144 ici) et le nombre moyen de mots analysés par u.c.e (environ 14,8 mots par u.c.e) selon une double classification descendante hiérarchique (dans un objectif de stabilisation). En croisant ces classifications, le logiciel classe finalement 72% des u.c.e en six classes (Figure 40). 28% des informations de notre corpus sont donc éliminés de l'analyse puisqu'elles ne sont pas considérées comme significatives au sens du Khi<sup>2</sup>.

Ces u.c.e sont ensuite classées par le biais d'une double classification descendante hiérarchique (CDH) dont le principe repose sur la réduction de la complexité des données en dissociant celles qui s'opposent.



**Figure 40. Synthèse du traitement statistique des textes sur le thème de la nature avec le logiciel Alceste©**

30.29% des u.c.e classées sont classées dans la classe 6 ; 20.92% dans la classe 1 ; 15.69% dans la classe 3 ; 13.38% dans la classe 2 ; 10.95% dans la classe 5 ; 8.76% dans la classe 4.

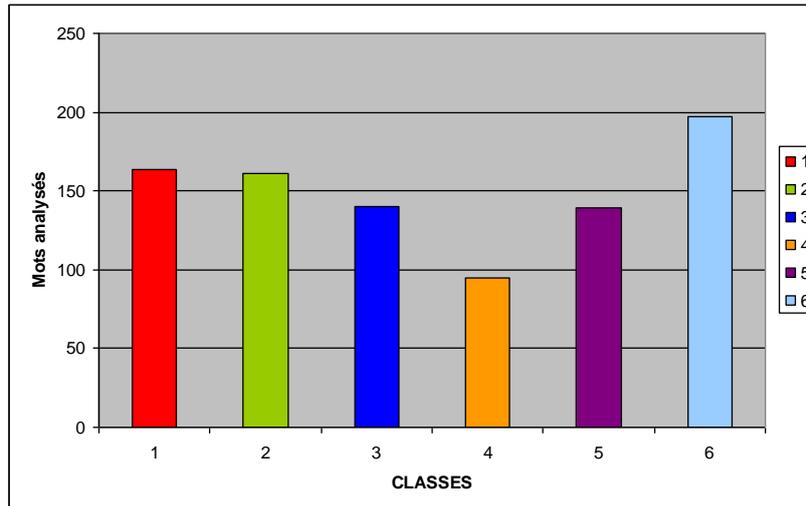


Figure 41. Nombre de mots analysés par classe.

La distribution des mots dans les classes est respectivement de 197 ; 164 ; 140 ; 161 ; 139 et 95 (chiffres exprimés en nombre d'occurrence).

A partir de ce classement, le vocabulaire de chacune des classes est ensuite analysé et les mots les plus significatifs sont mis en évidence par la mesure du Khi<sup>2</sup> d'appartenance du mot à la classe. Chaque classe porte donc sur un thème défini par son vocabulaire représentatif. La synthèse est présentée dans le tableau 12.

Classe 1		Classe 2		Classe 3		Classe 4		Classe 5		Classe 6	
FORME	KHI2	FORME	KHI2	FORME	KHI2	FORME	KHI2	FORME	KHI2	FORME	KHI2
POS	56	arbre+	195	jardin+	45	tete_dor	116	homme+	118	berge+	121
polit+16	44	platane+	117	centre+	39	parc+	68	herb<	51	riv+23	97
concert+er	43	essence+	113	terre+	36	zoolog<	63	racine+	51	rhone	85
occupation+	41	align+er	72	mur+	29	aujourd	54	blesseur+	49	saone	78
dura+ble	40	renouvel+er	65	enf+ant	28	octobre+	50	air+	44	pont+	67
agricole+	37	arboricole	58	mangeoire+	27	rose+	42	pollution+	44	quai+	63
developpement+	36	adapt+er	52	poche+	26	hectare+	42	arbre+	44	fleuve+	61
sol+	36	color+er	52	graine+	26	siecle+	36	agressi+f	42	promen+eur	48
grand_lyon	34	chancr	52	vegetalise+	24	frere+	32	branche+	42	ile+	46
concern+er	33	diversifi+er	46	pas	23	reflech+ir	32	gaz	41	amenag+er	44
urbanis+me	33	patrimoine+	46	jardinier+	23	etendre.	32	pollu+er	40	travaux	44
publi+14	32	plantation+	45	sortir.	22	roseraie	32	besoin+	39	port+	42
espace+	31	jeune+	43	travers+er	22	superficie+	32	vivant+	34	place+	36
agglomeration<	29	lutt+er	39	citadin+	21	collect+er	31	naitre.	33	amont	35
plan+	25	erable+	39	terrain+	20	botanique+	30	deper+ir	33	nord+	33
souhait<	25	peuple+	39	perrache	19	decouvrir.	29	filtr+er	33	confluent+	33
professionn+el	25	contre	36	echange+	19	plaine+	22	poussier+e	33	croix	33
associat<	25	donc	34	voir.	18	tortue+	22	ecorce+	32	chemin+er	32
vis+er	23	malade+	33	pens+er	17	denis	22	taux	33	gerland	32

Tableau 12. La classification du vocabulaire du discours sur la nature en ville.

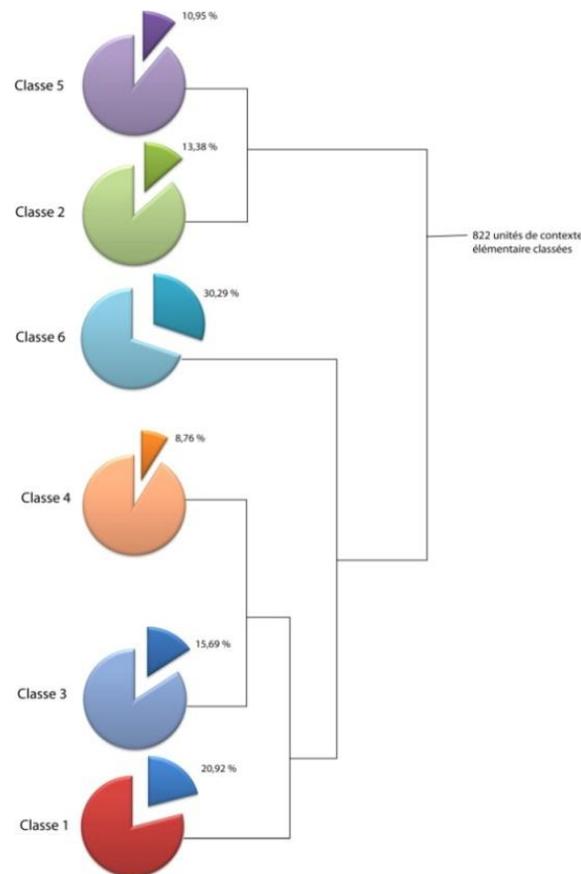
Le logiciel réalise également une classification ascendante hiérarchique (CAH) à l'intérieur de chaque classe afin de déterminer les mots les plus significatifs et les plus proches dans le discours. A l'issue de ce classement, Alceste© caractérise les classes en fonction de catégories grammaticales. Il met en évidence les marqueurs de l'énonciation relatifs à chacune de nos six classes. Les chiffres présentés dans le tableau 13 correspondent à des taux de corrélation associés à la mesure du  $\text{Khi}^2$  d'appartenance des classes à des catégories grammaticales.

Catégories \ Classes	1	2	3	4	5	6
Adjectifs et adverbess	1	-3	-3	0	1	0
Adverbes en "ment"	0	0	0	-3	0	0
Couleurs	11	-5	5	-2	0	-3
Mois/jour	-3	-2	-3	26	-4	7
Epoques/ Mesures	-2	-2	0	-1	-2	17
Famille	-1	0	0	34	0	-2
Lieux, pays	-6	-4	-7	0	-10	69
Interjections	0	-1	1	0	-1	6
Nombres	0	0	0	19	-7	0
Mots en majuscules	1	-6	2	0	0	0
Noms	-6	-1	-1	-1	0	30
Verbes	0	3	0	0	-4	0
Prénoms	21	-3	-8	0	-3	0
Formes reconnues mais non codées	37	-1	0	-8	0	-8
Mots outils non classés	0	-5	0	0	0	2
Verbes modaux	0	8	4	-2	0	-2
Marqueurs d'1 modalisation	-5	1	19	0	5	-18
Marqueurs d'1 relation spatiale	-3	-1	3	2	-1	0
Marqueurs d'1 relation temporelle	-2	0	-3	0	0	4
Marqueurs d'1 intensité	-2	0	0	1	8	-1
Marqueurs d'1 relation discursive	-2	2	0	0	3	-3
Marqueurs de la personne	-3	6	0	0	12	-10
Démonstratifs, indéfinis et relatifs	0	2	0	0	0	-9
Auxiliaires être et avoir	0	3	0	0	0	-2

**Tableau 13. Les catégories grammaticales relatives à chacune des six classes.**

La classe 1 est marquée par une corrélation positive avec les termes portant sur les prénoms et les couleurs. Elle contient un discours personnalisé sur les éléments de nature en ville. La classe 2 est marquée par une corrélation positive avec les verbes modaux qui correspondent, rappelons-le ici, aux verbes « pouvoir », « vouloir », « savoir » et « devoir ». La classe 3 est marquée par une corrélation positive avec les marqueurs d'une modalisation. La classe 4 est quant à elle corrélée avec les catégories grammaticales portant sur les familles,

des temporalités journalières ou saisonnières et les nombres. Ces catégories grammaticales offrent une clé de lecture indispensable à l'explicitation du contenu de chaque classe sur laquelle nous reviendrons plus loin. En outre, Alceste© permet de repérer des proximités entre classes pour en définir un champ thématique plus large.



**Figure 42. Classification descendante hiérarchique des textes soumis au logiciel Alceste©**

Dans cette analyse, le découpage du dendrogramme permet de distinguer trois grandes familles de discours par regroupement des classes. Si chacune de ces six classes traduit une sous-thématique spécifique, certaines ont une proximité manifeste. Les classes 2 et 5 sont ainsi regroupées, de même que les classes 3 et 4 et les classes 1 et 6.

### 3.2/ Les mondes lexicaux du discours institutionnel sur la nature.

Ces résultats, complétés par une analyse pour chaque classe des portions d'articles les plus significatives de notre corpus, permettent de dégager les différents mondes lexicaux associés au discours institutionnel issu des magazines de presse distribués aux Lyonnais et habitants du Grand Lyon. Les mondes lexicaux de nos six classes sont ici présentés selon le regroupement issu de la classification descendante hiérarchique afin d'appréhender plus clairement, dans la presse institutionnelle, chacune des familles de discours sur la nature.

L'arbre est approché par les classes 2 (13,38% de l'information) et 5 (10,95% de l'information). La classe 2 (encadré ci-dessous) l'aborde en tant qu'objet patrimonial qu'il convient de renouveler et tel qu'énoncé dans la charte de l'arbre tandis que la classe 5 (encadré ci-dessous) le resitue dans son rapport à l'homme. En effet, face au dépérissement des arbres, l'administration publique fait appel à une forme de pédagogie pour expliquer les raisons de l'abattage d'une grande population d'arbres et les logiques de remplacement du patrimoine arboré.

#### CLASSE 2

u.c.i : 27 \*27 \*n\_agglo \*s\_p \*m\_2 \*serv\_o \*serv\_gl \*vil\_i \*art\_ts \*durb\_n \*durb0 \*plan\_n \*plan0 \*chart\_o \*chart\_ecol \*ren\_o \*ame0 \*conc\_n \*cat\_arb \*parc0 \*genr\_pb \*anm0 \*styl\_p \*at0 \*emb\_o \*eco\_o \*pat\_o \*soc\_o \*rec\_o \*ecol\_o \*K\_2

u.c.e : 21 Classe : 2 Khi2 : 93

Mais aujourd'hui, cette **première génération** de **plantations** massives — **essentiellement constituée** de **platanes** — **atteint** sa **limite** d'âge. Aussi, 25 % des **arbres plantés** sur le domaine public devront être **remplacés** au **cours** des 20 prochaines **années**.

#### CLASSE 5

u.c.i : 3 \*3 \*n\_ldgl \*s\_p \*m\_1 \*serv\_n \*serv0 \*vil0 \*art0 \*durb\_n \*durb0 \*plan\_n \*plan0 \*chart\_n \*chart0 \*ren\_n \*ame0 \*conc\_n \*cat\_arb \*parc0 \*genr0 \*anm0 \*styl\_p \*at0 \*emb\_n \*eco\_n \*pat\_o \*soc\_o \*rec\_n \*ecol\_n \*K\_5

u.c.e : 28 Classe : 5 Khi2 : 42

L'ouverture de tranchées à proximité immédiate des arbres atteint les **racines** et perturbe l'**alimentation** en eau de l'arbre. Celui-ci **dépérit** ou **devient** plus sensible aux parasites, maladies. La **poussière** encrasse les **feuillages** et les **écorces** et gêne la **respiration**, l'urine des **chiens** brûle toute l'**écorce** au niveau du collet.

u.c.i : 2 \*2 \*n\_ldgl \*s\_p \*m\_1 \*serv\_n \*serv0 \*vil0 \*art0 \*durb\_n \*durb0 \*plan\_n \*plan0 \*chart\_n \*chart0 \*ren\_n \*ame0 \*conc\_n \*cat\_arb \*parc0 \*genr0 \*anm0 \*styl\_p \*at0 \*emb\_n \*eco\_n \*pat\_n \*soc\_n \*rec\_n \*ecol\_n \*K\_5

u.c.e : 19 Classe : 5 Khi2 : 46

Comme l'homme, l'**arbre** vit et respire. Les **arbres** sont des êtres **vivants**. Ils naissent par la germination d'une graine, grandissent, deviennent adultes et produisent des **fruits** qui sont porteurs de nouvelles **graines** pour la reproduction de l'**espèce**.

Les classes 3 (15,69% de l'information) et 4 (8,76% de l'information) ont une proximité du même ordre. Toutes deux traitent du thème du jardin.

La classe 3 (encadré ci-dessous) s'intéresse aux réaménagements des parcs et jardins dédiés dans leurs fonctions aux activités récréatives et alimentaires. La classe 4 (encadré ci-dessous) s'intéresse plus spécifiquement à la roseraie et au jardin botanique du

parc de la Tête d'Or mais également au jardin zoologique du parc, aujourd'hui rebaptisé « Plaine africaine ». La délimitation spatiale, – dans l'enceinte du parc – la superficie et la fréquentation plus importantes qu'ailleurs réunissent ces lieux de nature dans cette quatrième classe tout en les différenciant de la classe 3.

### CLASSE 3

u.c.i 62 \*62 \*n\_lcitoy \*s\_p \*m\_3 \*serv\_n \*serv0 \*vil\_i \*art\_8 \*durb\_n \*durb0 \*plan\_n \*plan0 \*chart\_n \*chart0 \*ren\_n \*ame0 \*conc\_o \*cat\_j \*parc0 \*genr\_pb \*anm0 \*styl\_n \*at0 \*emb\_n \*eco\_n \*pat\_n \*soc\_o \*rec\_o \*ecol\_o\*K\_3

u.c.e : 795 Classe 3 Khi<sup>2</sup>: 86

Les habitants **vont** se partager 400m<sup>2</sup> auxquels s'**ajoutent** 200m<sup>2</sup> **dédiés** au **jardin pédagogique** pour les **enfants**. Ces **jardins suscitent** la **rencontre** entre voisins, **créent** des **liens**, permettent de **parler** d'autre chose que de ses difficultés.

u.c.i 62 \*62 \*n\_lcitoy \*s\_p \*m\_3 \*serv\_n \*serv0 \*vil\_i \*art\_8 \*durb\_n \*durb0 \*plan\_n \*plan0 \*chart\_n \*chart0 \*ren\_n \*ame0 \*conc\_o \*cat\_j \*parc0 \*genr\_pb \*anm0 \*styl\_n \*at0 \*emb\_n \*eco\_n \*pat\_n \*soc\_o \*rec\_o \*ecol\_o\*K\_3

u.c.e : 799 Classe 3 Khi<sup>2</sup>: 34

Quoi de plus vivifiant que de s'**occuper** d'un **petit carré** de nature ? **Entretenir** la **terre, voir pousser** des légumes, échanger autour des **cultures vont** désormais **faire** partie des **loisirs** des habitants des résidences **rue** Jeunet qui le voudront.

### CLASSE 4

u.c.i: 76 \*76 \*n\_lcitoy \*s\_h \*m\_3 \*serv\_n \*serv0 \*vil\_i \*art\_ts \*durb\_n \*durb0 \*plan\_n \*plan0 \*chart\_n \*chart0 \*ren\_o \*ame\_sqpl \*conc\_n \*cat\_tv \*parc\_ts \*genr\_pb \*anm0 \*styl\_n \*at0 \*emb\_o \*eco\_o \*pat\_o \*soc\_o \*rec\_o \*ecol\_o \*K\_4

u.c.e : 931 Classe 4 Khi<sup>2</sup>: 66

**Inaugurée** en octobre 2006, la **Plaine africaine** est **aujourd'hui** une **réalité** au cœur du **parc** de la **Tête\_d'or** qui connaît depuis lors des pics de fréquentation sans **précédents**.

u.c.i: 77 \*77 \*n\_lcitoy \*s\_h \*m\_3 \*serv\_o \*serv0 \*vil\_i \*art0 \*durb\_n \*durb0 \*plan\_n \*plan0 \*chart\_n \*chart0 \*ren\_n \*ame0 \*conc\_n \*cat0 \*parc0 \*genr0 \*anm0 \*styl\_n \*at0 \*emb\_o \*eco\_n \*pat\_o \*soc\_n \*rec\_n \*ecol\_n \*K\_4

u.c.e : 938 Classe 4 Khi<sup>2</sup>: 55

Depuis le **début** du XIXe **siècle**, 5 000 variétés de **roses** ont été **obtenues** à **Lyon**. Bien sûr, ces **obtentions** se poursuivent aujourd'hui.

u.c.i : 58 \*58 \*n\_lcitoy \*s\_p \*m\_3 \*serv\_o \*serv\_dev \*vil\_i \*art\_ts \*durb\_n \*durb0 \*plan\_o \*plan\_v \*chart\_n \*chart0 \*ren\_n \*ame0 \*conc\_n \*cat\_purb \*parc\_ts \*genr\_pb \*anm0 \*styl\_n \*at0 \*emb\_o \*eco\_o \*pat\_o \*soc\_o \*rec\_o \*ecol\_o \*K\_4

u.c.e : 774 Classe 4 Khi<sup>2</sup>: 51

Pour faire de l'**image** une **réalité**, nous allons faire réaliser la **collecte** des **déchets** du **parc** de la **Tête\_d'or** par des **chevaux** de trait. Plus nature que les camionnettes, non ?

Enfin les classes 1 et 6 (encadré ci-dessous) regroupent respectivement 20,92% et 30,29% de l'information. Elles s'intéressent à la relation d'interdépendance entre les

réflexions menées sur la nature par les services administratifs et les habitants (classe 1) et leurs concrétisations (classe 6) sur le territoire lyonnais. Concrètement, la classe 1 réunit des maillages territoriaux – « arrondissement, commune, agglomération, Grand Lyon... » –, des services administratifs – « conseil communautaire, urbanisme, espaces verts » – et des acteurs – « adjoints délégués à l'urbanisme, vice-président du Grand Lyon, maire d'arrondissement », les associations et les habitants. La classe 6, quant à elle, décline des lieux et des projets d'aménagements au sein desquels la nature est convoquée : les Berges du Rhône, ses quais « Gillet, Rambaud » et ses ponts « Churchill, Kitchener, Morand, Pasteur, Schuman, de l'Université, Wilson », le projet de la Confluence ou encore l'île Barbe (9<sup>e</sup> arrondissement) sont traités à travers les usages qu'ils permettent, notamment l'activité cyclable « rollers, cyclisme, cheminement, continuité cyclable ». La véloroute du Léman à la mer passant par les Berges du Rhône explique en partie la présence significative de ce vocabulaire.

#### CLASSE 1

u.c.i : 20 \*20 \*n\_lcite \*s\_h \*m\_2 \*serv\_n \*serv0 \*vil\_i \*art\_4 \*durb\_n \*durb0 \*plan\_n \*plan0 \*chart\_n \*chart0 \*ren\_o \*ame\_pj \*conc\_n \*cat\_j \*parc0 \*genr\_pb \*anm0 \*styl\_n \*at0 \*emb\_o \*eco\_n \*pat\_n \*soc\_n \*rec\_o \*ecol\_n \*K\_1

u.c.e : 354 Classe 1 Khi<sup>2</sup>: 30

...nées de l'**association** d'un paysagiste et d'un artiste, **vient** d'être **décidée** par les **Adjoints délégués** à l'**urbanisme**, la culture, les **espaces verts** et les travaux ainsi que les **maires** des **arrondissements concernés**.

u.c.i : 30 \*30 \*n\_glm \*s\_e \*m\_3 \*serv\_n \*serv0 \*vil\_i \*art\_3 \*durb\_n \*durb0 \*plan\_n \*plan0 \*chart\_n \*chart0 \*ren\_o \*ame\_bg \*conc\_o \*cat\_purb \*parc\_bg \*genr\_pb \*anm0 \*styl\_n \*at0 \*emb\_n \*eco\_n \*pat\_n \*soc\_n \*rec\_n \*ecol\_n \*K\_1

u.c.e : 503 Classe 1 Khi<sup>2</sup>: 24

Gilles **Buna**, **Vice-président** en **charge** du **projet** et Gérard Claisse, **Vice-président délégué** notamment à la **concertation** et à la démocratie locale, poursuivront une **démarche** de dialogue qui s'avère très fructueuse.

u.c.i : 86 \*86 \*n\_lcity \*s\_e \*m\_3 \*serv\_o \*serv\_gl \*vil\_i \*art\_7 \*durb\_n \*durb0 \*plan\_n \*plan0 \*chart\_n \*chart0 \*ren\_o \*ame\_pj \*conc\_o \*cat\_purb \*parc\_sbl \*genr\_pb \*anm0 \*styl\_n \*at0 \*emb\_n \*eco\_n \*pat\_n \*soc\_o \*rec\_o \*ecol\_n \*K\_1

u.c.e : 1000 Classe 1 Khi<sup>2</sup>: 26

Face aux **attentes** nombreuses et variées du **public**, le **Grand Lyon** s'est **engagé** à **mener** une **démarche** participative avec les **habitants**, les **associations** notamment l'Association de **défense** du parc **Sergent Blandan** (ADPB) qui s'est mobilisée de **longue** date et les **Conseils** de quartiers.

## CLASSE 6

u.c.i : 95 \*95 \*n\_lcityoy \*s\_e \*m\_3 \*serv\_o \*serv\_gl \*vil\_i \*art\_ts \*durb\_n \*durb0 \*plan\_n \*plan0 \*chart\_n \*chart0 \*ren\_o \*ame\_rive \*conc\_n \*cat\_tb \*parc0 \*genr\_pb \*anm0 \*styl\_n \*at\_tour \*emb\_o \*eco\_o \*pat\_o \*soc\_o \*rec\_o \*ecol\_o \*K\_6

u.c.e : 1087 Classe 6 Khi<sup>2</sup>: 47

A l'extrême **sud**, dans le cadre de la **Confluence**, la **promenade** de **Saône reliera** la **pointe** du **confluent** au **quai Rambaud**. Puis elle se poursuivra à **hauteur** du **pont** Kitchener par le rétablissement d'un environnement de **qualité**, incluant le difficile **secteur** au **débouché** du **tunnel** de **Fourvière**.

u.c.i : 16 \*16 \*n\_c9l \*s\_h \*m\_1 \*serv\_n \*serv0 \*vil\_i \*art\_3 \*durb\_n \*durb0 \*plan\_o \*plan\_b \*chart\_n \*chart0 \*ren\_o \*ame\_bg \*conc\_n \*cat\_purb \*parc\_bg \*genr\_pb \*anm\_sau \*styl\_n \*at\_tour \*emb\_o \*eco\_o \*pat\_n \*soc\_n \*rec\_o \*ecol\_n \*K\_6

u.c.e : 273 Classe 6 Khi<sup>2</sup>: 40

La création du **nouveau** Parc assurera la **continuité paysagère** de la **Cité Internationale** avec la **promenade piétonne** et **cyclable** de la **rive gauche**, à l'**ouest**, le Parc de la **Tête d'Or**, au **sud**, le Parc de **Miribel-Jonage**, à l'est, et avec le Rhône et ses berges, au nord.

u.c.i : 96 \*96 \*n\_lcityoy \*s\_e \*m\_3 \*serv\_n \*serv0 \*vil\_i \*art\_2 \*durb\_n \*durb0 \*plan\_n \*plan0 \*chart\_n \*chart0 \*ren\_o \*ame\_conf \*conc\_n \*cat\_tb \*parc0 \*genr\_pb \*anm0 \*styl\_n \*at0 \*emb\_n \*eco\_o \*pat\_n \*soc\_n \*rec\_n \*ecol\_o \*K\_6

u.c.e : 1096 Classe 6 Khi<sup>2</sup>: 40

**nouveau pont** des Girondins, **liaison nord-sud**, projet de **halte** TER au sud de la **place nautique**, **prolongement** du **tramway** jusqu'à **Gerland** grâce à une **passerelle transports** en **commun** et **modes doux** à l'**aval** du **pont Pasteur**.

### 3.3/ L'analyse de tris croisés : faire émerger une conception politique de la nature

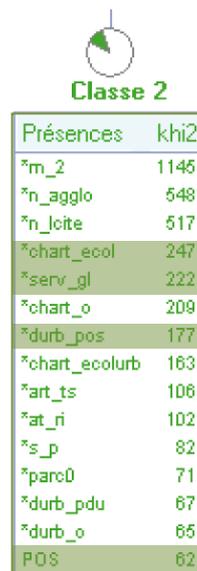
L'analyse de la classification descendante hiérarchique pose le cadre en traduisant et en organisant l'information sur la nature urbaine au sein de six classes et selon un pas de temps de vingt ans. Elle offre une bonne visibilité sur la façon dont la nature est appréhendée dans la presse institutionnelle sans être toutefois suffisamment pointue pour dégager la spécificité des stratégies développées durant chaque mandature. Comment ces dernières se distinguent-elles du point de vue de l'information et de l'organisation ? Pour répondre à ces questions, il convient donc de réaliser une analyse de tri croisé au cours de laquelle Alceste© répétera préalablement les étapes d'analyse précédemment décrites.

Les résultats de l'analyse de la classe 1 associée au mandat de Michel Noir (1989-1995) montrent que le corpus de textes fait référence aux services de l'urbanisme, aux documents de planification (SDAU de 1968, SDAL de 1992) et aux plans verts et bleus. Ces résultats présentent la manière dont l'arsenal institutionnel prend forme pour donner une place aux objets de nature dans la métropole lyonnaise. Il révèle de manière sous-jacente les

grandes étapes de la planification lyonnaise, précédemment explicités, dans lesquelles s’inscrit cette question.

Durant cette première période, les textes traitant de l’arbre sont surreprésentés. Envisagé sous l’angle de la protection, du renouvellement et de sa valeur économique, notre corpus de textes reflète l’importante réflexion menée autour de l’arbre par l’unité « Arbres et Paysage » depuis sa création au sein de la Direction de la voirie du Grand Lyon en 1992.

La seconde classe de notre corpus de textes renvoie aux discours sur la nature sous la mandature de maire de Raymond Barre (1995-2001). Un effet en creux est observé durant cette période du fait d’un volume d’articles consacrés à la nature sensiblement moins important que durant les périodes 1989-1995 et 2001-2009. Cette seconde classe regroupe 150 unités de contextes élémentaires, soit environ 12% de l’information recueillie. Durant cette mandature de maire, le contenu thématique évolue. La nature est principalement analysée sous l’angle de la place qui lui est faite dans le plan d’occupation des sols (POS) du Grand Lyon. La révision du POS couvre en effet la majeure partie du mandat de Raymond Barre, depuis sa mise en révision en 1996 jusqu’à son approbation et sa mise en application en 2001. Sur la figure 43, la présence significative de la forme « \*durb\_pos »<sup>51</sup> et de l’acronyme « POS » mettent en lumière cet aspect.



**Figure 43. Analyse de tri croisé sur le mandat de Raymond Barre (\*m\_2). La charte de l’écologie urbaine (\*chart\_ecol), les services du Grand Lyon (\*serv\_gl) et le Plan d’occupation des sols (\*durb\_pos et POS) au service de la nature sous Raymond Barre (\*m\_2) dans les magazines *l’Agglo* (\*n\_agglo) et *Lyon Cité* (\*n\_lcite).**

<sup>51</sup> \*durb\_pos est la variable réduite qui interroge le poids du POS (\_pos) par rapport à l’ensemble des documents d’urbanisme (\*durb) désignés dans le corpus.

Durant cette période, le POS est pour la première fois en France envisagé à l'échelon communautaire notamment pour pouvoir traiter avec davantage de cohérence les questions environnementales. Mais il est aussi question, au travers de cette révision, d'analyser finement l'identité de chaque territoire. D'où la présence d'une part de notre variable « \*art\_ts »<sup>52</sup> (Khi2=106), et la présence spécifique dans la classe de formes telles que parcelles (Khi2=44), communauté (Khi2=44), urbanisme (Khi2=27), commune (Khi2= 22) et agglomération (Khi2= 18) d'autre part.

Si la nature est analysée à travers le filtre du POS, elle est toutefois dissoute dans le dédale des objectifs économiques du projet de mandat du maire en place. Parmi les variables de notre étude, la volonté d'inclure la nature dans le rayonnement international de la métropole (\*at\_ri, Khi2= 102) apparaît de manière prépondérante. Cette variable fait sens d'une part à travers le classement du Vieux-Lyon au patrimoine mondial de l'Unesco (1998), le développement de la Cité Internationale (1993, début des aménagements ; 1998, réaménagement), le développement du parc technologique de la Porte des Alpes (1999) et du parc de Gerland (2000), d'autre part à travers l'ouverture en 2000 de l'École Normale Supérieure de Lyon symbolisant la capacité à attirer des institutions nationales et internationales au cœur de la métropole lyonnaise. La priorité donnée au volet économique plutôt qu'au volet environnemental se confirme et se mesure ailleurs avec le lancement en 1997 d'un grand chantier de prospective participative « Millénaire 3 ». Des moyens importants d'expertise et de grands débats participatifs permettent d'inviter de « grands témoins » du monde économique, pour réfléchir notamment à l'un des cinq grands enjeux identifiés pour l'agglomération lyonnaise : « *contribuer à la pérennité de l'écosystème Terre par la qualité de l'écosystème urbain* ». Derrière la valorisation de la nature se cache donc une réalité économique où la nature s'apparente à un argument d'attractivité pour les cadres représentatifs des fonctions métropolitaines.

Sous Gérard Collomb (2001-2009), les messages sur la nature prennent encore une orientation différente. Il est moins question d'afficher la volonté d'inscrire la nature dans des documents d'aménagement ou dans des outils de protection que de l'associer, à partir des critères paysagers ou sociaux, aux grands projets d'aménagements urbains qui surfent par ailleurs sur les concepts du développement durable. L'allusion à la nature est présente lorsqu'il s'agit de souligner la valeur écologique (\*ecol\_o, Khi2= 168) d'une espèce, ou de lien social (\*soc\_o, Khi2=66). Pour mettre en avant ces messages dans la presse, l'image du

---

<sup>52</sup> \*art\_ts signifie que dans cette classe, il n'existe pas de spécificité faite pour un arrondissement de Lyon en particulier au regard de la thématique « nature ».

service des espaces verts de la ville de Lyon (\*serv\_dev, Khi2= 113) est largement utilisée. La sincérité, la conviction et l'engagement des agents dans les actions menées (gestion différenciée, certification ISO 14001, respect de la charte du parc de la Tête d'Or) en faveur de la nature dans la ville constituent, pour les politiques, de véritables leviers en termes de moyens convoqués pour valoriser la métropole lyonnaise. Il convient de noter que le monde lexical de cette classe est dominé par les marqueurs de la modalisation. Ceux-ci sont décrits comme étant les « pivots de l'énonciation » [Charaudeau, 1992] mais également considérés comme étant les marqueurs d'une subjectivité [Benveniste, 1974].

La démocratie participative ou concertation, impulsée par la politique de Raymond Barre, apparaît de façon plus marquée sous le mandat de Gérard Collomb à travers la forme \*conc\_o, khi2=62 très présente dans cette classe d'analyse : l'institution lyonnaise reterritorialise localement son approche communicationnelle dans l'enjeu du vivre en ville en même temps qu'elle colle aux engagements internationaux<sup>53</sup> dans un souci de compétitivité. Le profil détaillé de la classe 3 (Tableau 14) fait ressortir ces démarches.

Détail des profils classe 3 (2001-2009)			
	Formes complètes associées	Effectifs	Khi2
	aujourd'hui	28	6
	aller.	57	6
Lieux	confluence	17	5
	Roseraie	10	4
	Pont	32	4
	africain+	14	4
	nautique+	13	4
	saône	46	3
	rive+		2
Faune et flore	Rose+	15	4
	anima+l	28	4
	herbe<	18	4
Démocratie participative	Démarche+	14	4
	Concert+er	22	4
Institutionnel	mètre carré	15	4
	projet+	69	4
	habitant+	37	4
	Buna (1)	6	2
	mairie+	12	2
	lyonnais+	57	2
Événementiel	Fête +	24	4
	animat+ion	10	4
	événement+	11	3
	inaugur+er	10	3
Marketing	Collomb (2)	9	4
	communic<	9	3
	visiteur+	11	3
	multipli+er	7	3
	mondia+l	6	2
	gagn+er	38	2
	universit+	9	2
	ambit+ion	9	2

(1) Gilles Buna, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire de Lyon

(2) Gérard Collomb, député-maire de Lyon et président de la Communauté urbaine de Lyon

**Tableau 14. La percée de l'événementiel et du marketing.**

<sup>53</sup> Charte d'Athènes sur le futur des villes européennes, 2003

La première information contenue sur le tableau 12 montre que dans le *Grand Lyon Magazine* et le *Lyon Citoyen*, les réflexions sur la nature portent sur le temps présent – « aujourd’hui » – mais elles suggèrent par ailleurs, à travers la forte présence du verbe « aller », la volonté de se projeter vers l’avenir. Au-delà de la démarche de concertation énoncée précédemment, la nature « événementielle » et la nature « marketing » intéressent particulièrement notre démonstration.

En effet, la présence d’occurrences « mondia+l », « visiteur+" », « gagn+er », « ambit+ion » dénotent une volonté de la part de la métropole lyonnaise de se démarquer, de conquérir une place sur le plan international. Elle médiatise les projets d’aménagements de grande envergure (Confluence, rives de Saône) et les éléments de renommée internationale (Roseaie). A ce titre, la métropole lyonnaise est élue pour accueillir le Congrès mondial des roses en 2015. A l’image des murs peints lyonnais dont les composantes touristiques et patrimoniales ne sont plus à démontrer, la Fresque des roses – dont la première a été inaugurée le 20 juin 2011 sur l’immeuble du 114 de l’avenue Paul Santy, 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon – est destinée à permettre aux congressistes de cheminer dans la ville au rythme de ces peintures (Photographie 5).



**Photographie 5. Fresque des Roses dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon. L’esthétique au service des enjeux économiques et touristiques (tourisme culturel et d’affaires).**

Il convient à cet égard de préciser que la Fresque des Roses appartient au très riche ensemble de murs peints qui, réalisés par les artistes lyonnais de la « Cité de la Création » – leader mondial de la fresque murale – ornement dans de nombreux quartiers et sur des thèmes très diversifiés, maintes façades de la métropole lyonnaise. Véritables œuvres d’art, ces réalisations constituent désormais un élément incontournable de l’identité culturelle de Lyon. De renommée internationale, leur dimension patrimoniale n’est plus à démontrer.

La rude concurrence qui oppose aujourd’hui les mairies d’arrondissement de la ville de Lyon pour détenir son mur peint laisse entrevoir l’intérêt marchand d’un tel support. Au-delà de la consommation ponctuelle que ce type d’événement est susceptible de générer, touristes et congressistes venus pour l’occasion constitueront en effet autant de porte-parole potentiels en France ou à l’étranger pour faire la promotion des lieux. Pour le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, aujourd’hui largement déficitaire en espaces verts alors qu’historiquement, il accueillait les détenteurs de roses les plus renommés, la fresque des roses constitue une opportunité certaine pour l’image de l’arrondissement. Dans ces conditions où le combat à mener sur l’image est rude, la nature est rapidement effacée.

Afin de visualiser l’ensemble des résultats liés à cette analyse de tri croisé, la figure 44 vient synthétiser les contenus associés aux trois classes. Il respecte par ailleurs l’arborescence de la classification descendante hiérarchique générée par Alceste©.

Les résultats permettent de mettre en évidence les processus à l’œuvre et les orientations prises sous chaque mandat. Rappelons ici que les variables analysées sont précédées d’une étoile (\*) et que les mots du texte, pouvant être réduits à leur plus petite forme, sont rallongés d’un plus (+).

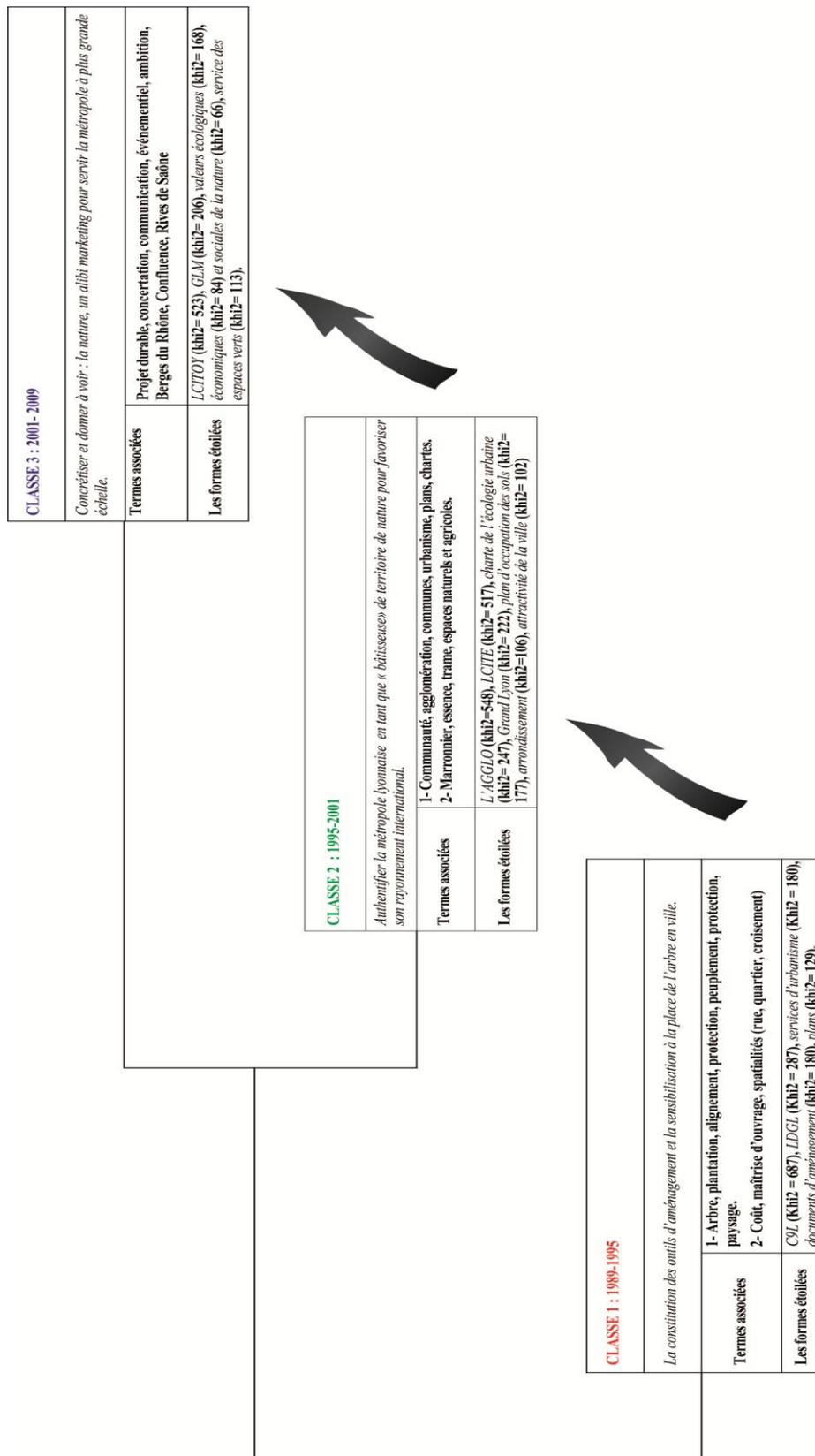


Figure 44. Dendrogramme des classes stables. Classe 1. Michel Noir : l'effet pionnier ; Classe 2 : Raymond Barre, l'effet consolidation ; Classe 3 : Gérard Collomb, l'effet instrumentalisation.

Source : I.Méliani, P.Arnaud, « Marchands de nature, 20 ans de communication institutionnelle dans la métropole lyonnaise de 1989 à 2009 », Vertigo, La revue des Sciences de l'Environnement, Vol.12/2012.

Les services communautaires<sup>54</sup> invoquent deux raisons de traiter du thème de la nature dans la presse. D'une part, la communication semblerait rendue nécessaire face à une certaine difficulté, de la part des habitants, à comprendre et accepter les « [...] *changements de nature dans la ville, c'est-à-dire les nouvelles conceptions et pratiques de gestion qui confèrent une nouvelle allure de la nature et qui ne sont pas du goût de tout le monde* »<sup>55</sup>. Il est fait allusion à la perception que peuvent avoir les habitants des nouvelles pratiques de gestion différenciée des parcs et jardins par les jardiniers de la ville, considérées par certains comme une forme de laisser-aller.

Communiquer, c'est donc, selon nos interlocuteurs du Grand Lyon, changer les représentations sur les modes de gestion de la nature en ville. D'autre part, la communication est devenue d'autant plus indispensable que « [...] *les habitants sont devenus partie prenante des décisions politiques* ». Si telles sont les raisons affichées de traiter du thème de la nature dans les médias, l'utilisation de son image à d'autres fins qu'une éducation à l'environnement pose question.

Pour demeurer parmi les plus enclins à se préoccuper de la nature en ville – et de la renommée de Lyon en dehors des limites nationales – la métropole lyonnaise a su faire ériger le plus grand mur végétal d'Europe. Pas nécessairement écologique, ce mur participe néanmoins d'une volonté d'afficher la suprématie de Lyon voulue par Gérard Collomb. Pour reprendre le titre du n° 24 du GLM (2008), il s'agit pour Lyon d'aller « Plus haut, plus beau, plus fort ». Dans cet ordre d'idée, la requalification du quartier de la Part-Dieu a vocation à donner naissance à deux gratte-ciel symboliques pour l'image européenne de Lyon. La construction de la Tour Oxygène, symbolise ce souci de performance et de visibilité. Conçues comme étant le reflet d'un système de production de l'économie d'aujourd'hui mais également parce qu'elles constituent un marqueur paysager pour les entreprises, les politiques, les résidents et les touristes [Howeler, 2003], ces tours et gratte-ciel construites ou en cours de construction viendront à terme modifier l'image de Lyon. Véritables outils de marketing pour l'institution lyonnaise, l'instrumentalisation de ces objets urbains pourrait bien permettre à la métropole lyonnaise d'atteindre son objectif d'attirer de nouveaux investisseurs et touristes d'affaires. Forte d'une nouvelle skyline et de nouveaux symboles contemporains, la métropole lyonnaise devient une entreprise commerciale, instance émettrice d'une marque de fabrique. La figure du chef d'entreprise est incarnée par Gérard Collomb, maire actuel de Lyon. Il porte lui-même le « dossier » dans les salons nationaux et internationaux de l'immobilier, qui sont

---

<sup>54</sup> Entretiens

<sup>55</sup> Ibid.

l'occasion d'annoncer en grande pompe la réalisation de nouvelles tours. C'est ainsi que lors du dernier Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) en mars 2012, il annonce la construction à l'horizon 2015 d'une nouvelle tour de 160 mètres de haut à la Part-Dieu. Le projet initial de rénovation du quartier de la Part-Dieu porté par Charles Delfante, l'urbaniste en chef de la ville de Lyon subit alors de profondes modifications.

L'analyse qualitative met en évidence deux grandes périodes pour la prise en compte de la nature. Au sein de chacune d'elles, des formes, des territoires, des mots qualifient le concept de nature.

La première période couvre les années 1990 et le début des années 2000. Le rôle de l'image de nature est celui d'un objet de décor - position excentrée, format d'image réduit, une photographie « ordinaire », sans recherche d'effet – et l'article associé a pour but d'informer, éduquer, sensibiliser le lecteur. Durant cette première période, plans, chartes et lois adoptés en matière d'écologie par l'institution sont largement relatés. Les territoires évoqués sont ceux qui font l'objet d'une requalification prônée par Henri Chabert, Adjoint au maire de Lyon et vice président de la communauté urbaine de Lyon, chargé de l'aménagement et du développement urbain de 1989 à 2001. Son approche est celle d'un marketing urbain [Rosemberg, 2000] faisant appel à des designers et des paysagistes renommés, tels que Michel Corajoud ou l'architecte italien Renzo Piano. Durant cette période, la personnalité est érigée, plutôt que la nature.

La seconde période, qui va de 2000 à aujourd'hui, couvre une phase de valorisation des espaces sur lesquels les grands projets d'agglomération sont implantés. Berges du Rhône et Confluence en sont les exemples les plus parlants. A l'opposé de la Cité Internationale, la Confluence est valorisée comme un modèle en matière de qualités écologiques. Les enjeux de la nature sont relocalisés dans la ville. Durant cette période, le vocabulaire employé évolue. Il est rationalisé. Il débouche sur des termes objectifs conférant à la nature une fonction et une valeur. Il bascule d'un registre éducatif à un registre neutre. Le lien avec le lecteur se fait alors plus imperceptible. Les discours éducatifs et moralisateurs de la période 1989-2000 tels que « protégeons la nature », « sauvagardons les espèces en voie de disparition » disparaissent au profit d'un style détaché.

La vision globale de toutes les formes de nature est privilégiée. Elle ne correspond plus seulement aux grands espaces naturels périurbains (Monts-d'Or<sup>56</sup>) mais une nature ordinaire, de proximité. C'est la nature que l'habitant peut observer au pied de son immeuble,

---

<sup>56</sup> Les Monts d'Or constituent la plupart du temps la référence spatiale à laquelle on associe l'expression « nature en ville»

celle qui crée du lien social et qui porte en elle les valeurs de la ville durable. C'est la nature que l'on présente comme un projet de vie.

### *3.3.1/ La création de la mission écologie et resserrement thématique sur l'arbre*

De ces objets de nature dont les mérites et services sont largement vantés, le véritable support de communication pour la ville est sans aucun doute l'arbre, considéré comme indispensable à la ville pour le cadre de vie, favorisant la biodiversité et régulant l'eau des sols. Les résultats de notre étude mettent en évidence la prégnance de la thématique de l'arbre dès l'année 1990. La création de la mission « Arbre et Paysages » du Grand Lyon contribue largement à sa valorisation. Marronniers, platanes ou tilleuls sont mis sur le devant de la scène pour attirer l'attention sur la problématique de leur dépérissement et sur les projets de replantations. La maladie du chancre coloré dont les arbres du Grand Lyon sont victimes à cette période implique d'informer les habitants sensibles à l'abattage des arbres. Le discours pédagogique est employé. Il doit permettre l'acceptation que des arbres soient abattus. L'arbre en ville constitue en effet le symbole de la nature par excellence [Stefulesco, 1993 ; Arnould & Cieslak, 2004]. L'analyse des documents diffusés en interne à la Communauté Urbaine de Lyon, et plus précisément ceux faisant état des ambitions politiques de Michel Noir lors des « *Rencontres du Grand Lyon* » en 1990, mettent en évidence un certain nombre de points importants : les acteurs, experts ou chercheurs pointent du doigt la mauvaise gestion des arbres en ville lors des précédents mandats, en soulignant notamment l'uniformité des espèces et l'absence de réflexion sur l'âge des arbres au moment de leur plantation : autant d'erreurs qui se traduisent visiblement sur le territoire par le vide que laissent ces arbres après leur abattage.

Les années 2000 à 2009 sont marquées par une baisse d'intérêt pour le thème de l'arbre, et l'émergence des thèmes environnementaux. La notion de nature qui, dans la vision politique portée par Henri Chabert, s'apparentait encore à un élément de décor, de mobilier urbain conçu pour contenir l'étalement urbain de la ville, commence alors à changer au profit d'une vision où tout le vocabulaire des aménités et services rendus apparaît. Le lien avec le lecteur se fait plus imperceptible, et les discours éducatifs et moralisateurs de la période 1989-2000 disparaissent au profit d'un style plutôt technique et scientifique. Cette évolution des messages dans la presse marque le passage d'un engagement écologique à une vision utilitariste de la nature au début des années 2000.

### *3.3.2 / De la mise en exergue de l'objet de nature à sa dilution dans le projet urbain*

La nature dans la métropole lyonnaise revêt une signification hybride. Elle demeure avant tout un alibi pour Lyon lorsqu'il est question de se positionner en tête des classements internationaux et d'atteindre des masses critiques permettant de répondre aux exigences des critères attendus. Cette ambition qui figure effectivement au cœur du projet politique de la métropole. Les plans de mandat 2001-2007 et 2008-2014 sont à ce titre explicite. La nature est aussi une marchandise lorsqu'il s'agit de se faire valoir à travers des logos ou des labels (Lyon, ville équitable et durable). Elle est également utilisée en tant qu'opportunité et exceptionnalité lorsqu'on la découvre cachée dans les interstices de la ville. La cressonnière de Vaise par exemple, située dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement, serait la dernière zone humide à subsister en milieu urbain de Lyon. Elle est enfin un support événementiel lorsqu'il s'agit de mettre en avant des programmes jouant sur les emblèmes animaux comme Urbanbees<sup>57</sup> (2010-2014) pour les abeilles, ou végétaux comme le Congrès mondial des roses (2015).

Le resserrement thématique sur l'arbre en ville transcende cette analyse. Tantôt considéré comme objet incontournable des écosystèmes, tantôt comme objet technique sous contrôle devant obéir à des normes, des règles, on lui impose des rôles qui ne sont pas dans ses fonctions naturelles vitales. L'arbre est un otage dans sa prison urbaine<sup>58</sup>.

On oscille constamment, à propos des arbres et de la nature, entre les notions de réel et de virtuel. Aujourd'hui, la nature est de plus en plus idéalisée pour mieux être vendue et consommée. Il s'agit essentiellement pour Lyon de devenir une grande métropole européenne même si des tendances résolument non durables continuent à se dessiner quant au fonctionnement de la ville : étalement urbain difficilement maîtrisable, engorgement des voies de circulation. Bien que le SCOT de l'agglomération lyonnaise affiche la volonté d'octroyer une place plus lourde à la nature à l'horizon 2030, celle-ci n'apparaît encore dans la communication institutionnelle qu'en filigrane. Une logique qui pourrait s'expliquer par les récentes données du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation de l'Agglomération lyonnaise (SEPAL) sur l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, publiées dans un article du journal *Le Progrès*, et consultable<sup>59</sup> sur le site du SCOT 2030. Elles sont sans ambiguïtés et vont à l'encontre de la plupart des discours examinés dans les articles de notre corpus : entre 2000 et 2010, 3250 hectares de surfaces naturelles ont disparu au profit du

---

<sup>57</sup> Urbanbees, Programme européen Life+ Biodiversité s'intéressant au maintien des abeilles sauvages en milieu urbain.

<sup>58</sup> Cette idée est à rattacher au contenu de notre recherche menée sur « Arbres en otages » dans le cadre d'un programme européen intitulé « L'arbre et la forêt : politiques et communications, XVI-XX siècle » porté par le Groupe d'Histoire des Forêts françaises (GHFF- Ens Paris) et l'Université Catholique de Louvain (UCL-Belgique).

<sup>59</sup> [http://www.scot-agglolyon.fr/\\_dynamique//documentation/fichiers/articleleprogres120212-556.pdf](http://www.scot-agglolyon.fr/_dynamique//documentation/fichiers/articleleprogres120212-556.pdf)

béton. A jouer aux marchands de nature en l'instrumentalisant plus qu'en la protégeant réellement, on se livre aux marchands de foncier.

La Communauté Urbaine de Lyon, en intégrant justement l'ensemble des problématiques liées au développement durable dans ses services, tente de dépasser ce mode de pensée qui nous réduit à réfléchir sur le court terme. Cette volonté affichée se traduit effectivement en actes aussi bien sur le territoire que dans les pratiques des agents de la Direction des espaces verts. Pour en savoir plus, différentes enquêtes par questionnaire et entretiens auprès de la Direction des espaces verts ont été conduites. Elles permettent d'appréhender les ambitions affichées de la ville de faire du développement durable l'un de ses chevaux de bataille. Nous y reviendront dans la troisième partie de cette thèse.

Quelle est la mission des jardiniers dans les espaces verts ? Traditionnellement, l'espace vert apporte un agrément esthétique. Vient ensuite sa fonction en tant que favorisant le délasserment, puis de protection de la biodiversité : on a une trilogie.

La communication sur la nature, notamment à travers l'arbre, a donc au minimum deux objectifs. Il est d'abord question de justifier l'intérêt de laisser une place à la nature en milieu urbain. Ces justifications s'appuient notamment sur des enjeux environnementaux (l'arbre fait de l'ombre ; l'arbre participe à la lutte contre l'îlot de chaleur). Le second rôle de la nature est d'ordre économique. La nature doit conférer à la ville des qualités d'attractivité.

D'après Olivier Godard [1990], pour explorer la manière dont la nature est considérée dans les discours, il est alors utile de l'appréhender au travers non pas d'un mais de plusieurs « systèmes de légitimité ».

Ces aspects rappellent les travaux d'Olivier Godard [1990], eux-mêmes inspirés du modèle de la « cité » de Luc Boltanski et Laurent Thévenot [1987]. Ils permettent de mettre en évidence un aspect essentiel lorsque l'on s'intéresse à la valeur économique de la nature. En effet, la place de la nature en ville est conditionnée par les services qu'elle rend. En d'autres termes, la quantification économique de la nature s'exprime par les bénéfices qu'elle permet de dégager, ceux-ci devant être supérieurs aux coûts engendrés. Sa légitimité en ville est donc conditionnée tant par des ressorts économiques et marchands que par des ressorts sociaux, tant il est vrai qu'elle peut se définir indifféremment à travers une diversité d'acceptations.

## **CONCLUSION**

L'analyse de contenu a permis de nous interroger sur les ressorts à l'œuvre dans toute politique de communication. Les résultats mettent en évidence que le concret et l'ingénierie côtoient le politique et le marketing. L'instrumentalisation de la nature est associée aux enjeux de compétitivité de la métropole pour se hisser au rang des métropoles européennes. La presse écrite façonne, à travers les informations qu'elle donne à lire, le concept de nature. Cet exemple concret a permis de mettre en évidence le mode de fonctionnement des médias mais aussi et surtout la prise en compte du discours institutionnel et politique sur la question de l'intégration de la nature dans la ville :

- au cours de ces vingt dernières années, nous assistons à un changement dans le processus de communication et au changement de paradigme dans le discours sur la nature.
- Les images demeurent, dans leurs fonctions, des instruments fondamentaux aux mains du politique qui permettent d'informer certes, de se saisir d'une situation mais aussi de fédérer autour de valeurs qui sont celles portées par le politique.
- A travers la communication institutionnelle, la scène politique apparaît de plus en plus « omnivisible » et « omnilisible » [Lussault, 1993].

L'analyse de l'expression d'une thématique verte dans la presse institutionnelle nous enseigne d'autres choses : les résultats de cette recherche montrent que la prise en compte de la nature en ville est d'abord le reflet d'une politique territoriale. On oscille toutefois constamment entre un engagement sincère à rendre compte d'un changement en profondeur et un vernis vert. L'institution inscrit aujourd'hui son approche communicationnelle dans l'enjeu du vivre en ville où la nature ne correspond donc plus seulement aux grands espaces naturels périurbains tels que les Monts-d'Or mais beaucoup plus à une nature ordinaire et de proximité, celle que l'habitant peut côtoyer au pied de son immeuble.

Si dans les années 1980, les collectivités territoriales et l'administration communiquaient avec les citoyens pour améliorer notamment la transparence des procédures publiques [Bregues, 1999], la démarche marketing, bien que réduite à la communication citoyenne, est introduite dans les organisations publiques. A cet égard, les grands projets de territoires (berges du Rhône, rives de Saône, quartier de la Confluence), vitrines de Lyon, considérés en sus comme des modèles écologiques figurent parmi les sites dont la presse institutionnelle se fait régulièrement écho. A partir des années 1990 et durant toute notre

période d'étude, l'évolution constante des organisations (partis et hommes politiques, institution) utilisant les techniques de marketing est directement liée aux enjeux politiques et électoraux. Derrière la valorisation de la nature se cachent des réalités politiques et économiques où la nature, de plus en plus instrumentalisée, s'apparente à un argument de vente. La dernière intervention de Gérard Collomb lors d'un séminaire organisé en mars 2013 et intitulé « La ville » et retransmis par la radio RCF<sup>60</sup> montre de manière évidente l'objet marketing que représente la Confluence. Confronté aux points de vue de Luc Schuiten, architecte belge célèbre pour son exposition *Cités végétales* et à ceux du sociologue Jean Viard, Gérard Collomb réaffirmait les qualités durables et écologiques que reflétait selon lui la Confluence. Le partenariat signé avec le WWF pour attester de la valeur écologique des lieux y est sans doute pour beaucoup de choses. Ce point confirme également notre hypothèse sur les finalités d'un rapprochement entre les associations de protection de l'environnement et l'institution.

## **TROISIÈME PARTIE**

### **DE LA PATRIMONIALISATION**

---



# **CHAPITRE 6**

## **DU PATRIMOINE**

### **ET**

## **DE LA PATRIMONIALISATION**

---

Les problématiques patrimoniales sont aujourd’hui indissociables de la question urbaine. Parmi les premières préoccupations des responsables culturels, celles-ci interviennent en effet dans les politiques de marketing urbain et mobilisent largement les projets d’aménagement urbain. Mais la notion de patrimoine procède tout autant de la sphère des appropriations sociales que du domaine des actions de relocalisation.

Le patrimoine est multidimensionnel : il entre dans « l’intimité culturelle » des groupes sociaux mais aussi dans les stratégies de gouvernance. Il participe à la recomposition des ressources touristiques. Mais il participe aussi, par les liens particuliers qu’il entretient avec la mémoire sociale, à l’attachement de l’habitant à son lieu de vie.

La ville de Lyon constitue un bon exemple à cet égard, car la question patrimoniale se situe au cœur de ses préoccupations. Pendant longtemps, c'est à travers le quartier du Vieux Lyon, dont ses traboules et ses prestigieux monuments historiques hérités d'époques passées que s'est traduite cette préoccupation. Le classement Unesco, le 5 décembre 1998, érigeant le site historique de Lyon au rang de Patrimoine mondial de l'Humanité, et qui élargit la zone spécifiquement patrimoniale à un continuum avec les quartiers de Fourvière, des Pentès de la Croix-Rousse et de la Presqu'île, apporte un nouveau souffle. Il convient de souligner à cet égard le rôle majeur de deux personnalités lyonnaises : Régis Neyret, cheville ouvrière de l'association « La Renaissance du Vieux Lyon », et Raymond Barre, maire de Lyon de 1995 à 2001, qu'il a su mobiliser avec force sur la volonté de faire inscrire ce quartier au patrimoine mondial [Russeil, 2004]. Un intense travail de communication s'engage alors, réalisé conjointement par les politiques, les associations, les professionnels du tourisme à travers la « mention » Unesco, les bureaux d'études et les groupes de chercheurs œuvrant autour de la question du patrimoine, contribuant à la fois à la promotion territoriale et à la construction d'une identité spécifiquement lyonnaise.

Aujourd'hui, Lyon est engagée dans l'organisation des villes du patrimoine mondial mais aussi dans le cadre de coopérations décentralisées, dont la plus ancienne la lie à la Casbah d'Alger, et une autre – à l'initiative de l'Unesco – à Porto Novo. Ainsi dès 1997, le Grand Lyon engage une coopération internationale pour apporter un appui technique à d'autres pays dans la mise en œuvre de leur programme de développement urbain – avec Porto Novo [Cousin & Mengin, 2012], Bamako, Ouagadougou et Lomé. Selon Sebastian Peña Marin [2011], l'objectif de cette coopération vise à « [...] renforcer la notoriété du Grand Lyon et de la ville de Lyon, en développant des liens avec des capitales francophones ouest-africaines ».

Mais le propos de la présente recherche concerne la question de la nature en ville... En quoi, alors, la notion de « patrimoine » intervient-elle dans notre réflexion ? Cette notion, telle qu'évoquée ci-dessus, évoque des quartiers historiques, de vieilles pierres représentatives de talents et savoir-faire ancestraux et témoins de cultures qui sont le terreau de notre civilisation contemporaine, des monuments et des œuvres remarquables qui jalonnent notre histoire : toutes choses quelque part désormais immuables, pour peu que l'on prenne soin de les préserver des atteintes du temps.

Or la nature, elle, n'a jamais rien d'immuable : les objets de nature naissent, se développent, meurent puis ressurgissent, se pérennisent parfois mais sont alors fragilisés par l'intrusion d'espèces envahissantes qui viennent semer désordre dans l'équilibre de leur

milieu de vie. Que peut-il donc y avoir de commun, en termes de « patrimoine », entre un monument ou un quartier historique et un objet de nature ? A l'heure où maintes démarches et dispositions visant à encadrer la protection du patrimoine incluent la notion de « patrimoine naturel », nous nous sommes posé la question, et avons fait appel à notre mémoire pour chercher des exemples d'objets de nature susceptibles d'être assimilés à cette notion.

C'est ainsi que nous avons pensé à ce hêtre qui a poussé un jour dans une forêt sur la colline de l'Ettersberg, près de Weimar, en Allemagne. Dans cette forêt, Goethe aimait à se promener en compagnie de son secrétaire, Eckerman, avec qui alors il s'entretenait des questions qui occupaient ses pensées. Tous deux, après longue marche et débat, avaient pour habitude de s'asseoir pour se reposer au pied d'un hêtre qu'ils aimaient plus particulièrement pour sa haute stature et la fraîcheur de son ombrage. Plus tard, pour édifier le camp de concentration de Buchenwald (« bois de hêtres » en français), les nazis décimèrent toute la forêt de l'Ettersberg, sauf un arbre : le hêtre sous lequel Goethe avait pris l'habitude de se reposer. Leur motivation : la haute idée qu'ils se faisaient du romantisme allemand en tant que patrimoine du modèle de civilisation qu'ils entendaient instaurer, et qu'à leurs yeux symbolisait cet arbre. Pour les déportés de Buchenwald, le hêtre de Goethe se dressant au milieu du camp de concentration incarna tout au long des années noires le triomphe de l'esprit sur la barbarie, et de la nature sur la mort. Jorge Semprun, déporté à Buchenwald, se souvenant de sa réponse à un « codétenu » qui lui demandait s'il avait passé un beau dimanche, écrit : *« J'avais pensé à cet arbre d'une beauté presque irréelle. Je m'étais écarté de la route, j'avais contemplé l'arbre. J'avais eu l'impression fugitive de découvrir une vérité essentielle : la vérité de cet arbre, de tous les arbres autour, toute la forêt, toutes les forêts, le monde qui n'avait nul besoin de mon regard. J'avais ressenti de toute la force de mon sang précipité que ma mort ne priverait pas cet arbre de sa beauté rayonnante, qu'elle ne priverait le monde que de mon regard. Pendant un bref instant d'éternité, j'avais contemplé cet arbre avec le regard d'au-delà de ma mort, avec les yeux de ma propre mort. Et l'arbre était toujours aussi beau. Ma mort ne mutilait pas la beauté de cet arbre... »* Aujourd'hui, au milieu des vestiges du camp de concentration de Buchenwald ne subsiste que la souche du « hêtre de Goethe », que les bombardements alliés ont abattu en 1944. Et cette souche, trace d'un arbre qui autrefois peuplait parmi tant d'autres une forêt sur la colline de l'Ettersberg, est visitée chaque année par des milliers de touristes, comme un monument. De simple et banal objet de nature, elle est devenue élément de « patrimoine »...

Un autre exemple vient à l'esprit, parmi tant d'autres. Quelque part en Normandie, dans une petite commune de l'Eure près de Vernon, il y avait au XIXe siècle, sur un hectare

de terrain, une pommeraie et un potager devant une maison. Après le rachat de cette maison en 1883, le nouveau propriétaire, passionné de jardinage, transforme le verger et le potager en somptueux jardin de fleurs, qu'il entretient et perfectionne jusqu'à sa mort en 1926. Pendant une vingtaine d'années ensuite, jusqu'en 1947, une parente du propriétaire continue de prendre soin du jardin et veille à lui conserver toute sa magnificence. Mais celle-ci disparaît à son tour et le jardin reste dès lors à l'abandon pendant de longues années : au fil du temps, la nature reprenant ses droits, il est envahi de ronces et d'herbes folles, les arbres meurent, la clôture des tonnelles rongée par la rouille se disloque, les eaux de ce qui fut un étang derrière la maison stagnent entre les berges détruites par les ragondins. Ce n'est plus qu'un coin de nature ordinaire, que rien ne distingue de n'importe quel autre jardin abandonné, et pourtant... Pourtant aujourd'hui, restauré et entretenu dans toute sa splendeur d'antan, ce jardin est inscrit à l'inventaire général du patrimoine culturel et est devenu le deuxième site touristique de Normandie le plus visité après le Mont St Michel. C'est le « jardin de Giverny », restauré et entretenu à l'image de ce qu'il fut du temps du peintre Claude Monet – qui fut son propriétaire de 1883 jusqu'à sa mort en 1926, et qui l'a façonné pendant plus de quarante ans, comme il peignait ses toiles.

Que dire alors du jardin du Château de Versailles ? Son histoire se passe ici de commentaires. Mentionnons cependant le fait qu'il a été inscrit une première fois sur la liste des monuments historiques dès 1862...

Ce sont là trois exemples d'objets de nature dont on ne peut contester la valeur patrimoniale : la souche du hêtre de Goethe parce qu'elle s'inscrit comme trace à la fois d'une haute figure intellectuelle du romantisme allemand et celle d'une période tragique de l'histoire de l'humanité, ce qui lui confère valeur de patrimoine ; le jardin de Giverny parce qu'il perpétue la mémoire d'une conception esthétique en matière de beaux-arts et, à ce titre, a fait l'objet d'une démarche concertée de patrimonialisation ; le jardin du Parc de Versailles enfin, parce qu'il a été conçu de toutes pièces pour marquer son époque en tant que patrimoine.

Force est alors de constater que, s'agissant de réfléchir aux critères susceptibles de conférer à un objet de nature valeur de patrimoine ou de fonder sa capacité à être candidat à la patrimonialisation, nous nous trouvons devant une réelle complexité, voire une ambiguïté, que nous n'aurons pas ici la prétention de résoudre. Il s'agit-là d'une question qui aujourd'hui encore, à l'heure où la notion de patrimoine naturel tient une place de plus en plus importante dans les préoccupations des aménageurs, reste ouverte.

A cette complexité s'ajoute celle, plus spécifique, de la nature en ville, qui est au centre de notre propos. Car parler de patrimoine naturel lorsque l'on s'intéresse aux territoires urbains peut sembler paradoxal, tant la ville n'est que peu disposée à faire bon accueil à ce qui relève de la nature. La prise en compte de la nature dans les territoires urbains a indéniablement évolué, et répond notamment et à la base à une fonction d'outil au service de la biodiversité. Mais elle s'inscrit aussi de plus en plus comme composante à part entière de l'écriture d'une ville : elle devient alors outil au service de la valeur patrimoniale de la ville.

## **I/ De stratégies de construction identitaire aux dispositifs réglementaires : la valse des outils**

### **1/ La patrimonialisation de la nature : des stratégies locales de valorisation territoriale**

Le processus de patrimonialisation, ainsi que nous l'avons explicité dans le chapitre 1 (Chapitre 1→III→3) ne se cantonne pas à la simple protection officielle. Il implique également une relation à un groupe et à un territoire [Di Méo & Buléon, 2005]. Selon Pierre Dérioz [2004], « [...] le regard patrimonial, à cause de ses ressorts identitaires et de la valeur sociale qu'ils déterminent, est indissociable d'un processus d'appropriation collective. » De même que l'exprime Guy Di Méo [2008], le « [...] patrimoine étendu fonctionne à diverses échelles (locale, régionale, nationale...) comme un système symbolique générateur d'identité collective ». Il ajoute par ailleurs que le patrimoine « [...] s'avère être le repère intangible et le référent emblématique des identités collectives ». En tout état de cause, « [...] c'est en prenant en compte ces rapprochements et ces oppositions que des compromis sont tentés, de manière plus ou moins convaincante, plus ou moins durable, comme celui qui est proposé par la patrimonialisation de la nature » [Godard, 1990].

Or, si la patrimonialisation s'enracine dans des processus sociaux spontanés, la notion de patrimoine acquiert par ailleurs une signification aux contours élargis à l'occasion de son institutionnalisation et à l'occasion également des différentes manifestations institutionnelles qui lui sont consacrées : lorsque Lyon s'invente un patrimoine naturel, elle le sélectionne, le désigne, l'investit et le valorise par l'expérimentation d'outils tous aussi promotionnels qu'efficaces. Toutefois, devant la difficulté à enjoindre des outils réglementaires aux lieux et territoires de la patrimonialisation, Lyon procède par tâtonnement. Faut-il voir, dans cet arsenal de moyens sans cesse en chantier un signe d'amélioration constante de la boîte à outils ou un témoignage d'inefficacité ?

L'année du Patrimoine correspond à un moment fondateur rendant compte de la diversité patrimoniale et conduisant à d'autres manières de l'envisager, dans de plus larges perspectives. En 2012, à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine qui avaient pour thème « *Les patrimoines cachés* », le Grand Lyon éditait un guide intitulé « *Tous les patrimoines sont dans la nature* », avec ses partenaires du pôle métropolitain – entité territoriale créée en mai 2012 et regroupant le Grand Lyon, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, Saint-Étienne Métropole et la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois. Ce guide, nous dit-on « [...] *entend ainsi participer au renforcement des liens entre les habitants de la métropole afin de forger une identité métropolitaine, un sentiment d'appartenance à une communauté et à un destin commun. Il est le fruit d'un travail avec les acteurs du patrimoine et du tourisme pour identifier sur cette thématique ce qui nous unit et nous relie*<sup>61</sup> ». Et de continuer sur la portée et les objectifs des Journées européennes du patrimoine : « *elles concrétisent et consacrent depuis trois ans, à la fois une attention particulière portée à l'identité de chacun des territoires et une volonté de construire ensemble, de révéler une dimension métropolitaine et des valeurs communes*<sup>62</sup> ». Au sein de ce guide, le chapitre consacré à la nature en ville s'intéresse, ainsi que le révèle explicitement son titre à « *la nature domestiquée au cœur de l'urbain* ».

Les processus de patrimonialisation renvoient donc à des pratiques révélatrices du positionnement des acteurs sur le territoire urbain. Selon Sébastien Jacquot [2012], « [...] *les politiques patrimoniales constituent également un instrument, mobilisé en vue de la production d'autres résultats : gentrification comme objectif de politiques publiques ou privées, légitimation de projets, valorisation touristique, marketing territorial, le patrimoine est ainsi à la fois finalité et instrument* ».

La diffusion de supports de communication divers montre que le partage de la connaissance sur la nature constitue un point important pour les acteurs en quête de patrimonialisation. Selon Guy Di Méo [2008], le patrimoine « [...] *contient la possibilité d'un avenir qui accroît son caractère d'enjeu stratégique : social, culturel, économique, symbolique et, bien sûr, territorial* ». Selon Emmanuelle Bonerandi [2005], « [...] *il apparaît clairement que le patrimoine revêt une utilité de légitimation territoriale. Il balise le territoire, lui donne une réalité, construit du sens* ». Nous l'avons vu, la communication institutionnelle sur la nature par la construction d'un discours au travers d'outils tels que les

---

<sup>61</sup> Édito du guide « *Tous les patrimoines sont dans la nature* », signé par Gérard Collomb, sénateur-maire de Lyon, président du Grand Lyon et président également du Pôle métropolitain.

<sup>62</sup> Ibid.

chartes, les plans, les inventaires naturalistes de l'Observatoire de l'Environnement du Grand Lyon servent la cause du patrimoine. Mais d'autres leviers sont utilisés pour valoriser la nature.

Ainsi, les travaux de chercheurs (CRBA<sup>63</sup> ou ENS de Lyon<sup>64</sup>) ou encore ceux d'associations dédiées à la nature (FRAPNA, LPO, Association des Roses Anciennes, Passe-jardin) promeuvent eux aussi les vertus locales et la légitimité de la nature en ville. De même, les instances de démocratie participative constituent de bons fédérateurs pour légitimer les manières d'envisager la place de la nature dans la ville.



**Figure 45. Un guide pour le patrimoine naturel : le processus de patrimonialisation à « l'ouvrage » dans l'aire métropolitaine lyonnaise. La page de couverture de ce guide illustre le mariage symbolique de la ville et de la nature : un pavé gris, revêtu d'un système racinaire, symbolise**

<sup>63</sup> Le Centre de Ressource de Botanique Appliquée (CRBA), créé en 2008, a développé, en partenariat avec le CNRS, le Département du Rhône, la ville de Lyon, le Grand Lyon et la Direction des Affaires culturelles de Rhône-Alpes un programme de recherche (2005-2008) intitulé «Fruits, légumes et fleurs du bassin lyonnais : un patrimoine biologique et culturel à connaître et à conserver ». Il donnera lieu à la publication d'un ouvrage intitulé « Fleurs, fruits, légumes. L'épopée lyonnaise », paru aux Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire.

<sup>64</sup> Le laboratoire de Reproduction et Développement des Plantes de l'École Normale Supérieure (ENS) de Lyon réalise depuis 2012 une étude au sein de la roseraie ornementale du parc de la Tête d'Or visant à comprendre le fonctionnement du développement génétique du nombre de pétales chez le rosier à fleur simple ou double.

**certes le béton mais aussi un galet du Rhône, matériau des terrasses alluviales sur lesquelles est bâtie la ville du XIXe siècle dans la ville. Monuments, gratte-ciel mais aussi champignons ou fraise cueillie à coup de grue se côtoient ou s'entremêlent. Randonneurs, petits ou grands, hommes d'affaires ou jardiniers profitent utilement de cet heureux mariage. De cette ville fertile naissent arbustes et fleurs, reliant les villes du pôle métropolitain par des tiges-autoroutes manifestement soumises à la circulation difficile des heures de pointe.**

D'autres manifestations initiées ou soutenues par le Grand Lyon telles que les Journées du patrimoine, les « Rendez-vous aux jardins », les « Dialogues en Humanité sous les arbres » les « balades urbaines », etc. mettent en valeur le patrimoine naturel tout en créant une dynamique autour d'une lecture territoriale et paysagère de la métropole lyonnaise. Cette dynamique aujourd'hui s'inscrit dans le prolongement des premières actions initiées au début des années 1990 dans le champ de l'environnement. Ainsi, la création des "projets nature" ayant permis la réalisation par le Grand Lyon « [...] d'un inventaire faunistique et floristique sur 58 sites dits d'intérêt écologique » est rappelée. Il est vrai que certaines plantes rares telles que l'ophioglosse commun (*Ophioglossum*) – plus communément dénommée "langue de serpent" –, ou le genêt épineux (*Genista sp*) dans les Monts d'or avaient été découverts lors de la réalisation des inventaires et que ces 58 sites répertoriés dans des milieux « naturels » différents au sein de l'Agglomération lyonnaise – boisements, milieux fluviaux et zones humides, landes et pelouses sèches, milieux anthropisés et dont les formations végétales résultent de l'action de l'homme, parcs urbains et périurbains – participent à la fois de la connaissance du milieu et de sa valorisation. Dans le même ordre d'idée, il convient d'indiquer que le Grand Lyon et la Société linnéenne de Lyon fondée en 1822 et dont les sciences naturelles constituent le "fonds de commerce" ont tout récemment croisé leurs connaissances pour proposer un ouvrage collectif au grand public intitulé « *Regards sur les milieux naturels et urbains de l'Agglomération lyonnaise* ». Dans le même ordre d'idée encore, le Grand Lyon et le Centre de Ressources de Botanique Appliquée (CRBA) ont collaboré pour proposer un ouvrage sur les plantes et légumes faisant l'identité et la richesse du patrimoine lyonnais. Dans le même ordre d'idée enfin, le Grand Lyon, l'INRA d'Avignon, l'association naturaliste Arthropologia et le service « Science et Société » de l'Université de Lyon se sont associés pour coordonner un programme de recherche dénommé LIFE Urbanbees (2010-2014) en déposant des ruchers-tests en milieu urbain et en organisant des ateliers « balades urbaines et jeux » autour des abeilles sauvages. De même que le partenariat souvent relaté dans nos entretiens entre la ville de Lyon et la Société des roses Anciennes a permis d'éclairer la relation historique entre la rose et les lyonnais par la création d'un mur peint à Lyon dédié à cet objet de nature qui participe de l'identité de la métropole. De la sorte,

l'ensemble de ces éléments constituent les fondamentaux d'une politique de gestion patrimoniale de la nature à Lyon. Ces partenariats mettent également deux aspects en évidence. D'un point de vue patrimonial, la synergie en cours de création entre experts, amateurs et institution politique abonde dans le sens de la valorisation du patrimoine naturel urbain jusque-là très peu étudiée et d'une légitimation de l'action utilitariste ou patrimoniale de la nature. Dans ce système d'échanges, la nature ordinaire, banale et commune devient alors extraordinaire dans ce qu'elle représente historiquement parlant pour l'identité de la ville. En effet, quoi de plus ordinaire qu'une endive ? Mais quoi de plus extraordinaire lorsque l'histoire de l'endive est « reterritorialisée » (endive de Caluire) est héroïsée à travers le récit de son épopée ? [Crozat & al., 2010].

Il semblerait que la nature en ville corresponde alors à un bien patrimonial transformé et « [...] que chaque génération utilise et apprécie selon les techniques de son époque » [Fischesser & Dupuis, 1994]. La définition du patrimoine telle que définie par Lazarrotti en 2003 dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*<sup>65</sup> estimant que « [...] ce qui est censé mériter d'être transmis du passé, pour trouver une valeur dans le présent » doit nécessairement être, selon Emmanuelle Bonerandi [2005], complétée par une projection « [...] dans l'avenir par les projets de valorisation qu'il sous-tend ». De même, Emmanuelle Bonerandi [2005] ajoute qu'à la dimension des objets du passé doit s'ajouter celle du présent : « [...] même s'il peut relever de pratiques passées, de monuments ayant perdu leurs fonctions originelles (les "monuments historiques"), le patrimoine possède une réalité toute présente, du seul fait qu'il correspond bien souvent à une réalité concrète : pour caricaturer, un bâtiment, un objet, un lieu associé à un toponyme. L'intérêt du vecteur patrimonial est justement de permettre le lien entre dimensions matérielles (présent ici et maintenant) et dimensions idéelles (pouvant aller jusqu'à une portée universelle). Ce qui pourrait expliquer que l'on la notion de patrimoine naturel soit associée à une grande diversité de lieux dans la ville où s'exprime la nature.

## 2/ Repères réglementaires pour l'étude de la patrimonialisation de la nature

Lyon a réussi à faire classer ses traboules par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité. La chose n'est pas aisée. Elle se veut exemplaire aussi en matière de gestion évolutive durable en proposant ses espaces verts, dont le parc de la Tête d'Or fait partie, à une certification ISO 14001. Lyon est incontestablement une ville en quête de

---

<sup>65</sup> LAZZAROTTI O, 2003a, Patrimoine, in LEVY J., LUSSAULT M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, p. 692-693

patrimonialisation. Les réflexions et les actions pour mieux gérer, conserver, protéger, valoriser son patrimoine naturel et en particulier sa guirlande de parcs, Miribel-Jonage, Tête d'Or, berges du Rhône, Gerland, etc. montrent que Lyon se constitue un patrimoine naturel. Ces réflexions procèdent-elles toutefois d'un souci réel et sincère de patrimonialisation ou, de façon plus opportuniste, de méthodes de marketing et du souci de figurer en bon rang dans les classements des villes vertes européennes ? Parler de patrimoine naturel lorsque l'on fait référence aux territoires de nature en ville ne va pas de soi. A l'inverse du monument fortement connoté par la notion de permanence, les territoires de nature en ville constituent, au gré des aménagements urbains et des pressions foncières, des territoires subissant des mutations spatiales et temporelles profondes. Ils sont parfois menacés de disparition. Ils peuvent être aussi des créations ex nihilo. Ils peuvent être, comme les jardins à cour fermée, poser la question du statut public/privé des espaces patrimoniaux.

Au fil du temps, les outils de sauvegarde et de valorisation du patrimoine ont été multipliés et instaurés avec plus ou moins d'efficacité. Il convient de noter que l'appartenance universelle de ces patrimoines et le droit des générations futures à en disposer justifiaient et justifient encore l'instauration de ces mécanismes servant à l'évaluation et à la protection de milieux qui jusque-là n'étaient pas considérés comme tels. Notons d'abord les principaux inventaires qui, sans portée réglementaire – Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) - Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), les protections réglementaires – Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes (APPB) – Réserves Naturelles Nationales (RNR) – Parcs Nationaux ainsi que les outils relevant d'une gestion « contractuelle » – Parcs naturels régionaux – réseau Natura 2000 s'associent à la convention Ramsar (1971) pour reconnaître progressivement les milieux ignorés. Ainsi, les ZNIEFF de type I (secteurs de grand intérêt biologique ou écologique) et de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes) constituent l'un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature aujourd'hui. Ainsi, d'après la Direction régionale de l'environnement (Diren), l'Agglomération lyonnaise compte 21 arrêtés biotope regroupés sur six communes : Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Grigny, Caluire-et-Cuire, Rillieux-la-Pape et Solaize, la majeure partie des zones de protection étant extérieures aux limites communautaires. Ces inventaires sont en théorie consultés dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés...). Le code de l'Environnement (Livre IV : Faune et flore → titre premier : Protection de la faune et de la Flore → Chapitre premier) codifie la protection du

patrimoine naturel. De même que la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) instaure également un cadre pour le développement d'actions visant à :

- « *Maintenir une bonne qualité écologique du territoire, en assurant la bonne gestion des sites Natura 2000 et en élaboration une stratégie de création des aires protégées, en maintenant et en restaurant le bon fonctionnement des « infrastructures naturelles » par la trame verte et bleue, en rendant plus performante la gestion des espèces sauvages et la lutte contre les espèces envahissantes ;*
- « *Améliorer la gouvernance et les résultats concrets de la gestion concertée du patrimoine naturel et étendre ces progrès à de nouveaux territoires ;*
- « *Poursuivre la rénovation du droit de la protection de la nature et des outils économiques qui favorisent une conservation durable du patrimoine naturel et renforcer la police de la nature afin d'agir sur les leviers stratégiques ;*
- « *Développer les connaissances sur la biodiversité, organiser et faire connaître le suivi de son évolution et de celle des paysages ».*

Par ailleurs, la redéfinition des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) conduit aujourd'hui les acteurs locaux à reconsidérer la question du patrimoine naturel dans sa protection ou sa valorisation. En effet, à l'échelle nationale, la réglementation s'appuyait jusqu'alors sur les ZPPAUP. Depuis septembre 2010, le renouvellement des politiques patrimoniales conduit au remplacement des ZPPAUP par des AVAP. Concrètement, il s'agit de mieux répondre aux exigences de tous les acteurs au regard de l'évolution des politiques patrimoniales en matière de protection tout en intégrant les nouvelles préconisations environnementales des Grenelle I et II. Le discours de Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion d'une rencontre avec les Préfets de Région le 1<sup>er</sup> septembre 2010, exprime clairement les objectifs de cette nouvelle mesure :

«... Je souhaite maintenant aborder le renouvellement des politiques patrimoniales du MCC. Celles-ci constituent un enjeu majeur en matière de développement de nos territoires. **Les politiques patrimoniales ont profondément évolué : elles élargissent chaque jour davantage leur champ d'action, de manière à mieux répondre aux exigences et aux besoins des usagers et des autres acteurs publics.** Ainsi, les ZPPAUP sont appelées à disparaître au profit des AVAP (Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine). Mon ministère a consenti d'importants efforts pour limiter les conflits qui s'attachaient à certaines de ses politiques. **La mise en place des AVAP permet d'intégrer pleinement les nouvelles exigences environnementales issues des travaux des Grenelle I et II** »<sup>66</sup>.

En juin 2001, la Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes (Drac) met cette question sur le devant de la scène en proposant une rencontre intitulée « *Tout savoir sur les AVAP* » afin d'apporter l'éclairage nécessaire sur les nouvelles définitions et procédures liées aux AVAP. A cet égard, le contenu de cette rencontre met l'accent sur « *la dimension environnementale et plus précisément sur les plantations et îlots de fraîcheur* ». Cette initiative démontre bien que la place donnée au patrimoine naturel dans la ville, dans son acception écologique, devient prégnante. Le renouvellement des politiques patrimoniales conduit alors reconsidérer la nature comme composante indispensable pour faire la ville.

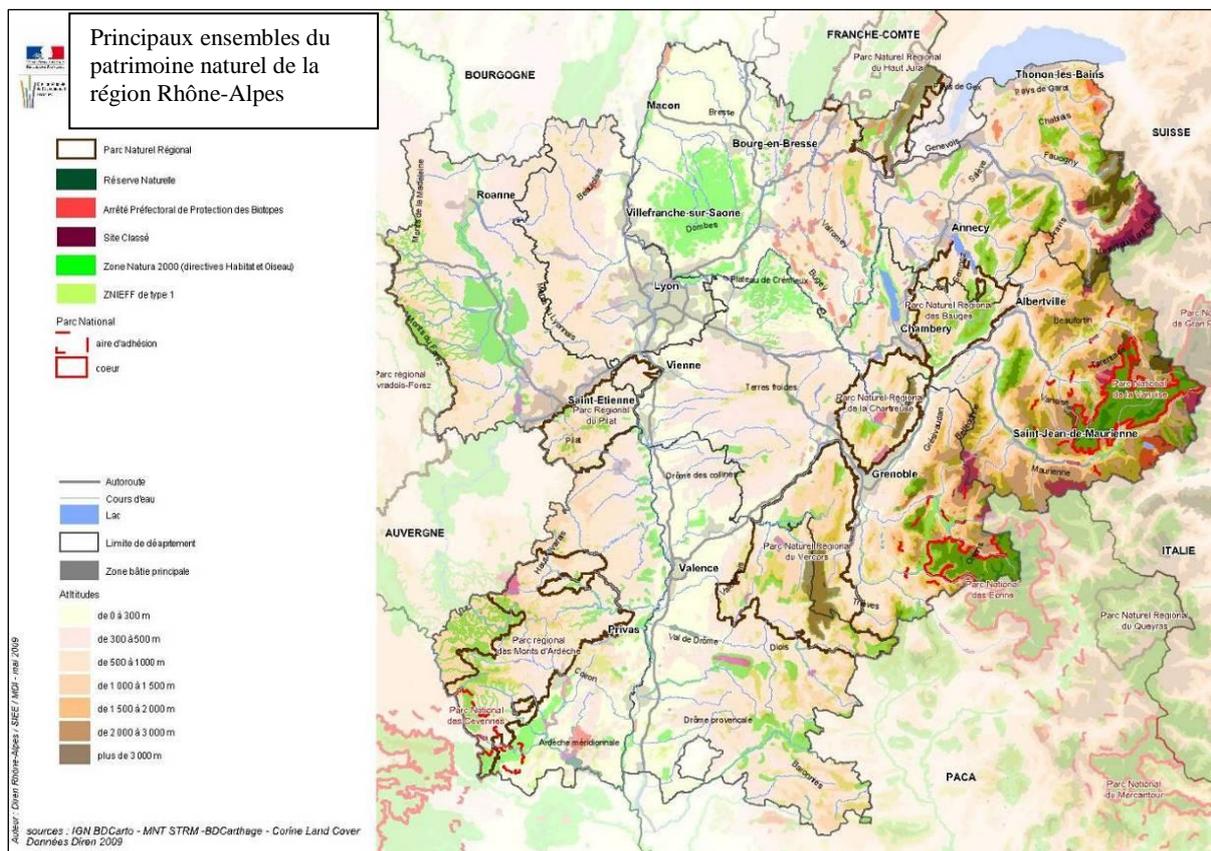
Enfin, la liste du Patrimoine mondial, issue de la Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel adoptée le 16 novembre 1972 à Paris lors de la conférence générale de l'UNESCO, recense pour sa part 582 sites – au sein de 114 pays – identifiés et désormais protégés du fait de leur valeur universelle. Ces sites représentent « *[...] les meilleurs exemples possibles du patrimoine culturel et naturel* ». Leur protection devient alors une responsabilité internationale collective tout en induisant une certaine responsabilité au niveau local. L'UNESCO n'élit pas la plus belle ville du monde mais sa spécificité et son authenticité. L'objet de la liste du Patrimoine mondial est de porter à la connaissance de la communauté internationale la richesse et la diversité de son patrimoine, conduisant par là-même à adopter une approche réflexive renouvelée sur les objets du patrimoine.

L'arbre en ville dispose également d'une batterie d'outils juridiques. Précisément, un arbre peut être protégé au titre de la loi de 1913 sur les monuments historiques, au titre de la loi 1930 sur les monuments naturels et les sites, au titre de la loi Malraux du 4 août 1962 (dans le cadre de la création de secteurs sauvegardés), au titre de la loi du 7 janvier 1983 sur

---

<sup>66</sup> Téléchargeable en ligne sur <http://www.culture.gouv.fr/mcc/Espace-Presse/Discours>

les ZPPAU – Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager –, au titre du Plan d’Occupation des Sols (mise en valeur du cadre naturel et du cadre de vie ; extension des zones de paysages ou site naturel protégé et protection des boisements existants). Par ailleurs, d’après la charte de l’arbre du Grand Lyon, tous les travaux de déboisement sont soumis à autorisation spéciale du maire et du Préfet. Parce qu’il ne se cantonne pas à la simple protection officielle, parce qu’il s’appuie sur la définition de règles de conservation et de valorisation des patrimoines et parce qu’il implique la relation d’un groupe à un territoire [Di Méo & Buléon, 2005], le processus de patrimonialisation pourrait être un concept efficace pour les politiques publiques en quête de patrimoines naturels dès lors que « [...] la patrimonialisation et ses processus ne sont nullement neutres » [Di Méo, 2008].



Carte 11. Le patrimoine naturel en Rhône-Alpes, une définition externe à la ville. Cette carte des principaux ensembles du patrimoine naturel de la région Rhône-Alpes permet de visualiser les territoires de la région, qui, au vu de leur forte valeur patrimoniale, jouissent de protection réglementaires. Logiquement, à l’instar de l’agglomération lyonnaise, les zones de protection ne recouvrent que faiblement les zones densément bâties.

Comment, malgré les fortes pressions foncières, protéger et valoriser des espaces « naturels » qu’ils soient destinés aux loisirs ou à la détente, à la relation sociale ou à la conservation de la biodiversité ? La réponse à cette question semble trouver dans un premier

temps une traduction dans l'action des faiseurs de ville (élus, aménageurs, paysagistes, associations...) qui repensent ses espaces. Au-delà de leur fonction première comme lieu de détente et de récréation, les squares, jardins de proximité, jardins de poche ou parcs urbains sont reconsidérés à la lumière que ce qu'ils représentent aux yeux de la population : des lieux à forte valeur symbolique. Ils dénotent un attachement affectif, un sentiment d'appartenance, une valeur d'usage. La patrimonialisation ou « construction » patrimoniale [Rautenberg, 2003] n'est plus seulement un concept scientifique, elle est aujourd'hui devenue un enjeu de société : inscrire un objet naturel dans un patrimoine, c'est effectivement le considérer comme suffisamment important à conserver pour ainsi le transmettre aux générations futures.

## **II/ Le discours sur la patrimonialisation de la nature en milieu urbain**

### **1/ Questionner le discours des acteurs**

Lyon est-elle une ville soucieuse de « construction patrimoniale » pour ses lieux de nature ? Tout au long du présent travail de recherche, nous avons évoqué et mis en évidence maints objets et lieux de nature qui, inscrits sur le territoire de la ville en tant qu'éléments contextuels ou résultant d'une démarche volontaire de la part des aménageurs, confèrent à Lyon une image qui participe de son histoire et de son identité. Nous avons alors cherché à savoir jusqu'à quel point et comment cette composante de l'identité lyonnaise procède d'un « processus culturel de fabrication du patrimoine » – pour reprendre les termes de Jean-François Léniaud (1992), qui écrit : « *Le processus culturel de fabrication du patrimoine suppose à la fois une sélection et une qualification des objets patrimonialisés. Les images et le discours qui les accompagnent sont un témoignage de cette sélection et de cette qualification.* » [J-F Léniaud, 1992]

Les processus de patrimonialisation de la nature dans les territoires de la ville répondent à quelles logiques, à quels enjeux, et sous quelles formes ? Comment et sur quels critères s'opèrent la sélection et la qualification des objets de nature patrimonialisés ? Quels sont les images et le discours qui en témoignent ? Pour tenter de répondre à ces questions, nous avons interrogé un certain nombre de « faiseurs de ville » impliqués à divers titres dans les actions relatives au territoire urbain à Lyon.

C'est ainsi que nous avons conduit une petite enquête sur la base d'un questionnaire semi-directif construit en fonction des préoccupations suivantes :

- La notion de patrimoine naturel peut-elle être généralisée à la nature en ville ?
- A Lyon, quels sont les acteurs impliqués dans l'émergence patrimoniale d'un lieu?

- Existe-t-il une volonté d'ériger la nature en ville au rang de patrimoine naturel ?
- Quels sont les leviers et motivations pour inscrire les lieux de nature en ville dans des patrimoines ?
- Quelles valeurs sont mobilisées pour proposer une mise en patrimoine d'objets de nature ?
- Ne retient-on que l'exceptionnalité, le caractère emblématique de l'objet ?
- L'extension patrimoniale vers de nouveaux objets ou de nouveaux territoires est-elle liée à leur singularité, aux désirs de certains groupes ou pour d'autres ambitions encore ?

Nous avons également cherché à appréhender la notion d'historicité ou d'identité rattachée au lieu ou à l'objet considéré. Nombreux en effet sont ceux qui considèrent que le patrimoine se construit nécessairement dans la durée. Pourtant, les lieux de nature dans la ville sont, pour une partie d'entre eux, des espaces nouvellement aménagés. Le parc de Gerland, créé en 2000 ou encore les Berges du Rhône en 2007 en constituent les exemples les plus significatifs. Considérés comme de nouvelles centralités urbaines, quelles valeurs patrimoniales ces territoires peuvent-ils supporter ?

Par ailleurs, il nous a paru intéressant de chercher à identifier les jeux d'acteurs liés à ces processus. Les contours de la notion de patrimoine naturel présentés plus haut font-ils résonance avec les représentations qu'en ont les élus lyonnais et les agents en charge d'actions d'aménagement ? La désignation d'un lieu ou d'un objet patrimonialisables fait-elle alors consensus pour tous ? Qui impose sa vision à l'autre ? Ou bien, est-ce affaire de discussion ? Le débat sur l'opposition entre naturalité et artificialité de la nature joue-t-il un rôle dans le choix des objets et lieux de nature « patrimonialisables » ?

## 2/ Méthode d'investigation

### 2.1/ Les personnes interrogées

Nous avons conduit une série d'entretiens au cours du printemps 2011 auprès d'élus lyonnais et d'agents de la ville de Lyon identifiés en tant qu'experts de l'environnement : professionnels de l'environnement issus du service des espaces verts de la ville de Lyon ; élus locaux ayant en charge dans leurs missions les questions environnementales ; associations sensibilisées aux problématiques environnementales.

Ainsi, 15 personnes ont été interrogées, dont :

- 8 maires ou adjoints au maire d'arrondissements de Lyon
- un vice-président du Grand Lyon

- le directeur du service « Arbres et paysages » du Grand Lyon
- un agent de la Direction de la planification et des politiques d'agglomération du Grand Lyon
- une chargée de mission Espaces naturels et agricoles du Grand Lyon
- un responsable du Pôle développement de la Ville de Lyon
- un technicien du Parc de la Tête d'Or
- un animateur aux Espaces Verts de la Ville de Lyon

LISTE DES ENTRETIENS				
N°	Structure	Fonction 1	Date d'entretien	Lieu d'entretien
1	Grand Lyon	Vice Président au Grand Lyon	12/05/2011	Grand Lyon
2	Grand Lyon	Directeur de service " Arbres et paysages "	17/04/2013	Direction de la voirie
3	Grand Lyon	Direction de la planification et des politiques d'agglomération	19/04/2011	ENS de Lyon
4	Grand Lyon	Chargée de mission espaces naturels et agricoles	12/05/2011	Grand Lyon
5	Ville de Lyon	Responsable du pôle développement	08/04/2011	Direction des Espaces Verts
6	Ville de Lyon	Technicien du parc de la Tête d'Or	22/04/2011	Direction des Espaces Verts
7	Ville de Lyon	Animateur aux Espaces Verts	21/04/2011	Direction des Espaces Verts
8	Mairie du 1er	Chargé de mission auprès d'adjoint au maire de Lyon	06/06/2013	Hôtel de Ville
9	Mairie du 1er	Adjoint à l'Aménagement et à la Qualité de la ville	22/06/2013	Hôtel de ville
10	Mairie du 3ème	Adjoint aux déplacements et aux espaces verts	20/05/2011	Mairie du 3ème
11	Mairie du 4ème	Maire du 4ème arrondissement	11/05/2013	Mairie du 4ème
12	Mairie du 5ème	Adjoint à l'urbanisme, à l'environnement, au cadre de vie, projet liaison verte	25/05/2011	Mairie du 5ème
13	Mairie du 7ème	Maire du 7ème arrondissement	12/06/2013	Mairie du 7ème
14	Mairie du 8ème	Conseiller communautaire	23/05/2011	Mairie du 8ème
15	Mairie du 9ème	Maire du 9ème arrondissement	03/05/2011	Mairie du 9ème

## 2.2/ Les outils d'investigation

Nous avons conduit nos entretiens sur la base d'une grille de questions conçues pour examiner le regard porté par les acteurs lyonnais sur la nature en milieu urbain. Celle-ci s'organise autour de plusieurs catégories de préoccupations.

Il s'agissait, d'une part, d'identifier le contenu d'un référentiel à la nature et au patrimoine à partir de questions portant sur la définition du patrimoine, des lieux patrimoniaux et des valeurs invoqués par les personnes interrogées.

Nous avons d'autre part cherché à identifier de quelle manière est produite cette matière cognitive ? Émane-t-elle d'élites politico-institutionnelles nationales qui influenceraient ou conditionneraient les modalités d'émergence d'une politique environnementale locale ou doit-on l'envisager comme le fruit de l'adaptation quasi-systématique à certains acteurs possédant à un moment donné un pouvoir d'impulsion ? Nous pensons notamment à l'Agence d'Urbanisme qui donne les grandes orientations en matière d'urbanisme ; à la Direction des espaces verts qui adopte des méthodes d'entretien spécifiques, aux associations et mouvements écologistes. Quelles sont les logiques d'échanges et de négociation entre les acteurs politiques et sociaux investis dans la protection de la nature ? Perçoit-on une négociation de type hiérarchique ou d'équilibre ?

Au cours de nos entretiens, trois dimensions fondamentales ont été retenues et examinées successivement pour :

- comprendre s'il existe une volonté d'ériger des lieux de nature au rang de patrimoine naturel ;
- apprécier la dimension patrimoniale de la nature à partir des définitions de la notion de patrimoine naturel d'une part, et la sélection des lieux et objets de nature associés à cette définition ;
- appréhender les composantes qui sous-tendent les stratégies de conservation et de protection du patrimoine naturel ;
- dégager les rôles attribués au patrimoine naturel ;

Nous avons par ailleurs eu recours, en appui de nos entretiens, à une série de photographies relatives à des lieux et à des objets de nature dans la ville, que nous avons utilisées comme moyen d'expression.

Ainsi, à la manière méthodologique de John Collier et Malcom Collier [1967], nous avons soumis aux personnes interrogées trois photographies, à savoir : un objet de nature ponctuel (arbre millénaire) et deux objets linéaires nés dans des contextes différents (les berges du Rhône réaménagées et le parc de la Tête d'Or). Ce procédé visait à susciter un discours que nous avons orienté en demandant aux personnes interrogées :

- d'indiquer, parmi ces photographies, laquelle ou lesquelles représente(nt) un élément de nature qui, selon eux, peut être qualifié de « patrimonial » ;
- de classer ces photographies dans l'ordre qui leur paraît être le plus révélateur de leur conception du patrimoine.

Patrimoine naturel ? La pluralité des représentations institutionnelles.



Photographie 1. Berges du Rhône. Secteur de la prairie.



Photographie 2. Parc de la Tête d'Or. Entrée côté du boulevard Stalingrad.



Photographie 3. Arbre centenaire à Lyon.

**Photographie 6. Trois photographies pour susciter le discours « patrimonial » sur la nature.**

### 3/ Contenu du discours

S’agissant d’exploiter, en termes d’analyse de contenu, les propos recueillis lors de nos entretiens, il convient avant tout de souligner que, compte tenu du faible nombre de personnes interrogées, les conclusions que l’on peut en tirer ne peuvent en aucun cas être considérées comme ayant valeur statistique. Elles ne sont donc présentées ici qu’à titre indicatif, mais permettent néanmoins de cerner les notions de patrimoine naturel et de patrimonialisation dans leur complexité.

Complexité en effet, car lorsque nous cherchons à savoir comment peut se définir la notion de « patrimoine naturel », les critères invoqués dans les réponses de nos interlocuteurs sont très hétéroclites et souvent peu précis.

Les réponses obtenues révèlent même parfois une certaine difficulté, s’agissant de la nature en ville, à formuler une définition du terme « patrimoine ». A défaut de parvenir à conceptualiser clairement cette notion, plusieurs personnes usent alors d’un procédé dilatoire et s’en tiennent à ne citer que des lieux, à titre d’exemples susceptibles d’illustrer une idée qui s’en approche. Ainsi, en réponse à la question : « Comment définiriez-vous le patrimoine naturel en quelques mots », nous avons obtenu l’énoncé de toute une liste de lieux et sites lyonnais, soit :

JARDINS	BERGES COURS D’EAU ZONE HUMIDE	PARCS	ANIMAUX	BOIS	AUTRES
Jardins familiaux de Chambovet	Cressonnière de Vaise	Parc de la Ceriseraie	Hirondelles	Bois de la Caille	Balmes « côté Saône »
Jardin des Chartreux	Rives de Saône	Parc de la Tête d’Or	Ruches d’abeille		
Jardin Botanique	Berges du Rhône	Sergent Blandan			
Roseraie internationale	La Rize	Parc de Miribel-Jonage			
Jardin d’Ivry	Le Rhône				
Jardins de l’Amphithéâtre de Fourvière					
jardin du Rosa Mir					
jardins classés					

En référer ainsi à la seule évocation de lieux et objets de nature pour définir la notion de patrimoine naturel révèle manifestement la difficulté, pour plusieurs de nos interlocuteurs, à expliciter en quoi leur spécificité leur confère à leurs yeux valeur de patrimoine.

Plusieurs réponses plus circonstanciées nous ont cependant permis de dégager une typologie sur laquelle on pourrait s’appuyer pour classer, au titre de patrimoine naturel, les lieux de nature en milieu urbain. Six principales catégories se dégagent :

- la pérennité :

« On fait du patrimoine avec le naturel parce qu’il n’est pas périssable »

*« Pour que ce soit du patrimoine, il faut une durée... »*

*« [...] La nature se reproduit toute seule, pour cette première raison, elle est déjà un patrimoine rien que pour cela. Par sa capacité de résilience, de régénération, on va finalement retrouver le paysage que l'on avait avant. La nature reprend toujours ses droits, c'est vrai en cela »*

*« Certains lieux comme les squares ou les jardins partagés aujourd'hui n'ont pas d'aspect patrimonial car ils possèdent un caractère provisoire et sont de grande mutabilité »*

*« L'aspect diachronique et de traversée des époques est très important »*

- la charge culturelle et historique, le caractère emblématique :

*« C'est plutôt sa charge historique qui lui confère un statut patrimonial »*

*« Un lieu de nature, même s'il est très joli mais qu'il n'a pas d'histoire, ce n'est pas du patrimoine selon moi »*

*« Que serait une grande avenue haussmannienne sans ses platanes ? »*

*« Pour être patrimonial ça ne doit pas forcément être beau, mais ça doit être imposant et vieux ; bien souvent le patrimoine est associé à l'arbre emblématique... »*

*« Le square des Batignolles, s'il disparaît, que fait-on de la chanson ? »*

- l'envergure spatiale :

*« Ce qui est vraiment du patrimoine dans la ville, c'est les grands espaces de nature ; pour moi un petit square n'est pas un patrimoine, alors que le Parc de la Tête d'Or, si. »*

- l'esthétique :

*« Moi j'ai un aspect esthétisant de la nature, c'est-à-dire que j'ai besoin d'avoir une approche des formes »*

*« C'est du patrimoine quand ça a une valeur artistique. Il faut un rapport artistique aux choses pour être patrimonial »*

- le caractère construit de main d'hommes :

*« [...] on peut tout à fait faire du patrimoine avec des choses périssables dès lors que l'on réfléchira en amont à la mise en scène d'un paysage par l'utilisation d'une technique de stratification, à la fois temporelle et en jouant sur toutes les hauteurs : arbre centenaire (première strate), les arbustes d'une durée de vie de 4 à 5 ans (seconde strate), la végétation basse telles les fleurs, d'une durée de vie annuelle (troisième strate).Le dépérissement de l'une de ces strates ne modifie en rien la vision du paysage naturel dans sa globalité »*

*« Du moment qu'il y a une mise en valeur, c'est qu'il y a un souci patrimonial »*

*« Il faut que ce soit du concret : un square, un jardin, quelque chose qu'on a construit »*

- la valeur pécuniaire :

*« Un arbre en ville a un coût, une valeur, donc il est patrimonial »*

*« Un mur végétalisé est patrimonial parce qu'il coûte cher »*

Mais à ces six catégories s'en ajoutent deux, évoquées l'une et l'autre par quelques personnes interrogées, selon lesquelles est patrimonial :

- tout ce qui concerne la nature, y compris « l'ordinaire » :

*« On a longtemps mis en évidence le remarquable, mais dans le 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon et à Villeurbanne aussi, on a des hirondelles, l'ordinaire et le moins ordinaire a sa place dans le patrimoine naturel »*

- tout lieu ou objet de nature qui favorise la biodiversité et répond à des critères écologiques :

*« C'est du patrimoine quand on arrive à des niveaux de parcs qui permettent d'avoir une biodiversité en termes d'essences d'arbres, de paysages »*

*« Le parc de la Tête d'Or possède une charge patrimoniale très importante. La vision écologique portée par notre service avec la volonté d'obtenir la certification ISO 14001 et de relever le challenge d'une gestion différenciée fait de cet un espace un patrimoine remarquable pour Lyon et bien au-delà des portes de la ville ».*

*« Le patrimoine naturel, c'est de la biodiversité, mais si l'on sélectionne des plants qui ne font pas de fruits, alors ce n'est pas du patrimoine naturel, c'est de la nature en ville ».*

*« En ville, on a du patrimoine naturel quand on a des flux de gènes ».*

*« Le patrimoine naturel renvoie à deux points : la biodiversité existante avant l'occupation humaine et la notion d'espèces endémiques (espèce présentes naturellement sur un territoire donné, même s'ils ont été ensuite plantés ou déplacés dans le reste du monde) ».*

Concernant la question de la biodiversité, certains apportent une nuance complémentaire en précisant qu'un certain « laisser-faire la nature » est nécessaire :

*« [...pour que la biodiversité puisse s'installer en ville, ces parcs et ces jardins ne doivent pas être] entretenus au cordeau. »*

Il convient par ailleurs de noter que pour quelques élus interrogés, la question de la nature en ville et de sa valeur patrimoniale renvoie à des souvenirs personnels liés à ce que représentait pour eux la nature pendant leur enfance :

*« Je peux dire en fait que je viens de la campagne, parce que mes parents avait une petite ferme dans laquelle j'y ai fait mes premiers pas ».*

*« Les promenades en forêt ont ponctué mon enfance et je me souviens encore des odeurs qui en émanaient. Chaque fois qu'il m'arrive de ressentir des odeurs similaires, mais je dois dire que ça arrive rarement ou alors je dois retourner en forêt, cela me procure beaucoup de plaisir. »*

Pour d'autres, le patrimoine naturel lyonnais est envisagé à travers le prisme de leur ressenti en tant que parties prenantes des réalisations en matière d'aménagement. Selon leurs attentes et leurs points de vue personnels en tant qu'élus ou agents de l'aménagement de la ville de Lyon et de l'agglomération lyonnaise, ils expriment plus ou moins de satisfaction. Certains font valoir leur fierté concernant les réalisations et leur gestion :

*« C'est pour nous une fierté »*

*« Côté Saône, on a une magnifique balme ! »*

*« Nos jardiniers à Lyon ont une bonne formation, on a un directeur des espaces verts extraordinaire »*

*« C'est aussi une bonne chose pour un maire »*

Pour d'autres, c'est la déception qui l'emporte au regard des ambitions initiales :

*« Nos résultats ne sont pas satisfaisants en matière de surface d'espaces verts par habitant ».*

*« En matière d'agriculture par contre, j'estime qu'on a loupé le coche ».*

*« [...] ce n'est pas très ambitieux quand on en est à préserver le moindre espace »*

*« Et moi je n'ai pas gagné, le mandat municipal n'est pas terminé mais je pense qu'on ne fera pas un mandat suffisamment satisfaisant sur la surface jardin »*

Les trois photographies (Photographie 6) présentées à nos interlocuteurs révèlent des discours tout aussi ambigus (Tableau 13). Les éléments de discours qui ressortent à ces photographies viennent corroborer les observations que nous avons pu faire concernant le contenu des entretiens. Et à cet égard, la photo représentant les Berges du Rhône a suscité des commentaires particulièrement significatifs de la multiplicité et de la diversité des représentations induites par la notion de patrimoine s'agissant d'un lieu de nature en ville.

	ARBRE	BERGES DU RHONE	PARC DE LA TETE D'OR
PATRIMONIAL	<p>« [...] né du temps long »</p> <p>« Il y a une notion de transmission »</p> <p>« Il y a une notion de traversée des époques »</p>	<p>« C'est un aménagement réalisé sous le mandat de Gérard Collomb »/ « C'est nous qui l'avons fait, sous notre mandat je précise »</p> <p>« Payé par le Grand Lyon »/ « On y a mis des sous »</p> <p>« Possèdent une valeur économique »</p> <p>« Il y a des espaces végétalisés »</p> <p>« C'est autre chose qu'une bande de gazon »</p> <p>« On est proche du fleuve »/ « on est très près du fleuve et on interagit avec lui »</p> <p>« Reconquête avec une volonté de retrouver les espèces endémiques »</p> <p>« Une dimension naturelle au regard des crues »</p> <p>« Espace à vivre »</p> <p>« Il y a une appropriation de la part des Lyonnais »</p> <p>« C'est du quotidien, il n'a pas forcément besoin d'être extra » véritable rapport à la nature mais j'ai tendance à privilégier les grands parcs en ville »</p> <p>« Alors évidemment, cela ne nous plonge pas dans un véritable rapport à la nature mais j'ai tendance à privilégier les grands parcs en ville »</p>	<p>« Le parc respecte l'esprit des frères Bühler »</p> <p>« Il a un aspect végétal fort »</p> <p>« 3,5 millions de visiteurs par an viennent s'y promener »</p> <p>« Gestion différenciée »</p> <p>« Anthropisé avec un aspect patrimonial et végétal fort »</p> <p>« C'est un patrimoine mais c'est moins « nous », moins notre mandat »</p> <p>« Au parc, nous jonglons avec toutes les formes de paysage, et de manière écologique, preuve que nous pouvons concilier l'histoire sans rester sur de vieux principes de gestion »</p>
PAS PATRIMONIAL	<p>« Il est artificiel car extirpé de son environnement naturel »</p> <p>« Artificiel car il est tout seul »</p> <p>« Il ne peut pas se reproduire »</p>	<p>« Nature artificielle »</p> <p>« Nature trop anthropisée »</p> <p>« Trois arbres et une bande végétale »</p> <p>« Ce n'est qu'une forme urbaine où la nature est proche »</p> <p>« A cet emplacement, il y avait des parkings, ce territoire n'a pas d'histoire pour faire partie du patrimoine naturel lyonnais »</p>	<p>« C'est une nature totalement artificielle »</p> <p>« La roseraie est moins naturelle car très arrangée »</p> <p>« L'aspect du parc est trop jardiné à certains endroits »</p>

**Tableau 15. Patrimonial ? Pas patrimonial ? La nature à l'évaluation.**

Ainsi voit-on que la notion de patrimoine naturel en ce qui concerne la nature en ville est non seulement complexe, mais aussi ambiguë, tant les critères pour la définir relèvent de regards et de conceptions très diverses, et sont hétérogènes dans leur portée. Pour les uns, un lieu ou un objet de nature constitue un patrimoine parce qu'il est beau, pour d'autres il ne l'est que parce qu'il a une histoire, pour d'autres encore c'est sa dimension en termes d'emprise spatiale qui compte, ou son caractère pérenne, ou sa valeur économique, pour d'autres enfin c'est tout simplement parce qu'il appartient au règne de « la Nature », tels un brin d'herbe, ou une hirondelle... A quoi s'ajoute, pour certains, le critère purement écologique qui conduit à considérer que seul est patrimonial un lieu ou un objet de nature conçu pour répondre aux contraintes des actuelles réglementations en matière d'environnement.

Sur quoi alors se fondent les acteurs et décideurs de l'aménagement urbain pour choisir quels éléments doivent être pris en compte en tant qu'objets ou lieux de nature patrimonialisables, et à patrimonialiser ? Toutes les réponses apportées par nos interlocuteurs à cet égard rejoignent les critères évoqués plus haut. Ainsi, l'ambiguïté et la confusion des points de vue demeurent...

Cependant, les propos recueillis dans nos entretiens révèlent une autre dimension, qui apporte un éclairage quant aux critères de patrimonialisation : il s'agit des objectifs qui président à la décision de patrimonialiser tel lieu ou tel objet de nature. Ceux-ci apparaissent de quatre ordres :

- la volonté de valoriser le territoire au sens d'en faire une vitrine emblématique de l'œuvre des acteurs politiques ;
- la volonté de préserver les valeurs du passé afin de les transmettre aux générations futures ;
- la volonté de répondre à une demande sociale, tant pour motiver les habitants à « rester en ville » que pour constituer des supports à vocation pédagogique ;
- la volonté de préserver l'environnement afin, d'une part, de contribuer à la qualité de vie des citoyens, et d'autre part, en termes de prospective, de créer les conditions d'un monde viable et vivable pour les générations à venir.

D'après nos résultats d'entretien, le rôle des autres acteurs du territoire tient une place de choix dans la patrimonialisation de la nature. C'est dans un rapport de collaboration que, d'après nos élus, fonctionne le mieux ce type d'action : une combinaison des logiques habitantes et des logiques politico-institutionnelles dans la mobilisation de la nature en tant que ressource identitaire à l'échelle locale. Ce que montrent également nos entretiens lorsque que certains acteurs adoptent la position du pionnier en matière de portage des idées :

*« Les élus sont porteurs de cela. Mais les associations et les habitants y sont directement associés »*

*« [...] nos jardins partagés sont en politique de la ville : l'association "le passe-jardin" est financée par le Grand Lyon en aidant à la construction des projets de jardins partagés »*

D'autres acteurs sont néanmoins rapidement associés :

*« Tous doivent amener des idées et parfois de manière contradictoire »*

*« Les jardiniers font feu de tout bois [...] dès lors qu'ils trouvent un linéaire qui accompagne le tramway à végétaliser, ils végétalisent, ils mettent des essences de plantes très différentes pour fabriquer des espaces végétalisés avec des hauteurs et couleurs différentes »*

*« On fait cela avec l'Association des Roses Anciennes »*

Ces autres acteurs :

- apportent une expertise :

*« [...] dès lors que les associations, spécialistes tels que paysagistes ou jardiniers mettent au jour des objets ou espèces remarquables »,*

- sont force de propositions :
  - « [...] il faut une mobilisation des habitants, des associations ; s'ils veulent récupérer un endroit qui existe, et ils vont y arriver d'ailleurs, on va les aider pour faire un jardin partagé »,
- réalisent des actions spontanées :
  - « [...] ils ont squatté une parcelle en toute illégalité et avec les gamins, ils étaient entrain de planter, labourer et planter dans la joie et la bonne humeur. Ils avaient envie. Personne ne leur a dit de le faire »
- légitiment les actions adoptées par l'institution :
  - « Cela passe mieux vis-à-vis des associations et de la population ».

#### 4/ Discussion

Les lieux et objets de nature évoqués par les personnes que nous avons interrogées sont aussi bien des éléments relativement mineurs et isolés dans une petite portion d'espace que des zones bénéficiant d'une certaine renommée et participant d'une lecture paysagère homogène de la ville. Ces deux dimensions coexistent dans le discours de nos interlocuteurs : d'une part celle qui procède de « grands choix thématiques » – pour reprendre la formulation de Guy Di Méo –, et où l'on trouve des lieux de nature bénéficiant à Lyon d'un certain prestige, tels l'Amphithéâtre des Trois Gaules, le jardin de la Grande Côte, le parc Sutter (1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon), le parc de la Tête d'Or et son Jardin Botanique (6<sup>ème</sup> arrondissement), le parc des Hauteurs situé sur les collines et en contrebas de la Basilique de Fourvière (5<sup>ème</sup> arrondissement), le jardin des Chartreux (1<sup>er</sup> arrondissement) ou encore le parc de Miribel-Jonage (Nord-est de Lyon) ; d'autre part celle qui correspond à de petites unités de verdure disséminées ici et là et parfois même méconnues du grand public, telles l'ancienne zone humide récemment découverte (La Cressonnière de Vaise, 9<sup>ème</sup> arrondissement), les îles de Crépieux-Charmy qui ont fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope, le Clos Layat (8<sup>ème</sup> arrondissement), le parc de Gerland actuellement en construction sur l'ancienne caserne Sergent Blandan (7<sup>ème</sup> arrondissement)... Ainsi distingue-t-on assez clairement, dans le discours des personnes interrogées, deux catégories d'espaces de nature hiérarchisées au regard de la notion de patrimoine.

A cet égard, on peut constater, à la lumière d'une observation des grands événements qui rythment la vie culturelle lyonnaise, que les lieux relevant de la première de ces deux catégories font l'objet d'une mise en valeur toute particulière. Ainsi, pour ne citer à titre d'exemple que quelques-uns de ces événements, peut-on mentionner : les « Rendez-vous aux jardins », les expositions photographiques sur les plantes et animaux présents sur le territoire,

l'exposition « *Nature lyonnaise, richesse insoupçonnée* » qui se déroulait au Jardin Botanique d'avril à octobre 2011, les murs peints – et plus spécifiquement la nouvelle guirlande de murs, en construction depuis 2011, qui relate l'histoire de la Rose lyonnaise (8<sup>ème</sup> arrondissement)... Toutes ces manifestations témoignent de la volonté d'ériger lieux ou objets de nature au rang de patrimoine naturel lyonnais.

A la lumière des propos recueillis auprès de nos interlocuteurs, il apparaît que deux formes de territoires sont associées à la notion de patrimoine naturel. Tout comme pour ce qui concerne le patrimoine immobilier, le patrimoine naturel en milieu urbain s'inscrit tant dans l'ancien que dans le neuf. Toutefois, les choix et les façons d'opérer les processus de patrimonialisation diffèrent, selon que l'on traite de lieux ou d'éléments de nature déjà porteurs de sens en termes de patrimoine parce que indissociables de l'histoire de la ville, ou d'éléments nouveaux potentiellement patrimonialisables.

Concernant les lieux « d'insertion ancienne » dans la ville, on distingue deux configurations. La première correspond à des éléments de nature porteurs d'une charge historique clairement identifiable, qui lui confère à elle seule une valeur patrimoniale. Le parc de la Tête d'Or, espace anciennement aménagé, constitue à cet égard l'exemple le plus évident. Ce type de lieux ancrés de longue date dans le tissu urbain n'appellent pas de démarche de patrimonialisation en tant que telle, mais plutôt un processus de valorisation et un « accompagnement au bon maintien ». Des outils tels une charte et un mode de gestion différenciée concourent et suffisent à la valorisation de ce patrimoine. La seconde configuration concerne des éléments de nature porteurs eux aussi d'une charge historique intrinsèque, mais trop peu remarquable pour susciter en l'état une attention particulière et donc, en quelque sorte non « révélée ». Ainsi en est-il par exemple de la Cressonnière de Vaise (9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon), autrefois lieu de culture du cresson et qui constitue la dernière zone humide de l'agglomération lyonnaise. C'est la mise en place d'inventaires par des associations (CORA) qui en a révélé la valeur biologique et a permis d'engager un processus de conservation et de protection qui confère à la Cressonnière de Vaise un statut patrimonial.

Quant à la catégorie des lieux de nature qui, inscrits dans des espaces urbains récemment aménagés ou en projet d'aménagement, ne bénéficient pas du même prestige d'antériorité que les précédents, elle comporte notamment deux types d'espaces : ceux qui sont *en cours de réaménagement*, et ceux qui sont *récemment aménagés*. Parmi les premiers, certains concernent des tissus où subsistent des traces du passé, tel par exemple le lavoir du parc du Vallon dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, découvert lors des travaux

d'aménagement du parc : le nouveau tissu urbain que constitue le parc du Vallon réaménagé est marqué, tel un palimpseste, par cette trace ancienne, qui lui confère, de par sa charge historique et identitaire, valeur patrimoniale. Il s'agit-là en effet d'une opportunité qui permet à ce lieu, avant même son inauguration en 2012, de porter le « sceau » du patrimoine. Parmi les seconds, a priori dénués de charge historique, certains s'inscrivent de façon si intime et organique dans les usages et les pratiques la population qu'ils acquièrent d'emblée un fort potentiel de patrimonialisation. Tel est le cas, par exemple, des Berges du Rhône.

Anciens ou récents, aménagés ou en cours d'aménagement, peu ou très gérés, peu ou très construits, les lieux ou objets de nature qui ainsi recèlent valeur de patrimoine avérée ou en devenir renvoient toujours à des choix de société, comme le souligne précisément Dominique Poulot [2006b] : *« Aujourd'hui le patrimoine, devenu synonyme de lien social est partout, de la mobilisation des corps politique à l'institution culturelle. L'impératif de conservation de l'héritage, matériel et désormais immatériel prend chaque jour un caractère plus général et plus contraignant incarné par des dispositifs législatifs et réglementaires qui ne cessent d'étendre leur domaine d'application »*. Mais nous pouvons également avancer l'idée que les objets et les lieux de nature en ville rejoignent les mêmes processus de fabrication que le paysage : *« Le paysage a été vécu puis fabriqué. Il est désormais perçu et revendiqué, ce qui conduit à le gérer comme un bien patrimonial collectif, comme un atout économique d'avenir, et comme un cadre de vie permettant l'épanouissement social »* [Charretton & al., 1995].

La dilatation sémantique de la notion de patrimoine naturel à tous les espaces et objets de nature dans la ville est un constat largement mis en évidence dans nos entretiens. D'ailleurs, la formulation « patrimoine naturel » est, dans la plupart des cas, supplantée par celle d' « espaces végétalisés » ou de « cadre paysager ».

Dans la typologie qui ressort de l'analyse du discours de nos interlocuteurs et permet de classer au titre de patrimoine naturel les lieux de nature en milieu urbain, une catégorie mérite que l'on en dise quelques mots. En effet, les personnes interrogées pour qui la notion de patrimoine naturel renvoie à *tous* les éléments naturels en ville ne se limitent pas seulement à donner des exemples de lieux ou d'objets pris dans la métropole lyonnaise : elles expliquent que la nature repose généreusement sur la notion de bien universel :

*« [...] un patrimoine naturel commun à tous et qu'il faut préserver pour que tous en ait la jouissance. »*

*« Le patrimoine naturel est publique et privé, c'est son appropriation par tous qui importe dans le cadre d'une bonne qualité de vie pour tous. »*

*« Il faut voir le patrimoine naturel dans un sens beaucoup plus large que le seul individu qui le constitue ».*

Nous avons souligné ici le caractère très hétérogène des représentations auxquelles renvoient la notion de patrimoine naturel et la question de la patrimonialisation de la nature en ville lorsque l'on interroge les acteurs, qu'ils soient élus ou agents de la ville de Lyon. Que conclure alors, sinon qu'il s'agit-là manifestement d'une dimension de l'aménagement urbain qui reste à explorer : une question en chantier.

## **CONCLUSION**

Le patrimoine naturel est initialement considéré comme un patrimoine chargé de sens et ancré dans une culture. Arbres remarquables, parcs et jardins tel le Parc du Château de Versailles, font partie des éléments protégés au titre des monuments historiques. Or l'élargissement de la notion de patrimoine vers une multitude d'autres objets d'une part et, d'autre part, la volonté de prendre en compte les prescriptions du Grenelle de l'Environnement (protection de la biodiversité, prise en compte des trames vertes) conduisent aujourd'hui à redéfinir les nouveaux contours du patrimoine naturel. Ainsi, il apparaît que dans les objets de nature situés en ville, l'eau, dans sa composante linéaire, est plus un objet de patrimonialisation que le vivant (arbres, herbes ou animaux). Par ailleurs, les lieux et territoires de la patrimonialisation concernent aussi les espaces de taille importante, les linéaires et les réseaux. Toutes choses qui renvoient aux notions de trames vertes et bleues, ces maillages institués par le Grenelle de l'Environnement.

Mais à l'instant où nous écrivons les dernières lignes de cette thèse, le magazine mensuel *Lyon Citoyen*, dans son édition de juin 2013, publie un dossier spécial intitulé « Sous le charme du patrimoine ». Or la nature est quasiment absente du propos ! Seule allusion à la nature : le projet de réaménagement des Rives de Saône, présenté comme « *révélateur du patrimoine des quartiers riverains* ». On voit alors dans quel registre la nature patrimoniale prend place.

Le dossier de Lyon Citoyen

# Patrimoine d'aujourd'hui

## VIVANT

Hôtel de Ville, le 23 mai. Pour les 15 ans de son inscription Unesco, Lyon accueille avec l'OVPM\* la rencontre internationale Villes et patrimoine. Dans la salle, les experts et témoins les plus prestigieux. A l'ordre du jour, "Mutation des villes et gestion patrimoniale". Un thème qui permet de passer au crible le modèle lyonnais. Et de s'en inspirer.

\*Organisation des villes du Patrimoine mondial

Lyoncitoyen • juin 2013



Le projet Rives de Saône, révélateur du patrimoine des quartiers riverains.

**A** PRES LA FÊTE DES LUMIÈRES ET LE DÉFILE DE LA BIENNALE DE LA DANSE, LES JOURNÉES DU PATRIMOINE SONT L'ÉVÈNEMENT QUI MOBILISE LE PLUS DE LYONNAIS : 150 000 EN MOYENNE. « Le patrimoine est la propriété de tous, explique l'adjoint à la Culture, Georges Kepenekian, c'est pourquoi nous souhaitons qu'il soit partagé par le plus grand nombre ». Plus qu'un souhait, une réalité et un enjeu qui sont l'une des clés du "modèle lyonnais".

Encore fait-il que ce patrimoine soit accessible, donc préservé et valorisé. Tâche d'autant plus vaste que selon l'expression de l'élu, « l'héritage n'est pas seulement dans les murs ».

## Renaissances

Mais il l'est aussi. Et justifie les efforts importants de la collectivité. En une dizaine d'années, la Ville de Lyon et l'Etat ont ainsi investi lourdement dans les grandes restaurations monumentales (voir encadré ci-contre), période ponctuée par la spectaculaire renaissance du musée Gadagne, celle toute récente du Palais de Justice (par l'Etat), un-

dis qu'ont ressurgi dans leur splendeur originelle l'abbaye d'Anay, la fontaine des Jacobins, le refectoire du Palais St-Pierre... Autant d'opérations visibles de tous qui ont pu occulter un important programme de rénovation de tableaux, celle de la statuare de l'espace public ou encore les acquisitions de l'horloge aux Guignols et du Patineur de César. La rénovation des

## PRINCIPALES RESTAURATIONS MONUMENTALES

Depuis 1999, année de l'inscription du site historique au Patrimoine mondial et de la première convention Ville-Etat.

- Eglises St-Bruno, St-Paul, St-Nizier, St-Romain, St-Martin d'Anay, St-Bonaventure, St-Just.
- Maison du Chamarnier.
- Musées Gadagne
- Théâtre des Célestins
- Cathédrale St-Jean, extérieur (Etat)
- Palais de Justice (Etat)
- Basilique de Fourvière (Fondation, Etat)
- Fontaine des Jacobins
- Eglise St-James, toiture
- Eglise St-Nizier, mosaïques
- Sculptures Le patineur
- Carillon de St-Louis de la Guillotière
- Eglise St-Pothin (à partir de novembre 2013)
- Eglise St-Genès
- Chapelles (à l'étude)
- Temple du Change (à partir de septembre 2013)
- Fontaine Bartholdi (en cours)
- Palais de Bondy (à partir de septembre 2013)
- Halls Tony-Garnier, tableaux et verrières (à partir de 2014)
- Horloge aux Guignols (fin 2013)
- Château de la Motte (à partir de 2014)
- Hôtel-Dieu, opération privée (engagées)

Pour la seule période 2012-2013, la Ville de Lyon investit **23,1 M€** (dans le cadre de la 3<sup>e</sup> convention Ville-Etat et hors convention).

## A l'étude

- Maison du Chamarnier
- Eglises St-Bernard, du Bon Pasteur et St-Bonaventure
- Amphithéâtre des Trois Galeries

Le chiffre **233** Lyon compte des monuments protégés au titre des Monuments historiques (dont 65 classés et 168 inscrits).

juin 2013 • Lyoncitoyen

Figure 46. Lyon Citoyen, juin 2013 : les paysages des Rives de Saône font la splendeur du patrimoine naturel lyonnais.

Mais un même objet de nature est parfois l'objet de significations multiples voire contradictoires, comme le montre l'exemple des Berges du Rhône. Émerge en effet une pluralité de valeurs patrimoniales révélant des enjeux plus larges, de légitimité politique ou d'appropriation.

La multiplicité des définitions précédemment énoncées laissent également entrevoir la difficulté à aboutir à une définition objective de ce que l'on entend sous la notion de patrimoine naturel. Valeurs d'unicité, de rareté, valeurs esthétiques, historiques et identitaires sont convoquées : à cet égard, les études déjà consacrées au discours sur les composantes naturelles du paysage – rural ou urbain – recourent les propos recueillis lors de nos entretiens quant aux critères sur lesquels se fonde l'idée que l'on se fait du caractère patrimonial des lieux et objets de nature. Ainsi, et pour reprendre la pensée de Martine Berlan-Darqué et de Bernard Kalaora [1991], la totalité de l'espace peut faire l'objet d'une lecture paysagère. Beaucoup de nos interlocuteurs se sont plus à dire que la définition du patrimoine naturel n'était qu'une question de perception.

## CONCLUSION GENERALE

---

Depuis 2008, plus de la moitié de la population mondiale vit en milieu urbain. En France, cette tendance est encore plus prononcée : près de 75% des habitants vivent en ville. Or ces espaces génèrent près de 70% des émissions de gaz à effet de serre observables sur l'ensemble du territoire. Rendre les villes plus écologiques, plus denses pour limiter l'expansion du tissu urbain et moins consommatrices de ressources devient une nécessité. Dans ce contexte, s'agissant d'aménager les villes, les références à la nature sont immédiatement associées aux préoccupations environnementales. La nature est aujourd'hui au cœur des préoccupations de l'action publique, à toutes les échelles : européennes, nationales et locales. Les métropoles l'ont bien compris. Elles traitent et gèrent leurs espaces « naturels » dans un rapport au territoire différent de ce qu'il pouvait être il y a encore vingt ans. La « nature en ville » constitue désormais un élément d'aménagement incontournable et à part entière, à la fois expression et générateur de nouvelles problématiques.

Partant de ce constat, nous avons cherché à prendre la mesure de ce phénomène dans toute sa complexité et ses implications, en nous appuyant notamment sur l'exemple de la métropole lyonnaise où, de par son site, son histoire et sa dynamique actuelle, la nature occupe une place toute particulière.

Nous avons alors souhaité mettre en perspective le phénomène de « la nature en ville » par rapport au contexte lié aux problèmes environnementaux que rencontrent nos sociétés urbaines d'aujourd'hui. Cela conduit à revenir sur la nécessité de revoir notre rapport à la nature. Nous mettons en évidence, en nous plaçant dans une dynamique large et historique, le fait que les aspects culturels et sémiotiques qui sont à l'origine de la complexité du rapport ville-nature ont profondément évolué. Il faut se souvenir qu'en 1894, des centaines de milliers de personnes investissaient l'Exposition Universelle, Internationale et Coloniale de Lyon pour y découvrir des espèces exotiques. Aujourd'hui, nous sommes passés de l'exotique à l'indigène en réapprenant à observer et à apprécier ce que l'on voit tous les jours mais qui nous était invisible, justement parce que placé au cœur de notre quotidien. Considérée aujourd'hui comme le remède à une trop grande mécanisation de la ville, la nature était considérée depuis le début du XIXe siècle, dans les conceptions urbanistiques, comme un facteur d'harmonie esthétique et de bien-être en termes d'hygiène.

Il est alors important de réfléchir à la place de la nature dans l'aménagement urbain, telle qu'elle se dessine dans le contexte actuel où les préoccupations environnementales prennent le pas sur les seuls codes esthétiques et d'hygiénisme. Les actions entreprises par Lyon pour conférer à la nature en ville une matérialité concrète témoignent à cet égard d'une volonté d'inscrire désormais la nature dans une politique globale d'aménagement se référant aux grandes orientations dictées par de nouveaux enjeux à l'échelle planétaire. A l'échelle de l'agglomération lyonnaise, la prise en compte de la nature en ville dans la planification urbaine n'est d'ailleurs pas nouvelle. Elle est contemporaine à l'émergence de mouvements associatifs et politiques de l'écologie qui ont su saisir l'occasion, à la fin des années 1980, de convaincre et imposer aux acteurs politiques leurs conceptions de la ville idéale, viable, durable. L'élection de Michel Noir en 1989 à la fonction de maire de Lyon et l'accès privilégié des écologistes en politique en sera la première traduction. La seconde sera la création de la Mission Écologie du Grand Lyon, spécifiquement dédiée à la prise en compte de l'environnement. Rappelons néanmoins que cette politique environnementale n'est pas née ex-nihilo mais bien dans le sillage d'un ensemble de modes de faire et de penser initiés par l'État. De ces actions pour penser la place de la nature dans la ville découle alors un arsenal de documents réglementaires et d'outils d'aménagement.

Au-delà de ce niveau de prise en compte de la nature à travers le cadre législatif dicté par l'évolution des problématiques environnementales, les démarches des acteurs à cet égard procèdent aussi de préoccupations à la fois plus individuelles à l'échelle de la politique locale, et de l'ordre du marketing. Forts du consensus que suscite aujourd'hui la nature, ceux-ci cherchent en effet, à travers différents discours, à légitimer leurs actions. Ainsi, la mise en place de mesures compensatoires visant à déloger des espèces de leurs milieux et à recréer des habitats ailleurs, ou les dispositifs répondant au souci de préservation d'espèces remarquables, portent témoignage de la volonté d'afficher une attention affirmée pour la nature.

Mais être métropole aujourd'hui, ce n'est pas seulement se doter d'une politique environnementale innovante : c'est aussi être capable de se prévaloir de ses atouts naturels et, partant, de les mettre en scène. De ce point de vue, nous avons postulé qu'avec l'affirmation des préoccupations environnementales relayées par l'idéologie du développement durable, la nature dans la ville tenait une place de choix dans les politiques de communication territoriale pour construire l'image d'une métropole accueillante et moderne. Notre analyse de l'action

politique, à travers l'analyse des magazines de presse institutionnelle d'une part et du discours des acteurs d'autre part quant à la place conférée à la nature, met en évidence la fonction dévolue aux campagnes de promotion de la nature. L'objet de nature, certes dissous dans le concept plus général de développement durable, reste à cet égard un objet de marketing. La promotion de la nature et de la biodiversité en ville comme aménité territoriale par excellence vise à construire une véritable identité proprement lyonnaise centrée autour de la notion de qualité de vie.

Par ailleurs, si les dynamiques de rayonnement international s'appuient sur la valeur concrète des éléments de nature en présence sur le territoire, elles se nourrissent aussi de représentations à forte connotation symbolique. A cet égard, nous avons cherché à nous interroger sur la notion de patrimoine naturel et sur les politiques urbaines et politiques patrimoniales à l'œuvre, qu'il convient selon Sébastien Jacquot [2012], de ne plus séparer parce que, dit-il « [...] *la patrimonialisation n'est pas une mise sous cloche ou une muséification de la ville mais constitue au contraire un instrument de changement urbain, permettant de générer des mutations importantes, aussi bien sur les plans sociaux, économiques, etc. légitimant des modalités d'usages et d'appropriation de la ville* ». En dépit des aspects conservatoires et protecteurs qui sous-tendent la notion de patrimoine naturel, la volonté de prendre en compte les prescriptions du Grenelle de l'Environnement conduit aujourd'hui à redéfinir de nouveaux contours à la notion de patrimoine naturel. Une ambivalence apparaît, qui brouille les représentations. Cette hypothèse nous a conduits à interroger, au sein de la sphère institutionnelle, les représentations susceptibles de conduire à un élargissement de la notion de « patrimoine » en tant que tel à des territoires ou objets de nature dans la ville, et à tenter d'identifier les logiques sur lesquelles repose cet autre référentiel de valorisation de la nature. Nous avons analysé les critères pris en compte pour justifier la patrimonialisation de la nature, ainsi que les leviers et les motivations conduisant à recourir au concept de patrimoine naturel pour désigner les objets et lieux de nature dans la ville. Ainsi avons-nous pu mettre en évidence le fait que les notions de patrimoine et de patrimonialisation de la nature semblent désormais s'imbriquer dans les nouvelles considérations environnementales. Si pour certains de nos interlocuteurs, le patrimoine naturel renvoie à une définition « classique », pour d'autres, la valeur utilitariste de la nature conditionne le processus patrimonial. Pour d'autres encore, le patrimoine naturel embrasse l'ensemble de ces paramètres de sorte que l'ordre établi s'en trouve bouleversé.

Dans le jeu de la concurrence européenne actuelle, il est acquis que les villes devront savoir se différencier par leurs modes de prise en compte des problématiques environnementales, et jouer la carte de l'attractivité du cadre de vie en matière de développement économique.

Il convient ici de revenir sur d'autres points spécifiques à l'élaboration d'une place pour la nature dans la ville. Le premier point concerne d'abord la question des temporalités de la nature : Michel Serres [1992] affirmait justement que, globalement, « [...] nous ne proposons que des réponses et des solutions de terme court, parce que nous vivons à des échéances immédiates et que de celles-ci nous tirons l'essentiel de notre pouvoir. Les administrateurs tiennent la continuité, les médias la quotidienneté, la science enfin le seul projet d'avenir qui nous reste ». Concernant la métropole lyonnaise, si les enjeux qui se nouent autour de la mise en scène de ses atouts sont évidents, sa complexité territoriale et organisationnelle implique que d'autres axes de développement soient pris en compte, parce que les modes de faire la ville du futur impliquent nécessairement la prise en compte les préconisations relatives au développement durable, et parce que les instances de hiérarchie supérieure imposent un cadrage formel pour que la nature en ville, par le biais de son réseau de trames vertes et bleues, ne soit pas mise sur la touche.

La nature, fatalement happée dans la course à la métropolisation et subissant le jeu de l'internationalisation auquel se livrent les métropoles, ne peut tirer son épingle du jeu que si ses temporalités sont respectées, si une franche réglementation cohérente à toutes les échelles de décisions s'organise à son endroit, et si sa valorisation fait l'objet d'une ligne à part entière dans le cahier des charges des aménageurs : autant de contingences qui font de la question de la nature en ville un chantier ouvert pour l'avenir.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- ABRAMOVITZ J-N. (1998), *Putting a value on Nature's Free" Services*, World-Watch, pp.10-19.
- ADAMS, L.W. (1994), *Urban Wildlife Habitats: A Landscape Perspective*. University of Minnesota Press, Minneapolis, MN.
- AHERN J. (1995), Greenways as a planning strategy, *Landscape and urban planning*, Elsevier, 33, pp.131-155.
- ALLEMAND S. (2007), *Les paradoxes du développement durable*, Paris : Le Cavalier Bleu.
- ALPHAND A. (1984), *Les promenades de Paris*, Paris : Rothschild, 1867-1873 ; réédition Princeton Architectural Press.
- AMOUGOU E. (2011), *Sciences sociales et patrimoines*, Coll. Logiques sociales, Paris : L'Harmattan.
- AMOUGOU E. (2004), *Le processus de patrimonialisation, La question patrimoniale. De la « patrimonialisation » à l'examen des situations concrètes*, Paris : L'Harmattan, pp. 23-41.
- AMZERT M., COTTET-DUMOULIN L., (2000), Du « sauvage » à « l'inaltérable » : les conditions sociales de création d'un espace naturel en milieu urbain. Le cas du parc de Miribel-Jonage, *Géocarrefour*, 75, N°4, pp. 283-292, [en ligne] : <http://cybergeog.revues.org/23091>.
- ANDRES L., SADOUX S. (2005), *Reconstruire la ville sur la ville : densités et centralités en France et en Grande Bretagne*,
- ANDRIEUX J-Y. (1998), *Patrimoine et sociétés*, Rennes : PUR.
- ANGEL S., PARENT J., CIVCO D-L., BLEI A-M. (2010), *Atlas of Urban Expansion*, Cambridge MA : Lincoln Institute of Land Policy, [En ligne] : <http://www.lincolninst.edu/subcenters/atlas-urban-expansion/>
- ANGEL S., PARENT J., CIVCO D-L., BLEI A-M. (2011), *Making Room for a Planet of Cities*, Policy Focus Report, Lincoln Institute of Land Policy, 76p.
- ARBORIO A-M., FOURNIER P. (1999), *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*. Paris : Nathan Université.
- ARNOULD P., GAUTHIER D., LE LAY Y-F., SALMERON M. (2012), *Le juste jardin*, ENS Éditions.
- ARNOULD P., LE LAY Y., DODANE C., MELIANI I. (2011), La nature en ville : l'improbable biodiversité, *Géographie, économie, société*, 13, pp. 45-68.

- ARNOULD P., SIMON L. (2007), *Géographie de l'environnement*, Paris : Belin.
- ARNOULD P., GLON E. (2006), Wilderness, usages et perceptions de la nature en Amérique du Nord, *Annales de géographie*, Introduction générale, N° 649, pp. 227-238.
- ARNOULD P. (2006), Biodiversité : la confusion des chiffres et des territoires, *Annales de Géographie*, N° 651, pp. 528-549.
- ARNOULD P., CIESLAK C. (2004), Mise en scène d'objets de nature à Paris et Varsovie : les arbres remarquables de deux forêts périurbaines, Paris : *Natures Sciences Sociétés*, N°12, pp. 157-171.
- ARRIF T. (2009), Les représentations sociales liées au lieu de résidence au sein du parc de Bercy, *Revue électronique Métropoles*, N°5, pp. 147-176.
- ARRIF T. (2007), *Pratiques et représentations des usagers d'espaces verts : le cas du parc de Bercy*, Thèse de doctorat, MOCH A. (Dir.), Université Paris 10 Nanterre.
- ARRIF T., BLANC N., CLERGEAU P. (2001), Trame verte urbaine, un rapport nature-urbain entre géographie et écologie, *Cybergéo, Environnement, Nature, Paysage*, [En ligne : <http://cybergeo.revues.org/24862>]. Consulté le 02 mars 2012.
- ASCHER F. (2000), *Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs: essai sur la société contemporaine*, Gémenos, l'Aube.
- ASCHER F. (1995), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris : Odile Jacob.
- AUBERTIN C. (2012), L'économie verte, avatar du développement durable, *Natures Sciences Sociétés*, 20, pp.1-2.
- AUBERTIN C. (2008), *Aires protégées, espaces durables ?* Paris : IRD Editions.
- AUDRERIE D., SOUCHIER R., VILAR L. (1998), *Le Patrimoine mondial*, Paris : PUF.
- AUGUSTIN J-P., SORBETS C. (2000), *Sites publics, lieux communs. Aperçus sur l'aménagement de places et de parcs au Québec*, Bordeaux : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- AUROUX J. (1998), Réforme des zonages et aménagement du territoire, *rapport au Premier ministre*.
- AUTRAN S. (2004), *Les infrastructures vertes à l'épreuve des plans d'urbanisme. L'agglomération lyonnaise, la construction d'une stratégie*, Lyon : CERTU.
- AVOCAT C. (1982), Approche du paysage. *Revue de géographie de Lyon*, 57, N°4, pp. 333-342.
- AVRIL B. (1998), *Reconstruire la ville sur la ville*. Paris : Association pour le développement et la diffusion des études foncières (ADEF).

- BAILLY A., BOURDEAU-LEPAGE L. (2011), Concilier désir de nature et préservation de l'environnement : Vers une urbanisation durable en France, *Géographie, économie et société*, 13, pp.27-43.
- BAILLY A., BEGUIN H. (2001), *Introduction à la géographie humaine*, 8<sup>ème</sup> Édition, Paris : Colin.
- BANZO M., PROST D. (2009), Aménagement paysager et renouvellement urbain dans la périphérie bordelaise, *Mappemonde*, N°93, 19p.
- BARATAY E. (2012), *Le point de vue animal, une autre version*, Paris : Le seuil.
- BARDIN L. (1993), *L'analyse de contenu*. Paris : PUF.
- BARLES S. (1999), *La ville délétère. Médecins et ingénieurs dans l'espace urbain, XVIIIe-XIXe- siècle*, Seyssel : Camps Vallon.
- BARNAUD C., ANTONA M., MARZIN J. (2011), Vers une mise en débat des incertitudes associées à la notion de service écosystémique, *VertigO, la revue électronique en sciences de l'environnement*, 11, N°1, Consulté le 13 janvier 2013. URL : <http://vertigo.org/10905>.
- BARON-YELLES N. (2005), Les politiques de la Nature et la métropolisation en Europe du sud : cas du littoral de l'Andalousie atlantique et de l'Algarve. *Méditerranée*, N°105, pp.65-72.
- BECK U. (1986), *La société du risque*, Paris : Aubier, 521p.
- BEGHAIN, P. (1998), Du monument au territoire, In *Le patrimoine : culture et lien social*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 56-69.
- BENVENISTE E. (1974), *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Gallimard.
- BENZECRI J.-P. (1980), *Pratique de l'analyse des données. Analyse des correspondances, exposé élémentaire*, Paris : Dunod.
- BERCE F. (2000), *Des monuments historiques au patrimoine du XVIIIe siècle à nos jours ou « Les égarements du cœur et de l'esprit »*. Paris : Flammarion.
- BERDOULAY V., SOUBEYRAN O. (2010), *L'écologie urbaine et l'urbanisme*, Paris : La Découverte/Coll. Recherches.
- BERDOULAY V., SOUBEYRAN O. (2002), *L'écologie urbaine et l'urbanisme, Aux fondements des enjeux actuels*, Paris : La Découverte.
- BERDOULAY V., SOUBEYRAN O. (2002a), Une historiographie à revisiter, in *L'écologie urbaine et l'urbanisme*, La Découverte, pp.51-82.
- BERELSON B. (1954), Content analysis, In LINDZEY G. (Dir.), *Handbook of social psychology*. Adison Wesley, pp.488-522.

- BERELSON B. (1952), *Content analysis in communication research*, The Free Press, Glencoe, Illinois.
- BERINGUIER P., DERIOZ P., BERTRAND M. (2009), D'un paysage à l'autre : itinéraire et chronique d'un paysage périurbain ou comment penser le recyclage des lieux, *Paysage, territoire et reconversion*, Cahiers thématiques N°9, ENSAP de Lille : MSH, pp. 159-178.
- BERINGUIER P., DERIOZ P., LAQUES A-E. (2005), Glissements progressifs du regard sur des paysages mutants, Actes du séminaire Enfa/ENITA/Géode, *Observer analyser et accompagner le changement paysager et son appréhension*, Toulouse, 9-10 mars 2004, [en ligne] : [http://archives.enfa.fr/ACI/doc\\_pdf/13-Derioz.pdf](http://archives.enfa.fr/ACI/doc_pdf/13-Derioz.pdf), consulté le 12 octobre 2010.
- BERLAN-DARQUE M., KALAORA B. (1991), Du pittoresque au "tout-paysage", *Études rurales*, 121-124, pp. 181-195.
- BERQUE A. (2010), Le sauvage construit, In BONNIN P., CLAVEL M., *Natures urbanisées, Ethnologie française*, N°4.
- BERQUE A. (2000a), *Médiance, de milieux en paysages*. Paris : Belin.
- BERQUE A. (2000b), *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris : Belin.
- BERQUE A. (1997), Des toits, des étoiles. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, N°74, pp. 5-11.
- BERQUE A. (1995), *Les raisons du paysage. De la Chine antique aux environnements de synthèse*. Paris : Hazan.
- BERTHIER N. (2008), *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Paris : A. Colin.
- BERTRAND C., BERTRAND G. (1992), La géographie et les sciences de la nature, Encyclopédie de la géographie, In BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D. (Dir), Paris : Économica.
- BERTRAND G. (1991), La nature en géographie, un paradigme d'interface, Toulouse : *Géodoc*, N°34, 16 p.
- BESANCENOT J-P. (2005), La mortalité consécutive à la vague de chaleur de l'été 2003. *La presse thermique et climatique*, N° 142, pp. 13-24.
- BIGANDO E. (2006), *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise*, Thèse de doctorat, Di Méo G. (dir.), Université de Bordeaux 3, 506 p.
- BILLEMONT H. (2006), *L'écologie politique : une idéologie des classes moyennes*, Thèse de Doctorat de Sociologie, J-P Durand (Dir.), Université d'Évry-Val d'Essonne, 374p.
- BLANC N., CLERGEAU P. (2010), Installer une trame verte dans la ville ?, In La démarche écocité-Villes durables en projet, *Revue Urbanisme*, Hors-série N°36, pp. 55-59.

- BLANC N. (2004), *Des milieux de vie à l'écosystème urbain*. Écologie et Politique, N° 29, pp.99-110.
- BLANC N. (2004a), *De l'écologie dans la ville*. Ethnologie française, Tome XXXVII, pp. 601-607.
- BLANC N. (1995), *La nature dans la cité*, Université Paris I, Thèse de Doctorat de Géographie, sous la direction de N. Mathieu, 400p.
- BOINO P., JOUVE B., LINOSSIER R., VERHAGE R. (2009), *Lyon, la production de la ville*, Marseille : Parenthèses.
- BOISSONADE J., HACKENBERG K., (2011), La nature contre la culture ? De la controverse écologique à la mise en ordre du milieu local, *Développement durable et territoires*, 2, N°2, 14p.
- BOLTANSKI L., THEVENOT L. (1987), *Les économies de la grandeur*, Paris : Presses Universitaires de France.
- BONERANDI E. (2005), Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? *Géocarrefour*, 80/2, 2005, [En ligne], mis en ligne le 01 décembre 2008. URL : <http://geocarrefour.revues.org/index991.html>. Consulté le 17 février 2009.
- BONERANDI E., CHAPUIS R. (2009), Vers des campagnes citadines, le Doubs (1975-2005), *Géocarrefour*, 83/4, URL : <http://geocarrefour.revues.org/index7100.html>, pp.268-284.
- BONNEVILLE M. (1982), Planification et développement urbain dans l'agglomération lyonnaise : essai d'évaluation pour la période 1968-1982, *Revue de Géographie de Lyon*, 57, N° 2, pp. 93-116.
- BOUDES P. (2008), *L'environnement, domaine sociologique. La sociologie française au risque de l'environnement*, Thèse de doctorat de sociologie, A. MICOUD (Dir.), Université de Bordeaux 2, 535p.
- BOUINOT J., BERNILS B. (1995), *La gestion stratégique des villes entre compétition et coopération*, Paris : Colin.
- BOUTEFEU E., (2009), *Composer avec la nature en ville*, Lyon : CERTU.
- BRUNET R. (1992), *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*. Coll. Dynamiques du territoire, Reclus, La documentation française, 518p.
- CABANEL P. (2011), Patrimoine et identité: des inventions du XIXe siècle ? », In ANDRIEUX J-Y (dir.), *Patrimoine. Sources et paradoxes de l'identité*, Presses Universitaires de Rennes : Art & Société, pp. 11-20.
- CABEDOCE B. (2007), Jardins ouvriers, jardins familiaux : des microcosmes en zones périurbaines, IN : *Du jardin ouvrier au jardin partagé : un rôle social et environnemental*, Bibliothèque numérique de l'Inventaire National du Patrimoine (INP), N°4, pp.6-8.

- CALENGE C. (2003), *Idéologie verte et rhétorique paysagère*. In Dubost F., Lizet B. (Dir.), « Bienfaisante nature », Communications de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, N°74, Paris : Le Seuil, pp. 33-47.
- CALENGE C. (1997), De la nature de la ville. *Les Annales de la recherche urbaine*, N°74, pp.12-19.
- CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris : Le Seuil, Coll. La couleur des idées, 358 p.
- CARBONNAUX S. (2012), Pour un rewilding à la pyrénéenne ! Colloque *Les réintroductions, un atout pour restaurer les écosystèmes ?*, Lyon, 10 et 11 février 2012.
- CARTUYVELS Y., OST F. (2001), *Crise du lien social et crise du temps juridique*, Rapport à la Fondation Roi Baudoin, 123p.
- CAVAILHÈS J. (2009), Analyse économique de la périurbanisation des villes, *Innovations Agronomiques*, 5, pp.1-12.
- CEREZUELLE D. (2003), Les jardins familiaux, lieux d'initiation à la civilité, *Communications*, 74, pp.65-83.
- CHALAS Y. (2005), La ville-nature contemporaine : une demande habitante au-delà des villes nouvelles. L'exemple de l'Isle d'Abeau. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, N° 98, PP ?
- CHARABIDZE, D., MORVAN G., DUPONT D., GOSSET D., BOUREL B. (2008), ForenSeek : un programme de simulation du développement des insectes nécrophages dédié à l'entomologie médico-légale, *Annales de la Société Entomologique Française*, 44/3, pp. 385-392.
- CHARAUDEAU P. (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris : Hachette.
- CHARLES L., KALAORA B. (2008), Pensée, sensibilité et action dans la société française autour de la question de la nature. *Annales de géographie*, 663, N°5, pp. 3-25.
- CHARRETTON P., DUPUIS M-F, FISCHESSE B. (1995), *L'analyse paysagère dans la gestion des territoires*, Ingénieries, EAT, N°1, pp.31-40.
- CHOAY F. (2009), *Le patrimoine en questions*, Paris : Le Seuil, 2009.
- CHOAY F. (1992), *L'allégorie du patrimoine*, Paris : Le Seuil, Coll. La couleur des idées, 262p.
- CHOAY F. (1965), *L'urbanisme, utopies et réalités : une anthologie*, Paris : Le Seuil, Coll. Point.
- CLEMENT V., GAVOILLE A. (1994), Gérer la nature ou gérer les paysages : enjeux scientifiques, politiques et sociaux, *Mélanges de la Casa de Velázquez*. Tome 30-3, pp. 239-262.

- CLERGEAU P. (2007), *Une écologie du paysage urbain*, Rennes : Apogée.
- CLERGEAU P., ESTERLINGOT D., CHAPERON J., LERAT C. (1996), Difficulté de cohabitation entre l'homme et l'animal : le cas des concentrations d'oiseaux en site urbain, *Natures Sciences Sociétés*, N°4, pp.102-115.
- COLLIER J., COLLIER M. (1986), *Visual Anthro-pology: Photography as a Research Method* (révisé et augmenté), Albuquerque : University of New Mexico Press.
- CONAN M. (1994), Les villes du temps perdu, *Le Débat*, N° 81, pp. 94-110.
- COOPER J.A. (1987), Canada Goose Management at the Minneapolis- Saint Paul International Airport, In ADAMS L.W., LEEDY D.L. (Eds.), *Wildlife Conservation in Metropolitan Environments*, National Institute for Urban Wildlife, Columbia, pp.175-184.
- CORBIN A. (1986), *Le Miasme et la Jonquille. L'odorat et l'imaginaire social, XVIIIe-XIXe siècles*, Paris : Flammarion.
- CORMIER L., BERNARD DE LAJARTRE A., CARCAUD N. (2010), La planification des trames vertes, du global au local : réalités et limites, *Cybergeo : European Journal of Geography, Aménagement, Urbanisme*, [en ligne], [http : //cybergeo.revues.org/23187](http://cybergeo.revues.org/23187). Consulté le 26 septembre 2011.
- CORMIER L., CARCAUD N. (2009), Les trames vertes : discours et/ou matérialité, quelles réalités ? *Projet de Paysage*, En ligne : [www.projetsdepaysage.fr](http://www.projetsdepaysage.fr)
- CORMIER-SALEM M-C., ROUSSEL B., (2000), Patrimoines naturels : la surenchère. La Recherche, Spécial Biodiversité, N° 333, Ed. Du CNRS, pp. 106-110.
- CORVOL A. (2004), *Éloge des arbres*, Paris : Laffont.
- COSTANZA R., D'ARGE R., DE GROOT R., FARBER S., GRASSO M., HANNON B., LIMBURG K., NAEEM S., O'NEILL R-V., PARUELO J., RASKIN R-G., SUTTON P., VAN DEN BELT M. (1997), The value of the world's ecosystem services and natural capital. *Nature*, 387, pp. 253-260.
- COUSIN S., MENGIN C. (2012), Porto-Novo (Bénin) : une patrimonialisation contrariée ? In VERNIERES M. (Sous la Dir.), *Patrimoine et développement*, Paris : Khartala.
- CROZAT S., MARCHENAY P., BERARD L. (2010), *Fleurs, fruits, légumes. L'épopée lyonnaise*. Lyon : Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire
- DALLA BERNARDINA S. (2001), La nature sauvage et ses consommateurs : le Game Fair, *Ethnologie française*, 31-4, pp.681-694.
- DASSIE V. (2010), *Objets d'affection. Une ethnologie de l'intime*. Le regard de l'ethnologue, n°22, Éditions du CTHS.

- DAVALLON J. (2006), *Le don du patrimoine. Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Paris : Hermès Science.
- DAVIES T-W, BENNIE J., GASTON K-J. (2012), Street lighting changes the composition of invertebrate communities, *Biology letters*, En ligne : <http://rsbl.royalsocietypublishing.org/content/early/2012/05/15/rsbl.2012.0216.full.html#ref-list-1>
- DE BONVILLE J. (2006), *L'analyse de contenu des médias : De la problématique au traitement statistique*, Paris : De Boeck.
- DEBRAY R. (1999), Le monument ou la transmission comme tragédie, In *L'abus monumental*, Paris : Fayard, pp. 11-32.
- DE MONCAN (2009), *Paris, les jardins d'Hausmann*, Paris : Ed. du Mécène.
- DE VIRIEU F-H. (1990), *La médiocratie*. Paris : Flammarion.
- DERIOZ P. (2010), Les ambiguïtés de la patrimonialisation des « paysages naturels », In Bouisset C. & Degrémont I. (coord.), *Les patrimoines naturels, Sud Ouest européen*, N°30, Presses Universitaires du Mirail, pp.19-36.
- DERIOZ P. (2012), *L'apparence des choses. Analyser les paysages pour comprendre les systèmes territoriaux*, Habilitation à Diriger des Recherches, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.
- DERIOZ P. (2004), Le paysage, une ressource territoriale emblématique mais ambiguë, In *Montagnes Méditerranéennes*, N°20, Actes du colloque La notion de ressource territoriale, Domaine Olivier de Serres, Le Pradel, pp.155-163.
- DESCOLA P. (2005), *Par-delà nature et culture*, Paris : Gallimard.
- DESCOLA P. (2002), L'anthropologie de la nature, *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 57<sup>ème</sup> année, pp.9-25.
- DESCOLA P. (1986), *La nature domestique. Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*, Paris : Ed. de la MSH.
- DI MEO G. (2008), Processus de patrimonialisation et construction des territoires, In *Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser*, Actes du colloque Poitiers-Châtelleraut, 19p.
- DI MEO G., BULEON P. (2005), *L'espace social : Lecture géographique des sociétés*. Paris : A. Colin.
- DI MEO G. (1998), *Géographie sociale et territoires*, Paris : Nathan.
- DONADIEU P. (1999), Entre urbanité et ruralité. La médiation paysagiste, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, N° 85, pp.6-15.

- DONADIEU P. (1998), *Campagnes Urbaines*, Arles : Actes Sud, Coll. « Nature », 219 p.
- DONADIEU P., FLEURY A. (1997), L'agriculture, une nature pour la ville ? *Les Annales de la Recherche Urbaine*, N°74, pp. 31-39.
- DORIER E. (Coord.), 2005, *Ville et environnement*, Paris : SEDES.
- DOUSSAN I. (2011), Nature à vendre, *Études foncières*, N°154, pp.10-14.
- DUBOST F., LIZET B. (Dir.), (2003), *Bienfaisante nature*. Communications de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, N°74, Paris : Le Seuil, 237 p.
- EBERHARD P., (2007), Lyon-Rose, 1796-2006, *Entre Lyon et la rose, trois siècles d'un roman d'amour*, Les Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire.
- EMELIANOFF C. (2003), Les relations ville-nature : zones d'ombre ou cécité ? In Lévêque C., Van Der Leeuw S., *Quelles nature voulons-nous ? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*, Paris : Elsevier, pp. 47-54.
- ESTEBANEZ J. (2006), Les jardins zoologiques et la ville : Quelle nature pour le Biodôme de Montréal ? *Annales de Géographie*, N°652, pp. 708-731.
- FICHESSER B., DUPUIS M-F. (1994), Les valeurs du paysage, *Forêt méditerranéenne*, T. XV, N°3, pp.315-320.
- FROMNOT F. (2012), Production urbaine "à la française". Que change la mondialisation, *Études foncières*, N°157, pp.12-16.
- FULLER R-A., IRVINE K-N., WRIGHT P-D., WARREN P-H., GASTON K-J. (2007), Psychological benefits of greenspace increase with biodiversity, *Biology Letters*, 3, pp. 390-394.
- FULTON W., PENDALL R., NGUYEN M., HARRISON A. (2001), *Who sprawls the most? How growth patterns differ across the United States*. Washington, DC: The Brookings Institution.
- GARDON S., (2007), Pouvoirs urbains et ingénieurs de l'État : la construction d'infrastructures routières dans la région lyonnaise au vingtième siècle, *Métropoles*, N°2, pp.63-102.
- GARNIER C., MIRENOWICZ P. (1984), *Manifeste pour l'écologie urbaine*, Métropolis, N°64-65, pp.9-19.
- GAUTHIER D. (1993), *Une stratégie de communication politique. Blois: la production symbolique à travers la communication politique mise en œuvre par l'équipe municipale menée par Jack Lang*, Mémoire de DEA, Université de Bordeaux IV.
- GENOT J-C. (2008), *La nature malade de la gestion, La gestion de la biodiversité ou la domination de la nature*, Paris : Sang de la Terre.

- GERVEREAU L. (1994), *Voir, comprendre, analyser les images*, Guides Repères, Paris : La Découverte, 192p.
- GIGOT M. (Coord.) (2012), *Analyser la patrimonialisation des espaces urbains*. Construction politique et sociale des territoires, cahier N°1, Éditions du CNRS, Université de Tours.
- GILLIG C-M., BOURGERY C., AMANN N. (2008), *L'arbre en milieu urbain: plantations, conception et mise en œuvre*, Ed. Infolio, Coll. Archigraphy.
- GILLOT G., (2006), Du paradis à Dream Park, les jardins dans le monde arabe : Damas, Le Caire, Rabat. *Annales de Géographie*, N° 650, pp. 409-433.
- GIRAUT F., GUYOT S., HOUSSAY-HOLZSCHUCH M. (2005), La nature, les territoires et le politique en Afrique du Sud, *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, pp. 695-717.
- GODARD O. (1990), Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel, *Revue économique*. 41, N°2, pp. 215-242.
- GRAVARI-BARBAS M., JACQUOT S. (2007), L'événement, outil de légitimation de projets urbains : l'instrumentalisation des espaces et des temporalités événementiels à Lille et Gênes, *Géocarrefour*, 82/3, 16p.
- GRAVARI-BARBAS M. (2005), *Habiter le patrimoine, Enjeux-approches-vécus*. Presses Universitaires de Rennes, 615 p.
- GRAVARI-BARBAS M., GUICHARD-ANGUIS S. (dir.), 2003. *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle*, Paris : Presses Universitaires de la Sorbonne, pp.9-22.
- GREFFE X. (2003), La valorisation économique du patrimoine, Paris : La Documentation française, 2003, pp. 13-19.
- GUERIN J.P. (2001), *Patrimoine, patrimonialisation, enjeux géographiques*. In Faire la géographie sociale aujourd'hui, Les Documents de la MRSH de Caen, N°14, pp. 41-48.
- GUICHARD-ANGUIS S., HERITIER S. (2008), Le patrimoine naturel, entre culture et ressource. *Géographie et Cultures*, N°66, 143 p.
- GUMUCHIAN H., PECQUEUR, B. (2007) *La ressource territoriale*. Paris: Économica.
- HABERMAS J. (1996), *L'espace public*, Paris : Payot.
- HAUTREUX J., ROCHEFORT M. (1964), *Métropoles et centres régionaux dans l'armature urbaine française*, Construction-Aménagement.
- HERKOVITS M., LINTON R., REDFIELD R. (1936), Memorandum for the study of acculturation, *American Anthropologist*, 38, N° 1, pp.149-152.
- HOBBS R.J., SALVATORE A., ARONSON J., BARON J-S., BRIDGEWATER P., CRAMER V.A., EPSTEIN P-R., EWEL J-J., KLINK C-A., LUGO A-E., NORTON D.,

- OJIMA D., RICHARDSON D-M., SANDERSON E.W., VALLADARES F., VILA M., ZAMORA R., ZOBEL M. (2006), Novel ecosystems : theoretical and management aspects of the new ecological world order, *Global Ecology and Biogeography*, 15, pp.1-7.
- HOCHTL F., LEHRINGER S., KONOLD W. (2005), Wilderness : what it means when it becomes a reality. A case study from the southwestern Alps, *Landscape and urban Planning*, 70, pp.85-95.
- HOUILLER-GUIBERT C-E. (2009), Quelles limites territoriales pour une promotion métropolitaine ? Le cas de Rennes, *Revue internationale. Communication sociale et publique*, N°1, pp127-144.
- HOWELER E. (2003), *Skyscraper: Vertical Now*, Universe Publishers, Architecture Series.
- HUCY W. (2010), Modéliser la nature en ville : Expérimentation. EDP Sciences, *Natures Sciences Sociétés*, N° 18, pp. 133-146.
- JACQUOT S. (2012), Analyser l'action publique patrimoniale, un triple regard sur la patrimonialisation, In : Analyser la patrimonialisation des espaces urbains, Citeres, *Les cahiers de CoST*, N°1, 12p.
- JEUDY H-P. (2001), Le repli patrimonial des ethnologues, La machinerie patrimoniale, Paris : Sens et Tonka, pp. 45-56.
- KALAORA B. (2001), *À la conquête de la pleine nature*. Ethnologie française, Tome XXXVII, pp. 591-597.
- KRONBERGER N., WAGNER W. (2000), Key words in context : statistical analysis of text features, in Bauer M. et Gaskell G. (eds), *Qualitative Researching with text, Image and Sound*. A practical handbook for Social Research. London : Sage.
- LABASSE J. (1955), Les Capitaux et la région. Étude géographique. Essai sur le commerce et la circulation des capitaux dans la région lyonnaise. Préface d'A. Allix, *Cahiers de la Fondation nationale des Sciences politiques*, N°69, Paris : Armand Colin.
- LAFAYE C., THEVENOT L. (1993), Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature, *Revue française de sociologie*, 34, N° 4, pp. 495-524.
- LAPP K. (2005), La ville, un avenir pour la biodiversité ? In La biodiversité est-elle encore naturelle ? *Écologie et politique*, 1, 30, pp.41-54.
- LARRERE C., LARRERE R., (1997), *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*. Paris : Aubier.
- LASCOUMES (2011), Des acteurs aux prises avec le « Grenelle Environnement ». Ni innovation politique, ni simulation démocratique, une approche pragmatique des travaux du Groupe V. *Participations*, 1/ N° 1, p. 277-310.
- LASCOUMES (1994), *L'écopouvoir*, Paris : La Découverte.

- LASCOUMES P., LE GALES P. (2005), *Gouverner par les instruments*, Paris : Presses de Sciences Po « Académique ».
- LATOURE B. (2004), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris : La Découverte.
- LATOURE B. (1991). *Nous n'avons jamais été modernes : Essai d'anthropologie symétrique*. Paris : La Découverte.
- LAZZAROTTI O. (2003), Patrimoine, In LEVY J., LUSSAULT M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, pp. 692-693.
- LAURIOL J., PERRET V., TANNERY F. (2008), L'espace et le territoire dans l'agenda de recherche en stratégie, *Revue française de gestion*, 4, 184, pp. 181-198.
- LE BOT J-M., PHILIP F. (2011), La nature des citadins, *Penn Ar Bed*, N°210, pp.3-40.
- LE BOT J-M., SAUVAGE A. (2011), Les habitants et la biodiversité, In CLERGEAU P. (sous la Dir.), *Ville et biodiversité, Les enseignements d'une recherche pluridisciplinaire*, Presses Universitaires de Rennes : Espace et Territoires, pp.67-104.
- LE LAY Y-F., RIVIERE-HONNEGER A. (2009), Expliquer l'inondation : la presse quotidienne régionale dans les Alpes et leur piedmont (1882-2005). *Géocarrefour*, 84, 4, pp. 259-270.
- LEBART L., SALEM A. (1994), *Statistique textuelle*, Paris : Dunod.
- LECLERC B., TARRAGO I CID S. (1997), *Jean-Claude-Nicolas Forestier, Grandes villes et systèmes de parcs. Suivi de deux mémoires sur les villes impériales du Maroc et de Buenos Aires*, Paris : Institut Français d'Architecture, Coll. Essais.
- LEFEBVRE H. (1974), *La production de l'espace*, Paris : Anthropos.
- LELLI L., PARADIS-MAINDIVE S. (2000), Quand le paysage ordinaire devient un paysage remarqué », *Sud-ouest européen*, 7, pp. 27-34.
- LENIAUD J-M. (1992), *L'Utopie française, essai sur le patrimoine*, Paris : Mengès.
- LESTEL D. (2004), *L'animal singulier*, Paris : Le Seuil,
- LEVY J-P. (2010), Ville et environnement : pour un changement de paradigme, In COUTARD O., LEVY J-P. (Dir.), *Écologies urbaines*, Coll. Villes, Paris : Économica.
- LEVY J-P., LUSSAULT M. (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin.
- LIZET B., WOLF A-E., CELECIA J. (1997), *Sauvages dans la ville. De l'inventaire naturaliste à l'écologie urbaine*. Vol. XXXIX (2), JATBA.

- LIZET B. (1989), Naturalistes, herbes folles et terrains vagues, *Ethnologie française*, pp. 253-272.
- LUGINBUHL Y. (2001), La demande sociale de paysage, Rapport au Conseil National du paysage, séance inaugurale du 28 mai 2001, en ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/014000726/0000.pdf>
- LUGINBUHL Y. (1999), Perception paysagère des espaces en déprise et des boisements spontanés des terres agricoles, *Ingénieries – EAT*, pp. 25-29.
- LUGINBUHL Y. (1989), Sauvage-Cultivé : l'ordre social de l'harmonie des paysages, in *Du rural à l'environnement, la question de la nature aujourd'hui*, Paris : L'Harmattan, pp. 42-50.
- LUGINBUHL Y., MORTAIN B. (1989), Les facteurs naturels au service des stratégies locales, in *Du rural à l'environnement, la question de la nature aujourd'hui*, Paris : L'Harmattan, pp.138-146.
- LUSSAULT M. (2009), *De la lutte des classes à la lutte des places*, Paris : Grasset.
- LUSSAULT M. (2003), « Nature ». In LEVY J., LUSSAULT M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin.
- LUSSAULT M. (1998), Image de la ville et politique urbaine, *Géocarrefour*, 73, 1, pp. 45-53.
- LUSSAULT M. (1993), *Tours : images de la ville et politique urbaine*. Université François Rabelais : Maison des Sciences de la ville.
- LYNCH K. (1976), *L'image de la Cité*, Aspects de l'Urbanisme, Paris : Dunod.
- MAFFESOLI M. (1994), Socialité et naturalité, ou L'écologisation du social, in Berque A., *La maîtrise de la ville*, Edition de l'école des hautes études en sciences sociales, Paris, pp.169-185.
- MARRIS E. (2009), Ecology: Ragamuffin Earth, *Nature*, 460, pp. 450-453.
- MATHIEU N., GUERMOND Y. (2006), *La ville durable du politique au scientifique*, Quae Éditions, Coll. Indisciplines.
- MATHIEU N. (2004), *Les nouveaux paysages urbains : sous les pavés, la nature ?* [http://www.cafe-geo.net/article.php3?id\\_article=275](http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=275)
- MC KINNEY M-L. (2002), Urbanization, biodiversity, and conservation. *BioSciences*, 52, N°10, pp. 883-890.
- MELIANI I., ARNOULD P. (2012), « Marchands de nature » : 20 ans de communication institutionnelle dans la métropole lyonnaise de 1989 à 2009, *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, 12, 2, [En ligne] URL : <http://vertigo.revues.org/12960>

- MENOZZI M-J. (2007), « Mauvaises herbes », qualité de l'eau et entretien des espaces, *Natures Sciences Sociétés*, 15, pp.144-153.
- MIDDLETON J., (1994), Effects of urbanization on biodiversity in Canada, *In Biodiversity in Canada : A science Assessment for Environment Canada*. Environment Canada, Ottawa, pp.15-20.
- MILTON S.J. (2003), Emerging ecosystem : a washing-stone for ecologists, economists and sociologists ? *South African Journal of science*, 99, pp.404-406.
- MOLLIE C. (2009), *Des arbres dans la ville. L'urbanisme végétal*, Actes Sud.
- MORISSET L-K. (2009), *La mémoire patrimoniale : pour une herméneutique du patrimoine et de la patrimonialisation, Des régimes d'authenticité*. Essai sur la mémoire patrimoniale, Rennes, PUR, 2009, pp. 17-21.
- MORISSET L-K. (2010), Patrimony, the Concept, the Object, the Memory and the Palimpsest. A View from the History of Architecture, *Architecture Canada*, 35, N° 2, pp.53-62.
- MOSCOVICI S. (1968), *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Paris : Flammarion.
- MOUGENOT C., MORMONT M. (2009), *États de guerre ou de paix... Autour de la prolifération des « rats »*. *Ethnologie française*, 39, pp. 35-43.
- MOUGENOT C., ROUSSEL L. (2006), Peut-on vivre avec le ragondin ? Les représentations sociales reliées à un animal envahissant, *Natures Sciences Sociétés*, 14, pp.22-31.
- MOUGENOT C. (2003), *Prendre soin de la nature ordinaire*, INRA-MSH, Paris, 230p.
- NAEEM S. (2011), Ecology: redefining nature, *Nature*, 477, pp. 29-30.
- NAPOLEONE C., GENIAUX G. (2009), Influences urbaines et protection des espaces naturels et agricoles, *Innovations Agronomiques*, 5, pp.13-26.
- NEYRET R. (2004), Du monument isolé au "tout patrimoine", *Géocarrefour*, 79/3, pp. 231-237.
- NORA P. (2006), L'explosion du patrimoine, *Patrimoines*, revue de l'INP, N°2, pp.6-11.
- NORA P. (Dir.) (1998), *Science et conscience du patrimoine*, Actes des entretiens du patrimoine Paris : Fayard/Éditions du patrimoine.
- NORA P. (1996), Préface. In SIRE M-A. (1996), *La France du Patrimoine, les choix de la mémoire*, Paris : Gallimard.
- OST F. (2003), *La nature hors la loi*, Paris : La Découverte.
- OST F., REMY J., CAMPENHOUDT L-V., (1993) *Entre ville et nature, les sites semi-naturels*, Publications des facultés universitaires Saint-Louis.

- PAQUOT T. (2004), *Ville et nature, un rendez-vous manqué ?* Diogène, N°207, pp. 83-94.
- PEÑA MARIN S. (2011), *Étude comparative sur les pratiques de coopération décentralisée de la ville de Porto-Novo*, Master II migrations internationales: conception de projets en coopération pour le développement, Université de Poitiers.
- PERRIN-GAILLARD G., DURON P. (2001), Du zonage au contrat, une stratégie pour l'avenir. *Rapport au premier ministre*.
- PETERKEN G-F. (1996), *Natural Woodland: Ecology and Conservation in Northern Temperate Regions*, Cambridge University Press,
- PIERMONT L. (2005), Gérer la nature, *Natures Sciences Sociétés*, 1, 13, pp. 62-67.
- PLANTINGA A-J., MILLER D-J. (2001), Agricultural Land Values and the Value of Right to Future Land Development. *Land Economics*, 77, pp.56-67.
- POULOT M. (2006a), De la clôture patrimoniale des territoires périurbains dans l'ouest francilien, *Socioanthropologie*, N°19, URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/index663.html>, Consulté le 11 décembre 2009, 11p.
- POULOT D. (2006b), De la raison patrimoniale aux mondes du patrimoine, *Socioanthropologie*, N°19, URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/index753.html>, Consulté le 11 décembre 2009.
- POULOT, D. (2005), *Une histoire du patrimoine en Occident*. Paris : PUF.
- PREVOT M., BENTAYOU G., CHATELAN O., DESAGE F., GARDON S., LINOSSIER R., MEILLERAND M-C., VERDEIL E. (2008), Les agences d'urbanisme en France. Perspectives pluridisciplinaires et premiers résultats autour d'un nouvel objet, *Métropoles* [En ligne], consulté le 23 mars 2013. URL: <http://metropoles.revues.org/2322>.
- PROULX M-U., TREMBLAY D. (2006), Marketing territorial et positionnement mondial. Global positioning of the peripheries with territorial marketing. *Géographie Économie Société*, 8, pp. 239-256.
- RAFFESTIN C. (1998), Permanence et changement en géographie, *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XXXVI, N°10, pp.45-52.
- RAFFESTIN C. (1992), Géographie et écologie humaine, In BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D., *Encyclopédie de la géographie*, Paris : Économica, pp.23-36.
- RAUTENBERG M. (2003), *La rupture patrimoniale*, Paris : À la croisée.
- REINERT M. (1997), Les "mondes lexicaux" des six numéros de la revue "le surréalisme au service de la révolution", *Cahiers du centre de recherche sur le surréalisme (Mélusine)*, XVI, pp. 270-302.

- REINERT M. (2001), Alceste, une méthode statistique et sémiotique d'analyse de discours. Application aux Rêveries du promeneur solitaire, *Revue française de psychiatrie et de psychologie médicale*, 5/49, pp. 32-36.
- REINERT M. (1998), Quel objet pour une analyse statistique du discours ? Quelques réflexions à propos de la réponse Alceste, *Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles* (JADT).
- REMY J. (2004), Compte-rendu thématique. La ville et la nature : de la mise à distance à l'imbrication, *Espaces et Sociétés*, 118, pp. 251-266.
- REYGROBELLET B. (2007), La nature dans la ville. Biodiversité et urbanisme. Paris, Les éditions des journaux officiels, avis et rapports du CES, 182p.
- ROCHEFORT M. (2002), Les notions de réseau urbain et d'armature urbaine, *Strates*, Hors-série, URL: <http://strates.revues.org/512>. Consulté le 12 février 2012.
- ROCHEFORT M. (1993), Des métropoles d'équilibre aux métropoles d'aujourd'hui, in *Métropoles en déséquilibre*, Paris : Économica.
- ROCHEFORT M. (1992), Métropoles et fragmentation des espaces, In *Habitat et villes, l'avenir en jeu*, Paris : L'Harmattan.
- ROGER A. (1997), *Court traité du paysage*, Paris : Gallimard.
- ROOKWOOD P. (1995), Landscape planning for biodiversity, *Landscape and Urban Planning*, 31, pp. 379-385.
- ROSEMBERG M. (2000), *Le marketing urbain en question. Production d'espace et de discours dans quatre projets de villes*, Paris : Économica.
- ROZENBLAT C., CICILLE P. (2003), *Les villes européennes, analyse comparative*, Paris : La documentation française.
- RUSSEIL S. (2004), Les pouvoirs publics locaux face aux processus de labellisation : l'inscription du site historique de Lyon au patrimoine mondial, *Politiques et management public*, 22, 1, pp.97-117.
- SALOMON-CAVIN J., RUEGG J., CARRON C. (2010), La ville des défenseurs de la nature : vers une réconciliation ? *Natures Sciences Sociétés*, N° 18, pp. 113-121.
- SALOMON-CAVIN J. (2006). La ville au secours de la campagne. Une politique urbaine pour l'Angleterre rurale, *Espaces et Sociétés*, N°126, pp. 141-158.
- SAVARD J.-P., CLERGEAU P., MENNECHEZ G. (2000). *Biodiversity concepts and urban ecosystem*. *Landscape and Urban Planning*, N°48, pp.131-142.
- SCHNITZLER A., GENOT J-C., LARRERE R. (2012), *La France des friches, de la ruralité à la féralité*, Quae éditions.

- SCHWACH P. (1998), (Coord.), *Reconstruire la ville sur la ville*, Paris : ADEF.
- SCHWARTZ D. (1989), Visual ethnography: using photography in qualitative research, *Qualitative sociology*, 12, 2, pp.119-154.
- SEMPRINI A. (1996), *Analyser la communication. Comment analyser les images, les médias, la publicité*. Paris : L'Harmattan.
- SERRES M. (1992), *Le contrat naturel*, Paris : Flammarion.
- SHLOMO A., PARENT J., CIVCO L., BLEI A-M. (2011), *Making Room for a Planet of Cities*, Cambridge, Lincoln Institute of Land Policy, 76p.
- SIMON L. (2007), Arbre, In VEYRET Y (Dir.), *Dictionnaire de l'Environnement*, Paris : Colin.
- SIRE M-A. (1996), *La France du Patrimoine, les choix de la mémoire*, Paris : Gallimard.
- STEFULESCO C. (1993), *Des arbres dans la ville. L'urbanisme végétal*, Actes Sud.
- STEIN V. (2003), *La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public*, Thèse de doctorat, Université de Genève.
- TERRASSON F. (1991), *La peur de la nature*, Ed. Sang de la Terre, 192 p.
- TIANO C. (2010), Quelles valeurs pour revaloriser les territoires urbains ? *Cybergeog : European Journal of Geography*, [en ligne sur <http://cybergeog.revues.org/23091>].
- TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMANN M. (Dir.), (2001), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Lausanne : Ed. Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Coll. des Sciences Appliquées de l'INSA de Lyon.
- ULRICH R-S. (1984), View through a Window May Influence Recovery from Surgery, *Science*, 224.
- VACHER B., HASSANALY P. (2001), *A quoi sert la veille en entreprise ?*, Congrès VSST', 2, pp.257-267.
- VALLAT C., SEMMOUD N., MONNET J., LEFRANÇOIS D. (2008), Constructions illégales, activités informelles, interstices urbains. La ville, indomptable territoire, *Historiens & géographes*, 403, 73, pp. 113-123.
- VALLAURI D. (2007), Biodiversité, naturalité, humanité. Application à l'évaluation des forêts et de la qualité de la gestion. *Rapport scientifique WWF*, 86 p.
- VESCHAMBRE V. (2009), Dimension spatiale de la construction identitaire : patrimonialisation, appropriation et marquage de l'espace, In Grandjean P., *Construction identitaire et espace*. Paris : L'Harmattan.

VEYRET Y., LE GOIX R. (2011), *Atlas des villes durables. Écologie, urbanisme, société : l'Europe est-elle un modèle ?*, Paris : Autrement.

VIARD J. (1990), *Le Tiers espace. Essai sur la nature*. Paris : Méridiens Klincksieck.

VIGUIE V., HALLEGATTE S. (2012), Trade-offs and synergies in urban climate policies, *Nature Climate Change*, pp.334-337.

YOUNES C. (2010), *La Nature et la ville, écologie et milieux urbains*. Conférence Émission, Diffuseur AURH. URL : [http://www.crevilles.org/mambo/index.php?option=com\\_content&task=view&id=4196&Itemid=215](http://www.crevilles.org/mambo/index.php?option=com_content&task=view&id=4196&Itemid=215)

YOUNES C. (2008), La Ville-Nature. Revue Appareil, N° spécial, Mis à jour le : 30/06/2008, URL : <http://revues.mshparisnord.org/appareil/index.php?id=455>

## TABLE DES FIGURES

---

Figure 1. Bienvenue à l'animal sauvage en ville. ....	25
Figure 2. L'animalité urbaine, un concept Made in Lyon pour favoriser le rapport entre l'animal et l'homme.....	26
Figure 3. Diagramme en bâton de l'artificialisation des sols en France entre 1992 et 2003... .	38
Figure 4. Profil en travers des températures Ouest-Est de l'Agglomération lyonnaise .....	42
Figure 5. Distribution des températures selon le type d'occupation des sols sur l'agglomération lyonnaise à partir d'images Spot Thema 2000/Landsat 2001. ....	44
Figure 6. Peintures de Pierre Joseph Lafontaine (1758-1835) et d'Hubert Robert (1733-1808) illustrant les actes de destruction des tombeaux royaux auxquels se livrent les révolutionnaires. ....	57
Figure 7. L'inscription territoriale de l'agglomération lyonnaise. La nature est aux portes de la ville.. ....	68
Figure 8. Surface d'espaces verts par arrondissement de Lyon... ..	73
Figure 9. Pourcentage d'espaces verts par habitant (en m <sup>2</sup> ) dans les arrondissements de Lyon. ....	73
Figure 10. Photographie du boulevard de la Croix-Rousse (4 <sup>ème</sup> arrondissement de Lyon) en 1856. ....	80
Figure 11. Plan du jardin botanique de l'École centrale du département du Rhône au début des années 1800.....	81
Figure 12. 1966-2012 : une illustration des mutations opérées sur le cours de Verdun à Perrache dans le 2 <sup>ème</sup> arrondissement de Lyon .....	82
Figure 13. Carte postale du cours de Verdun datant du premier quart du XX <sup>e</sup> siècle.....	83
Figure 14. Plan actuel du parc de la Tête d'Or .....	87
Figure 15. Le vivant casse le minéral : mode d'emploi ludique et actions concrètes.....	91
Figure 16. La place Bellecour en 1952.....	99
Figure 17. A nouvelle centralité urbaine, nouvelles pratiques pour les berges du Rhône .....	103
Figure 18. Cinq pages de couverture, une plaquette de communication pour mettre en évidence l'omniprésence de la communication sur la nature. ....	112

Figure 19. Exemple de de traitement de corpus par la reconnaissance optique de caractères, toilettage et codage de la ligne étoilée .....	120
Figure 20. Variables pour l'analyse de données textuelles .....	121
Figure 21. Étapes de traitement d'un corpus de textes pour l'analyse de données textuelles.	126
Figure 22. Démarche pas à pas de l'analyse de contenu .....	128
Figure 23. La veille informationnelle : surveiller, collecter, sélectionner, traiter, diffuser. ..	131
Figure 24. La nature dans les documents de planification urbaine : 1971-1992.....	139
Figure 25. Aménagements et outils en faveur de la nature à Lyon (1989-2009). Quelles continuités ? Quelles cohérences ? .....	143
Figure 26. La mission Écologie au sein de l'organigramme la Délégation Générale au Développement Urbain du Grand Lyon.....	146
Figure 27. Photographies aériennes du parc de Gerland en 1994 et en 2000 : six ans pour transformer une friche industrielle en zone récréative.....	165
Figure 28. Planche photographiques du parc de Gerland : à la croisée des natures et des loisirs.....	166
Figure 29. Des labels pour se démarquer : la féroce compétition des métropoles européennes se joue dans la cour des « grandes ». .....	185
Figure 30. Campagne de communication vendant le caractère naturel de Lyon. ....	186
Figure 31. Page de couverture du Grand Lyon Magazine (2009) : l'image du chêne millénaire, vigoureux, robuste et majestueux est associé à la seconde mandature Gérard Collomb en tant que maire de Lyon et sénateur-maire de la Communauté Urbaine de Lyon (Grand Lyon). ....	196
Figure 32. Organigramme de la Direction de l'information et à la communication du Grand Lyon.....	197
Figure 33. Grand Lyon Magazine n°36, février 2012. Des chiffres, des faits et des actes à propos de la forêt de la métropole. Un marronnier de l'information sur la nature.	200
Figure 34. Magazines de presse institutionnelle lyonnaise : deux échelles de territoire, trois maires, six magazines. ....	201
Figure 35. Nombre de publications annuelles sur le thème de la nature entre 1989 et 2009 dans la presse écrite de Lyon et du Grand Lyon. ....	203
Figure 36. Illustrations issues du magazine <i>C 9 à Lyon</i> , 1994. ....	205

Figure 37. Illustrations du style objectivo-référentiel dans la presse institutionnelle : inciter le lecteur à observer la nature. ....	206
Figure 38. Illustrations d'une relation harmonieuse entre l'homme, la nature et la ville dans la presse institutionnelle .....	207
Figure 39. Dictionnaire des formes réduites créé par le logiciel Alceste©.....	209
Figure 40. Synthèse du traitement statistique des textes sur le thème de la nature avec le logiciel Alceste©. ....	210
Figure 41. Diagramme en bâtons présentant le nombre de mots analysés par classe. ....	211
Figure 42. Classification descendante hiérarchique des textes soumis au logiciel Alceste©.	213
Figure 43. Analyse de tri croisé sur le mandat de Raymond Barre (*m_2). ....	218
Figure 44. Dendrogramme des classes stables. Classe 1. Michel Noir : l'effet pionnier ; Classe 2 : Raymond Barre, l'effet consolidation ; Classe 3 : Gérard Collomb, l'effet instrumentalisation.....	2235
Figure 45. Un guide pour le patrimoine naturel : le processus de patrimonialisation à « l'ouvrage » dans l'aire métropolitaine lyonnaise.....	239
Figure 46. <i>Lyon Citoyen</i> , juin 2013 : les paysages des Rives de Saône font la splendeur du patrimoine naturel lyonnais. ....	260



## TABLE DES CARTES

---

Carte 1. Mesures des températures de surface dans l'agglomération lyonnaise à partir des images satellites Landsat.....	43
Carte 2. La métropole lyonnaise, entre maillages administratifs fermés et ensembles naturels ouverts.....	70
Carte 3. Carte de la densité d'espaces verts par commune dans le Grand Lyon.....	72
Carte 4. Carte de la superficie d'espaces verts par habitant dans le Grand Lyon .....	74
Carte 5. Trois cartes pour susciter une réflexion sur la possible relation entre la présence de la nature et, d'une part, le prix du foncier, d'autre part la proportion de logements sociaux.....	75
Carte 6. Typologie générale des aires urbaines européennes à partir d'une classification Ascendante Hiérarchique (CAH) réalisée sur 25 indicateurs. ....	77
Carte 7. Le système de parc lyonnais structure le territoire. La carte permet de jouer sur le linéaire, le ponctuel et le zonal. ....	86
Carte 8. Carte de la répartition des arbres dans le Grand Lyon.....	97
Carte 9. Carte des « projets nature » et des sentiers de promenade pour les loisirs verts dans le Grand Lyon. ....	149
Carte 10. La gestion différenciée au parc de la Tête d'Or fractionne l'espace en classes d'entretien. ....	160
Carte 11. Le patrimoine naturel en Rhône-Alpes, une définition externe à la ville.....	245



## TABLE DES TABLEAUX

---

Tableau 1: Population d'animaux domestiques dans le Grand Lyon et en France en 2003.....	24
Tableau 2. Tableau de population de Lyon par arrondissement municipal 1999-2010 .....	69
Tableau 3. Titres des rubriques du journal <i>Lyon Cité</i> .....	114
Tableau 4. Architecture du journal <i>l'Agglo</i> .....	115
Tableau 5. Changement de rubriques pour le <i>Grand Lyon Magazine</i> : signe d'un dynamisme ? .....	116
Tableau 6. Lexique de mots relatif au thème de la nature.....	118
Tableau 7. Titres de la presse locale et nationale épluchées quotidiennement par l'équipe du centre de documentation de l'Agence d'Urbanisme de Lyon.....	131
Tableau 8. Sélection d'articles issue du quotidien <i>Le Monde</i> .....	133
Tableau 9. Classement des villes vertes par le magazine <i>l'Expansion</i> en 2009.....	188
Tableau 10. Classement des dix premières villes selon huit catégories servant à l'évaluation des villes vertes européennes.....	190
Tableau 11. Caractéristiques des journaux institutionnels analysés en nombre de titres et de signes consacrés à la nature de 1989 à 2009.....	202
Tableau 12. Classification du vocabulaire du discours sur la nature en ville. ....	211
Tableau 13. Catégories grammaticales relatives à chacune des six classes. ....	212
Tableau 14. Percée de l'événementiel et du marketing.....	220
Tableau 15. Patrimonial ? Pas patrimonial ? La nature à l'évaluation.....	254



## TABLE DES PHOTOS

---

- Photographie 1. Au parc de la Tête d'Or, un cèdre pleureur planté en 1964 est maintenu en place par une béquille afin que celui-ci ne s'effondre par sous son poids. .... 96
- Photographie 2. Mur végétalisé biofiltrant situé sur l'un des échangeurs de la gare de Perrache est envisagé comme étant l'une des réponses à des problématiques urbaines que constitue l'air pollué. .... 110
- Photographie 3. Une photographie délicieusement rétro mais qui correspond aux nouvelles modalités de gestion douce de l'espace urbain. Recycler sans polluer, l'utilisation du cheval au parc de la Tête d'Or. .... 154
- Photographie 4. Le jardin du Rosaire situé dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement associe les parfums musqués, doux, poivrés, vanillés, fruités de 415 rosiers, (première collection européenne) à un fouillis de pétales dans un saisissant camaïeu de couleurs. .... 155
- Photographie 5. Fresque des Roses dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon. L'esthétique au service des enjeux économiques et touristiques (tourisme culturel et d'affaires). .... 221
- Photographie 6. Trois photographies pour susciter le discours « patrimonial » sur la nature. .... 249



## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>13</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE. DE LA NATURE DANS LA VILLE. CONTEXTE SCIENTIFIQUE ET OBJET D'ÉTUDE .....</b>	<b>19</b>
<b>CHAPITRE 1. NATURE, QUI ES-TU ? DU CONCEPT AU TERRAIN.....</b>	<b>21</b>
<i>I/ Les limites du jeu sur les binômes : le brouillement des frontières .....</i>	<i>22</i>
1/ Quand le domestique se ré-ensauvage .....	22
2/ Quand l'artificiel fait corps avec le naturel.....	29
3/ Le sauvage et le cultivé, l'impossible maîtrise .....	31
4/ L'ordinaire et l'emblématique .....	32
5/ L'ici et l'ailleurs .....	33
<i>II/ Une problématique au centre du rapport nature-société .....</i>	<i>36</i>
1/ Limiter l'étalement urbain et densifier la ville .....	36
2/ L'adaptation aux variations climatiques.....	40
<i>III/ Le rapport ville-nature, vers un changement de paradigme ? .....</i>	<i>46</i>
1/ « Ville » et « nature », deux notions paradoxales ? .....	46
2/ Des postures citoyennes qui bouleversent le rapport de l'homme à la nature .....	53
3/ La reconnaissance patrimoniale de la nature .....	56
<i>IV/ La fin d'une variable d'ajustement ? .....</i>	<i>60</i>
<i>V/ Vers une ville durable ?.....</i>	<i>61</i>
<b>CHAPITRE 2. NATURE, OÙ ES-TU? .....</b>	<b>67</b>
<i>I/ Lyon en avance dans sa relation à la nature?.....</i>	<i>68</i>
1/ Une métropole à géométrie variable.....	68
2/ Une métropole en quête de reconnaissance internationale.....	76
3/ Une identité façonnée par son rapport à la nature.....	78
<i>II/ Une matérialité concrète : le ponctuel, le linéaire et le zonal.....</i>	<i>84</i>
1/ Les parcs, figures centrales du paysage urbain.....	84
2/ Le jardin, moteur de sociabilités urbaines .....	89
3/ Vous avez dit "forêt urbaine"? .....	95
4/ Les squares et les places.....	98
5/ Trames vertes et bleues, lieux privilégiés de régénération urbaine .....	100

III/ Le centre et la périphérie.....	104
1/ Les espaces naturels et agricoles périurbains .....	104
2/ Les espaces semi-naturels et la friche urbaine : une nature au statut spécifique .....	105
3/ Les nouveaux terrains d'expression d'une nature citadine : un statut ambigu .....	109
3.1/ Toitures et murs végétaux : nouveaux supports d'accroissement des surfaces « vertes » .....	109
3.2/ La végétalisation des trottoirs .....	110
<b>CHAPITRE 3. MATÉRIELS ET MÉTHODES.....</b>	<b>111</b>
I/ Une démarche quantitative pour analyser l'évolution de la prise en compte de la nature en milieu urbain.....	112
1/ L'analyse de données textuelles : outils et méthodes pour traiter de gros corpus.....	112
1.1/ La production d'un corpus de textes .....	113
1.1.1/ Sélectionner et classer les articles : la nature dans son rapport à l'homme, à la ville et à la politique.....	117
1.1.2/ Dématérialisation, conversion, formatage.....	119
2 / Le choix des variables.....	120
3/ De l'exhaustivité du corpus à l'échantillonnage.....	123
4/ Alceste©, logiciel d'analyse de données textuelles .....	125
II/ L'exploitation qualitative de l'entretien .....	126
1/ L'entretien semi-directif et l'analyse de contenu .....	126
1.1/ L'analyse de contenu .....	126
1.2/ Le guide d'entretien .....	128
1.3/ Les supports photographiques.....	129
2/ Des outils complémentaires .....	129
2.1/ L'observation de terrain .....	129
2.2/ Une veille pour repérer la portée des ambitions politiques lyonnaises.....	130
2.2.1/ L'analyse quotidienne de la revue de presse <i>Électro</i> de l'Agence d'Urbanisme de Lyon (2009-2013).....	130
2.2.2/ L'examen du journal <i>Le Monde</i> .....	132
<b>DEUXIÈME PARTIE. DE LA MANIPULATION .....</b>	<b>135</b>
<b>CHAPITRE 4. DU CONCRET ET DE L'INGÉNIERIE .....</b>	<b>137</b>
I/ Des actions pour favoriser la nature en ville : devoir de nature ou vernis vert ?.....	137
1/ Les documents d'urbanisme, supports concrets pour lire la place de la nature : constant souci d'amélioration ou aveu de faiblesse ?.....	137
1.1/ Les schémas directeurs d'aménagement, entre rejet de la nature en périphérie de ville et insertion urbaine .....	137
1.2/ L'inscription de la nature dans le plan d'occupation des sols (1995) du Grand Lyon.....	140
1.3/ Schémas de Cohérence Territoriale et Plans Locaux d'Urbanisme, outils de planification miracles à la rescousse de la nature ? .....	143
2/ Penser le vert et le bleu dans la ville : de l'évaluation à la compensation de la nature .....	145
2.1/ Les projets-nature : la confrontation du temps de la nature au temps politique.....	146
2.2/ La charte de l'arbre du Grand Lyon .....	150
2.3/ Plan bleu, plan vert, plan lumière : structurer le territoire et verdier la ville.....	152

II/ <i>La Direction des espaces verts de Lyon : en pointe ou à la traîne?</i> .....	157
1/ Une certification pour un engagement durable .....	157
2/ Le traitement différencié des espaces verts .....	158
III/ <i>Des actions d'un genre nouveau</i> .....	163
1/ Du recyclage des lieux : la friche urbaine comme nouvel élément de la composition de la nature urbaine .....	163
2/ La mesure compensatoire pour une gestion décomplexée de la destruction des milieux .....	166
<b>CHAPITRE 5. DU POLITIQUE ET DU MARKETING</b> .....	<b>171</b>
I/ <i>Une nature institutionnalisée</i> .....	173
1/ À l'échelle nationale, l'instauration d'un Grenelle de l'Environnement : un pseudo grand chantier ? .....	173
1.1/ 2009, une Conférence nationale pour la nature en ville : colmatage ou solutions durables ? .....	176
1.2/ La volonté affichée de dialoguer, rassembler, fédérer, communiquer : une mascarade ? .....	178
2/ Enjeux de l'institutionnalisation de la nature à Lyon.....	181
II/ <i>La nature, outil de marketing récupéré pour la promotion territoriale ?</i> .....	183
1/ Le city-branding : quels dispositifs pour mettre en scène la ville ?.....	183
2/ De l'architecte au paysagiste, grandes signatures pour une visibilité territoriale accrue .....	186
3/ Le décernement de palmarès, reflet d'une réalité pour des villes vertes et durables ? .....	187
4/ Les lieux "écologiques" de sacralisation du pouvoir politique .....	192
III/ <i>Étude de la communication politique de l'agglomération lyonnaise à travers la presse institutionnelle</i> .....	194
1/ Pourquoi choisir d'analyser la communication institutionnelle ?.....	195
2/ Résultats et discussion .....	201
2.1/ L'année 1990, point culminant de l'intérêt donné à la nature. ....	201
2.2/ Un style discursif pour la nature...pour une prise de conscience collective.....	204
3/ Quelles natures dans les médias institutionnels lyonnais ? .....	208
3.1/ Présentation du corpus .....	208
3.2/ Les mondes lexicaux du discours institutionnel sur la nature.....	213
3.3/ L'analyse de tris croisés : faire émerger une conception politique de la nature .....	217
3.3.1/ La création de la mission écologie et resserrement thématique sur l'arbre .....	226
3.3.2 / De la mise en exergue de l'objet de nature à sa dilution dans le projet urbain.....	226
<b>TROISIÈME PARTIE. DE LA PATRIMONIALISATION</b> .....	<b>231</b>
<b>CHAPITRE 6. DU PATRIMOINE ET DE LA PATRIMONIALISATION</b> .....	<b>233</b>
I/ <i>De stratégies de construction identitaire aux dispositifs réglementaires : la valse des outils</i> .....	237

1/ La patrimonialisation de la nature : des stratégies locales de valorisation territoriale .....	237
2/ Repères réglementaires pour l'étude de la patrimonialisation de la nature .....	241
<i>II/ Le discours sur la patrimonialisation de la nature en milieu urbain.....</i>	<i>246</i>
1/ Questionner le discours des acteurs.....	246
2/ Méthode d'investigation .....	247
2.1/ Les personnes interrogées.....	247
2.2/ Les outils d'investigation.....	248
3/ Contenu du discours.....	250
4/ Discussion.....	256
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>261</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>265</b>
<b>TABLE DES FIGURES .....</b>	<b>283</b>
<b>TABLE DES CARTES.....</b>	<b>287</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX .....</b>	<b>289</b>
<b>TABLE DES PHOTOS .....</b>	<b>291</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>293</b>